

Promue de Québec
Municipalité de St. Louis
de Trarabolo de Champlain

Une assemblée officielle
du conseil de St. Louis de Trarabolo
dans le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire de
ses séances (mercredi le 13
décembre 1922) à six heures
de l'après-midi à laquelle
assemblée sont présents mes-
sieurs les conseillers bourgeois
de Montigny, Laurende Héroux
Philippe Page et le maire M.
Armand Lacombe (formant
le quorum) sont le président
de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.
Il a été par le présent
règle statué et ordonné et il est
par le présent règle statué et
ordonné sur motion du con-
seiller bourgeois de Montigny
second par le conseiller Laurende
Héroux que tout charretier
de charge travaillant dans
la municipalité devra payer
deux piastres pour lui et deux
chevaux ou sept piastres
pour lui et un cheval par au-
tre, s'il ne réside pas dans
la municipalité s'il y réside
et qu'il ne paye pas de taxes
il devra payer cinq piastres
pour lui et deux chevaux ou
trois piastres pour lui et un

cheval; a'il reside dans
la municipalite et a'il
paye taxes il devra payer
quatre piastres pour lui et
deux chevaux ou deux pas-
tres pour lui et un cheval;
que tout travaillant ^{ou résidant} a'il ne
reside pas dans la muni-
cipalite - devra payer trois
piastres par année et a'il
y reside et qu'il ne paye
pas de taxes il devra payer
une piastre par année.
Les paiements devront
être faits par chaque in-
teresse a un homme
specialement nommé par
le conseil a cet effet.

Ce règlement prendra
force le premier jour
de février mil neuf cent
vingt trois après sa promul-
gation.

C'est proposé par le
conseiller Philippi Page
secondé par le conseiller
Luzier de Montigny que
M^r Johnny G. Jébré soit
nommé pour collecter ces
montants.

C'est proposé par le
conseiller paucide Héry
secondé par le conseiller
Philippe Page que M^r Jean
Lamotte soit nommé pour
faire payer des cartes ou des
plaque pour les charretiers
ou les travaillant. C. J. Lamotte ^{présent}
Ed. Marchand dit le

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de
France Co de Champlain

A une assemblée des élec-
teurs municipaux de la paroisse
de St. Louis de France dans le
comté de Champlain tenue au
lieu ordinaire des séances mer-
credi le dixième jour de jan-
vier mil neuf cent vingt trois
à dix heures de l'avant mi-
di sous la présidence de M. J.
Marchand et de Eugène De Mon-
teigny ~~Représentant~~, comme secrétaire
conformément au code mu-
nicipal de la province de Qué-
bec et à l'avis préalable-
ment donné par J. Marchand secrétaire
et président d'élection le treize
décembre mil neuf cent vingt
deux.

Le président ouvre la dite assem-
blée et requiert les électeurs pré-
sents de proposer les personnes
qu'ils veulent élire conseillers
en remplacement de Messrs
Faucende Beion, Joseph Pal-
lueux, Wilfrid Boismont et le
maire M. Omer Lamothe.
Il est proposé par le sieur
Lucien Morin, secondé par le sieur
Philippe Page que M. Joseph Page
soit élu à la charge de conseil-
ler de la dite municipalité de St. Louis de France.

Il est proposé par le sieur
David Ducharme, secondé par le
sieur Johnny Desjardis que M.

Monsieur Germain cultivateur
de St. Louis de France soit
lu à la charge de conseiller.

Il est proposé par le sieur
David Ducharme secondé
par le sieur Omer Germain que
M^r Paucide Jerny cultiva-
teur de St. Louis de France soit
élu à la charge de conseiller.

Il est proposé par le sieur
David Ducharme secondé
par le sieur Omer Germain
que M^r Omer Germain com-
merçant de bois de St. Louis
de France soit élu à la charge
de maire.

Il est proposé par le sieur
Lucien Morin secondé par
le sieur Johnny Lejeune que
M^r Joseph Lamotte cultiva-
teur de St. Louis de France soit
élu à la charge de conseiller.

M^r Paucide Jerny
ayant résigné à la charge de
conseiller et n'ayant que
le nombre voulu de con-
seillers et un maire, après
deux heures écoulées sans
qu'il n'y ait aucune autre
proposition à celles ci haut
faites. Par une qualité de pré-
sident de l'élection je proclame
élu conseiller, M^{rs} Joseph
Lamotte, Joseph Pierre Page, Omer
Germain et maire M^r Omer Lamotte.

Ld. Marchand Sec. 497.

Promue de Québec
Municipalité de St Louis
de France Co de Champlain

Bon commissaire Joseph
Lauotte, Joseph Pierre Page;
Omer Germain ayant été dument
nommé conseillers de cette mu-
nicipalité faisons serment que
nous remplirons bien et fidèle-
ment les devoirs de notre charge
et cela au meilleur de nos capa-
cités et jugement, ainsi que
Dieu nous soit en aide.

Omer Germain
Jos P. Page
Joseph Pierre Page

Assement devant moi
à St Louis de France le
Jeuvi 19 23.
Ed Marchand Not.

Promue de Québec
Municipalité de St Louis
de France Co de Champlain

Je commissaire Omer
Lauotte ayant été dument nom-
mé ~~conseiller~~ de cette mu-
nicipalité fais serment que je
remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mes capacités
et jugement, ainsi que Dieu
me soit en aide.

Omer Lauotte
Assement devant moi
à St Louis de France le
Jeuvi 19 23
Ed Marchand Not.

Promesse de D'uché
Municipalité de St.
Louis de l'ancien bailliage de Champlain

A une assemblée générale
du conseil Municipal
de la paroisse de St. Louis
de France dans le comté
de Champlain, tenue au
lieu ordinaire de ses séances
lundi le 5 février 1923
à cinq heures de l'après
midi à laquelle assemblée
sont présents Messieurs
les conseillers Joseph ^{Faucher}
Philippe Page, Joseph Pierre
Page, Ernest Germain, Euge-
ne De Montigny et le Maire
M^r Ernest Faucher. For-
ment le quorum sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil-
ler Eugène De Montigny et
approuvé par le conseiller Joseph
Pierre Page que M^r Auguste
Lévesque soit nommé inspec-
teur de voirie en rempla-
cement de M^r Ernest Germain.

Il est proposé par le con-
seiller Philippe Page, secondé
par le conseiller Eugène De
Montigny que la M^{lle} Marie
Lévesque soit exemptée de taxes
à l'avenir pour cinq années
à la condition que l'on en

J'hois les gens de la place de pré-
 sence à tout étrangers étant
 somme que les gens de la paroisse
 et employés devront faire leur
 devoir. Si les gens de la paroisse
 ne sont pas employés et en
 remplissant leur devoir
 cette exemption de taxes tom-
 bera avant le délai expiré.
 Cette exemption de taxes de la Ste-
 Anne Line n'aura effet que
 pour les taxes de la propriété

J. M. Lamotte Maire
 Ed. Marchand.

Promue de Québec
 Municipale - St. Louis
 de France - Co. Champlain

A une assemblée
 spéciale municipale du conseil munici-
 pal de la paroisse de St. Louis
 de France dans le comté de
 Champlain tenue au lieu or-
 dinaire de ses séances lundi
 le 26 de Mars 1923 à cinq heures
 de l'avant midi à laquelle as-
 semblée sont présents Messieurs
 les conseillers Joseph Pierre Pa-
 ge, Omer Germain, Eugène De-
 Montigny, Joseph Lamotte, Thi-
 lippe Page et le Maire M. J. M.
 Lamotte formant le quorum
 sous la présidence de ce dernier.
 Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approu-
 vés.

Il est proposé par le conseil
 de Joseph Lamotte records
 par le conseil Philippe
 Sage que Mr Ernest Mar-
 chand soit nommé ins-
 pecteur de voirie pour le
 rang St Jean en rempla-
 cement de Mr Elzéar Marchand
 sortant de charge, que Mr Dr-
 olat Rivard soit nommé de
 nouveau inspecteur de voirie
 pour le rang St Pletis que
 Mr Auguste Perrise soit
 nommé de nouveau inspecteur
 de voirie pour le rang Marais
 des Plaines; que Mr Julien
 Doucet soit nommé inspec-
 teur de voirie pour le rang
 St Marguerite en rem-
 placement de Mr Adolphe Pi-
 card, que Mr Zéphirin Fras-
 seur soit nommé inspec-
 teur de voirie pour le rang
 St Marguerite en rempla-
 cement de Mr Julien Proulx
 que Mr Amara Lavoie
 soit nommé inspecteur
 de voirie pour le rang des
 Chevaux en rempla-
 cement de Mr Jos. F. Frasseur.

Il est proposé par le conseil
 de Eugène De Montigny
 records par le conseil Omer
 Germain que Mr Alexandre
 Bouland soit nommé inspecteur
 agraire pour le rang Marais
 des Plaines en remplacement
 de Mr Joseph Beaurrier que

et la route des
 Pius.

M^r Arthur Martin soit nommé inspecteur agraire en remplacement de M^r Eugène Lejeune pour le rang de St. Lévis, que M^r Felip Marchand soit nommé inspecteur agraire pour le rang des Chevaux en remplacement de M^r Charles Polquin que M^r Joseph Guithier soit nommé inspecteur agraire pour le rang de St. Jean en remplacement de M^r Emery Lamy que M^r John Henry Heron soit nommé inspecteur agraire pour le rang de St. Marguerite en remplacement de M^r Louis Gilbert, que M^r M^r Joseph Charles Page soit nommé inspecteur agraire pour le rang de St. Marguerite en remplacement de M^r Schell Desilets.

Il est proposé par le conseil. Le J^r Joseph Pierre Dazi, second par le conseil. M^r Germain que M^r Joseph Longval Joseph Boivin, John Henry Lejeune soient nommés estimateurs.

Il est proposé par le conseil. Le Eugène De Montigny, second par le conseil. Philippe Page que M^r Thomas Rivard, Lucide Dube, Philippe Heron soient nommés garçons de bureau.

Il est proposé par le conseil. Le Joseph Lamothe, second par le conseil. Philippe Page que M^r Camille Bourques

soit nommé conseiller
en remplacement de M^r
Omer Gervain étant sorti de
charge par absence.

Il est proposé par le conseil.
le Sieur De Montigny se-
cond par le conseiller Omer
Gervain que M^r le curé Leduc
soit nommé auditeur.

Il est proposé par le conseil
le Sieur Gervain second
par le conseiller Philippe J^r
que le D^r La Marchand soit
engagé pour faire le rôle
d'évaluation au prix de
\$25.00 (vingt cinq piastres)

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Pierre Pige^r, second
par le conseiller Omer Gervain
que personne dans le village
de St Louis de France n'ait
droit de changer ces batins
avec des tuyaux sortant au dehors
ces tuyaux devroient être remplis
par des chevrons, le tuyau
sur la boutique de M^r Omer De Mon-
tigny de no être couvert d'un grillé
M^r George Marchand est nom-
mé pour faire observer l'acte
résolution au conseil.

Il est proposé par le conseil
le Sieur De Montigny, second
par le conseiller Omer Gervain
que le curé Leduc envoie des lettres
enregistrées à tous les quidans
selon d'après le règlement pour
la taxe de travailleurs et des
chercher leur donnant aide

d'aller payer à Mr Johnny Gagné
 dans le délai de 15 jours.
 Il est ~~proposé~~ conseiller Philippe
 Page, second par le conseiller
 Joseph Pierre Page, que cette ré-
 solution ne soit pas acceptée.
 Mr le conseiller Joseph Lamotte
 vote pour maintenir la réso-
 lution de M^{rs} Eugène De Mont-
 igny & Emer German et cette
 résolution est renportée et main-
 tenue par une voix de majorité.

Onze Lamotte Marie
 Le Marchand Reine,
 Promme de Ducher
 Municipalité de St-Jouis
 de France de Champlain

A une assemblée men-
 tuelle du conseil commu-
 nial de la paroisse de St-Jouis
 de France dans le comté de
 Champlain, tenue au heu or-
 dinaire de ses séances, mardi
 le 3 avril 1923 la femme ludo-
 etant Jetté légale à laquelle
 assistent sont présents Messieurs
 les conseillers Eugène Démon-
 téry, Joseph Pierre Page,
 Emer German et le maire M^r
 Emer Lamotte forment le
 quorum sous la présidence
 de ce dernier.

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approu-
 vés à l'exception de la nomination
 de M^{rs} Camille Bourque et celle de

Lucien Doucet, et la résolution qui obligerait à envoyer des lettres enregistrées.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page seconde par le conseiller Eugène Germain que Mr Julien Lamotte soit nommé conseiller en remplacement de Mr Lucien Morin étant sorti de charge par absence.

Il est proposé par le conseiller Eugène Germain seconde par le conseiller Joseph Pierre Page que Mr Louis Gilbert soit nommé inspecteur de route pour le rang 1^{er} St. Marguerite en remplacement de Mr Lucien Doucet.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page seconde par le conseiller Eugène De Montigny qu'un avis de notation soit donné que le conseil à la séance régulière de mai prochain amendera le règlement de l'imposition des taxes pour les charretiers et les travailleurs et qu'un avis public soit donné à ce sujet.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page seconde par le conseiller Eugène Germain que les terrains de Mr Adrien De Montigny soient affectés au nom de Mr Eugène De Montigny.

Parce que les contrats donnent
ces terrains à M. Eugène De Montigny

Omnes Lamotte, Maire Jld. Marchand
Municipalité de St Louis
de Chambodg Champlain

Je communique Julien La-
motte ayant été élu membre
du conseil de cette municipalité.
Il a fait serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela avec modé-
résité de mes capacités et jura-
ment ainsi que Dieu me soit
en aide. Julien Lamotte

Assermenté devant moi
à St Louis de France ce 7ème

Jour de Mai 1923

Jld. Marchand Maire

A une assemblée munici-
pale du conseil municipal
de la paroisse de St. Louis de
France dans le comté de
Champlain, tenue au lieu or-
dinaire de ses séances leudi
le septième jour de Mai 1923
à sept heures de l'après-midi
à laquelle assemblée ont pré-
sents Messieurs les conseillers
Joseph Pierre Page, Omnes Gu-
rmani, Eugène De Montigny
Philipp Page, Joseph Lamotte
Julien Lamotte et le maire
Lamotte formant le quorum
sous la présidence de ce dernier
Les procès de la dernière

assemblée dont l'us et ap-
propos.

Il est proposé par le conseil
Philippe Page, second
par le conseil Joseph Lamotte
qu'il soit payé au conseil de
compte de cent trente trois - 42
9233.42

Il est proposé par le conseil
les Ormes Germain second
par le conseil Julien Lamotte que Mr
Bé François soit autorisé
d'acheter pour tout dans le for-

et de réparer le chemin
de la chemin devant sa pro-
priété et ce dans le délai de
trois jours après ce délai
l'Ormes Marchand est
autorisé à acheter ce dit pont
et à payer le dit chemin, et à
charger le tout à Mr B François.
Si il survient des frais
il seront supportés par
les intéressés en présence
verbal du dit conseil d'eau

Il est proposé par le conseil
les Ormes Germain second
par le conseil Jos Lamotte
qu'il ne soit rien chargé
à l'imposition des taxes
des charretiers et des traill-
lants, que tout charretier de
charge travaillant dans la
Municipalité devra payer
deux fraches pour lui et
deux chevaux ou sept fraches
trois pour lui et un cheval
par année & il ne résidera pas

et de réparer
le chemin
O L

réglé et établi
et ordonne
et il est par le
ce qui régle et établit
et ordonne
O L

dans la municipalité, & il y réside et qu'il ne paye pas de taxes il devra payer cinq piastres pour lui et deux chevaux ou trois piastres pour lui et un cheval, s'il réside dans la municipalité et qu'il paye taxes il devra payer quatre piastres pour lui et deux chevaux ou deux piastres pour lui et un cheval; que tout travaillant à colaire & qu'il ne réside pas dans la municipalité devra payer trois piastres par année et qu'il ne paye pas de taxes il devra payer une fois par année.

Ces paiements ont été fait par chaque intéressé à un homme spécialement nommé par le conseil à cet effet.

Omnes Langotte Maire

Ed. Marchand Secrétaire

Promes de Duches

Municipalité et

Sous de Tranebo et

Champlain

A une assemblée mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St Louis de Tranebo dans le comté de Champlain, tenue au lieu ordinaire de ses séances Mardi le cinq Juin à sept heures de l'après midi l'an mil neuf cent vingt trois le premier lundi étant Jule légal

Joseph Peine
Page 1
O L

à laquelle session sont
présents Messieurs les
conseillers Julien Lamotte,
Eugène De Montigny, Arme
Germain et le maire Mr
Arme Lamotte forment
le quorum pour la presi-
dence de ce conseil.

Le conseiller Philipp Page
arrivant à ce moment
prend son siège.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et ap-
prouvés.

Le conseiller Joseph Lamotte
arrivant à ce moment
prend son siège.

Il est proposé par le conseil-
ler Arme Germain, secondé
par le conseiller Eugène De-
Montigny qu'il soit fait Mr
Armand Gacroy pour
Joseph Lyle \$ 2.50 pour la
route et \$ 10.00 pour le cor-
don, pour Wilfrid Boissier
\$ 3.25 pour le ~~cord~~ et que ces
montants soient char-
gés à ces derniers avec
leurs taxes.

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Lamotte se-
condé par le conseiller Julien
Lamotte qu'il soit fait Mr
Donat Rivard pour Sabree
\$ 4.75 dont \$ 2.25 pour la route
\$ 2.50 pour le cordon George & Pa-
chellau \$ 1.40 pour le cordon
William Ritchie \$ 15.99 dont

\$ 7.99 pour la route dont \$ 8.00
 pour le cordou Georges Muzsieur
 \$ 0.25 pour le cordou, Hon Roche.
 soit \$ 1.49 pour la route Mas-
 scotte & Piers \$ 0.63 pour la
 route et que ces montants
 soient chargés à ces derniers
 avec leurs taxes

M^r Joseph De Montigny
 fait une réclamation au con-
 seil de \$ 10.⁰⁰ (dommage) d'auto
 sur le macadam dans la
 route de St Stepis il est prouvé
 par le conseiller Philippe Page
 second par le conseiller Joseph
 Poirer Page que cette reclama-
 tion soit prise en considé-
 ration.

M^r Lamothe maire
 La Marchand ~~seigneur~~
 Promue de Duches
 Municipalité est
 Louis de France de
 Champlain

A une assemblée
 mensuelle du conseil mu-
 nicipal de la paroisse de St ⁹ Louis
 de France dans le conseil de
 Champlain tenue au lieu
 ordinaire de ses séances
 le sixième jour d'août
 1923 à sept heures de l'après-
 midi à laquelle assemblée
 sont présents messieurs
 les conseillers Joseph Pierre
 Page, Omer Gervain, Julien
 Lamothe, Philippe Page et le
 maire M^r Omer Lamothe Gervain

Le quorum sous la pré-
sidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et ap-
prouvés.

Le secrétaire trésorier
fait lecture du rapport de
l'audition des comptes
et il est proposé par le conseil-
ler Omer Germain, se-
condé par le conseiller
Joseph Pierre Page que ce rap-
port soit accepté comme
tel.

Il est proposé par le con-
seiller Julien Lamotte,
secondé par le conseil-
ler Philippe Page que une
demande d'Autourin Pratte
que les inspecteurs agraires
des arrondissements de St
Jean et de St Népht ^{Diégo} protègent
l'aire creusée les deux
charges d'un quoin de onze
toises de profondeur dans
St Jean et St Népht.

Le secrétaire trésorier
fait ^{lecture} d'une réclamation
pour dommage subit
dans la cote grande
et il est proposé par le con-
seiller Omer Germain, se-
condé par le conseiller Joseph
Pierre Page que cette réclama-
tion de onze toises soit
payée par les intéressés à la
dite cote que M^r Armand
Lacroix inspecteur de rivières

collecter le dit montant des
 intéressés et devra faire mettre
 la coté et le pont suivant la loi
 Il est proposé par le conseil
 Julien Lavolette second par
 le conseiller Philipp Page
 qui'il soit payé de 12.00 pour
 des jures
 Julien Lavolette
 Odele Marchand Sec. G.

Promis de Québec
 Municipalité de St Maurice
 60 de Champlain

Une assemblée
 municipale du conseil mu-
 nicipal de la paroisse de St
 Louis de France et au le conseil
 de Champlain tenue au lieu
 ordinaire de ses séances le
 le 4 septembre 1923 à sept heures
 de l'après-midi, lundi et a été
 jété légale à laquelle session
 sont présents messieurs
 les conseillers Messieurs
 De Montigny, Joseph Pierre
 Page, Julien Lavolette, Omer
 Germain Jorment le procureur
 sous la présidence de M. Ju-
 lien Lavolette nommé pour
 présider la séance de ce conseil
 en l'absence du maire

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés
 Il est proposé par le conseiller
 Eugène De Montigny second
 par le conseiller Joseph Pierre Page

qu'il soit payé d'urgence
 par le conseil à Cho. D. Lamotte
 pour donnume sur le terrain
 la côte de Que. J. & Doule
 M. C. J. Germain conseil
 de la voir M. F. M. M. M.
 L'accord et l'acte in forma
 non solus par le conseil à qui charge
 l'act. montant de \$2.00 et il
 sera commandé M. F. M. M.
 de se rendre à la résolution
 du conseil à ce sujet en date
 de 6 d'avant dernier. Adopté.

Il est proposé par le conseil
 le budget de Montigny
 secondé par le conseil
 C. M. J. Germain que le
 rôle d'évaluation soit
 amendé comme tel. Adopté.

Le secrétaire beson
 ait l'actuel d'une réclamation
 du gouvernement
 pour l'entretien du chemin
 au montant de \$564.30
 et il est proposé par le
 conseil Joseph P. P. P.
 P. P. P. secondé par le conseil
 C. M. J. Germain que le
 compte ne soit pas payé.
 Adopté. Il est proposé par le conseil
 C. M. J. Germain de Montigny
 secondé par le conseil
 C. M. J. Germain qu'il soit
 payé à M. Louis Gillier
 pour Ernest Proulx \$2.20
 pour Arthur Delorme \$2.00
 pour l'entretien du cordon l'ha
 ver dernier et que ces mon.

Tous sont chargés à ces
 demies avec leurs taxes
 Appré. Il est proposé par le con-
 seiller Omer Germain second
 par le conseiller Joseph Dieux
 par qui les taxes de cette
 année soient de 15 par
 cent franchises. Adopté

Il est proposé par le
 conseiller Eugène De Monté
 par second par le conseiller
 Omer Germain par le secrétaire
 trésorier soit engagé pour
 un an aux mêmes conditions
 que par la presse. Adopté

Le secrétaire trésorier fait
 lecture d'une lettre du conseil
 du Mont-Carmel qui il entre-
 doit se servir de la loi pour faire
 entretenir les chemins en voie
 double dans les limites de cette
 municipalité.

Omer Lamotte Maire.
 Ed. Marchand Secrétaire.

Promme de Duchesne
Municipalité de St
Louis de France Code
Champlain

A une assemblée
Spéciale du conseil mun.
Original de la paroisse de
St Louis de France dans
le comté de Champlain
tenue au lieu ordinaire
de ses séances le mardi
le 16^e jour de Novembre
1923 à sept heures de
l'après-midi après avis
spécial donné dans le
laï, voulu par le secrétaire
nommé à la quelle se
sont présents Messieurs
les conseillers Joseph
Pierre Page, Joseph Gauthier
Julien Gauthier, Philippe
Page, Mme Germaine
Formant quorum, les
conseillers absents et le
maire ayant dûment
reçu avis de convoca-
tion de la présente assemblée.

Il est proposé par le con-
seiller Julien Gauthier
secondé par le conseiller
Philippe Page que Mme
Germaine soit nommée
présidente de la dite assem-
blée. Adopté unanimement.

Il est proposé que
le conseiller Julien Ga-
uthier secondé par le
conseiller Joseph Pierre

Puis que Mr Philipp Page
 soit autorisé à signer le
 plan de la loi d'embran-
 chement du Canadien Pau-
 vres se rendant aux fourneaux
 de St Maurice puis dans
 elle paroisse pour et au nom
 du conseil de St Louis de
 France. Adopté au dessein
 de quatre contre un.

Omer Germain
 Ald. Marchand Sec. des

Promis de Quebec
 Municipalité de St
 Louis de France Co
 de Chauglain

et une assemblée
 mensuelle du conseil mu-
 nicipal de la paroisse de St
 Louis de France dans le conseil
 de Chauglain tenue au lieu
 ordinaire de ses séances sur-
 di le trois de décembre ont
 commencé vingt trois à neuf
 heures de l'aavant. Ordre
 à laquelle session sont pré-
 sents messeieurs les conseillers
 Omer Germain, Juliee Launthe
 Philippe Page, Joseph Gagnon
 et le maire Mr Omer Launthe
 forment le quorum sous la
 présidence de ce dernier.
 Les procès des deux assemblées
 précédents ont lus et approu-
 vés.

Marchant
Mayor parish of Maurice

La Roche nos 15/73

La signature du plan de la voie ferrée de St Maurice
ce titre est simplement votre permission
construction d'une voie en traversant
chemins publics et s'engage votre
paroisse d'aucunes responsabilités ni de dépenses

W B Harper
Dist. Engr. C. P. R.

Ps. Marchant
Mayor parish St Maurice

La Roche Nov 15/73

La signature du plan de la voie ferrée de St Maurice
rece l'aveu est simplement votre permission
de construction d'une voie en traversant
les chemins publics et s'engage votre
paroisse d'aucune responsabilité ni de dépenses

W. H. Harper

Dit Eug. C. P. R.



CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY, RAILWAY TELEGRAM

J. McMillan, General Manager of Telegraphs.



315 En

St Gerade. Nov 15/43

Le Marchand

Mayor parish St Louis de France
St Maurice

The signing of plan of St Maurice line of our
is merely your permit to allow us to cross the
public roads with the track and does not involve
any other responsibility or any expense on the
part of your parish

W B Harper
division Engr

CPR

Il est proposé par le conseil
 de Valer Lamoignon second
 par le conseil Philippe Regi
 que tous ceux qui ont
 arriérés de plus que l'année
 courante que leurs montants
 soient envoyés au conseil
 de compte si ces comptes ne sont
 pas faits avant le 12 de decem.
 de courant. Adopté unanimement

Il est proposé par le conseil
 de Omer Germain second
 par le conseil Joseph Lamoignon
 qu'il soit voté à 5: En pour
 arriérés sur les têtes de Paul
 Lapierre sur la même pro
 position qu'il soit envoyé des
 lettres enregistrées au For
 eight & il soit payé
 d'ici au 12 de decembre cou
 rant le montant complet
 de leurs cotisations et adopté
 unanimement Omer Germain

Ed. Marchand ^{pro mare} _{secr.}

Promie de Diebce
Municipalite de St Louis
de Franck de Champlain

A une assemblee
des electeurs municipaux
de la paroisse de St Louis de
Franck dans le comte de
Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses seances
Mercredi le neuvieme jour
de Janvier 1924 a dix heures
du soir et qui conforme-
ment au code municipal
et a l'avis préalable
donne par J. Marchand de
Diebce, et President de l'electon
le huit et un de decembre
1923 sous la presidence
de J. Marchand de Diebce.

Le President ouvre la dite
assemblee et requiert les elec-
teurs presents de proposer les
personnes qui leur semblent
le plus convenables en rempla-
cement de Messrs Eugene
De Montigny, Philippe Page
et Julien Lamotte sortant
de charge.

Il y a une proposition signee
par Messrs J. H. Desilets, Odore
Beon, Johnny Henry, Joseph
Grasseur, Philippe Gaudry,
Louis Gue et Henri Giroux
qui ont ete conseilles. Comme President
le regrette cette proposition parce
que Mr Henri Giroux n'est
pas proprietaire et qu'aucun
signataire de la dite proposition

Il est proposé.

Il est proposé par les sieurs
Théodore Page; David Sarau;
Joseph Brinin que Mr Julien
Mormon soit élu à la charge de
conseiller.

Il est proposé par les sieurs
Arthur Lamotte, Camille
Bourques, Joe Brinin que
Mr Donat Lamotte soit
élu à la charge
de conseiller.

Il est proposé par les sieurs
Eugène De Montigny, Da-
vid Sarau; Julien Mormon
que Mr Majoric Dubé ^{est élu} soit
élu à la charge de conseiller.

N'ayant que le nombre
voulu de conseillers en ma-
jorité de Président d'élection
Je proclame les sieurs Ma-
joric Dubé, Donat Lamotte
Julien Mormon élus à la charge
de conseillers.

Di Ida Marchand Des.
Joe Larratte

Promue de l'archevêque
Municipalité de St Louis
de France le de Champlain

Vous soussignés ayant été
dûment nommés conseillers
de cette municipalité - faisons
serment chacun pour soi
que nous remplirons bien
et fidèlement les devoirs de
notre charge et cela au vu et
sur de nos capacités et ju-
gement

En témoin que Dieu nous soit
en aide

Donat Larroche
Lucien Morin
Majorique Dubé

Arresté de vant
Muni à St. Louis de
France le 4ème jour
de février 1924
J. St. Marchand

Comité de Québec
Municipalité de St-Jovin
de la paroisse de Champlain

A une assemblée
générale du conseil municipal
de la paroisse de St-Jovin
de la paroisse de Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances
le dimanche 10^e jour de février
1924 à neuf heures de l'a-
près-midi, à laquelle
assistent les conseillers
Lucien Normand, Germain,
Joseph Lemotte, Joseph
Pierre Page, Donat Lalonde.
Il est proposé par le conseil
que Joseph Lemotte, secondé
par le conseiller Joseph Pierre
Page que M^r Lucien Normand
soit nommé président et pré-
sident de la dite assemblée
soit unanimement.

Les procès de la dernière as-
semblée sont lus et approu-
vés.

M^r Maurice Dubé arrivant
à ce moment prend son siège.

Le secrétaire Honoré
fait lecture d'un état de comptes
pour travaux de chemins par
William Ritchie au montant
de \$29.75 se distribuant
comme suit \$18.75 à Eugène
de Montigny, \$9.00 à Léon
Gauthier, \$6.00 à Donat Brada.

et il est proposé par le conseiller
 Lucien Morin, secondé par le
 conseiller Joseph Lamotte que ce
 montant soit payé à qui de
 droit et que le montant de \$19.⁷⁵/₁₀₀
 soit chargé à William Ritchie
 le montant de \$20.⁰⁰ lui ayant
 déjà été chargé, Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller
 Mayone Dubé secondé par le
 conseiller Lucien Morin
 que le secrétaire besover
 peuvre tous les moyens pour
 collecter le compli d'été dans le
 chateau à la condition que la
 municipalité n'est rien à
 débourses.

Adopté unanimement

Donat Lamotte Maire
 Ad. Marchand Sec. tr.
 Promue de Québec
 Municipalité de St
 Louis de France Co de
 Chauglain

A une assemblée
 Ordinaire du conseil mun.
 cipal de la paroisse de St
 Louis de France dans le comté
 de Chauglain tenue au
 lieu ordinaire de ses séances
 lundi le sept d'Avril 1924
 à cinq heures de l'après-
 midi à laquelle assemblée
 sont présents Messrs les con-
 seillers Lucien Morin, Joseph
 Quiré Page, Amel ~~Guérin~~,
 Donat Lamotte, Joseph Lavoie
 Mo Mayone Dubé et le Maire

Mr Omer Lamothe for-
ment le quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le conseil
de payer Omer Page selon
de l'acte le conseil Omer
Germain qui il soit payé
\$259.32 en conseil de
comté dont \$100.00 pour subsi-
dette Indron, et \$100.00 pour
Caleda Lamothe et \$59.32
pour la taxe ordinaire du au
conseil de comté. Mr Arthur
Lamothe qui doit payer l'impôt
de fille Caleda aura un droit
de déduction.

Omer Germain

Ed. Marchand s. l. d.

Promue de l'union
Municipale de St
Louis de France b. de Champlain.

A une session spéciale
du conseil Municipal de
la paroisse de St Louis de
France dans le comté de
Champlain tenue au lieu
ordinaire de ses séances
le 5 de mai 1924 à
sept heures de l'après midi
à laquelle session ont pré-
senté Messieurs les con-

seillers Lucien Lacombe, Joseph
 Quire Page, Donat Lantho, second,
 Maxime Dubé, Joseph Lantho
 Omer Germain Pymant gu-
 rind.

Il est proposé par le conseil
 le Donat Lantho second
 par le conseiller Joseph Lantho
 que M^r Omer Germain soit
 nommé président de la dite
 assemblée en l'absence du même.

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approu-
 vés.

Il est proposé par le con-
 seiller Donat Lantho second
 par le conseiller Maxime Dubé
 que considérant qu'il serait
 très important pour le progrès
 de notre région que la route bri-
 gant la rivière St Maurice déjà
 projetée et en bonne partie cons-
 truite qui doit relier depuis
 la ligne à Grand Pibo et de là à
 la route Provinciale.

Le conseil de notre municipalité
 en conséquence demande
 aux conseils de ce district de bien
 vouloir approuver et appuyer
 fortement lors d'une session du
 conseil de comté qui sera tenue
 le 11 de Juin prochain le projet
 et tracé de cette route déjà approu-
 vée par les villes de la Tugue, Grand
 Pré, Shameregan Falls et trois
 autres et considéré comme une
 des utilités publiques les plus importantes
 que copie de la présente résolu-

tion soit adressée au conseil de comté.

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller Joseph Pierre Page qui il soit demandé au député provincial M. le Dr. Bordeaux un octroi pour la construction du pont chez M. Omer Germain. Le coût de cette construction devrait être évalué à environ \$ 500.⁰⁰

Le secrétaire trésorier fait lecture d'un compte pour le montant de \$ 564.²⁰ pour l'entretien de la route Trois Rivières Grand'neuve. Il est proposé par le conseiller Joseph Lamotte secondé par le conseiller Mezon Dubé que ce compte ne soit pas payé.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page secondé par le conseiller Lucien Morin qu'il soit payé à M. Donat Quilès Inspecteur \$ 8.12 pour chemin de front d'Auguste Labrecque, William Ritchie, Georges Pachelau, et que ce montant soit collecté sur chacun de ces particuliers en raison de la superficie de leur terrain. Sur la même proposition que le compte de M. Auguste Leclerc soit accepté par le conseil comme étant dû. Le conseil ne paiera pas ce compte.

mais il sera collecté par Mr
Lemire lui-même sur charge
intéressé.

Next proposé par le conseiller
Joseph Lamotte secondé par le
conseiller Donat Lamotte qu'il
soit donné un avis de motion
comme quoi que le conseil à sa
séance régulière du mois
de juin prochain passera un
règlement pour installer
les chemins croches dans
la paroisse.

Next proposé par le conseiller
Joseph Pierre Page, secondé par
le conseiller Lucien Monin qu'il
ne soit pas donné d'avis de
motion pour l'installation
des chemins croches dans la
paroisse. Volonté pour la motion
principale Joseph Lamotte, Do-
nat Lamotte, Nazaire Dubé
pour l'amendement Joseph
Pierre Page, Lucien Monin, la mo-
tion première est gagnée par
une voix.

Le secrétaire trésorier
fait lecture de la démission
du maire Mr Omer Lamotte
et il est proposé par le conseiller
Donat Lamotte secondé par le
conseiller Nazaire Dubé que
cette démission soit acceptée
et qu'il y aura une séance
officielle pour la nomination
d'un maire lundi le 12 de mai
courant à sept heures de l'après-
midi. Attesté Sec. n. Maire
Ed. Marchand

Promue de Sieber
Municipalité de St.
Louis de Trauerbolschamps

Une assemblée spéciale du
conseil municipal de la pa-
roisse de St Louis de Trauer-
bolschamps de Champlain
tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le
doux de mai 1924 à sept
heures de l'après-midi à
laquelle assemblée sont
présents: M^{rs} les conseillers
Lucien Monin Joseph Pierre
Page, Majorie Dubé, Dorat
Laurotte, Joseph Laurotte
formant ensemble cette
assemblée ayant été spécialement
convocée pour la
nomination d'un maire
en remplacement de M^r
Omer Laurotte ayant de-
missionné

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Pierre, second
par le conseiller Lucien
Monin que M^r Majorie Dubé
soit nommé président de
la dite assemblée.

Il est proposé par le con-
seiller Joseph Pierre Page, secon-
d par le conseiller Lucien
Monin que M^r Laniel Marchand
soit nommé maire en rempla-
cement de M^r Omer Laurotte

Il est proposé en amende-
ment à la proposition ci-haut

fait par le conseiller Joseph
 Lamotte secondé par le conseil-
 ler Donat Lamotte que Mr
 Octave Héon soit nommé maire
 en remplacement de Mr Omer
 Lamotte
 votent pour la motion de Mr
 Joseph Pierre Pierre, Joseph Paul
 Page, Lucien Cormier,
 votent pour l'amendement
 de Mr Joseph Lamotte, Joseph
 Lamotte, Donat Lamotte,
 ayant faitage égale de voix
 le président Mr Majorie Dubé
 donne son vote en faveur de
 l'amendement et l'amende-
 ment est gagné par une voix.
 Mr Octave Héon est donc nommé
 maire pour l'année la tenue de
 Mr Omer Lamotte.

Majorie Dubé président
 Ed. Marchand secrétaire

Prévôt de Québec
 Municipalité et
 Louis de France de Beauport.

après être de
 ment nommé
 maire de cette
 Municipalité
 O H

Je soussigné Octave Héon fais
 serment que je remplirai bien
 et fidèlement les devoirs
 de ma charge et de la au mieux
 de mes capacités et juge-
 ment. Ainsi que Dieu m'a aidé
 en aide. Octave Héon

Assurément devant
 Mr A. St Louis de Yamp
 a 26 rue Jean de Lau 1924
 Ed. Marchand

Promue de l'Union
Municipalité de St
Louis Louis de France Chaudière

A une assemblée
mensuelle du conseil mu-
nicipal de la paroisse de St
Louis de France dans
le comté de Chaudière
tenue au lieu ordinaire
de ses séances lundi le deux
de juin 1924 à sept heures
de l'après midi à laquelle
assemblée sont présents
Messieurs les conseillers Joseph
Pierre Page, Omer Germain,
Lucien Morin n'ayant que
trois conseillers présents
le conseil se peut régler.

Il est proposé par le
conseiller Joseph Pierre
Page secondé par le con-
seiller Lucien Morin que
l'assemblée du conseil soit
ajournée à lundi le neuf de
juin courant à sept heures
de l'après midi et que les
conseillers et le maire absent
soit notifiés. Estime Stein
O. Marchand

Promise de Québec
Municipalité de St
Louis de France de Champlain

Une assemblée
mensuelle du conseil mu-
nicipal de la paroisse de
St Louis de France dans
le comté de Champlain eut
un ajournement de la séance
du deux de juin courant
tenue lundi le deux de juin
1924 à sept heures de l'après-
midi à la quelle assemblée
sont présents Messieurs les
conseillers Donald Lamotte,
Joseph Lamotte, Lucien Monin,
Emile Germain, Joseph Pierre
Page, et le maire Mr. Estar
Bein. Journent le quorum
dans la présidence de ce dernier.
Les procès des deux assem-
blées précédentes sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le con-
seiller Emile Germain secondé
par le conseiller Joseph Pierre Page
qu'il soit remboursé à Mr. le
bourgeois Emile Lussard la somme
de \$25.00 pour argent déboursé
pour avoir fait chasser une fa-
mille de mauvaises oies
dans la paroisse.

Il est proposé par le conseil.
le Joseph Pierre Page secondé
par le conseiller Joseph Lamotte
qu'un avis de motion soit donné
le jour que le conseil a sa séance
régulière du mois de juillet.

conrait passera un règlement
pour établir la vaccination
obligatoire dans la paroisse
et qu'un avis public soit don-
né à ce sujet.

Le secrétaire trésorier
fait lecture d'un état de
compte de M. Auguoli Secrétaire

Il est proposé par le con-
seiller Donat Lamotte et voté
par le conseil Joseph Lamotte
que cet état de compte soit
renvoyé à une autre séance

sur la même propo-
sition qu'il soit payé à
M. Armand Gervais
pour la route des cheneaux
\$ 5.⁰⁰ pour M. J. P. P. P.
rest, \$ 1.²⁰ et Maurice Lunn-
les ce pour un pont chez
Polignin pour M. J. P. P. P.
rest \$ 2.⁰⁰ pour de M. P. P.
Marchand \$ 1.²⁰ pour et Maurice
Lunnles \$ 0.60 pour Joseph P. P.
\$ 1.²⁰ qu'il soit payé à M.
Joseph P. P. P. pour
et Maurice Lunnles \$ 1.42 et \$ 1.26
pour M. P. P. P. \$ 0.95 et \$ 0.84 pour
la route de St Marguerite pour
deux années qu'il soit payé
à M. Donat Dubé pour
Joseph P. P. P. pour
\$ 1.01 pour son poche pour
\$ 0.92 pour Massicot, J. P.
\$ 2.¹⁶ pour William P. P.
\$ 1.62 pour la route de St. P. P.
pour chemin de front pour
William P. P. P. \$ 1.40 pour

Monsieur Lorange \$0.65 et que ces montants soient tous chargés aux intéressés avec leurs taxes.

M. Joseph Lamotte a été son ami de motion pour l'installation des chemins croisés dans la paroisse et le conseil décide de ne pas procéder sur cet avis de motion.

Le secrétaire tenonier fait lecture d'un avis signé par le sousigné Philipp Page demandant d'après l'article 229⁺ que M. Majorie Dubé agissant présentement comme membre de votre honorable conseil soit mis en demeure d'établir dans huit jours de cette date son sens d'éligibilité à la charge de conseiller de paroisse. Il est proposé par le conseiller Lucien Normin, secondé par le conseiller Joseph Pierre Page que M. Dubé Majorie soit tenu dans le dit délai de huit jours à compter de la séance de ce jour sous sens d'éligibilité pour être conseiller de cette paroisse conformément à l'article 229 du code municipal.

Il est proposé par le conseiller Joseph Lamotte, secondé par le conseiller Donat Lamotte que M. Majorie Dubé soit mis en demeure de se présenter pour le rôle d'installation

+ du code municipal

comme propriétaire du lot n° 475 comme l'indique son contrat Journé au bureau de la corporation.

Il est proposé par le conseiller Joseph Lamotte, second par le conseiller Omer Germain que M^r Edmond Marchand soit nommé inspecteur ^{domini} en remplacement de M^r Armand Gervais pour le rang des Cheminés et que M^r Faucille Hébert soit nommé inspecteur de mine pour le rang de St Marguerite en remplacement de M^r Louis Gilbert.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page, second par le conseiller Lucien Houin que les n° 475 appartenant au jour d'hui à M^r Mazoué Duché soit évalué à \$ 300.00 au lieu de \$ 475.00 que les n° P 299, 301 appartenant au notaire J Forest soit évalué à \$ 500.00 au lieu de \$ 800.00 que le C. P. sous terrain qui conduit à la St Maurice Mine soit évalué à \$ 50.00 de l'aspect de qui fait un montant.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pierre Page, second par le conseiller Joseph Lamotte que M^r le bail Omer Bernard soit nommé auditeur et qu'il audite les comptes que la corporation au mois de juillet prochain.

Promis de Dubé
Municipalité de St Louis
de France vs de Champlain

A une assemblée
mensuelle, du conseil municipa-
l de la paroisse de St Louis
de France dans le comté de
Champlain tenue au lieu or-
dinaire de ses séances lun-
di le 7 de juillet 1924 à sept
heures de l'après-midi à
laquelle session sont pré-
sents, notamment les con-
seillers Lucien Durois, Joseph
Pierre Page, Omer Germain,
Donat Lacroix, Major Dubé,
Joseph Lacroix et le maire
McClure Stein Jument
le quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la der-
nière assemblée sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le con-
seiller Major Dubé, secondé
par le conseiller Omer Germain
qu'il soit fait passer de ré-
glement pour la vaccina-
tion dans la paroisse.

Il est proposé par le conseil-
ler Joseph Pierre Page, secondé
par le conseiller Lucien Durois
qu'il soit payé à Mr Jument
Major pour l'entretien du
chemin de front d'ht Delorme
\$ 2.00 et ~~à~~ David Dubé \$ 8.00
de Paul Lacroix & 1 Polquin \$ 2.00
d'Ingraham pour \$ 1.00 de bi.

Nest Moreau \$ 1.00 pour frais
 de la coté de Ben pour Paul
 Lapierre \$ 2.07, pour Ernest
 Moreau \$ 1.38, pour Neptun
 Jourdain \$ 1.38, pour Dues Dand
 Dubé \$ 9.20 et que ces mon-
 tant soient chargés à ces
 Amis avec leurs taxes.

Il est proposé par le
 Donat Laurin et secondé par
 le conseiller Joseph Lanthier
 que M^r Auguste Perrin soit
 protège de voir à collectionner
 dans le délai de 5 jours
 l'argent qui est dû pour la
 route des Pins le conseil
 approuvant l'état de compte
 déjà produit.

M^r Meunier Dubé donne
 avis de motion que le conseil
 à sa séance régulière du
 conseil du mois d'août pro-
 chain passera un règle-
 ment pour élargir l'uti-
 lité des chemins d'hiver ou
 pour passer un règlement
 pour installer les chemins
 croches dans la paroisse.

Victor Héon Orain
 Ed. Marchand Sec. tr.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis
de France et de Champlain

A une assem-
blée mensuelle du con-
seil municipal de la pa-
roisse de St. Louis de France
dans le comté de Cham-
plain tenue au lieu ordi-
naire de ses séances le
4 de ~~juillet~~ courant à
sept heures de l'après-mi-
di l'an mil neuf cent vingt
quatre à laquelle session
sont présents Messrs les con-
seillers Lucien Monie, Joseph
Pierre Page, Omer Germain
Donat Lamotte, Majori Du-
be, Joseph Lamotte, le maire
M. Etienne Héon, forment
le quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière
assemblée sont lus et approu-
vés.

Il est proposé par le con-
seiller Omer Germain secon-
dé par le conseiller Majori
Dube que le conseil de St.
Louis de France prie avec
instance l'honorable pre-
mier ministre et procureur
général de la province
de Québec de prendre les
mesures nécessaires pour
protéger la famille et la
société en cette province en y
faisant observer la loi des

dimanche et que le secrétaire
trésorier envoie une copie
de cette résolution au premier
ministère la semaine.

Il est proposé par le
conseiller Donat Samothé
secondé par le conseiller
Majorie Dubé que le service
paye le montant de \$12.00
par jour.

Il est proposé par le
conseiller Julien Morin
secondé par le conseiller
Joseph Samothé que les
deux cours d'eau mentionnés
dans la demande de Mr
Antonin Pratte soient creusés
comme demandé et les
travaux agrais Mr Joseph
Lho Page soit autorisé à
faire faire l'ouvrage.

Le secrétaire trésorier
fait lecture d'une lettre du
service provincial d'Hygi-
ène exposant la municipalité
à \$25.00 ^{par jour} pour l'ar-
rivi par contre édicté le 4.
février de la vaccination
obligatoire et il est proposé
par le conseiller Omer Germain
secondé par le conseiller
Joseph Samothé que le conseil
ne fasse rien à ce sujet.

Le secrétaire trésorier
fait lecture d'un compte au
montant de \$564.50 pour le
travail de la route. Trois Finias
Sharenegau et il est proposé

par le conseiller Joseph Pierre Page; second par le conseiller Mayoni Dubé que cette question soit traitée à une autre séance.

Le secrétaire Trévoise fait lecture du rapport de l'audition des comptes et il est proposé par le conseiller Omer Germain, second par le conseiller Mayoni Dubé que ce rapport soit accepté comme tel.

Il est proposé par le conseiller Lucien Monin, second par le conseiller Joseph Pierre Page qu'il soit payé \$14.40 à M^r Arthur Martin pour ouvrage fait dans le corridor de St. Méris et que ce montant soit chargé à tout le corridor de St. Méris Nord et Sud partant d'un côté de la terre de Hezoleon Caumon et de l'autre côté la terre de Mayoni Dubé l'ancienne terre de M^r Lamoignon. Ce montant sera collecté sur la superficie du terrain sur la même proposition qui a été faite à M^r Omer Germain pour Adelaïde Lamoignon \$2.37 pour Joseph Beaumier \$0.95 pour la route des pins et le pont et que ces montants soient chargés à ces derniers avec leurs taxes.

Il est proposé par le conseiller Omer Germain second par le conseiller Joseph Lamoignon que M^r Thomas Girard soit

à la condition que les gens du côté du sud paye seule. Il faut que j'aille les 2/3 de leur terrain.

nommé inspecteur de voirie
 pour le rang et être en rem-
 placement de M. Donat Ri-
 vard.

Il est proposé par le conseil.
 Le Joseph Gauthier second
 par le conseiller Donat Gauthier
 que le conseil passera ou non
 un règlement d'assiette
 régulière de septembré courant
 pour l'entretien des chemins
 croches dans la paroisse ou pour
 charger l'entretien des chemins
 d'hiver en chemins droits.

Il est proposé par le
 conseiller Omer Germain
 second par le conseiller
 Lucien Morin que la taxe
 de cette année soit de 10 par
 cent fiastés.

Acte de M. le Maire.
 Ed. Marchand Secrétaire.

Promesse Dubé
Municipalité de St Louis
de Haute et de Champagne

A une assemblée municipale du conseil municipal de la paroisse de St Louis de Haute et de Champagne tenue au lieu ordinaire de ces séances Mardi le deux de septembre 1924 à sept heures de l'après midi à laquelle assistent sont présents Messrs les conseillers Lucien Morin, Joseph Pien Page, Louis Gervais, Donat Lamotte, Joseph Lamotte, Major Dubé et le maire Edouard Heon forment le quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Pien Page, secondé par le conseiller Joseph Lamotte que le terrain au moulin de Mr Ulric de Montigny soit évalué à \$100.00 l'emplacement et les bâtisses de Mr Ernest Lamotte à \$900.00 et le reste de ce bureau qui appartient à Mr Ernest Lamotte à \$1200.00 sur la même proposition que la propriété de la St Maurice sous l'ancienne maison & bâtiment d'Edouard Heon soit évalué à \$1250.00 la maison de la compagnie à \$1500.00 les anciennes bâtisses d'Abel Desilets à \$1500.00 et que ces trois

Promesse Juchie
Municipalité de St Louis
de Haute de Champlain

PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité de
St. Louis de France,
Comté de Champlain.

Je, J. CYPRIEN SAWYER, ayant été dûment nommé Secrétaire-Trésorier de cette Municipalité, fais serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

J. C. Sawyer

Assermenté, à St. Louis de France
ce huitième jour du mois de
Septembre, Mil neuf cent vingt-quatre,
devant moi, le soussigné *maire*, pour
la susdite paroisse -

Octave Héon, J. P. ex off.
Maire -

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES,
COMTE DE CHAMPLAIN.

ATTENDU que moi, J.CYPRIEN SAWYER, ai été nommé Secrétaire-Trésorier de la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis de France, dans le District des Trois-Rivières, dans le Comté de Champlain, et ATTENDU que, conformément aux dispositions du Code Municipal de Québec, nous, EMERY SAWYER, cultivateur de la dite paroisse de St. Louis de France, avons été approuvé et accepté comme caution dudit J. Cyprien Sawyer, pour le paiement de toute somme de deniers dont il, ledit J. Cyprien Sawyer, peut, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier par lui-même ou par toute personne dont il est responsable, être comptable envers la corporation de ladite paroisse de St. Louis de France ou toute autre personne, tant en capital, intérêts et frais qu'en amendes, dommages et intérêts, encourus durant l'exercice de sa charge.

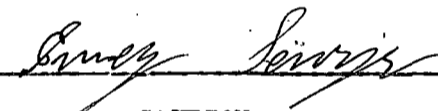
SACHEZ par ces présentes, que nous, Emery Sawyer nous nous reconnaissons solidairement obligé à payer et à rembourser à la Corporation de la dite paroisse de St. Louis de France toute somme que ledit J. Cyprien Sawyer, par lui-même ou par toute personne dont il est responsable peut, dans l'exercice de sa charge, devenir comptable envers la corporation ou toute autre personne, en capital, intérêts, frais, amendes ou dommages et intérêts; et

LA CONDITION de ce cautionnement est que si J. Cyprien Sawyer remplit bien et fidèlement en tout temps les fonctions et les devoirs de la charge de Secrétaire-Trésorier à laquelle il a été nommé, et rend compte, paye ou remet à ladite Corporation ou à toute personne, toute somme de deniers dont il deviendra redevable, lui et toute autre personne, durant l'exercice de sa charge envers telle Corporation ou personne, en capital, intérêts, frais et amendes ou dommages-intérêts, alors ce cautionnement sera nul; autrement il demeurera dans toute sa vigueur.

ET nous avons signé les présentes à St. Louis de France, Comté de Champlain, ce *septième* jour du mois de Septembre, Mil neuf cent vingt-quatre.



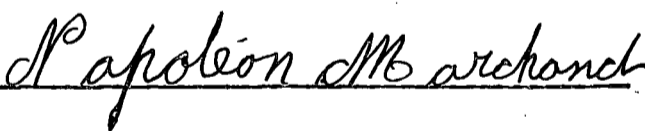
SECRETARE TRESORIER



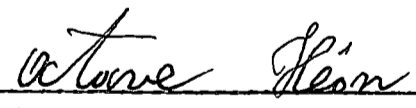
CAUTION

TEMOINS:





ACCEPTE, à St. Louis de France, ce *septième* jour de Septembre, Mil neuf cent vingt-quatre, par moi le soussigné, Maire de ladite paroisse.



MAIRE

CAUTION MUNICIPALE

-de-

J. C . SAWYER,
Secrétaire-Trésorier de
la Municipalité de
St. Louis de France.
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE, 1924.

(ORIGINAL)

evaluations doit charger à la
 M^{re} Marie Luce.

Il est proposé par le
 conseiller Joseph Pierre Page,
 secondé par le conseiller
 Lucien Drouin que Mr Lyprien
 Lamy soit engagé pour le
 conseil au prix de \$60.00
 par année pour remplir la
 charge de Secrétaire honoraire
 de la Municipalité. Adopté.

Il est proposé par le con-
 seiller Major Dubé, secondé
 par le conseiller Joseph Lamotte
 qu'il soit par le présent réglé
 statué et ordonné et il est par
 le présent réglé, statué et ordon-
 né, que les chemins croisés
 c'est à dire en voie double,
 soient entretenus dans la pa-
 roisse pour les chemins d'hiv-
 res et que le prochain règlement
 en sera en force après approbation.
 Adopté.

Voté par le Secrétaire
 Ed. Marchand Secrétaire

Princed de Québec,
 Municipalité de la paroisse
 de St. Louis de France, Co Champlain.
 A une assemblée mensuelle
 de la Municipalité de la paroisse de St. Louis de France,
 Comté de Champlain, tenue au lieu
 ordinaire de ses séances, lundi le
 sixième jour d'Octobre, Mil neuf
 cent vingt-quatre, à laquelle assemblée,

Municipalité St-Louis de France

COMTÉ CHAMPLAIN, P. Q.

JE, soussigné, DIONIS COURTEAU, ayant été
nommé Inspecteur de voirie pour le Rang
St. Alexis, par les présentes, fais serment
de remplir les devoirs de ma charge au
meilleur de mes connaissances et croyances.

AINSI que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi
à Trois-Rivières, ce
cinquième jour du
mois de Décembre,
Mil neuf cent trente-un.

Dionis Courteau

J. B. Lavoie N.S.

St. Louis de France

le 29 oct. 1931

La Municipalité de St. Louis France

Les cultivateurs du rang des cheneaux
demande. \$300.00 pour arranger la route
des cheneaux a partir de la cote de
ben a la cote de roche pour l'arrondir
reparer les cotes ^{du puitsseau} et l'élargir. et mettre
de la poussiere de pierre dans la cote
de roche.

Et. \$100.00 pour les cotes chez Mr

Omer Germain pour avoir de la pierre
et de la poussiere.

Omer Germain

Joseph Ducré

Edmond Marchand

Napoléon Marchand

Paul Larivière

D. J. Oyster

Alphonse Marchand

Felix Marchand

Alfred Buisson

Hyacinthe Barette

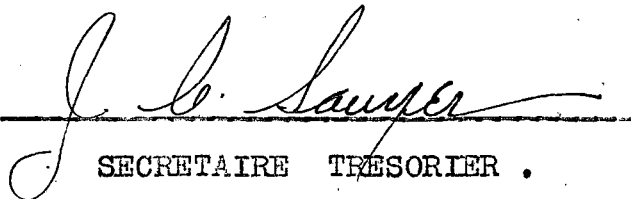
Alfred Bellemare

J. P.

PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité de la paroisse
de St. Louis de France.

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné que
Monsieur Omer Germain, Conseiller, a donné AVIS DE MOTION,
à la dernière assemblée des Conseillers de ladite Municipalité,
tenue Lundi le 6 du mois courant, aux fins de proposer à la
Cession régulière du mois de Novembre, prochain, un règlement
devant annuler le règlement passé et adopté, ayant établi
les chemins croches, c'est-à-dire en ^{voie double} ~~double~~ voie dans les limi-
tes de ladite Municipalité.

DONNE à St. Louis de France, ce
huitième jour du mois d'Octobre,
Mil neuf cent vingt-quatre.


SECRETARE TRÉSORIER .

JE, J. C. SAWYER, Secrétaire-Trésorier, de ladite
Municipalité, certifie, par les présentes, avoir donné lecture
du présent avis, à la porte de l'église paroissiale de St. Louis
de France, à l'issue de l'Office Divin, Dimanche le 12 Octobre,
1924, après avoir affiché deux copies du même avis, à deux en-
droits différents de la paroisse.

PROVINCE DE QUEBEC,

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE

DE ST. LOUIS DE FRANCE.

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST. LOUIS DE FRANCE:

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par J. Cyprien Sawyer, Secrétaire-Trésorier, que le Conseil de cette Municipalité, à sa cession du deux Septembre, courant, a passé un règlement établissant les "chemins croches", dans les limites de cette Municipalité; et que ce règlement rentrera en vigueur après quinze jours de la date de cet avis.

Tout intéressé pourra prendre communication dudit règlement chez le Secrétaire-Trésorier.

DONNE à St. Louis de France,
ce *dixième* - jour de Sep-
tembre, Mil neuf cent vingt-quatre.

J. C. Sawyer

Sec. Trésorier,
Je, soussigné, J. C. Sawyer, Secrétaire-Trésorier,
certifie avoir affiché deux copies du présent avis, à deux
endroits différents de la Municipalité, et avoir donné lecture
publique de cet avis, à la porte de l'Eglise paroissiale de
Montréal, le 14 septembre, 1884 J. C. Sawyer. Sec. Trésorier.

sont présents: son honneur le Maire,
M. Octave Henri, M. M. les conseillers
Omer Germain, Jos. Pierre Page, Lucien
Morin et Majorque Nute, formant quorum,
sous la présidence de son honneur
le Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Omer Germain, secondé par le conseiller
Jos. Pierre Page que les suivants soient
inscrits, comme électeurs, comme fils
de cultivateurs: M. M. George Lacroix;
Charles - Edouard Lamotte, Ernest
Harper; Emile Bussière; Philippe
Lévesque; Marcel Ducharme; Alphonse
Piquin, Antonio Dechère;

Il est proposé par le conseiller
Joseph Pierre Page⁺ que le secrétaire
Fichoux soit autorisé à emprunter des
avis de paiement à tous ceux qui
ont de l'arriéré tant pour le Mu-
nicipal que pour le Scolaire, (Adopté)

Il est proposé par le conseiller
Omer Germain secondé par le conseiller
Lucien Morin, que le conseil à
sa prochaine séance du mois de
Novembre, prochains, passe en égale-
ment des fins d'annuler le règle-
ment ayant établi les chemins
crochés, c'est-à-dire en voie double
dans les limites de la paroisse. Cette
proposition devra s'entendre comme
l'art. de motion, donné par ledit Omer
Germain. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Majorque Nute, secondé par le conseiller

+
secondé par
le conseiller
Majorque
Nute:
O.C.
J.O.S.

Lucien Morin, chef de l'Inspection de
 Roux St. Alexis, vient de faire réparer
 les endroits dangereux dans cette
 partie de la route, appelé "Petite
 Route" - (Adopté) (Unanimité major. bon)
 Omer Germain, Ex-Maire
 J. C. Sauge - Sec. Tr.

Province de Québec,
 Municipalité de la paroisse
 de St. Louis de France -

A une assemblée mensuelle du
 conseil de la susdite municipalité,
 tenue au lieu ordinaire de ses séances,
 le lundi le troisième jour du mois de
 Novembre, Mil neuf cent vingt quatre,
 à laquelle séance, ont assisté son
 Honneur le Maire M. Octave Heur,
 Messrs. Conseillers: Omer Germain et
 Majorique Dubé.

~~Par défaut de quorum, la~~
~~séance est levée~~

~~J. C. Sauge - Sec. Tr.~~
 Une peine s'étant espriée,
 sans que d'autres conseillers se soient
 présentés, pour former quorum, à
 la demande des Conseillers Omer Ger-
 main et Majorique Dubé, la séance
 a adjourné à Lundi, le dixième jour
 de Novembre, Mil neuf cent vingt
 quatre, et le Secrétaire-Trésorier est
 autorisé à donner les avis requis par
 le Code Municipal, en pareil cas.
 (Unanimité major. bon) Omer Germain Ex-Maire
 J. C. Sauge - Sec. Tr.

a 7 ju. p. p.
 J. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST. LOUIS
DE FRANCE, dans le Comté
de Champlain.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné
à tous les contribuables de la susdite Municipalité,
que Monsieur *David Savois*, cultivateur de
ladite paroisse, fut nommé Conseiller, en remplacement
de Monsieur Rodolphe Ducharme, Conseiller, démissionnaire,
par le Conseil de St. Louis susdit, à la session spé-
cialement tenue, à cette fin, en date du 18 Avril, cou-
rant.

Donné à St. Louis de Champlain, ce
dix-neuvième jour du mois d'Avril,
Mil neuf cent vingt-cinq.

J. C. Sawyer

SECRETAIRE TRESORIER.

JE, soussigné, J. C. Sawyer, Secrétaire Trésorier de la
susdite Municipalité, par les présentes, certifie avoir
donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issue de l'Office
Divin, à la porte de l'église de St. Louis de France,
après avoir affiché deux copies du présent avis, à
deux endroits différents de la Municipalité, en date
du 19 Avril, 1925.

J. C. Sawyer

SECRETAIRE TRESORIER.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST. LOUIS
DE FRANCE,
COMTE DE CHAMPLAIN.

A SON HONNEUR LE MAIRE:-

F.X. Marchand,

A MM. LES CONSEILLERS:-

Edmond Marchand,

Majorique Dubé,

Lucien Morin,

Donat Lamothe,

Omer Morin

AVIS vous est, par les présentes, donné qu'il se tiendra une assemblée spéciale du Conseil de la susdite Municipalité, au lieu ordinaire de ses sessions, samedi le dix-huitième jour d'Avril, courant, à sept heures du soir, aux fins de nommer un Conseiller, en remplacement de Monsieur Rodolphe Ducharme, Conseiller démissionnaire.

DONNE à St. Louis de France, ce
Avril, 1925.


SECRETARE TRESORIER.

Je, soussigné, J. C. Sawyer, Secrétaire Trésorier de la susdite Municipalité, certifie, par les présentes, avoir signifié copies de l'avis ci-dessus à chacun des membres composant le Conseil de la dite Municipalité.


SECRETARE TRESORIER.

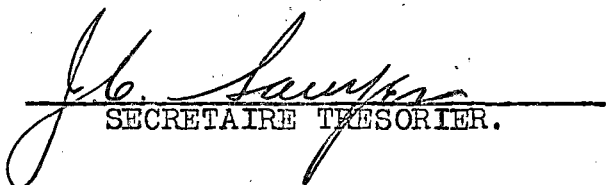
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST. LOUIS
DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné
à tous les électeurs de la susdite municipalité, que
lundi, le dix-neuf du mois courant, un poll sera tenu
à la salle paroissiale de cette paroisse, de huit heures
du matin à six heures de l'après-midi, aux fins d'éli-
re un Maire; les candidats en présence sont MM. Xa-
vier Marchand, cultivateur et Octave Heon, aussi culti-
vateur, tous deux de la paroisse de St. Louis, susdit.

Donné à St. Louis de France, ce dix-
huitième jour de Janvier, 1925.


SECRETARE TRESORIER.

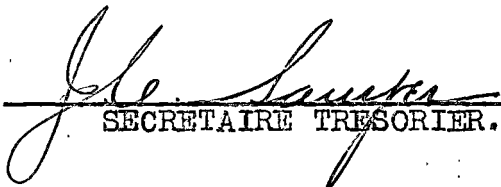
JE, J.C. Sawyer, Secrétaire Trésorier de la susdite
Municipalité, certifie, par les présentes, avoir donné
lecture du présent avis, à l'issue de l'Office Divin,
Dimanche le 18 Janvier, 1925.


SECRETARE TRESORIER.

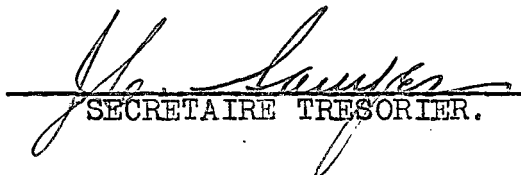
PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité de St. Louis
de France, Comté de Champlain.

Avis Public, est par les présentes donné à tous les contribuables de St. Louis de France, que les suivants ont été faits Conseillers de la susdite Municipalité, par les électeurs, de ladite paroisse, suivant nomination qui a lieu, Mercredi, le quatorze du courant, suivant avis public précédemment donné à cette fin, savoir: MM. ELZEAR MARCHAND, EDMOND MARCHAND, et RODOLPHE DUCHARME.

Donné à St. Louis de France ce dix-huitième jour de Janvier, Mil neuf cent vingt-cinq.


SECRETAIRE TRESORIER.

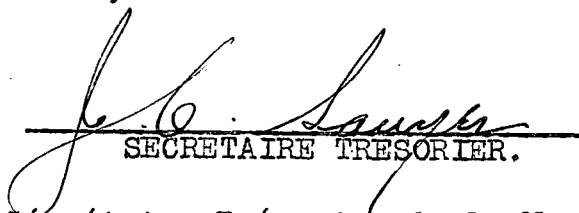
Je, J.C. Sawyer, Secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité certifie, par les présentes, avoir donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issue de l'Office Divin, dimanche le 18 Janvier, 1925.


SECRETAIRE TRESORIER.

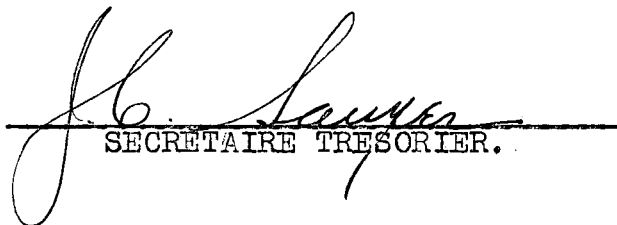
Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de
France, Comté de Champlain.

Avis Public est, par les présentes,
donné à tous les contribuables de la susdite Municipalité que Monsieur F. Xavier Marchand, cultivateur, demeurant en la susdite Municipalité, a été élu Maire de ladite paroisse, par les électeurs à la votation qui eut lieu lundi, le dix-neuvième jour du mois courant.

Donné à St. Louis de France, ce
vingt-cinquième jour du mois
de Janvier, 1925.


SECRÉTAIRE TRÉSORIER.


Je, J.C. Sawyer, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de St. Louis de France, dans le Comté de Champlain, certifie par les présentes avoir donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issue de l'Office Divin, Dimanche le vingt-cinquième jour du mois de Janvier, 1925, et avoir affiché deux copies dudit avis à deux endroits différents de notre municipalité.


SECRÉTAIRE TRÉSORIER.

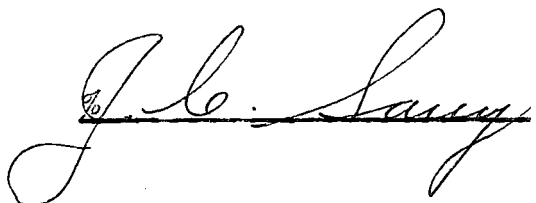
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITÉ DE ST. LOUIS
DE FRANCE, Comté de
Champlain.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les Contribuables de la paroisse de St. Louis de Champlain que le Conseil à sa séance du dix du mois courant a passé un règlement, annulant un règlement précédent ayant établi les "chemins croches c'est-à-dire en voie double" dans les limites de notre Municipalité.

Donné à St. Louis de France,
ce seizième jour de Novembre,
Mil neuf cent vingt-quatre.


SECRETARE TRÉSORIER

JE, J.C. SAWYER, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de St. Louis de France, dans le Comté de Champlain, certifie, par les présentes, avoir donné lecture de l'acte ci-dessus, à la porte de l'église paroissiale de St. Louis susdit, à l'issue de l'Officie Divin, Dimanche le seizième jour du mois de Novembre, courant.



France de Québec,
Municipalité de la paroisse
de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale d'ajournement de la dernière assemblée municipale, devant qui aurait dû être tenue lundi, le 3 Novembre, 1924, et qui a été ajournée à sa demande des Conseillers Omer Gervais et Marquise Huet, à cet effet, lundi le septième jour du mois de Novembre, M. il n'y eut rien quatorze, tel que constaté par les avis originels, et produits et signifiés aux membres absents à la dernière assemblée, à laquelle dite assemblée d'ajournement sont présents:

M. M. Omer Gervais, Pré-Maire;
M. M. Marquise Huet, Joseph Lamotte,
Norval Lamotte, Joseph Pagi, Lucien
Morin, formant quorum sous la prési-
dence de M. Omer Gervais, Pré-Maire.

Les procès-verbaux des dernières assemblées sont lus et approuvés.
Il est proposé par Omer Gervais, secondé par M. Joseph Pagi, qu'il soit et il est par les présents établi, et statué, et ordonné que le règlement ayant établi les chemins crochets, c'est-à-dire en "voie d'arrêt" dans les limites de la Municipalité de St. Louis, soit et est par les présents annulé, et que ce règlement soit en force, quinze jours après sa promulgation.

Omer Gervais Pré-Maire
J. C. Lamer Sec.
Sec. - Pte - F

Le compte de M. Fancide Héroux, au montant de \$ 3.⁰⁰ pour travaux de chemin, est adopté; et devra être chargé à M^{rs}. David Blais.

M. Mazoué Blais donne avis de motion qu'à la prochaine séance mensuelle, de ce conseil, il proposera un règlement établissant la vaccination dans les limites de la paroisse, conformément aux exigences du Bureau d'Hygiène de la Province de Québec.

Il est proposé par le conseil, Joseph Page, secondé par le conseil, Lucien Morin que les cautionnements pour les entrepreneurs de routes d'une route d'un montant égal aux frais de route de droits routes, et que les entrepreneurs soient responsables de tous accidents ou dommages causés ou advenant dans les dites routes; s'il est prouvé que ces dits accidents ou dommages sont la suite de négligence ou de mauvaise entente de la part de l'entrepreneur.

Il est proposé par le conseil, Joseph Lamothe, secondé par le conseil, Pascal Lamothe, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à notifier la Corporation de la paroisse de la Madeleine qu'il ait à ceder l'entretien de la route Trois-Rivières ^{St-Jovin} à un homme compétent, et pour cause de l'absence de leur rappels l'incapacité de l'entrepreneur de l'an dernier.

Adopté :

Orner Germain
J. le Sauger - Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de la
Paroisse de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et
régulière des Conseillers de la dite Muni-
cipalité, tenue au lieu ordinaire de ses
séances, lundi, le premier jour de
Décembre, Mil neuf cent vingt-quatre,
à laquelle assemblée sont présents
M. M. les Conseillers Omer Germain,
Joseph Page, Majorique Nubi,
Lucien Moiré, formant quorum, sous
la présidence de M. Omer Ger-
main, Pré. Moiré.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller
Majorique Nubi, secondé par le Con-
seiller Joseph Page qu'il soit et il
est, par les présents, statue établi
qu'après que un règlement établissant
la "vaccination", telle que nous par
le Bureau d'Hygiène de la Province
de Québec, soit établi dans les
limites de Notre Municipalité et
que ce règlement rentre en force,
qu'après quinze jours après sa promulgation.

Omer Germain, Pré. Moiré
J. C. Saucier - Sec. Gre-
Il est proposé par le Conseiller
Majorique Nubi, secondé par le
Conseiller Lucien Moiré, que les
cautions susdites soient et sont acceptés,
pour les entretiens de routes et pour
Savoir Honoré Marchand, pour Williams.

Joseph
Germain
Pr. Moiré
J. C.

PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité de St. Louis de
France, Comté de Champlain,

des candidats
Avis Public est, par les présentes, donné
à tous les Contribuables de la susdite Municipalité,
que la présentation ^v aux charges de conseillers et
de maire, en remplacement de Son Honneur le Maire ac-
tuel, M. Octave Heon, et de MM. les Conseillers, Omer
Germain, Joseph Lamothe et Joseph Pagé, tous sortant de
charge, aura lieu, Mercredi, le quatorzième jour de Jan-
vier, Mil neuf cent vingt-cinq, à la salle paroissiale
de St. Louis de Champlain, de dix heures de l'avant-midi
à midi, et que la votation ~~est~~, s'il y a lieu, sera tenue ~~les~~
le jour suivant, ou le lundi suivant, si elle doit
être aux scrutins secrets.

Je nomme M. J. Achille Désilets comme
Secrétaire d'élection.

Donné à St. Louis de France, ce *vingt-cinquième* jour du
mois de Décembre, Mil neuf cent vingt-cinq.

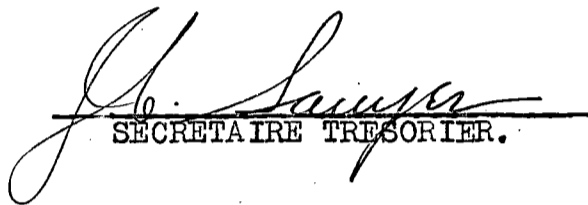
J. C. Sawyer
SECRETARE TRESORIER.

Je, J. C. Sawyer, Secrétaire-Trésorier de la sus-
dite Municipalité, certifie par les présentes avoir
donné lecture du présent avis, à l'issue de l'Office
Divin, Dimanche le *premier* jour du mois de Jan-
vier, 192*5*, après en avoir affiché deux copies, à deux
endroits différents de la susdite paroisse.

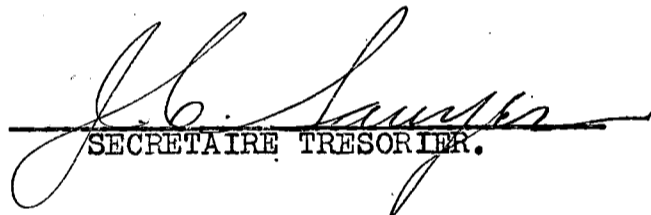
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE ST-LOUIS
DE FRANCE, COMTE DE CHAMPLAIN.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à
tous les contribuables de la Municipalité de St. Louis de
France, dans le Comté de Champlain, que le Conseil de la sus-
dite Municipalité, à sa dernière Séance passé un Règlement
établissant la Vaccination dans les limites de la dite
Municipalité conformément aux exigences du Bureau d'Hygiène
de la Province de Québec.

Donné à St. Louis de France,
ce septième jour de Décembre,
Mil neuf cent vingt-quatre.


SECRETAIRE TRESORIER.

JE, J. C. SAWYER, Secrétaire-Trésorier de la susdite
Municipalité, certifie par les présentes avoir donné lecture
du susdit avis, à la porte de l'église paroissiale de
St. Louis de France, à l'issue de l'Officé Divin, Dimanche la
Septième jour de Décembre, 1924.


SECRETAIRE TRESORIER.

Marchand, montant \$90.⁰⁰; Bidon
 Martin, pour Bidon, montant \$130.⁰⁰;
 Il est proposé par le
 conseil Lucien Morin, secondé par
 le conseil Joseph Lamotte, que
 l'Inspecteur Thomas Renaud soit
 autorisé à fournir à l'entretien des
 bords St. Alexis, au prix des routes,
 s'il ne peut avoir d'entrepreneur
 à moins de ce prix, ou que les
 propriétaires ne se préoccupent pas
 de l'entretien (Adopté) (Unanimité major. 100)
 Le Registre, Marchand
 J. B. Sampa - Sec. - Fin -

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France, Co. Champlain -

A une assemblée des
 électeurs municipaux de la paroisse de
 St. Louis de France, dans le comté de
 Champlain, tenue en ses ordonnances de
 ses séances, Mercredi, le quatorzième
 jour de Janvier, M. il neuf cent - vingt
 cinq, conformément à l'article 245 du
 Code Municipal de la Province de Québec,
 et aussi suivant avis public, lu et
 affiché le 28 du mois de Décembre, 1924,
 donné par J. B. Sampa, Secrétaire - Trésorier,
 et président d'élection, sous la Pré-
 sidence de ce dernier.

Le Président ayant ouvert
 la séance à dix (10) heures de l'après-
 midi, requiert les électeurs de proposer
 un Maire, en remplacement de son
 Ancien Maire, actuel, M. Octave

Héris, et trois Conseillers, en remplacement des Conseillers: Omer Lemaire, Joseph Bayé, et Joseph Lemoine, sortent de charge.

Il est proposé par M. M. Philippe Bayé, Lucien Morin, Jos. Boivin, Achille Desilets, Jos. F. Desrosiers que M. Rodolphe Ducharme, soit nommé Conseiller en remplaçant M. Joseph Bayé; M. François Marchand, en remplaçant M. Joseph Lemoine; M. Edmond Marchand, en remplaçant M. Omer Lemaire; après examen des bulletins de présentation, par le Président, ces bulletins sont déclarés admis.

Il est proposé par M. M. Philippe Bayé, Lucien Morin, Edmond Marchand, Jos. Boivin, Achille Desilets, que M. Joseph F. Desrosiers soit nommé Maire de la susdite Municipalité, en remplaçant M. Octave Héris; après examen, comme plus haut dit, le bulletin est admis.

Il est proposé par M. William Marchand, secondé par M. Henri Marchand que M. François Marchand soit nommé Maire en remplaçant de M. Octave Héris, après examen, bulletin admis.

Il est proposé par M. Arthur Lemoine, secondé par Eugène Lemoine, que M. Ezra Marchand, soit nommé Conseiller, en remplaçant M. Joseph Lemoine, et François Marchand, susdit, proposé à la charge de Maire.

M. Louis Marchand, retenu sa candidature à la charge de conseiller.

Il est proposé par M. Marc
Ruet, cultivateur, et M. Alexis Guenot,
manœuvre, que M. Octave Henr,
soit nommé Maire, de la Commu-
nauté de St. Louis, après examen
du bulletin il est déclaré, admis -

M. Jo. S. Lavasseur, nommé
conseiller à la Maire. Le retenu, par
écrit, suivant l'article du Code Civil,
No. 262, en faveur de MM. Louis
Marchand et Octave Henr -

A midi précis, n'ayant que
le nombre voulu de candidats comme
conseillers, je proclame MM.
Alexis Marchand, Rodolphe Kuchmann
et Edmond Marchand conseillers
de la surdité municipalité syem-
facant de MM. Joseph Lerothé,
Joseph Page et Omer Lemoine -

Restent deux candidats à
la Maire MM. Octave Henr
et Louis Marchand, je proclame
élection pour lundi le

1925, au bulletin secret, suivant
le désir des candidats, et j'ai donné -

J. L. Savy - Président
J. A. Desilets - Sec. d'élection

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France.

Nous signés, Elzéar Marchand,
Rodolphe Ducharme et Edmond Marchand,
bourgeois de St. Louis de France, ayant été
légalement nommés conseillers de la Municipalité
de St. Louis de France, jurons que
nous remplissons fidèlement nos devoirs
et obligations.

Ainsi que Dieu nous verra
en aide.

Elzéar Marchand
Rodolphe Ducharme
Edmond Marchand

Assurément devant moi,
le 25^e jour de Janvier,
Mille neuf cent vingt-
cinq
J. L. Sayer, Sec. Tr.
Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,

Je soussigné, Fr. Xavier Marchand,
ayant été nommé Maire de la Municipalité
de St. Louis, du les électeurs de la susdite
Municipalité, à la rotation qui eut lieu,
le mardi, le dix-neuvième jour de Janvier, 1925,
j'ai juré que je remplirai fidèlement
mes devoirs et obligations de mon
charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Fr. Xavier Marchand

Assurément devant moi,
le 25^e jour de Janvier, 1925

J. L. Sayer -
Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis
de France, Comté de Champlain -

A une assemblée générale et
régulière de conseillers de la Municipalité
de St. Louis de France, dans le Comté
de Champlain, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, le 2^e Février,
1877, à neuf heures cinq, et
seize de l'après-midi, laquelle
séance fut présidée par M. J. J. Le
Comte, Edmond Marchand, Lucien Morin,
Majourque Rube, Honoré Lemoyne et
Son Honneur le Maire F. J. J. Ma-
chard, sous la présidence de ce der-
nier.

Les procès-verbaux de la dernière
assemblée ont été lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé par le conseiller
Majourque Rube, secondé par le conseiller
Lucien Morin que l'évaluation des pro-
priétés de M. Paul Chaudet soit
diminuée de \$ 300.⁰⁰ - (adopté.)

La lettre de M. Maxime Lemer-
cier, demandant ~~l'augmentation~~ ^{diminution} de taxes, est
mise en considération par le conseil.

La démission de M. Elzéar
Marchand, comme conseiller, est
acceptée. (adopté.)

La démission de M. Edmond
Marchand, comme inspecteur ^{de voirie} est
acceptée. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Lucien Morin, secondé par le conseiller
Majourque Rube, que M. ~~Paul~~
Charles

Goliquin, soit nommé Inspecteur temporaire, de Voirie, pour remplacer M. Edmund Marchand, semi-annuel, pour le mois de Février, (adopté)

Il est proposé par le Conseil, Majorique Dubé, secondé par le Conseil, Alonzo Lamotte, que M. Edouard Bouland, soit nommé Inspecteur de Voirie, temporairement, en l'absence de Auguste Lemer, Inspecteur en charge, mais absent actuellement.

Il est proposé par M. Majorique Dubé, secondé par M. Alonzo Lamotte que M. Lucien Morin, soit nommé Sec. Maire de la Municipalité, pour l'année 1925. (adopté)

Il est proposé par le Conseil, Edmond Marchand, secondé par le Conseil, Lucien Morin, que l'Inspecteur du Maire des Plaines soit autorisé à expliquer à M. Lucien Beaupré, entrepreneur de chemin, les règlements du Conseil, touchant l'entretien des routes, et ce aux fins que les chemins ou routes soient tenus en bon état. (Trois mois, sept, oct., nov.)

L. Varien Marchand, Maire
J. C. Sauve - Sec. Tr.

Commune de Québec,
Municipalité de St. Louis
de France, dans le Comté
de Champlain.

Le soussigné, Edouard
Boutard, cultivateur de St. Louis de
France, dans le Comté de Cham-
plain, ayant été d'abord nommé
Inspecteur de Voirie, amplement
muni, fais serment que, je
remplirai fidèlement et fidèlement
les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Edouard ^{par moi} Boutard -

Actuellement devant moi,
ce 2 Février, 1925 -

J. O. Savelle - Sec. Gre.

Municipalité de
St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée spéciale,
des membres de la Municipalité de
St. Louis de France, dans le Comté
de Champlain, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, samedi le quatorzième
jour de Février, Mil neuf cent, vingt-
cinq, ~~surant~~ à sept heures de
l'après-midi, au fins de nommer
un Conseil en remplacement de
M. Arsen Marchand, Conseil
demi-ordinaire, surant avis spéciaux,
dument signifiés et affichés, surant

les Lois Municipales, et dont en l'original demeure annexé au livre des minutes.

Il est proposé par le Conseil, Edmond Marchand, secondé par le Conseil, Lucien Morin que M. Emile Morin, cultivateur du dit lieu de St. Louis de France, soit nommé conseiller en remplacement de M. Elzea Marchand, démissionnaire.

En amendement à la proposition ci-dessus il est proposé par le Conseil, Majorique Dubé, secondé par le Conseil, Ploral Lanthé que M. Maxime Lenoir soit nommé conseiller en remplacement de M. Elzea Marchand, démissionnaire.

Par suite de l'amendement ci-dessus, le vote a dû être pris, et le résultat a été comme suit à savoir: Pour la résolution: M. M. Edmond Marchand, Lucien Morin;

Contre: Majorique Dubé; Ploral Lanthé; Résultat: deux à deux.

Le vote prévalant de son Honneur le Maire, étant égal, il vote pour la résolution. M. Emile Morin est donc nommé conseiller, en remplacement de M. Elzea Marchand.

H. Harrier Marchand, Maire.
J. C. Sayer, Sec. Tré.

Province de Québec,
St. Louis de France.

Je, soussigné: Omer Marin,
cultivateur de la surdite paroisse, fais
serment que je remplirai fidèlement
les devoirs et obligations de la charge de
conseiller, à laquelle j'ai été d'abord
nommé par les conseillers de la
surdite paroisse.

Omer Marin

Assurément devant moi:

le 2^{ème} jour de Février

1925:

Jo. Le Saupé - Sec. Gre.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis
de France, dans le comté de Champlain

A une assemblée mensuelle
du conseil de la surdite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
lundi, le deuxième jour de Mars. Mil
neuf cent vingt-cinq, à laquelle assen-
blée sont présents: Son Honneur le
Maire F. H. Xavier Marchand, M. M. les
Conseillers: Lucien Marin, Edmond Marchand,
Omer Marin,

formant le quorum
sous la présidence de Son Honneur le Maire

Des procès de dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Lucien Marin, secondé par le conseiller
Edmond Marchand que M. Ernest Mar-
chand, soit nommé de nouveau Inspecteur de

venir pour le Rang St. Jean.

A ce moment M. Majorique Klubi
conseiller, prend son siège.

Il est proposé par le conseiller
Onésime Morin, secondé par le conseiller
Majorique Klubi que M. George Robert
soit nommé Inspecteur de
Voies, en remplacement de M. Norval Rivard
pour le Rang St. Alexis - (adopté)

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé par le
conseiller Onésime Morin que M. Eusèbe
Beaunier, soit nommé Inspecteur
de Voies, en remplacement de M.
Auguste Demois pour le Rang de Meunier
des Glaniers et la route des Puits - (adopté)

Il est proposé par le conseiller
Majorique Klubi, secondé par le conseiller
Lucien Morin que M. Lucien Plouffe,
de nouveau, soit nommé Inspecteur de
Voies, en remplacement de M. pour le
Rang de St. Maguerite - (adopté)

Il est proposé par le conseiller
Lucien Morin, secondé par le conseiller
Edmond Marchand que M. Fancette
Héroux soit nommé Inspecteur de Voies,
en remplacement de M. Josephin Lavallée,
pour le Rang St. Maguerite - (adopté)

Il est proposé par M. Edmond
Marchand, secondé par le conseiller Onésime
Morin, que M. Charles Poliquin, soit
nommé Inspecteur de Voies, en rempla-
cement de M. Edmond Marchand,
pour le Rang des Cheneaux - (adopté)

Il est proposé par le conseiller
Majorique Klubi, secondé par le conseiller

Lucien
Morin

J. B. S.

St. Louis de Champlain
2 Février 1925

Je soussigné, Elzeu Marchand,
ayant par les qualités requises pour
être breveté, par les présentes, donne
ma démission comme tel, et j'ai
le conseil de mes confrères N'accepte
Elzeu marchand

St. Louis de Champlain,
2 Fev. 1925-

Je soussigné, Edmond Marchand,
donne ma démission comme Inspecteur
de nuit, pour le Rang de Chénais,
et prie le Conseil de lui vouloir
l'accepter. Edmond Marchand

Edmond Marchand, que M. Joseph
Blancmer, soit nommé Inspecteur
Agraire, en remplacement de M. Albert
de Bouffard, pour le Rang de Mascara
des Palmiers. (adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Omer Morin, secondé
par le Conseiller Lucien Morin, que M.
Eugène Deschênes, soit nommé Inspec-
teur Agraire, en remplacement de M. Arthur
Martin, pour le Rang St. Albin. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller,
Edmond Marchand, secondé par le
Conseiller Omer Morin, que M. Félix
W. Marchand, soit nommé de nouveau
Inspecteur Agraire pour le Rang
des Chénouas. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller,
Lucien Morin, secondé par le Conseiller,
M. Joseph Dubé, que M. Lucien Mar-
chand soit nommé Inspecteur Agraire,
en remplacement de M. Joseph Gauthier,
pour le Rang St. Jean. (adopté.)

Il est proposé de Conseiller Ma-
jor Dubé, secondé par le Conseiller
Omer Morin, que M. Freddy Lemire
soit nommé Inspecteur Agraire, pour
les Rangs de St. Marguerite et St.
Marguerite, en remplacement de MM.
Joseph Héroux et Joseph Leblanc.
Rage. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller,
Edmond Marchand, secondé par le
Conseiller Lucien Morin, que MM.
Jules Bussières, Emery Saucy, Auguste
Lemire, soient nommés Gardiens d'Écoles.
(adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Omer Morin, secondé par le Conseil
Majourque Hubé, que M^{rs} Joseph Fe-
rasselle, Joseph Biron, Johnny Deschê-
vois et Emile Estingué, soient nommés
(adopté)

Il est proposé par le Conseil, Edmond
Marchand, secondé par le Conseil, Lucien
Morin, que M. René de Cohet, Comptable
Exp. des Trois-Rivières, soit nommé
Auditeur des Livres du Conseil de ladite
Municipalité; et ceci au prix de \$72.⁵⁰ (adopté)

Il est proposé par le Conseil, Omer
Morin, secondé par le Conseil, Majourque
Hubé, que les comptes suivants soient
acceptés: \$4.⁰⁰ pour le Secrétaire
d'Élection, \$6.⁰⁰ pour le Président
d'Élection, et \$3.⁰⁰ pour la préparation
des livres. (adopté)

Il est proposé par le Conseil, Majour-
que Hubé, secondé par le Conseil,
Edmond Marchand, que le Secrétaire
Général, soit autorisé à acheter un pro-
cès Municipal devant être à l'usage
de M. le Maire et M^{rs} les Conseillers,
de la dite Municipalité. (adopté)

(Angeven in marg. van.)

H. Barrer, Marchand, Maire
J. C. Sayer, Sec. Gen.
Comptable de l'Épave.
St. Louis de France.
Les Champlain.

À une assemblée men-
suelle et régulière des Conseillers de la
susdite Municipalité, tenus au lieu
ordinaire des Conseils, lundi de chaque
mois à huit heures, soit neuf cent vingt-cinq,
à neuf heures de l'après-midi.

seance
 de J. M.
 J. M.

à laquelle sont présents: Son Honneur
 le Maire Fr. H. A. Marchand,
 MM. les conseillers Lucien Morin,
 Edmond Marchand.

Touté de quorum, à la
 demande de Son Honneur le Maire
 et de M. le conseiller ~~Lucien~~ Morin,
 l'assemblée est ajournée à onze
 heures, afin de permettre de quorum
 un autre conseil pour former
 quorum.

À l'heure fixée pour la con-
 vention de l'assemblée, M. le conseiller
 Norat Lamotte, prend son siège faisant
 alors quorum, sous la présidence de Son
 Honneur le Maire.

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
 Norat Lamotte, secondé par le con-
 seiller Lucien Morin que le secrétaire
 J. J. soit autorisé à payer la somme
 de \$290.52, au conseil de Comté,
 comme part due par notre conseil
 pour chiens: Antoinette Clendon, \$100.00
 Valida Lamotte, \$90.00, Joseph Martin
 \$54.52, répartitions \$36.00 (adopté).

Il est proposé par le conseiller
 Edmond Marchand, secondé par
 le conseiller Lucien Morin, que la
 démission de M. Rodolphe Ducharme
 comme conseiller, soit acceptée (adopté).

Il est proposé par le conseiller Norat
 Lamotte secondé par le conseiller Edmond
 Marchand que la démission de M.
 J. J. soit acceptée, comme Inspecteur de

✓
St Louis France 5, Avril 1925

Monsieur le Secrétaire
le Maire et les Conseillers
de la Municipalité de
St Louis France.

Comme j'ai été
nommé conseiller, je donne
ma démission pour le
moment pour affaires per-
sonnelles.

Rodolphe Ducharme

St. Louis 5 avril 1925

Cher Monsieur
En réponse à
votre carte du 6 mars. je crois
bon de vous avertir que je ne
trouve dans l'impossibilité d'ac-
cepter la charge qui m'a été im-
poser parce qu'au temps ou
les travaux doivent se faire je
suis engagé à travailler hors

de chez moi. Et de plus
ne pouvant me rendre au
conseil qui devrait avoir lieu
demain parce que je suis obligé
de me tenir presque continuel-
lement chez mon père gravement
malade - je vous demanderez
de présenter cette lettre à Mess. le
Maire et les conseillers. pour
pouvoir me trouver un rem-
placant à la charge d'Inspecteur
de voirie -

Je demeure donc

Votre très oblige

Geo Robert.

Votre soit refusé.

4^e secondé par
le conseiller
Norval Lamothé
G. G. M.
J. G.

Il est proposé par le conseiller Lucien
Morin, que la démission de M. Georges
Robert, comme Inspecteur de Voirie,
soit acceptée et que M. Pierre Lacombe
soit nommé Inspecteur en remplacement
de M. Georges Robert, démissionnaire.
(adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé par le
conseiller M. Morin, que le Conseil
de Notre Municipalité s'ajoute au
mouvement en faveur de que
la St. Jean-Baptiste soit fêlé "légal"
dans le Canada, et qu'une copie
de la présente résolution soit envoyée
au Comité d'organisation.

Il est proposé par le conseiller
Norval Lamothé, secondé par le conseiller
Lucien Morin, que le Secrétaire-Tré-
sorier soit autorisé à notifier M. Georges
Marchand, gardien des cheminées, qu'il
ait à notifier les ~~propriétaires~~ ^{dépendants} qui ils
viennent à se soumettre à résolution prise
en mars, 1925, dépendant des tuyaux
comme cheminées, et de la réparation
des cheminées en mauvais ordre.

(adopté) (Nous renvoie mesq. son.)
L. D. Marchand. Maire
J. C. Sauger. Sec. Tré.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis
de France, dans le comté
de Champlain.

A une assemblée spéciale convoquée

aux fins de nommer en Conseil les en tem-
 placement de M. Rodolphe Ducharme,
 Conseiller demeurant, tenu au lieu
 ordinaire des séances du Conseil de la
 susdite Municipalité, samedi le
 dix-huitième jour du mois d'Avril,
 Mil neuf cent-cinq, à sept heures
 de l'après-midi; à laquelle séance
 sont présents MM. Les Conseillers
 Lucien Morin, Majourie Dufé, Omer
 Morin, Edmond Marchand, ~~et~~
 sous le Maire F. X. Marchand,
 sous la présidence de ce dernier -

Il est proposé par le Conseil
 Omer Morin, secondé par le Conseil Edmond
 Marchand, que M. David Savary, soit
 nommé conseiller en remplacement de
 M. Rodolphe Ducharme conseiller
 demeurant. (adopté.)

F. X. Marchand
 J. B. Savary Sec. Tr.

Province de Québec,
 St. Louis de Champlain.

Je soussigné David Savary
 ayant été nommé conseiller de la
 susdite paroisse, fais serment de remplir
 bien et fidèlement le devoir et obligation
 de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
 David Savary

Province de Québec,
 Municipalité de St. Louis
 de France, Comté de Champlain.

A une assemblée régulière

Et mensuelle des Conseillers de la sus-
dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions, lundi, le quatrième
jour du mois de Mai. Il y eut neuf
cent vingt-cinq, à sept heures de
l'après-midi - à laquelle se sont
trouvés présents MM. les Conseillers
Edmond Marchand, Lucien Morin,
Maurique Rube, David Savard,
Et Son Honneur le Maire F. H. Mar-
chand sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller
Lucien Morin, secondé par le Conseiller
David Savard que la démission de
M. Fancide Héroux, comme Inspec-
teur de Voirie, soit acceptée. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Edmond Marchand, secondé par le
Conseiller Maurique Rube que M.
Théophile Richarme soit nommé
Inspecteur de Voirie au rang
de Majorité, en remplacement de
M. Fancide Héroux, Inspecteur
démis-sionnaire. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
David Savard, secondé par le Con-
seiller Lucien Morin que le vote d'ins-
tallation, cette année, soit fait au
commencement de juillet. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Edmond Marchand, secondé par le Con-
seiller Lucien Morin que le Secrétaire Fi-
scaux soit autorisé à payer à M. Charles
Poliquin, Inspecteur de Voirie des Chemins,

les faits d'entretien suivants: Paul
 Handy, Jos Houle, (fait de route \$ 3.⁰⁰):
 Joseph Houle, (fait de route \$ 2.70; en-
 tretien de chemin de front \$ 1.00);
 Gustave Beault, (fait de route \$ 0.75)
 Amédée Charbonneau (fait de route
 \$ 3.⁰⁰), total \$ 21.45, et que
 ces sommes soient ajoutées aux
 aides de 1925-26, à ajouter Wilfrid
 Boivrot \$ 3.⁰⁰, total \$ 24.45 - (Adopté.)

Le Maire Marchand

J. L. Sampa - Sec. -
 Province de Québec,
 St. Louis de ChAMPLAIN,

Je, soussigné, Theophile
 Ducharme, ayant été élu par le conseil
 d'inspection de la Ville, fais serment de
 remplir bien fidèlement les devoirs et
 obligations de ma charge.

Ainsi que M. M. me sont en aide.

Theophile Ducharme

Assenti devant moi;
 ce dixième jour de Mai,
 Mil neuf cent vingt-cinq.
 J. L. Sampa - Sec. -

Province de Québec,
 Municipalité de St. Louis
 de ChAMPLAIN.

Au septième assemblée mensuelle
 et régulière du conseil de la susdite
 Municipalité, tenue au lieu ordinaire
 de ses séances, lundi le premier jour
 du mois de Juin, Mil neuf cent
 vingt-cinq, à sept heures du soir,
 à laquelle séance sont présents,

Son Honneur le Maire, F. X. Marchand,
 M. M. les Conseillers Lucien Morin,
 Marchand Edmond, Jules Morin, David
 Saravie, Donat Lamothé, Majorique Dubé, ^{président} ~~secrétaire~~
 sous la présidence de son Honneur le Maire
 Les procès de la dernière
 séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
 Lucien Morin, secondé par le conseiller
 Majorique Dubé, que le secrétaire Tré-
 sorier soit autorisé à payer les comptes
 suivants, chèque chargé aux fonds de
 l'année 1926-26, M. Pierre Lussier
 \$3.33; ~~Joseph Beaune \$6.00~~; Paul
 LaRivière; ^{\$3.00} Napoléon Jaudain, \$2.50.

Il est proposé par le conseiller
 Edmond Marchand, secondé par le con-
 seiller Donat Lamothé, que l'inspecteur
 de voir, M. Florentin Ducharme
 soit autorisé à ~~soit~~ faire ou faire faire
 les travaux nécessaires dans le chemin
 du Roy St. Maguente, aux fins que
 le chemin soit convenable. (Adopté.)
 (un renvoi en marge.)

Lucien Morin Sec. Maire

J. L. Sampa. Sec. Tré.

Province de Québec

Municipalité de St. Louis

Comté de Champlain

A une assemblée mensuelle et
 régulière du conseil de la susdite Municipa-
 lité tenue, au lieu ordinaire des séances
 du conseil, le dimanche septième jour du mois
 de Juillet, Mil neuf cent-vingt-cinq,
 à sept heures du soir, à laquelle séance
 sont présents M. M. les conseillers
 Edmond Marchand, Jules Morin,
 David Saravie et Lucien Morin.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est sous la présidence de M. Lucien Morin.
 Ordre du jour.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil, Edmond Marchand, secondé par le Maire, que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$12.⁰⁰ pour contribution au fonds de Bâtiments et des Jucis - (Adopté)

A ce moment Son Honneur le Maire prend son siège.

Il est proposé par le Conseil, Lucien Morin, secondé par le Conseil, Omer Morin, que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à envoyer des avis de paiement pour ceux qui n'auront encore acquitté leurs taxes.

A ce moment le Conseil, Majors riques White prend son siège.

Il est proposé par le Conseil, Edmond Marchand, secondé par le Conseil, Majors riques White, que Son Honneur le Maire et le Secrétaire - Trésorier soient autorisés à faire l'achat de la Coffre-Fort, de Notaire Chagnon, et de l'acheter si les conditions conviennent.

Il est proposé par le Conseil, Lucien Morin, secondé par le Conseil, Edmond Marchand, que le Secrétaire - Trésorier, soit autorisé à payer à M. Arthur Martin la somme de \$12.00, ce montant devant être payé chargé à M. William Ritchie, mais

à la condition, et sur réception dudit compte en détail et sur acceptation par son Honneur le Maire.

Il est proposé par le Conseil, Majorique Dubé, secondé par le Conseil, Edmond Marchand que M. Joseph Bellenger soit nommé Juge de Paix pour la dite Municipalité. (adopté.)

(Vu sur le rapport du Maire.)

Le Maire J. B. Marchand, Maire,
J. C. Saurer - Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi et troisième jour de mois d'Avril, Mil neuf cent vingt-cinq, à sept heures du soir, à laquelle sont présents M. M. les Conseillers Rand. Larocq; Lucien Morin; Edmond Marchand, Majorique Dubé

Et son Honneur le Maire F. X. Marchand, sous la présidence de ce dernier, faisant fonction.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil, Majorique Dubé, secondé par le Conseil, Edmond Marchand - que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer à J. A. Macal Chagnay, Notaire, la somme de \$ 50.⁰⁰, comme fait du Conseil dans l'achat d'une coffe-fort, plus les frais de transport, sur proportion de la somme ci-dessus letotée.

Il est proposé par le Conseil,
 David Sarant —, secondé par le
 Conseil Lucien Morin —, que le
 Secrétaire - Trésorier soit autorisé à payer
 la somme de \$ 2.50, pour le Notaire
 J. Forest, pour audit des livres commu-
 nicipaux, pour l'année 1925. (adopté)

Le Secrétaire - Trésorier ayant fait
 lecture de rapport de l'audit des livres
 de ladite Municipalité, il est proposé
 par le Conseil David Sarant —
 secondé par le Conseil Edmond Marchand —
 que ce rapport soit accepté comme tel.

Il est proposé par le Conseil
 Lucien Morin —, secondé par
 le Conseil Majorique Dubé —
 que la taxe de cette année soit de
 40 cents (\$0.40) par cent parties (\$100.00)
 (adopté)

Il est proposé par le Conseil,
 Majorique Dubé —, secondé par
 le Conseil, qu'il soit payé la somme
 de ~~\$ 20.00~~ \$ 20.00, pour collection de vote
 d'évaluation pour l'année 1925. —
 (adopté)

Il est proposé par le Conseil Lucien
 Morin, secondé par le Conseil David
 Sarant, que Secrétaire - Trésorier, soit autorisé
 à payer au Notaire J. U. Giguère, la somme
 de \$ 1.25 pour état de procès-verbal
 Henry St. Maguère.

Il est proposé par le Conseil,
 Lucien Morin, secondé par le Conseil
 Majorique Dubé que le Secrétaire - Tré-
 sorier soit autorisé à payer à M. Philippe Payer

Edmond
 Marchand
 L. H. P. H.
 J. C.

X la somme de \$4.⁰⁰/₂₅ pour réparation dans
la part de ~~comité~~ de Mme Etienne Petit,
ce montant devant être collecté sur les
bâtes.

Il est proposé par le Conseil Edmond
Marchand, secondé par le Conseil Claude
Saurin, que le Secrétaire-Treasurer, actuel
M. J. C. Saurin, soit réélu aux
mêmes conditions que l'année précédente.

Il est proposé par le Conseil Lucien
Morin, secondé par le Conseil Marguerite
Dubé, que M. l'Inspecteur de Vallée soit
autorisé à faire faire les travaux nécessaires
dans le jardin dit du Petit St. Marguerite,
afin que fins de rendre ce chemin trans-
portable, et il est chargé les frais entant que par
ces travaux aux propriétaires des terrains
adjacents (Nous renvoie en marge, voir)
~~(voir copie en marge, voir en marge, voir)~~

L. N. Marchand
J. C. Saurin Sec. Tr.

Comité de Trésors,
Municipalité de St. Louis
Comité de Champlain

A une assemblée régulière du Conseil
de la Municipalité de St. Louis de France,
tenue au lieu ordinaire de ses séances,
le mardi de huitième jour du
mois de Septembre, l'an mil neuf cent
vingt-cinq, à sept heures du soir,
à laquelle séance sont présents, son
honnable le Maire, M. F. X. Marchand,
MM. les Conseillers, Edmond Mar-
chand, Omer Morin, Lucien ~~Marchand~~,
Morin, Marguerite Dubé, et sur
la présidence de son honnorable le Maire.

M. Lucien
Marchand
L. N. M.
J. C.

M. Claude Saurin
L. N. M.
J. C.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Edmond Marchand, secondé par le
conseiller ~~M. Poirier~~, d'élire pour
le rôle d'entretien soit approuvé
comme suit: —

Il est proposé par le conseiller
Lucien Morin, secondé par le conseiller
Majourin d'élire que le rôle de
juins soit accepté tel que pour-
ses par le le Secrétaire Trésorier. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller Omer
Morin, secondé par le conseiller David Senais
que les comptes suivants soient acceptés et
payés: M. Tancède Fleury, et soient
chargés avec les taxes de l'année 1925-26,
sont: — M. Paul LeRivier \$3.⁰⁰/_{xx}; Na-
poléon Jourdain \$5.⁵⁰/_{xx}; Lucien Marchand
\$4.⁰⁰/_{xx}; Louis Houelt \$2.⁰⁰/_{xx}; Mme David
Kubi \$17.50. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Romain Lamotte, secondé par le conseiller
Edmond Marchand que le secrétaire - Tré-
sorier soit autorisé à donner des avis à
tous les gens de l'extérieur qui doivent
payer taxes, et à tous ceux qui ont des
Mariages et à charger ces avis ~~à~~ aux
dentistes. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller Omer
Morin, secondé par le conseiller David
Senais qu'il soit et sera payé à l'avenir
la somme de \$4.⁰⁰ au Président de l'élection
des conseillers.

Il est proposé par le conseiller Majourin

Commissaire
secrétaire d'élection

Re: Intérêts
de Banque
- et
Assemblée
Spéciale

Il est résolu par le conseil d'administration
que l'intérêt de toutes sommes en Banque
saint Augustin au profit du Secrétaire -
Trésorier, et celui de la Compagnie de la dernière é-
mission, et que la rémunération pour
toute assemblée spéciale soit de cinq
pièces (\$ 5. ⁰⁰/_{xx}), y compris la signifi-
cation des avis, y compris (adopté.)

Il est proposé par le conseil
d'administration, secondé par le conseil
d'administration que les évaluations sui-
vantes soient changées, savoir: -
celle de M. Adrien Lamotte diminuée
de \$ 3. ⁰⁰/_{xx}; celle de M. Alvide Montigny
diminuée de \$ 100. ⁰⁰/_{xx}; celle de M. Ernest
Marchand, diminuée de \$ 100. ⁰⁰/_{xx}; celle
de M. Emery Sauger diminuée de
\$ 200. ⁰⁰/_{xx}, sur le lot touchant le lot
de M. Alvide Montigny, et augmentée
de \$ 100. ⁰⁰/_{xx} sur sa part de la maison.

Exemption
de la compagnie
d'acquiescence

Il est proposé par le conseil
d'administration, secondé par le con-
seil d'administration que l'exemption
de taxe soit accordée à la compagnie
d'acquiescence du Village et cela pour la
durée et espace de cinq années consé-
cutives. (Adopté.) (Un anneau moyen, br.)

Il est proposé par le conseil d'administration
secondé par le conseil d'administration
que le rôle d'évaluation pour
l'année 1925 soit accepté et homo-
logué tel qu'il est avec les amende-
ments ci-dessus mentionnés, tou-
chant les parts de M. Adrien Lamotte
Emery Sauger, Ernest Marchand, et
Alvide Montigny. (adopté.) (Un anneau moyen, br.)
(Un anneau moyen, br.)

J. L. Sauger - Sec. - Tr.

Commune de Luché,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée municipale
et régulière du conseil de la dite Muni-
cipalité, tenue au lieu ordinaire des séances
du conseil, le dimanche cinquième jour
d'Octobre, Mil neuf cent vingt-cinq, à
sept heures du soir, à laquelle séance
sont présents: M. M. les Conseillers
Omer Morin, Lucien Morin, Edmond
Marchand, David Sarant, et son
Honneur le Maire, F. X. Marchand, sous
la Présidence de ce dernier. A ce moment
le conseiller Marquis White, prend
son siège.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Con-
seiller Lucien Morin, secondé par le Con-
seiller Marquis White que le vote de
perception pour 1925-26 soit accepté
tel que présenté par le Secrétaire
Froese. (adopté.)

En vertu d'une résolution à une résolu-
tion antérieure, touchant l'intérêt sur
les arriérés de taxe, il est proposé par
le conseiller Edmond Marchand, sec-
ondé par le conseiller Omer Morin
que l'intérêt sur toutes taxes muni-
cipales non payées au premier Janvier
de chaque année soit à compter dudit
premier jour de Janvier, sur compte
jour par jour et sur ledit intérêt, de
8% Van lieu de 6%. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller
David Sarant, secondé par le conseiller

Lucien Marin que les suivants sont
inscrits comme électeurs, savoir: - Aldric
Perrin; René Page; René Sicard,
Walter Cornoy; Léon Gauthier,
Normanda Joyal; Charles Tremblay.

Il est proposé par le conseiller
Omer Marin, secondé par le conseiller Ma-
joirique René Guéguen, par l'honorable Mair
F. X. Marchand, et le Secrétaire -
Trésorier: - J. C. Sanguy sont autrui
à signer un acte de vente de parties
de Lot No. 539, fait par la Municipalité
de St. Louis de France par M. de Maxime
Korover au représentant, en conside-
ration des honoraires pour tel contrat.
(adopté)

Il est proposé par le conseiller
Aldric Perrin, secondé par le conseiller
Edmond Marchand qu'il soit remis la
somme de \$1.32 à M. Auguste Lenoir,
montant collecté par eux le 30 juillet,
1923, et qu'il soit payé la somme
de \$17.50 à M. le Curé S. Lussard
pour usage de la salle publique ainsi qu'il a
été décidé.

M. le conseiller Majorique René Guéguen
a pris de motion qu'à la prochaine séance il
proposera un règlement aux fins que la
Municipalité pour l'élection du Maire, les Conseillers
ou autres officiers municipaux se fero
aux bulletins secrets et à l'encre, dans
les limites de notre Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Omer Marin,
secondé par le conseiller Aldric Perrin que la liste
électorale pour 1925-26 soit acceptée telle que présentée
par le Secrétaire Trésorier, avec les amendements ci-dessus-

J. C. Sanguy - Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi, le deuxième jour de Novembre, Mil neuf cent vingt-cinq, à neuf de l'avant-midi, à laquelle sont présents MM. les Conseillers Dorat Lemothé, Lucien Morin, René Morin, Majoique Dubé, Edmond Marchand, René Sarais, et son Vicesire le Maire F. X. Marchand, sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Lucien Morin, secondé par le Conseiller Dorat Lemothé que l'évaluation du Canadien Pacifique Railway soit baissée à trois mille quatre cents (\$ 3,000.00) (adopté.)

Il est proposé par M. Majoique Dubé, Conseiller, pour faire suite à son avis de motion présentée à la séance du mois d'Octobre, dernier, secondé et accepté par le Conseil à l'unanimité, que la notation à l'avenir, s'il y a lieu, se fera au bulletin secret dans les limites de notre municipalité, et qu'il est par les présentes statué et réglé comme suit qu'il en sera ainsi. (adopté.)

St. J. Marchand,
Maire

J. L. Sanger Sec. Trés.

rotation
au
bulletin
secret.

Il est proposé par le Conseil, Edmund Marchand, secondé par le Conseil, Ma-
joigne Hubé que le Secrétaire - Tre-
sorié soit autorisé à répondre à
Royal Automobile Club of Canada et
qu'il lui avis que le Conseil de notre
Municipalité n'est pas favorable à
leur projet touchant les lumières sur
route d'été. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil,
Gus. Moir, secondé par le Conseil,
David Sarais que le Secrétaire -
Tresorier avis M. O. Moir que
nous ne pourrions retirer de lui de
perception tant municipale que
scholaire sur que nous les avons en
main. (adopté.)

M. David Sarais donne avis
de motion qu'à la prochaine séance
du mois de Décembre, prochain, il
proposera un règlement touchant
la représentation que fait tout fait
rendu dans les limites de notre
Municipalité.

L. D. Marchand,

Maire.

J. C. Sauger - Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis
de France, dans le comté
de Champlain.

A une assemblée régulière
et mensuelle du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire de
ses séances, le dimanche septième jour

du mois de Décembre, M. il neuf est
 vingt-cinq, à neuf heures du matin,
 à laquelle séance sont présents:
 Son Honneur le Maire: - F. W. Marchand,
 M. M. les Conseillers: - Omer Morin,
 Napoléon Dubé,
 Lucien Morin,
 David Sanson -
 Edmond Marchand

sous la présidence de son Honneur le
 Maire.

Les Procès de la dernière
 séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Con-
 seiller Lucien Morin, secondé par
 le conseiller Edmond Marchand,
 que le Secrétaire - Ternier soit au-
 torisé à payer à M. C. N. Ayotte
 \$6. 90 pour divers fournitures à
 la Municipalité. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
 seiller Napoléon Dubé, secondé par
 le conseiller Omer Morin que le
 Secrétaire - Ternier soit autorisé à
 verser M. Auguste Dubéque d'avis
 à communiquer avec M. Boniface
 Stogaitis, à propos de sa réclamation
 au montant de \$ 10.⁰⁰/_{xx}, par suite
 d'accident à sa machine, dû
 au mauvais état des chemins
 dans le Rang St. Alexis, dans
 la part de chemin appartenant
 audit Auguste Dubéque. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller

David Sarais, secondé par le conseiller Lucien Morin que le secrétaire - Ferris soit autorisé à emprunter des avis de paiement de taxes à tous les gens de l'extérieur et à charger tels avis aux délégués. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller Omer Morin, secondé par le conseiller David Sarais, que le secrétaire - Ferris soit autorisé à signer tous chèques payant divers dépenses attribuées à la Municipalité. (adopté.)

Il est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le conseiller Lucien Morin, que le tout portant le No. C. 339, appartenant au conseil, soit rendu à l'enchère, ^{publique} ~~publique~~, lundi, le 14 décembre, courant, et au plus cher enchère - sur, condition de vente: paiement comptant, et que son Honorables le Maire F. K. Marchand, et le secrétaire - Ferris, J. C. Sayer, soient autorisés à signer l'acte de vente. (adopté.)

~~Il est proposé par le conseil, David Sarais, secondé par le conseiller Omer Morin, que le secrétaire Ferris soit autorisé à remettre à M. Adrien Lemotte, le sommaire de \$ 100. (Vingt-neuf mots copiés; nuls; un cent en marge, bon.)~~

Morin
L. & M

Adrien

L. Barier Marchand
Maire
J. C. Sayer
Sec. Tr.

Comité de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée
spéciale du conseil de la susdite mun-
cipalité, tenue, suivant avis spéciaux
dument signifiés à son Honneur le Maire
et à MM. les Conseillers, et dont l'objet
est demeuré exposé aux parents le
lundi et quatorzième jour de ~~Mars~~ ^{Avril} 1884.
Il y a eu cent vingt-cinq, au lieu
ordinaire des séances du conseil, à
neuf heures du matin, à laquelle
séance sont présents: -

Son Honneur le Maire: - F. X. Marchand,

MM. les Conseillers: - Marquis Dubé,

Edmond Marchand,

Orme M. au;

Pierre M. au;

Karl Savais,

sous la présidence de son Honneur le
Maire F. X. Marchand.

Cette assemblée ayant été
spécialement convoquée aux fins
d'accepter les cautions des entrepreneurs
de chemins ou routes d'usage, l'est
proposé par le conseiller Pierre M. au;
secondé par le conseiller Edmond
Marchand que le caution Philippe
Duroche, concernant l'entrepreneur
Wesley Rivard pour la route St. Ma-
guelite soit acceptée. (adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Marquis Dubé, secondé par le
conseiller Orme M. au que le caution
de M. Orme M. au soit accepté.

M. Joseph F. Larousse ont acceptés.
(Adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Nouel Renaud, secondé par le conseiller
Edmond Marchand que la canton
Majouique Nubi, en faveur de M. Woyat
Nubi, entrepreneur des routes Nubi et
Martin soit acceptés. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Lucien Mouin, secondé par le conseiller
Edmond Marchand que la route
St. Jean, l'entrepreneur, n'ayant pas
fourni la canton exigée, soit résolu,
mais qu'après avoir de tels vents
audit Nouel Renaud, et son
après son consentement, à défaut
de tel consentement donné à l'Ins-
pecteur compétent toutes procédures
nécessaires soient prises entre ledit
Nouel Renaud aux fins de lui faire
entretenir ladite route. (Adopté.)

L. Harier Marchand
Maire
J. C. Sampa. Sec. Tr.

- 1926 -

- 1926 -

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain -

A une assemblée de
électeurs municipaux de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du conseil, Mercredi, le
treizième jour de Janvier, Mil neuf
cent vingt-six, à dix heures de
l'avant-midi, conformément à l'article
248 de la Loi Municipale de la Pro-
vince de Québec et l'avis suivant
avis public, y a proposé, lu et affi-
ché le 3 du mois de Janvier courant,
par le Secrétaire - Trésorier, J. C. Sampa,
et le Président d'élection, suivant
les exigences de la Loi Municipale,
sous la Présidence de ce dernier.

Le Président susdit
ayant ouvert la séance à dix-
heures de l'avant-midi, requiert
les électeurs présents de proposer
trois conseillers en remplacement
de M. M. Donat Lamothe, Ma-
rius Hubé et Lucien Marin,
Conseillers sortant de charge.

Il est proposé par M. M.
les électeurs Théophile Whitehead,
Ferdinand Héroux, que M. Victor He-
chame, cultivateur de la susdite Mu-
nicipalité, soit nommé conseiller
en remplacement de M. Lucien Marin.

Il est proposé par M. M.
les électeurs Joseph Bannit, Joseph

Bellemeuse, J. L. Louis Baron que M.
 Alais de Montigny, membres de la
 susdite Municipalité, soit nommé con-
 seillers en remplacement de M. Harat.
 Lamoignon -

Après examen des deux bulletins
 de présentation susdits, le Président
 les déclare acceptés. —

Il est proposé par MM. les
 électeurs Louis Baron, Philippe Baye et
 Charles Tumbay tous cultivateurs de la
 susdite Municipalité, que M. Joseph
 Longval du Rang St. Alexis soit
 nommé conseiller en remplacement de
 M. Nazaire Dubé, sortant de
 charge.

Après examen du susdit
 bulletin, il est accepté par le
 Président.

Deux heures s'étant écoulées,
 à midi précis, n'ayant que le
 nombre de candidats voulus à la
 charge de conseiller, le Président
 proclame MM. Victor Ducharme,
 Alais de Montigny et Joseph Longval
 conseillers de la susdite Municipalité
 en remplacement de MM. Nazaire
 Dubé, Pucier Morin et Wm
 Lamoignon sortant de charge.

Omer Morin,

Secrétaire d'Élection

J. L. Lamoignon.

Président d'Élection -

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

Et
Marie de
Montigny
J. D.
M. D.
J. S.

Nous soussignés Joseph
Longval, et Victor Ducharme ^{1^{er}} ayant été
dûment nommés conseillers de la
surdite Municipalité, par les électeurs
de la surdite Municipalité, faisons
serment de bien et dûment remplir
les charges obligations et devoirs de
notre charge.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Joseph Longval
Victor Ducharme
Marie de Montigny

Assesments à St. Louis
de France, le vingt-troisième
Jours de Janvier, Mil
neufcent-vingt-six.
J. L. Gagné - Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain -

A une assemblée mensuelle
et régulière du conseil de la Municipalité
de St. Louis de France, tenue au lieu
ordinaire des séances du conseil, le mardi
le premier jour de Mars, Mil neuf
cent-vingt-six, à neuf heures de
l'avant-midi, à laquelle séance sont
présent, savoir:

Son Honneur le Maire: F. X. Marchand,
MM. les conseillers: - David Sarant,
Omer Moivre

Edmond Marchand,
Victor Ducharme,
sous la présidence de Son Honneur le
Maire.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Le Secrétaire - Perrier fait lecture
de la démission de M. Urie de Montigny,
comme conseiller de la susdite Muni-
cipalité.

Il est proposé par le Conseil
Edmond Marchand, Secondé par le Conseil
Victor Ducharme, et accepté par le
Conseil à l'unanimité que la démission
de M. Urie de Montigny, soit refusée.
(Adopté.)

Le P. Marchand, Maire.
J. C. Sayer - Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de Champlain,
Comté de Champlain C. G.

A une assemblée mensuelle et
régulière du Conseil de la Municipalité de
St. Paul de France, Comté de Champlain,
tenue au lieu ordinaire des ses séances,
mardi, le sixième jour d'août, Mil
neuf cent vingt-six, à neuf heures
de l'avant-midi, à laquelle séance
sont présents, savoir:-
Son Honneur le Maire: F. X. Marchand,
M. M. les Conseillers: Joseph Fugère,
Placid Sayer

(suite)

M. A.

Edmond Marchand,
Victor Ducharme,formant quorum, sous la
présidence de son Honneur le Maire.Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.Le Secrétaire Trésorier ayant
donné lecture du compte des biens
de la paroisse, lequel compte est reparti
comme suit: -

Antoine Gendron: -	\$ 100.00
Valérie Lamotte: -	100.00
Joseph Martin: -	22.19
M. Gauthier: -	39.72
Montant un total de	\$ 261.91

il est proposé
par le Conseil, Joseph Laperle,
secondé par le Conseil, Edmond,
que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé
à payer tel compte, et à signer
M. Joseph Martin, père de
M. Joseph Martin, susdit, aux
fins de lui réclamer la part de \$ 22.19,
payable pour son fils. (adopté)

Il est proposé par le Conseil,
Honoré Laray, secondé par le Conseil,
Victor Ducharme qu'il soit payé la
somme de une piastre (\$ 1.00) à M.
Tancredi Hébert, pour réparation
du chemin de front de M. Adrien Gauthier,
et que ce montant soit chargé audit
Adrien Gauthier. (adopté) \$ 1.00 à J. N. Groux

Marchand -
L. B. M.
J. B.

M. le Conseiller Joseph Laignat donne avis de Motion qui a la prochaine séance du Conseil, devrait être tenue, lundi, le 3 Mai prochain, et proposer un règlement aux fins suivantes, savoir: -

AVIS
MOTION

1° Il impose une taxe à tout Français, étranger ou domicilié dans les limites de notre Municipalité, curés, vicaires, mécaniciens, ou en mot à celui professant un corps de métier quelconque, comme à tout simple journalier, travaillant à toute usine ou manufacture situées dans les limites de la susdite Municipalité, ainsi qu'à tout charretier de charge à l'emploi des susdites usines ou manufactures ou charroyant pour elles, soit avec un ou des chevaux, soit avec véhicules motorisés tels: camions automobiles, les produits desdites usines ou manufactures ou toute matière nécessaire à son ou leur fonctionnement -

Ré: Taxes
de travailleur
et
de charroyeur

2° Ne fixer les taux des susdites taxes devant être payés par les différentes classes de travailleur ou de charroyeur;
3° Ne déterminer le montant de l'amende pour toute infraction audit Règlement. -

M. le Conseiller Edmond Marchand donne avis de Motion qui a la prochaine séance du 3 Mai prochain, et proposer un Règlement aux fins suivantes, savoir: -

AVIS

MOTION.

Re: taxe des
boulanger et
colporteurs.

- 1^o D'imposer une taxe sur farine de vente à tout bouclier, boulanger et tous autres colporteurs ou vendeurs étrangers ou non.
- 2^o Ne pas fixer la ou les taxes de telle taxe ou farine de vente.
- 3^o Ne déterminer l'amende ou indemnité pour toute infraction à tel Règlement - (Adopté.)

Le D. Marchand, Maire.
J. C. Savy - Sec. Tr.

Provinces de Québec.

Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée spéciale, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, Samedi le vingt-quatrième - jour d'Août, Mil neuf cent - vingt - six, à sept heures du soir, sur un avis spécial, dont copie a été dûment signifiée à tous Conseillers et Maire, et dont l'original est demeuré annexé au Livre des Procès, à laquelle assemblée spéciale a été convoqué aux fins de nommer un conseiller en remplacement de M. Ulrich de Montigny, conseiller dimissionnaire, à laquelle séance sont présents,

Son Honneur le Maire - F. X. Marchand,
MM. les conseillers: - Onésime Morin,
Gaud Savy -
Joseph Fugère -
Jouant Gaudin -

Agés de Présidence de Son Honneur
le Maire F. X. Marchand -

Il est proposé par le
conseiller Onésime Morin, Secrétaire

par le Conseil Joseph Longueval
 que M. Arthur Lamotte
 est nommé Conseil, en remplace-
 ment de M. Urie de Montigny,
 surdit. (Adopté.)

L. H. Maynard, Maire,
 J. B. Sauvage, Sec. Tr.

Je soussigné, Arthur Lamotte -
 ayant été d'abord nommé Conseil par
 les Conseils de la Municipalité de
 St. Louis de France, Comté de Champlain,
 fais serment de bien et dument remplir
 les devoirs de ma charge, au meilleur
 de mes connaissances et convenances,
 ainsi que Dieu me soit en aide.

Arthur Lamotte

Attesté devant moi;
 ce 24 Avril, 1926 -
 à St. Louis de France,
 J. B. Sauvage - Sec. Tr.

Province de Québec,
 Municipalité de St. Louis de France,
 Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle
 et régulière du Conseil de la susdite
 Municipalité, tenue au lieu ordinaire des
 séances du Conseil, lundi, le troisième
 jour du mois de Mai; M. Urie de Montigny
 ayant été absent, à sept heures du soir, à
 laquelle séance, sont présents, savoir: -

Son Honneur le Maire: F. J. Marchand,
 MM. les conseillers: Victor Ducharme,
 Omer Morin,
 Klaid Lamy -
 Arthur Lamotte -

Présent quorum, sous la Présidence
 de Son Honneur le Maire.

Les procès de la
 dernière séance sont lus et approuvés.
 Le Secrétaire - Trésorier ayant
 donné lecture de la démission de
 M. Lucien Houcet - il est proposé
 par M. le conseiller Omer Morin
 — seconde par le conseiller
 Victor Ducharme — que cette
 démission soit acceptée,
 et que M. Luceide Akouy,
 cultivateur, soit nommé Inspecteur
 en remplacement de M. Lucien Houcet -
 (Adopté.)

Pour faire suite à la requête
 présentée par M. Luceide Akouy,
 touchant l'entretien d'un pont sur
 son chemin de fer, il est proposé
 par M. le conseiller Arthur Lamotte,
 seconde par le conseiller Victor
 Ducharme que MM. Philippe Page,
 et Freddy Lemis, tous deux cultivateurs
 soient nommés arbitres devant faire
 l'inspection des lieux, et rendre
 ensuite la proportion des travaux devant
 être exécutés par chacun des intéressés:
 MM. Luceide Akouy et Joseph
 Page. Les dits arbitres devant

fournis rapport de leur inspection, surant lequel rapport le Conseil pourra en règlement devant repartir la part des travaux devant être fournis par chacun des intérieurs. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil, Olype Morin, secondé par le Conseil, André Laray que la requête présentée par les intérieurs du Rang des Petits Sts. Maguire, demandant l'appui du Conseil aux fins d'obtenir de l'agent du Gouvernement, pour travaux de réchauffement de chemin de fer du dit Rang des Petits Sts. Maguire, soit acceptée, et que ledit Conseil fera tout en son possible pour obtenir son résultat. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil, Victor Ducharme, secondé par le Conseil, Arthur Lamotte que il soit statué, Re: - statué, et qu'il est par les présents, statué, réglé et ordonné qu'une taxe des taxes soit imposée à tout travailleurs, étrangers ou non, ouvriers, menuisiers, et charpentiers, mécaniciens, et en outre à ceux faisant un corps de métier ou simple ouvriers, travaillant à toute usine ou manufactures situées dans les limites de la surdité, Municipalités, ainsi qu'à tout charrettes de charge à l'emploi des surdités usines ou manufactures ou charnantes pour elles, soit avec ou sans chevaux, soit avec véhicules motorisés, tels que: - camions

~~San Augustin le Meunier, F. K. Marchand,
M.M. les Bourgeois~~

~~Les produits de la dernière~~
~~étape~~ ~~automobiles~~ (trucks), les produits
 de toutes résines ou manufactures
 ou toute matière nécessaire à
 son ou leur fonctionnement. Cette
 taxe étant répartie comme suit, savoir:-
 à tout travailleur domicilié dans
 les limites de Notre Municipalité: \$ 1.⁰⁰
 la taxe sera de une franc par
 tête par année;
 à tout travailleur étranger, la taxe
 sera de cinq francs, par tête, par
 année; \$ 5.⁰⁰
 à tout charretier de charge char-
 royant avec un seul cheval (simple).
 Et étant domicilié à St. Louis - \$ 2.⁰⁰
 deux francs, par année, et
 trois francs par paire de che-
 vaux (double) par année - \$ 2.⁰⁰
 à tout charretier de charge étran-
 ger ou non domicilié dans les
 limites de notre Municipalité,
 cinq francs, par année, pour
 un seul cheval (simple) \$ 5.⁰⁰
 et dix francs pour deux
 chevaux (10.⁰⁰) par année. \$ 10.⁰⁰
 Pour changeurs ~~et~~ domiciliés

dans les limites de Notre Municipalité, pour un camion automobile (truck) - cinq piastres par annee: \$ 5.00 -
 Pour tout camionneur non domicilié dans notre Municipalité, quinze piastres pour \$ 15.00 en camion automobile (truck) - \$
 et que tout defaillant a aucun des articles de present reglement sera passible d'une amende de pas de dix piastres et de pas plus de vingt piastres (\$ 10.00 a \$ 20.00) et a defaut de paiement de ladite amende, sera passible d'emprisonnement - (~~Adopté~~) (Vingt-cinq articles revisés en un seul article.)
 Et que tel reglement fondee fait et effet quinze jours apres sa promulgation. (~~Adopté~~) (trente-deux mots rajoutés, multi un vers en marge, tm.)

moins
 Le 26 de
 J. G.

Le 26 Marchand Maus
 J. G. Sauge - Sec. Tr.

M. le Conseil Urbain Lemotte donne avis de Motion qui a la prochaine séance devant être tenue en date du 7 Juin prochain, il propose un reglement sur fins de division de terrain le fait de chemin devant être entretenu par M. M. Adarai Lemotte et Emery Sauge, dans leur chemin de front, lequel chemin n'a pas encore été divisé, et que tel reglement de division, sera basé sur le capata fait par le ou les arbitres y effect mentionnés par le Conseil.
 Il est proposé par le Conseil

Avis de Motion
 Re: - Division des terres pour un chemin de front entre Emery Sauge et Adarai Lemotte.
 J. G. Sauge
 et
 Adarai Lemotte.

Victor Ducharme, secondé par le
Conseiller Omer Morin, que M.
Ernest Marchand soit nommé
Arbitre, aux fins de fixer la
division de ~~la~~ chemin de fer.
(Adopté) de M. M. Adami Lamotte
Et Emery Sauray. (Adopté)
(Par mot d'ordre.)

L. N. Marchand
J. C. Sauray. Sec. Trés.

Procurer de Québec -

Monsieur sauray, Philippe
Page et Freddy Lemire, ayant été nommés
arbitres pour la division des
terres a été fait sur le fait et cours
d'eau sur le territoire de M. Francis Hérou, et
entre ledit Francis Hérou et Joseph
Page, j'aurais soigneusement de bien et
fidèlement rempli les devoirs de votre
charge, au mieux de votre convenance
sans.

Ainsi que bien vous soit en aide.

Philippe Page

Fredé Lemire

Procurer de Québec,

Monsieur sauray Ernest Marchand
ayant été nommé expert, aux fins de
partager la part de chemin de fer
Cité, entre M. M. Adami Lamotte
Et Emery Sauray, dans le
chemin de fer de ces terres, j'ai
soigneusement de bien et fidèlement rem-
pli les devoirs de ma charge.

Ainsi que bien me soit en aide.

Ernest Marchand

J. C. Sauray. Sec. Trés.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée mun-
suelle et régulière du Conseil de la
soudite Municipalité, tenue au lieu
ordinaire des séances, le jeudi le
septième jour du mois de Juin,
M. D. M. C. L. X. V. à
sept heures du soir, à laquelle
séance, sont présents.

M. M. les Conseillers -
David Leroy - Victor Ducharme
Edmond Marchand,

Ont M. M. Marin et Arthur Janotte
son Harmon et Marie F. P. Marchand
pour la Présidence et et de plus,

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

M. M. Philippe Gagné et
Freddy Lemire, ayant été nommés experts
par le Conseil à la dernière séance,
du mois de Juin, Mai, dernier, aux
fins de faire la distribution de travaux
devant être fait par les intéressés.

Les deux
Tancède
Heureux
F. A. M.
J. C.

Tancède Heures et Joseph Gagné
ont fait rapport comme suit:
Les travaux devant être fait les deux
tiers des travaux sont à la charge
dudit Tancède Heures, et l'autre
tiers à la charge dudit Joseph
Gagné. (Adopté.)

~~Le rapport a été lu et approuvé
dans la séance du Conseil le 7 Juin 1895
à la séance du mois de Mai, dernier,
touchant la distribution de travaux.~~

Josephine
Ann
1800

John
L. Gentry
1800

Il est proposé par le Conseil
 Que M. de la Roche, second par le Conseil,
 David Saray que le Secrétaire - Tré-
 sorer, soit autorisé à venir référer
 à l'avocat Bourgeois, faisant suite
 à sa lettre du 20 mai, dernier, et
 l'autorisant que les intéressés, Hays,
 Bessier, et Lamotte, se fassent de
 suite, &c. pour faire de ladite
 lettre, devant leur examen en
 bon état (adopté);

Monsieur Ernest Marchand,
 ayant été d'abord nommé expert
 ou arbitre, aux fins de diviser le
 chemin de l'art appartenant à
 Emery Saray et Adonai Lamotte,
 situé dans le Rang Haut St. Jean,
 fait son rapport comme suit.
 savoir:

La première partie, s'est-à-dire
 l'ancien et demi, à compter de la
 clôture du chemin de la Cinquième, sera
 entretenue par M. Emery Saray,
 l'autre moitié et demi par M. Adonai
 Lamotte, et le quart sur et chemin
 par les deux intéressés, s'est-à-dire
 le quart situé dans la part attribuée
 à M. Adonai Lamotte, l'autre
 quart situé dans la part de chemin
 de M. Emery Saray restera à la
 charge de M. M. Emery Saray,
 Adonai Lamotte, Lucien Marchand,
 et le Fabrique de St. Louis de
 France.

Pour faire suite à l'avis
 de motion donné par M. le Conseil,

Reglement

Arthur Lemotte, il est proposé par
 le 1^{er} Conseil, Arthur Lemotte, 2^e Conseil par
 le Conseil, Villa Beauchamp,
 qu'il soit réglé, ordonné et
 statué, et il est par les pré-
 sents réglé, statué et ordonné
 que le Chemin de front, dans
 le Parc St. Jean, couvant de
 la clôture du cimetière, et se con-
 tenant trois aspects, soit
 ainsi comme suit, savoir:-
 le premier aspect, c'est à
 dire l'aspect et demi; le aspect
 de la clôture du cimetière sera
 à la charge de M. Emery Sauré,
 et l'autre aspect et demi à
 Adrien Lemotte. Le port situé
 dans la part de M. Adrien Le-
 motte sera à la charge des deux
 inférieurs, et l'autre port situé
 dans la part de Chemin de M.
 Emery Sauré, restera à la charge
 de M. M. Emery Sauré, Adrien
 Lemotte, Lucien Marchand et
 La Fabrique de St. Louis de France
 Et Barier Marotjard & Mais.
 J. B. Sauré. Sec. Tr.

Il est proposé par le Con-
 seille Omer Morin, 2^e Conseil par le Con-
 seille Edmond Marchand, que le
 Secrétaire-Trésorier soit autorisé à
 payer les comptes annuels et à les
 charger aux taxes, à qui de droit,
 savoir:-

Les comptes présentés par l'Inspecteur
Claude Méroux :

Paul Laffitte = \$ 2.10
 Walter Connor = 13.50

Chs. Ed. Poliquin :

Paul Handy = 2.90
 M^{de} Jos. Koutt. = 3.00
 - do - = 11.00 { front -
 M^{de} Eugène Bisault = 0.75
 M^{de} H. Charbonneau = 5.00
 Wilfrid Boissat = 4.50

Lucien Beaumais :

Pierre Lenoir = 3.60
 Alfred Beaumais = 0.96
 Desrosiers = 0.50
 Copie de la feuille
 15/1926 - M^{de} Napoléon Kubi = 5.22

Il est proposé par le Conseil
 Edmond Marchand, secondé par le
 Conseil Victor Ducharme que
 MM. Lucien Cairi et Léon. Buis-
 sier soient tous deux nommés arbitres,
 aux fins de répartir à qui de droit
 la construction de deux ponts,
 ainsi que leur entretien, à l'avenir,
 lesquels ponts sont situés dans
 le Rang St. Jean, dans les
 parts de chemins appartenant
 à MM. Joseph Hamelin,
 Barons, Schilly et Joseph
 Bouchard. Les dits arbitres
 devront faire rapport de leurs avis
 et décision. —

M. le Conseiller Edmond
Marchand donne avis de Motions,
qui à prochaine séance du Conseil
devant être tenue le 5 Juillet, prochain,
il proposera un Règlement aux
fins de répartir la part des tra-
vans devant être fournis (tant
pour) par M. M. Tancède Héroux
et Joseph P. Page, tant dans
la construction que dans l'entretien
d'un pont, situé sur un terrain
de M. Tancède Héroux, dans le
Village St. Marguerite, viz-à-viz
la terre de M. Roméo Page; lequel
pont et fossé servant à égoutte
la terre dudit Joseph P. Page;
sans parler de débris de bois fournis
à ces deux terrains, les deux autres
terrains devant être fournis par ledit
Tancède Héroux. (Adopté.)

M. Victor Hughes donne
avis de motions qui à la prochaine séance
du Conseil devant être tenue le 5 juillet,
prochain, il proposera un règlement
aux fins d'obliger à M. Emery Saurpé,
une part des frais de chemin, qui il
doit payer, pour sa terre du Village
St. Marguerite, dans le chemin de front
dudit Village, et attribuer cette part
à M. Joseph E. Larsson. pour le
terrain aboytant à la terre dudit
Emery Saurpé. (Adopté.)

St. Marguerite Marchand
J. Saurpé. Sec. Tre.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain -

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le cinquième jour du mois de juillet - Mil neuf cent vingt-six, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents. M^{rs} les Conseillers -

savoir :
Président de quorum - H. Est. J. J. J.
Le Conseiller, Claude Sauray, Secrétaire
Le Conseiller, Joseph J. J. J.
L'assemblée est adjournée à lundi le
12 juillet 1926. J. C. Sauray, Sec. Tr.
~~Les procès-verbaux des dernières séances~~
~~sont lu et approuvés.~~

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France -
Comté de Champlain -

A une assemblée des
Conseillers de la susdite Municipalité,
assemblée d'apurement de l'assemblée
devant être tenue lundi le cinquième jour
de juillet, Mil neuf cent vingt-six,
tenue au lieu ordinaire des séances du
Conseil, lundi, le douzième jour de
juillet, Mil neuf cent vingt-six,
à sept heures du soir, à laquelle
suivant avis publiés et signifiés
et dont l'original est demeuré annexé
aux minutes présentes, à laquelle
séance sont présents, savoir : -

MM. les Conseillers:

- Nand Savary -
- Joseph Tanguet -
- Edmond Marchand -
- Arthur Lamotte -
- Omer O'Brien -
- San-Homme le Maire -
- F. X. Marchand -

Présent quorum, sous la présidence de San-Homme le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil Edmond Marchand, secondé par le Conseil Arthur Lamotte que l'audition des livres de la Municipalité soit remise à l'an prochain. - (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil Joseph Tanguet, secondé par le Conseil Nand Savary, que les comptes suivants soient acceptés, et chargés avec les taxes à qui de droit servir:

William Ritchie	\$6.11
Nand Dubé	5.82
Arthur Martin	1.20
(Adopté.) et les comptes suivants:	
Joseph Lapceur	5.00
William Ritchie	8.00
Alexandre Laury	1.00 (Adopté.)

Il a été fait suite à l'avis de motion donné par le Conseil Arthur Dubé, et est proposé par le Conseil Omer O'Brien, secondé par le Conseil Edmond

X
 {
 Reçu

M. Marchand
M. Emery Saurys
M. Joseph E. Gersman

Marchand, qu'il soit réglé, ordonné
et statué et il est de la présente
réglé, ordonné et statué que le motif
de coût d'entretien du Chemin de front
de Rang St. Magneville, ci-dessus intitulé
à M. Emery Saurys, soit attribué à
M. Joseph E. Gersman.

Le Carrier Marchand M. Emery
J. E. Saurys. Sec. Fu.

Il est proposé par le Conseil

Orme M. Emery, secondé par le Conseil
Edmond Marchand que le secrétaire
Général soit autorisé à notifier l'In-
specteur du Travail de l'Island, M.
Louis Beaumais, qu'il soit fait
faire un feu sur le rivier parant
qui se trouve chez M. Orme Lemanan,
ci-dessus appelé. Par Charles
Lemanan (Adopté) Et celi d'ici à
grande joie.

Il est proposé par le Conseil

Edmond Marchand, secondé par le
Conseil Joseph Saurys que le
Conseil fait, tant pour l'année
1900-01, qu'à l'avenir la somme
de cinquante dollars (\$ 50.00),
pour l'entretien de Valde Lemoths,
fille d'Arthur Lemoths (Adopté)

Paiement de
\$ 50.00 pour
Valde Lemoths

Il est proposé par le Conseil

Joseph Saurys, secondé par le
Conseil Arthur Lemoths que le tiers
des tous intérêts tant en Banque,
que sur tous autres de taxes soit

Pour l'année 1925-26 et il en sera
soit au profit du Secrétaire - Tré-
sorer. (Adopté.) (Lect. motifs: nuls.)

Le Maire Marguerite
Maur.

J. C. Lavoie, Sec. Tré.

Grande de Québec.

Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée des Conseillers
de la susdite Municipalité, tenue au
lieu ordinaire des séances du Conseil,
assemblée régulière et mensuelle, le
dixième jour du mois d'août,
il se sont réunis vingt-six, à sept
heures de l'après-midi - à laquelle
séance sont présents, M. M. les
Conseillers:

Edmond Marchand.

Ogée Maur.

Roland Lavoie.

Arthur Lavoie.

Son Honneur le Maire P. H. Marchand, prenant
quorum, sous la Présidence de ce der-
nier.

Les procès-verbaux de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Con-
seiller Edmond Marchand, secondé
par Roland Lavoie que le compte présenté
par l'Inspecteur Théophile Ducharme
au montant de \$ 2.25, soit payé
et chargé à la Compagnie "St.
Manuel Linné" (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Arthur Levesque, secondé par le Conseil,
Qu'on M'ait que le Secrétaire - Fournier soit
acheté un code Municipal - Améri-
cainement, édité par J. E. H. Lacombe, avocat.
au prix de \$ 2.50 (Adopté.)

Le 16 Mars 1926
Maire
J. B. Sauvage - Sec. Tr.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis
de France, Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle et
régulière du Conseil de la susdite Mu-
nicipalité, tenue au lieu ordinaire de
séances du Conseil, Mardi, le sep-
tième jour de Septembre, Mil neuf
cent vingt six, à sept heures de
l'après-midi, à laquelle étaient
présents, Messieurs le
Conseillers:-

- Edmond Marchand -
- René Saray -
- Victor Ducharme -

Son Honorables Maire F. X. Marchand,
sous la Présidence de ce dernier.
Les procès de la dernière
séance ont été lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil,
Edmond Marchand, secondé par le Conseil,
Victor Ducharme que la taxe Municipale
pour l'année 1926-27 soit de dix cents

Mulle et
Yves Placé par
l'avis de M. Lacombe
ci-dessous.

(104) fait cent fientes. (\$100.⁰⁰)
(adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Henri Savary, secondé par le Conseil
Edmond Marchand, que le Sect.
Saint-Fernand, soit autorisé à payer
à M. Eusebe Beaune, Inspecteur
de Voies, la somme de \$134.81,
pour salaires dus sur le Port Ouest
Humain, ce montant devant être
collecté aux intérêts communs :-

(adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Edmond Marchand, secondé par le
Conseil Victor Duchamps, que l'In-
specteur du Rang St. Marguerite, soit
autorisé à notifier les intéressés et
propriétaires de lots situés dans le
Rang dit Petit St. Marguerite d'envi-
ron le cours de l'huissier fait
le "découpe", le long du chemin
dudit Rang. (Adopté.)

M. le Conseil Edmond Marchand
a donné avis de Motion qui a la fu-
chaine séance, devant être tenue le
quatrième jour d'octobre prochain, et
proposera un règlement fixant le
taux de la taxe Municipale pour
l'année 1926-27 - (adopté.)

E. D. Marchand
Maire
J. C. Savary, Sec. Tr.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi le quatrième jour du mois d'Octobre, Mil neuf cent vingt-six, à sept heures de l'après-midi.

A laquelle séance sont présents MM. les Conseillers:
Edmond Marchand,
Omer Morin,
Arthur Lamotte,
Joseph Fargat,
Hend Saray,

Son Honneur le Maire F. J. Marchand,
sous la Présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis de Motion donné par M. le Conseiller Edmond Marchand, à la dernière séance du Conseil, tenue le 7 septembre dernier, il est proposé par M. le Conseiller Edmond Marchand — secondé par M. le Conseiller Arthur Lamotte — qu'il soit réglé, adopté et statué; Et il est par lesdits Messieurs réglé, ordonné et statué que le taux de la taxe Municipale pour l'année 1926-1927 (Juin 1926 à Juin 1927)

soit de dix-centins (10c) par cent
piastres (\$100.⁰⁰). Adopté.

L. P. Marchand

Maire -

J. C. Sawyer
Sec. Trés.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la petite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil - Mardi
le dixième jour du Novembre. Le
lundi étant un jour de Fête, Noël
neuf-cent-sept-vingt-six - à neuf
heures du matin.

A laquelle séance sont
présents - M. M. les Conseillers
Edmond Marchand -

Joseph Marin

David Saray -

Arthur Lamotte - et

son Honneur le Maire P. J. Marchand
sous la présidence de ce dernier,
forment quorum.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller
Arthur Lamotte - secondé par le Conseiller
Edmond Marchand qu'il soit payé
la somme de dix - piastres (\$10.⁰⁰).

X M. Achille Lebentz, pour travaux
dans le fort de ligne - toutes les
propriétés de la St. Maurice Ferrie Co.
et Achille Lebentz, se montant
devant être collectés à ledite Com-
pagnie St. Maurice Ferrie Co.
(Adopté)

Il est proposé par le Con-
seiller, Mand Strong - secondé par
le conseiller Omer Moin que les
requêtes présentées par les agriculteurs
du Rang Marais des Plaines pour
soient acceptées. (Adopté)

Il est proposé par le conseiller
Omer Moin secondé par le conseiller
Edmond Marchand que l'inspecteur
du Rang Marais des Plaines soit
autorisé à faire entrer les branches
le long du chemin de front du Rang
Marais des Plaines. (Adopté)

Il est par le conseiller Edmond
Marchand, secondé par le conseiller
Alphonse Lamotte que le Secrétaire -
Trésorier soit autorisé à payer les
sommes restant dues pour répara-
tion du Fort Poliquin, et
que les montants soient chargés
aux intéressés: savoir:

Paul Gandy...	\$ 1.00
M. Joseph Hoult	3.00
Monsieur Claude Alube	2.50
Antoine Beault:	0.75
Mds L. Beault:	4.25
Willard Boismil:-	4.25
Willis LeRivier:-	2.25
Poliquin Smith:-	2.25
Anquet Marché:-	1.25
	\$ 21.50

Et le long
de la route
par oversight -
Ls. Et M
J.C.S.

formant un total de \$ 21. ⁵³/₄ (adopté)
 (En séance le 1^{er} mai) L. R. Marchand
 Maire.

J. C. Saurer -
 Sec. Tr.

Province de Québec -
 Municipalité de St. Laurent de France,
 Comté de Champlain.

A une assemblée régulière
 et mensuelle des conseillers de la
 susdite Municipalité, tenue au
 lieu ordinaire des séances du Conseil
 lundi - le dixième jour du mois
 de Décembre - à neuf heures
 vingt-six à neuf heures de
 l'avant-midi.

A laquelle séance sont
 présents MM. les Conseillers
 Omer Morin

Arthur Simothé -

Sur l'ordre du Maire -

F. R. Marchand -

Une heure s'étant écoulée
 sans qu'il y ait quorum" sur
 proposition du conseiller Arthur
 Simothé, seconde faite le Con-
 seiller Omer Morin - l'assemblée
 est ajournée à vendredi le
 dixième jour du mois courant -
 à neuf heures de l'avant-midi.

J. C. Saurer
 Sec. Tr.

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis de France -
Comté de Champlain.

A une assemblée d'ajournement
de l'assemblée régulière qui devrait être
tenue le dimanche septième jour du mois
de Décembre courant - ajournée faute
de quorum - suivant avis dûment
signifiés aux intéressés, et dont
l'original est demeuré annexé au
lien des présentes, tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil -
le jeudi et dixième jour du mois
de Décembre, M. D. neuf cent
vingt - six - à neuf heures du
matin.

A laquelle séance sont
présents, M. M. les Conseillers: -
Edmond Marchand -
Omer Morin -
Nand Saray -
Victor Ducharme -
Joseph Longval -
Son Honneur le Maire -
F. N. Mauchand -
formant quorum sous la presi-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Con-
seiller Edmond Mauchand - secondé
par le conseiller Nand Saray que
le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à payer
les montants suivants pour répara-
tion ~~(à R)~~ d'un pont dans le Rang

St. Alexis - lesquels montants
devront être chargés aux entées
provisoirement, savoir:

Emile Durieux: \$ 0.80

Edmond Daguin: \$ 8.07

Auguste Labèque: \$ 3.49

William Ritchie: \$ 10.17

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Joseph Longval, secondé par le
Conseiller Omer Morin que le
Secrétaire - Trésorier soit autorisé
à faire parvenir au Conseil
de Comptes le montant des taxes
ayant atteint leur troisième année
sans fins de faire rendre féliciter
les propriétés sur lesquelles por-
tent telles taxes, savoir: celle
de M. Joseph Beumier -
du Rang Marais des Plaines -
Rond Point - du Rang St. Alexis -
Victor Flandin - du Rang Marais -
des Plaines - Alfred Marchand -
du Village - Fm. St. Maurice
Co. Ltd. (Adopté.) Arthur
Young. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Victor Ducharme, secondé par le Con-
seiller Edmond Marchand que le
Secrétaire - Trésorier soit autorisé à faire
enregistrer une partie des pro-
cès-verbaux déposés dans les archives
de la Municipalité jusqu'à
concurrence de \$ 100.00 cent

Enregistré
par
le Secrétaire

gratifier pour cette année. (Adopté.)
Le N Marchand
Monsieur

J. C. Sauge
Sec. Gen.

1927-

- 5927 -

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée des
Electeurs Municipaux de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordi-
naire des séances du Conseil
Mercredi le douzième jour de
Janvier. Il y avait cent vingt-
sept candidats (27) venus de l'auro-
midi conformément à l'article
945 du Code Municipal de la
Province de Québec, et aussi
suivant Avis Public, qui
spécifie le et affiché en date
du six Janvier courant, par le
Secrétaire-Trouverie J. C. Sanguin
Et le Président d'Action, suivant
les exigences du Code Mu-
nicipal, sous la présidence
dudit J. C. Sanguin.

Le Président sus-
nommé ayant ouvert le scrutin
à dix heures précises, de l'auro-
midi, reçoit les Electeurs
présents et propose la nomi-
nation d'un Maire au ser-
vice de M. F. J. Miquelard
porteur de charge, et la nomi-
nation de trois Conseillers

ELECTION

DES

MAIRE

ET

CONSEILLERS

En remplacement de M. N. Land
Sarag, Messrs. W. Dorn et Edmond
Marchand - tous trois Conseillers
sortent de charge.

Il est proposé par M. M.
les Electeurs William A. Marchand
et Honoré Marchand que M.
F. V. Marchand soit élu Maire -
pour le nouveau terme.

Il est proposé par M. M.
les Electeurs Eugene Feltre et
Freddy Smith que M. Edmond
Marchand - cultivateur, soit
élu Conseiller, représentant
le Rang des Cheneaux pour le
nouveau terme.

Il est proposé par
M. M. les Electeurs Edmond Mar-
chand et Theophile Kuepmanne
que M. Omer Dorn - culti-
vateur, soit élu Conseiller -
représentant le Rang St. Jean.

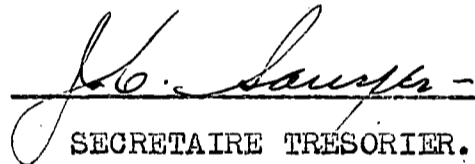
Il est proposé par M. M.
les (Conseillers) Electeurs Augustin
Smith et Land Sarag, que
M. Lucien Dorn, cultivateur,
soit nommé Conseiller - en
remplacement de M. Land
Sarag.

Après examen des bulletins
de présentation ci-dessus relatés

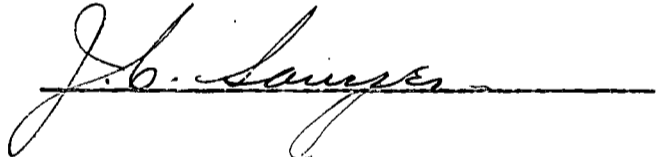
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST. LOUIS
DE FRANCE, Comté de Champlain, .

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné
à tous les électeurs de la susdite Municipalité, que la
mise en nomination des Candidats à la Mairie, devant
remplacer M.F.X. Marchand, Maire sortant de charge, et
comme Conseillers devant remplacer MM. Les Conseillers
Edmond Marchand, Omer Morin et David Savary, sortant de
charge, aura lieu au lieu ordinaire des séances du
Conseil, Mercredi, le douzième jour de Janvier, courant,
de dix heures de l'avant-midi à midi, et que la votation,
s'il y a lieu, se fera, aux bulletins secrets, suivant
Règlement passé par notre Conseil, à cette fin, le lundi
suivant, le dix-septième jour de Janvier, courant, de
huit heures de l'avant-midi à six heures de l'après-
midi.

Donné à St. Louis de France,
ce premier jour de Janvier,
Mil neuf cent dix-sept
sept.


SECRETARE TRESORIER.

Je, soussigné, J.C. Sawyer, Secrétaire Trésorier de
la susdite Municipalité, par les présentes, certifie avoir
donné lecture de l'avis ci-dessus, à l'issue de l'Office
Divin, Samedi, ce Premier jour de Janvier, Mil neuf cent dix-
sept.



Le Président (Lange) de la
Assemblée a accepté les décrets
acceptés.

Il est proposé par les
Électeurs Joseph Lamotte et Théophile
Richards que M. Edmond Mar-
chand soit nommé Maire en
remplacement de M. F. J. Mar-
chand.

Après examen de ce dernier
bulletin, le Président l'a accepté.

M. Edmond Marchand-
ci-dessous a résigné
en faveur de M. F. J. Marchand.

Plusieurs heures s'étant écoulées
sans qu'il y ait eu opposition,
n'ayant pas suite de la résigna-
tion de M. Edmond Marchand
en faveur de M. F. J. Marchand-
n'ayant qu'un candidat et le
Maire, le Président proclame
M. F. J. Marchand-Maire.

N'ayant que le nombre voulu
de candidats comme conseillers, le
Président proclame M. M. Omer Morin-
Lucien Morin et Edmond Marchand-
conseillers - pour la nouvelle année.
(Un grand rayonnement)

Joseph Lamotte

Secrétaire d'Élection

J. C. Lange

Président d'Élection

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comté de Champlain.

Nous soussignés F. X. Marchand - ayant été nommé Membre Membre
Maire de la susdite Municipalité
et Omer Morin - Lucien Morin Edmond
Marchand ayant été dûment faits
Conseillers de la même Municipalité
par les présentes, faisons Membre
de bien et dûment remplis les obli-
gations de notre charge - au vu et
de nos connaissances et atteste-
ment -

Ainsi que Dieu nous soit
En aide.

F. X. Marchand
Edmond Marchand
Omer Morin
Lucien Morin

Attesté devant moi
à St. Louis de France
ce 15 ième jour de Janvier
Mil neuf cent vingt-sept -

J. C. Saurin -
Sec. Tr. P.

Grand de Québec.
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle
et régulière du conseil de la sus-
dite Municipalité tenue en lieu
ordinaire des séances de conseil,
lundi le septième jour de mois
de Février, Mil neuf cent vingt
sept, à neuf heures et demie
midi; à laquelle séance ont
assisté: Son Honneur le Maire:

M. F. X. Marchand -
MM. les Conseillers:

Lucien Morin -
Edmond Marchand -
Arthur Lamotte -
Victor Bluchame -
Omer Morin

Assurant qu'on s'en va sous la Pré-
sidence de son Honneur le
Maire:

Les procès-verbaux de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par M. le Con-
seiller Lucien Morin, secondé par le
conseiller Arthur Lamotte que les
successeurs ayant atteint l'âge de
voies, soient entre eux les suivants,
savoir:

Henri Lamotte, fils d'Adonai
Raoul Lamotte, fils d'Onésime
~~Léon fils de Joseph~~
Ovide Marchand, fils d'Edmond
~~Septim fils~~

Henri Amund - fils d'Alfred -
 Camille Hébert - fils d'Achille -
 Joseph Sargy - fils de David -
 Rocher Lemer -

Il est proposé par le
 Conseil Amund Marchand - Secrétaire
 par le Conseil Omer Morin qui
 le Secrétaire - Tenuis soit autorisé à
 notifier M. Majoique Nels; suite
 venant de la comte Marais de Plaines,
 qui il ait le plus cette dite route.
 (Adopté.) Quatre mots rayés: Nels.)
 L. X. Marchand, Maire.
 J. C. Sargy -
 Sec. Tr.

Province de Québec,
 Municipalité de St. Louis de France,
 Comté de Champlain -

Nous, assemblée municipale
 et régulière du Conseil de la susdite
 Municipalité, tenus au lieu ordi-
 naire de ses séances, lundi le

10 MINUTATION

S & S

INSPECTEURS

17 Août - 1927

septième - jour du mois de Mars.
 Mil neuf cent vingt-sept, à
 neuf heures de l'avant-midi, à
 laquelle séance sont présents.

M. M. les Conseillers:-

Joseph Longval -

J. Victor Richarme,

Lucien Morin -

Omer Morin -

Edmond Marchand -

Son Honneur le Maire:

F. X. Marchand - sous la
Présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Joseph Languet, secondé
par le Conseiller Victor Ducharme
et résolu que M. Ernest Margis
soit nommé Inspecteur de Voirie pour
le Rang St. Jean - en remplacement
de M. Ernest Marchand - sortant de
charge (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Edmond Marchand - secondé
par le Conseiller Lucien Morin - que
M. Eugène Lefebvre, soit nommé
Inspecteur de Voirie, pour le Rang
St. Alexis, en remplacement de
M. Honoré Bouteau (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Omer Morin, secondé
par le Conseiller Joseph Languet
et la suite que Monsieur Omer Blais
des Quis, soit nommé Inspecteur de Voirie,
St. Etienne en remplacement de M. Joseph
Blais, sortant de charge pour
le Rang Marais des Plaines. (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Lucien Morin, secondé
par le Conseiller Victor Ducharme,
que M. Louis Houvet, soit
nommé Inspecteur de Voirie
pour le Rang Petit-Maguelais,
en remplacement de M. Fanciel Hébert.

sortent de charge (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Edmond Marchand, seconde
par le Conseiller Omer Morin que
M. Theophile Ducharme soit
de nouveau nommé Inspecteur de
Voies, pour le Rang St. Magasinié.
(Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Victor Ducharme, seconde
par le Conseiller Edmond Mar-
chand que M. Paul Larocque
soit nommé Inspecteur de Voies
pour le Rang des Chenaux, en
remplacement de M. Charles
C. Diquen (Adopté.)

Il est proposé par Mon-
sieur le Conseiller Lucien Morin,
seconde par le Conseiller Omer
Morin que M. Auguste Lemais
soit nommé Inspecteur Agées
en remplacement de M. Joseph
Beaumier, pour le Rang St. Alexis
Marais de St. Denis. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Joseph Langvat, seconde par
le Conseiller Edmond Marchand
que M. Thomas Rivard, soit
nommé Inspecteur Agées, en
remplacement de M. Eugène Desbreaux,
pour le Rang St. Alexis. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Omer Morin, seconde par le
Conseiller Victor Ducharme, que
M. Edmond Marchand soit

nommé Inspecteur Agraire, pour
le Rang des Chevaliers, en rempla-
cement de M. Frédéric Y. Marchand.
(Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Joseph Langrat, secondé
par le Conseiller Lucien Morin
que M. Lucien Marchand
soit de nouveau nommé Inspecteur
Agraire pour le Rang St. Jean (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Edmond Marchand,
secondé par le Conseiller Victor
Ruchame que M. Norval Lemis
soit nommé Inspecteur Agraire
pour les Rangs Petit-St. Ma-
rquents, et St. Otaguents, en
remplacement de M. Freddy
Lemis. (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Omer Morin, secondé
par le Conseiller Joseph Langrat,
que M. M. Théophile Fays,
Jules Lamotte et Jean Laubier
soient nommés Gardiens d'Écluses
en remplacement de M. M. Jules
Bussier, Emory Saurys
et Auguste Lemis sortant
de charge. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Edmond Marchand, secondé
par le Conseiller Omer Morin
que le Secrétaire Trévis soit
d'autour à Fays à M. Théophile

Muehaume, la somme de une fiante
 et demie :- (41. 50). et maintenant devant
 être chargé à la compagnie dite :-
 "The St. Maurice Lumber Co." pour
 Arvaux de Chemin. (Adopté).
 (Un mot rayé, sur :- Un verre en
 marge. bon.)

Il est proposé par le Conseil
 Omer Morin, secondé par le Conseil,
 Lucien Morin que le Secrétaire - Tré-
 sorier soit autorisé à payer au Trésorier
 de la Prairie, la somme de
 deux cents fiantes (200. 00), pour
 salaires :- Antoinette Gendron et
 Valida Lamotte. Cinq cents fiantes
 devant être fournis par M. Arthur
 Lamotte. (Adopté).

Le. J. B. Levesque Maire -
 J. B. Langer.
 Sec. Tré.

Municipalité de St. Louis de France,
 Comté de Champlain C. T.

Nous, soussignés ayant
 été nommés Inspecteurs de vous
 par le Conseil de la susdite Muni-
 cipalité, en date du 7. Mai - 1927. fai-
 sons serment de bien et fidèlement remplir
 les devoirs de notre charge, au meilleur de
 nos capacités et connaissances.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Théophile Ducharme.

Omer Germain

Eugène (ex-maire) Lefebvre.

Séraphin Bay

Paul Lavoie

Léon (ex-maire) Proulx

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain - C. J.

Nous, soussignés, ayant
été faits Inspecteurs Agraires par le
Conseil de la susdite Municipalité
en date du 7 Mars 1926... faisons ses-
serment de bien et fidèlement remplir
les devoirs de notre charge, au
meilleur de nos capacités et con-
science.

Chaque Nous soit en aide.

Ernest Lorrain
Dona Lorrain

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

Nous, soussignés, ayant été
désignés comme Gardiens d'Écoles
par le Conseil de la susdite
Municipalité, en date du 7 Mars, courant,
faisons serment de bien et fidèlement

rempli les devoirs de notre charge, au meilleur
de nos capacités et connaissances.
Ainsi que Dieu vous soit en aide. -

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
Comté de Champlain.

A une assemblée de Conseil
de la susdite Municipalité, tenue au
lieu ordinaire des séances du Conseil,
assemblée mensuelle et régulière,
tenue à sept heures du soir, le lundi
deuxième jour de Mai, Mil
neuf cent vingt-sept, à laquelle
assemblée sont présents, savoir:

M. M. les Conseillers:-

Edmond Marchand -

Omer Morin -

Arthur Lamotte -

Dominic Morin

Son Honneur le Maire F. J. Marchand,
sous la Présidence de et de nous
fournant quorum:

Les procès-verbaux de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
M. M. { Conseillers

secondé par le Conseil
 que le Secrétaire
 Ternier soit autorisé à payer au
 Gouvernement de la Province de
 Québec, la somme de deux cents
 cinquante (\$250.⁰⁰) pour part de
 nos aînées, pour l'année 1725.

Il est proposé par le
 Conseil Edmund Marchand -
 secondé par le Conseil Arthur
 Panthé - que le Secrétaire
 Ternier soit autorisé à payer
 au Conseil de la Ville la somme
 de sept soixante-dix-neuf francs
 Et 100 - pour répartition de 1727
 y compris répartition spéciale,
 suivant règlement du 9 Décembre
 1726. (Adopté.)

Le Conseil ayant appris que
 le Gouvernement de la Province de
 Québec est prêt à prendre à ses
 charges l'entretien des chemins
 antérieurs fournis par les Municipalités
 intéressées en faisant la demande,
 les membres du Conseil sont d'avis
 qu'une demande soit faite au
 Gouvernement d'accuser l'avis
 l'entretien des chemins antérieurs,
 et en particulier les chemins antérieurs
 traversant notre Municipalité
 comprenant quatre mille et six cents (4600)
 de longueur, en conséquence il est

Proposé par M. le Conseiller
 Omer Morin — secondé par
 M. le Conseiller Lucien Morin —
 et rendu que le Ser-
 vement de la Province de Québec,
 soit fait de se charger, et l'avis,
 de l'entente des chemins plus hauts
 désignés. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
 Arthur Lamotte, secondé par le Con-
 seiller Edmund Marchand que les
 comptes suivants soient payés et
 chargés à qui de droit: savoir:

Front: William Ritchie:	\$ 6.75
-do-: Rochelau George:	1.25
Route: Steady Paul:	0.90
Front: " ":	2.00
Route: Mme Joseph Hoult:	3.00
Front: " ":	10.00
Route: Mlle Alice Robert:	0.75
Route: Soeurs Plémicaines:	5.00
Route: Zacharie Parent:	3.00
Route: Bessier Wilfrid:	4.50
Route: Joseph :	2.00
	44.24

Le montant total de \$ 87.25

A ce moment M. le Conseiller
 Victor Bluchame prend son siège.
 (Adopté.)
 Le P. Marchand, Maire.
 J. L. Saurin.
 Sec. P.:

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain -

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, lundi, le
sixième jour du mois de Juin, Mil
neuf cent vingt-sept, à sept
heures de l'après-midi au lieu
ordinaire des séances de Conseil
à laquelle séance sont présents
M. M. les Conseillers:

Edmond Marchand -

Joseph Tanguet -

Victor Ducharme -

Onésime Morin

Lucien Morin -

Son Honneur le Maire, F. A. Mar-
chand, sous la présidence des
dénus.

Les procès-verbaux de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil,
Edmond Marchand, secondé par le
Conseiller Joseph Tanguet que
les comptes suivants soient payés
et chargés sur l'intérieur, savoir:

Emile Dolequin:	\$ 2.77
Napoléon Goudreau:	\$ 2.10
Malthe O'Connor:	\$ 14.17
Joseph E. Traversier:	0.58
Dominic Joseph:	3.09
	<hr/>
	\$ 22.63

Joseph Beaumier: - \$ 9.85
 H. Lefort: - \$ 0.69
 Louis J. J. : - \$ 1.70
 Beaumier Alfred: - \$ 3.59
 Arthur Young: - \$ 1.56
 Beaumier Joseph: - \$ 1.70
 P. J. J. Joseph: - \$ 1.70

\$ 19.29

\$ 22.63

L'ensemble en total de: - \$ 41.92

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 Omer M. J. - second par le Conseil
 Victor Ducharme que le Conseil
 de notre Municipalité, se l'entend
 mis de son Secrétaire J. J. J. J. J.
 les procédures nécessaires entre M.
 Joseph Beaumier, entrepreneur, de la
 dite affaire de St. Louis de France,
 aux fins d'obtenir paiement de
 ses deniers et de ses taxes.

(Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 Louis M. J. - second par le Conseil
 Joseph J. J. que les livres de
 la Municipalité soient audités, et
 que pour cela faire le Secrétaire
 J. J. J. J. J. accepte l'auditeur qui fera
 l'ouvrage à plus bas prix. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 Edmond Marchand, second par le
 Conseil Omer M. J. que les
 comptes soient payés.

et ensuite chargé aux intentions
 s'en suit. William Ritchie pour
 cloture : - \$ 6.60
 William Ritchie pour route \$ 6.25.
 Georges Rochelleau. cloture : \$ 1.20
 Jument en total de : \$ 13.85
 (adopté.)

Il est proposé par le
 Conseil de Victor Bluchant, second
 par le Conseil Joseph Languet
 que pendant quelques années
 par les cultivateurs du Rang
 Marais des Plaines, M. Auguste
 Lemire, du Rang Marais des Plaines,
 soit nommé surveillant des
 Arènes qui devront être exécutés
 dans un court laps de temps
 dans le Marais des Plaines (adopté.)
 J. B. Marchand, M. L.
 J. C. Lamy, Sec. Tr.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis de France,
 Comté de Champlain

Assemblée
 publique et
 mensuelle.

Il y a une assemblée du
 Conseil de la susdite Municipalité
 tenue au lieu ordinaire des séances,
 lundi le quatrième jour du mois
 de Juillet, Mit neuf heures vingt
 sept à sept heures du soir, sous
 la présidence de ses secrétaires,
 à laquelle séance sont présents
 MM. les Conseillers.
 Arthur Lamoignon,

Omer Morin,
Edmond Marchand,
Victor Ducharme -
Lucien Morin -
San Augustin le Blanc Fr. X. Marchand,
sous la présidence de ce dernier,
formant quorum.

Les procès-verbaux de la dernière
séance sont lus et approuvés.
Il est proposé par le Con-
seiller Edmond Marchand, secondé
par le Conseiller Lucien Morin, que
le Secrétaire-Tremier soit autorisé
à payer à M. l'Inspecteur de
Rong St. Marguerite la somme
X \$ 2.52. Ce montant devant
être chargé aux dépenses des
dépenses de la compagnie dite
"St. Maurice Lumber Co. Ltd" plus
la somme de \$ 1.00 pour divers
frais. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Omer Morin, secondé par le Conseiller
Victor Ducharme que le Secrétaire
Tremier soit autorisé à payer à M. l'avocat
Bougevin la somme de \$ 5.15 plus
\$ 0.50 pour téléphone, pour avis
à notre Conseil, et la demande
de M. Joseph Camuand, à
cause du mauvais état des
chemins de fer appartenant
à M. M. Emile Bussier et
Chs. Philippe Lemotte, le susdit
montant devant être chargé à ce
dernier. (adopté.)

St. M. Linc
X 2.52

Emile Bussier
Ch. C. Lemotte,
\$ 5.15
\$ 0.50
épave

Il est proposé par le conseil
 Arthur Lemotte, secondé par
 le conseil Lucien Morin que
 l'évaluation des lots de terre
 appartenant à Dame Dorat Renaud,
 lesquels terrains sont situés dans
 la concession de Chevroux, ~~est~~
 soient les lots Nos: ~~455, 456, 457~~, 569
 soit changés comme suit, savoir:
 au lieu de \$ 700.⁰⁰, soit évalués
 à \$ 300.⁰⁰ (adopté)

Il est proposé par le conseil
 Omer Morin, secondé par le conseil
 Arthur Lemotte que M. F. X.
 Marchand, cultivateur de l'édifice parois
 soit nommé Inspecteur supplé-
 mentaire en même temps qu'il agit
 devant le conseil tout d'accord et
 d'accord avec l'évêque qui se fait
 actuellement dans un cas d'eau
 situé dans le Marais des Plaines. (adopté)

Il est proposé par le conseil
 Victor Duchamps, secondé par le
 conseil Edmond Marchand, que
 l'évaluation des lots de terre Nos:
 516, et 517, appartenant à M.
 James Forsyth, soit diminués
 à \$ 250.⁰⁰, par lot. (adopté)

Il est proposé par le conseil
 Omer Morin, secondé par le conseil
 Lucien Morin que le Secrétaire - Fermier
 soit autorisé à payer la somme de \$ 0.50
 à M. l'Inspecteur de Rang St. Marguerite

Et que cette somme soit chargée à
M. Joseph E. Thorsen, (Adopté),
et celle de \$12.⁰⁰ aux fonds des
Sœurs de Jésus. (Adopté.)

L. B. Marchand, Maire
J. B. Sawyer
Sec. Trés.

Comité de Québec,
Coopération laïque de la paroisse
de St. Louis de France,
Comité de Charbon.

Mart

Nous, soussignés, Edmond
Marchand,
ayant été nommé par le conseil
de la dite coopération, par les pré-
sents, faisons sèchement de bien et
deument, et fidèlement remplir les devoirs
de notre charge au mieux de nos
connaissances et affectement.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.
Edmond Marchand

Attesté devant moi
à St. Louis de France,
le
de
Milneuf
cent vingt-sept.

Comité de Québec.

Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle
et régulière du conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du conseil, le mardi le
premier jour du mois d'août - 1827.
à sept heures de l'après-midi,
à laquelle sont présents
MM^{rs} les Conseillers :

Edmond Marchand -

Victe Ducharme -

Lucien Dorion

Arthur Lamotte -

Et son Honneur le Maire, F. X. Marchand
présentement absent - sous la Prési-
dence de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil
Arthur Lamotte, secondé par le
Conseiller Victe Ducharme que
l'audition des Livres de la Mu-
nicipalité audités par le Notaire
Henri Bingham soient acceptés.
(adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Edmond Marchand, secondé par le
Conseiller Lucien Dorion que l'Inspec-
teur Paul Drouin de Rang des
Chenaux, soit autorisé à faire visiter
le Port, ^{entre M. Poliquin et Mill Pelletier} dans le Rang des Chenaux
et que les inspections soient changées
une autre fois. (Adopté.)

Le Jc. Morelhanon, Maire
J. G. Savoye - Sec. Tr.

Terres de Québec.

Municipalité de St. Jean
de F. Lenee, Comté de Champlain

A une assemblée mensuelle et
régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, mardi le sixième
jour du mois de septembre - Mil neuf
cent vingt-sept - sept - à sept heures
du soir, au lieu ordinaire des séances
du Conseil, à laquelle séance
sont présents, M. M. les Conseillers

Lucien Morin.

Joseph Longval.

Arthur Lamotte, Victor Ducharme.
Son Honneur le Maire F. T. Mar-
chand, sans la présidence de ce
dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Le Conseil, Joseph Longval
donne avis de Motion qui a la
prochaine séance du Conseil, qui
sera tenue en date du 3 Octobre
prochain, à 7 heures du soir, il propose
un Règlement, aux fins de fixer
le taux de la taxe municipale
pour l'année 1927-28, la vingt
cinq (25) du cent-feuilles, (\$100.00)

Il est proposé par le Conseil,
Victor Ducharme, secondé par le
Conseiller Arthur Lamotte qu'il
soit payé la somme de \$ 2.00 à
M. Charles Poliquin, pour tra-
vaux en fait dans le Rang
des Chevaux, ce montant

devant être chargés au Rev. Sœur
Dominicaine des Trois Rivières
(adopté.)

L. B. Marchand, Maire
J. C. Sawya, Sec. Tr.
Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain

Une assemblée manuelle et
régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, le mardi le troisième
jour du mois d'Octobre, dix-huit cent
vingt-sept, à sept heures
du soir, à laquelle séance sont
présents D D D D. les Conseillers -

Arthur Lemotte.

Edmond Marchand -

Jules Morin -

Lucein Morin

Victor Ducharme -

Sur l'honneur le Maire F. V. Marchand
sous la présidence de ce dernier
formant quorum.

Les procès de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis
de Motion donné par le conseiller
Joseph Piquet, à la séance du
mois de septembre, dernier, il est
proposé par le conseiller Edmond
Marchand, secondé par le conseiller
Lucein Morin, que le total
municipale pour l'année 1927-28
soit de vingt-cents (204) par

cent fientes, et il est, par les fientes, réglé, statué et réglementé que la taxe municipale susdite soit de 20 % par cent fientes.

Le. B. Marchand, Maire.

J. C. Savoye, Sec. Tr.

Il est proposé par le Conseil, Arthur Duroche, second par le Conseil, Omer Morin que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à écrire aux Inspecteurs Théophile Ducharme, d'avis à faire refaire immédiatement le Rang chemin du Rang St. Marguerite, à compter de la grande route, et l'Inspecteur Eugène Lafabre du Rang St. Alexis, de faire refaire le Chemin de front du Rang St. Alexis, à compter de l'écote. - (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil, Victor Lucien Morin, second par le Conseil, Edmond Marchand qu'il soit autorisé à vendre ou faire vendre toutes propriétés nécessaires, aux fins de collecter l'auverrage des taxes. - (Adopté.)

M. le Conseil, Lucien Morin donne avis de motion qu'à la prochaine séance qui sera tenue le samedi en date du sept novembre prochain, à neuf heures de l'après-midi, il proposera un règlement aux fins de rendre publique la côte dite "côte de Roche", située dans le chemin de

front du Rang des Chenaux, cette
côte devant à l'avenir être entre-
tenue par tous les propriétaires
de la dite concession des Chenaux.

D. R. Marchand, Maire.
J. C. Saugey Sec. Trés.
Primes de Justice.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du conseil de la municipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, savoir: le
huitième jour du mois de Novembre
Mil neuf cent vingt-sept, à
neuf heures de l'après-midi;
à laquelle séance sont présents,
M M. les Conseillers: -

Victor Ducharme,
Lucien Morin,
Omer Morin.

Edmond Marchand, son
Honnorable Maire, F. R. Marchand,
formant quorum, sous la présidence
de ce dernier.

Les décisions de la dernière séance
sont lues et approuvées.

Il est proposé par le
Conseiller Lucien Morin
secondé par le Conseiller Victor
Ducharme - - - qu'une requête
soit envoyée au Ministère de la
Voie aux fins d'obtenir l'améliora-
tion des descentes et montées du
pont surmontant la voie ferrée, sur

la route Grand Rue - Trois-Rivières, si un joint d'arrêt, appelé "Junction des Rues", et d'obtenir l'élargissement dudit fait.

Il est proposé par le conseiller Edmond Marchand, secondé par le conseiller Lucien Morin, que le compte de \$ 2.00, produit par l'inspecteur Théophile Ducharme, soit accepté; et chargé au compte de M. Henri Groux. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller Edmond Marchand - secondé par le conseiller Lucien Morin - que la démission de M. Théophile Ducharme, comme inspecteur de Voirie de Rang St. Marguerite soit acceptée et que M. David Larue soit nommé inspecteur en remplacement de M. Théophile Ducharme. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller Lucien Morin, secondé par le conseiller Edmond Marchand -

pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Lucien, à la séance du 3 Octobre, dernier, il est proposé par ledit Lucien Morin, secondé par le conseiller Victor Ducharme, que la Côte dite Côte de Roches, soit rendue publique, et il est fait les résolutions réglés, statuts, règlements et ordonnances qui ont été émis de cette Côte soit rendue publique, et à la charge de tous les propriétaires de la concession des Chemins.

H. N. Marchand, Maire.
J. C. Larue - Sec. Tr.

que le côté de fait concernant les travaux faits dans le Couer d'eau Marais de Blain, ainsi que le rapport pour même couer d'eau, et tout présenté par M. le Coordonneur Auguste Lenoir, soit accepté. (Adopté.)
H. N. M.
J. C.

Quintessence de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

Je soussigné David Savary,
ayant été nommé Inspecteur de
Voies par le Roy St. Jacques,
fais serment que je remplirai
ma charge au mieux des mes-
sures, connaissances et capacités.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

David Savary
Assementé devant
moi: à St. Louis de
France, ce 7 Novembre 1727.
J. C. Lange Sec. Tr.

1928

- 1928 -

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, Mercredi le onzième jour du mois de Janvier. Mille neuf cent vingt huit, à dix heures (10) de l'aurore-midi, conformément à l'article 245 du Code Municipal de la Province de Québec, et aussi suivant Avis Public lu et affiché en date du premier Janvier courant par le Secrétaire - Terrier J. C. Savoye et Président d'Élection, suivant les exigences du Code Municipal, sous la Présidence dudit J. C. Savoye.

Le Président susnommé averti ayant ouvert la séance à dix heures précises, requiert les électeurs présents de proposer la nomination de trois Conseillers en remplacement de M M M. Joseph Longval, Victor Ducharme, et Arthur Lemotte, Conseillers sortant de charge.

Il est proposé par M M M. les électeurs Victor Ducharme secondé par Emery Savoye, par M. Joseph Pierre Page, cultivateur,

soit nommé le conseiller, en remplacement de M. Victor Ducharme, sortant de charge.

Il est proposé par l'électeur Edmond Marchand, secondé par l'électeur Joseph Boivin que M. Julien Lamotte soit nommé le conseiller en remplacement de M. Arthur Lamotte sortant de charge.

Il est proposé par M. le conseiller l'électeur Omer Lamotte, secondé par l'électeur Lucien Marchand que M. Louis Alma Dupin, curé-Arimateur, soit nommé le conseiller en remplacement de M. Joseph Loyer sortant de charge.

Après examen des bulletins de présentation ci-dessus relatés le Président de l'assemblée sur débats acceptés.

Plusieurs heures s'étant écoulées sans qu'il y ait eu opposition, et n'ayant que le nombre voulu de candidats comme le conseiller, le Président propose M. M. Joseph Pierre Page, Julien Lamotte et Louis Alma Dupin, pour curé-Arimateur Conseillers de la susdite Municipalité.

J. A. Lamotte
Président d'Élection

J. B. Sawyer.

Président d'Élection.

Procurer de Justice.
Municipalité de St. Louis
de France.

Vous soussignés Louis-
Alme Pepin, Julien Lamotte et
Joseph Pierre Baze, ayant été
nommés Conseillers de la
surdite Municipalité, par
le Procureur, faisons serment
de bien et fidèlement remplir
le devoir de notre charge, au
meilleure de nos connaissances
et autres capacités.

Ainsi que Dieu nous verra
en aide.

Louis Alme Pepin
Julien Lamotte
Joseph Pierre Baze
Assument serment
à St. Louis de France,
ce bien jour de Février 1928.
J. L. Sauvagey N. S.

Tronist de Québec.

Municipalité de St. Louis de Tronist,
Comté de Chempstain -

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la Juridiction Municipale tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le sixième jour du mois de Février 1881, vers sept heures, huit, et neuf heures de l'aurore-midi.

A laquelle séance sont présents MM. les Conseillers Edmond Mauband, Omer Morin, Joseph-Quintin Page, Lo-Alma Dupin, Julien Lamotte, et son Honneur le Maire F. X. Mauband, faisant quorum sous la présidence de ces derniers.

Les Procès-Verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par M. le Conseiller Joseph-Quintin Page, secondé par le Conseiller Edmond Mauband que le Secrétaire-Tronist soit autorisé à faire à M. l'Inspecteur Auguste Fenier la somme de \$29.24 - A somme due pour honoraires dans le Comté de St. Louis de Tronist, comme suit: \$8.30 salaires dus par Edmond Mauband, \$20.94 pour la ferme d'Alexandre Boulard, actuellement ferme de Hoffmeyer Boulard, ces montants devant être chargés aux intérêts (Adopté).

Il est proposé par M. le Conseiller
Edmond Marchand, secondé par
M. le Conseiller Julien Lamotte
que son Honneur le Maire
F. V. Marchand, et le Secrétaire -
Général J. B. Sawyer, se
rendent à Québec, auprès du
Ministère des Terres et des
Forêts, afin d'obtenir une
renuise des Rentes Seigneuriales
de la paroisse de St. Louis
de France, actuellement
reclamées, et qui sont le plus
de la Municipalité et que les
dépenses du voyage soient
chargées à la Municipalité.
(Adopté.)

F. V. Marchand, Maire
J. B. Sawyer, N. S.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France
Comté de Champlain

A une assemblée mensuelle et
régulière du conseil de la susdite Mu-
nicipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances de conseil, lundi, le
septième jour du mois de Mars -
Mil neuf cent vingt - huit, à
neuf heures de l'aurore, midi, à
laquelle séance sont présents
M. M. les Conseillers:

Julien Lamotte.
Lucien Morin

Edmond Marchand,
 Son Honneur le Maire: F. N. Marchand,
 forment quorum sur le Procès-verbal
 de ce dernier.

Les Procès-verbaux de la dernière séance
 sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil,
 Julien Lemotte, secondé par le
 Conseil Lucien que les suivants
 soient nommés évaluateurs, pour
 les propriétés de la susdite Mu-
 nicipalité, savoir: M. M. Joseph
 Boivin, Johnny Lefebvre et
 Edmond Marchand. Sans cul-
 sistance de la part de St. Louis
 de France; (Adopté)

Il est proposé par le Conseil,
 Edmond Marchand, secondé
 par le Conseil Julien Lemotte
 que le compte venant au mon-
 tant de \$2,87, soit payé
 au fait de la côte de Roche,
 soit payé à M. Paul Lussan,
 et soit chargé pour \$2.00 à
Blans Blans Blute et \$0.87
 à M. Anselme Blute. (Adopté)

L. N. Marchand, Maire
 J. C. Lussan, N. S.

Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée mensuelle
et régulière et mensuelle de Con-
seil de la susdite Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil, lundi, ce
deuxième jour du mois d'Avril,
Mil neuf cent vingt-trois
à neuf heures de l'aurore-
midi.

À laquelle séance ont
présent MM. les Conseillers
Edmond Marchand, Julien
Lamoignon, Joseph Pierre Page,
Lucien Morin, Louis Morin
et son Honneur le Maire F. X.
Marchand, formant quorum

sous la Présidence de ce dernier.
Les procès de la dernière
séance ont été et approuvés.
Il est proposé par le
Conseiller Edmond Marchand,
secondé par le Conseiller
Lucien Morin que Secrétaire
Ternier soit autorisé à payer
la somme de deux cents francs
(\$200.00), au paiement
de la Société de Québec
pour les chiens de la paroisse,
soit à-dire \$100.00 pour
Melle Antonette Turdieu
et \$100.00 pour Melle Valde

Lanotte, et qu'il soit autorisé
à faire au Conseil de Canton
le somme de cent-vingt francs
et 75 c, suivant répartition, le
mois de Mai.

Il est proposé par le Conseil
Joseph Pierre Page que le canton
ment² soit fait Police d'Assu-
rance, pour un montant de Mille
francs ou moins si les autorités
compétentes c'est-à-dire, si
le Ministère de l'affaire Mu-
nicipales le permet.
L. E. Marchand, Maire
J. C. Sawyer, Sec. Tr.

2^e seconde par
le Conseil
P. Abne Secy

2^e du Secrétaire -
Grenier

Grouve de Québec,
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et régulière
du Conseil de la dite Municipalité,
tenue au lieu ordinaire des séances
du Conseil, lundi le septième jour
du mois de Mai; Mil neuf
cent vingt-huit, à sept heures du
soir, à laquelle séance étaient pré-
sents MM. les Conseillers
Julien Lanotte, Joseph Pierre Page,
et son Hameur le Maire F. E.
Marchand, sous la présidence
de ce dernier.

Frank de quorum il est
proposé par le Conseil Julien
Lanotte, secondé par le Conseil
Jos. Pierre Page que l'assemblée

soit ajoutée au lendemain, mardi
 huitième jour du mois de Mai,
 courant à sept heures de
 l'après-midi. (accepté.)
 L. H. Marchand, Maire
 J. C. Sawyer Sec. Tr.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis
 de France.

A une assemblée d'apou-
 sement de l'assemblée régulière
 du sept mois courant, tenue
 au lieu ordinaire des séances
 du Conseil, mardi, le huit-
 ième jour du mois de Mai,
 Mil-neuf-cent-vingt-huit, à
 sept heures de l'après-midi,
 à laquelle séances ont été
 présents, MM. les Conseillers
~~Victor Ducharme, Joseph D. Pige,~~
~~Jean Alphonse Pepin, Omer Marin~~
 Julien Lemotte, Louis Alphonse Pepin
 Et son Honneur le Maire F. N.
 Marchand, sous la Présidence
 de ce dernier, formant quorum.

Les Procès-verbaux de la
 dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
 Conseiller Joseph D. Pige que
 le compte suivant soit
 accepté, ramis les comptes pré-
 sentés par Eugène Demontigny
 \$2,75 devant être chargés à
 George Richer, et \$8.00

secondé par
 Louis Alphonse
 Pepin
 L. H. x M
 J. C.

devent être chargés: William Ritchie
(Adopté), ainsi que les comptes
suivants:

Paul Grandy:..	\$ 0.90
Mde Joseph Houle:-	3.00
Alice Robert:..	0.75-
Soeur Dominique	5.00
Zacharie Forest	1.50
M. Baptiste:..	1.50
Wilfrid Bourdieu:..	4.50
Mme Joseph Houle:-	12.00
	<hr/>
	\$ 29.15

et que ces comptes soient chargés aux
intéressés. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Omer Morin, secondé par
le conseiller Joseph Ovide Page,
que le Secrétaire - Trésorier soit
autorisé à payer à l'Union
des Municipalités de la Province
de Québec, le plus nécessaire
et urgent de l'édit Morin pour en
faire partie. (Adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Julien Lamotte, secondé par le
conseiller Louis-Alphonse Lefebvre que
le conseil de la susdite Munici-
cipalité intercede auprès du Lau-
renement de la Province de Québec,
aux fins d'obtenir de l'aide pour
rehaussement et réparation du
chemin de pont Rang St. Jean,
dans cette partie difficile et
dangereuse environnant le pont,
dit "Pont Wilfrid Hamelin",
et réparation de ce pont —

et que pour ce obtenu, une
 requête des intéressés est par
 les présentes autorisée. Et sera
 envoyé audit Gouvernement.
 (adopté.)

M. le Conseiller Julien
 Lamotte dans un article inséré qu'à
 la prochaine séance de Conseil,
 devant être tenue le cinquième
 jour du mois de Juin, il propose
 un règlement des fins que
 M. William A. Marchand
 a l'honneur me faire que pour
 trois arpents au lieu de quatre
 arpents pour l'entretien du chemin
 de front de M. Maquerite.

Il est proposé par le
 Conseiller Omer Morin, second
 par le Conseiller Joseph S. Poiré
 que les comptes suivants soient
 acceptés et chargés aux in-
 téressés d'arrêter une telle séance.

Beaume Joseph: 9.85

~~Harford Henri 0.69~~

Rauk de Paris:

~~Beume Pierre 1.20~~

~~Beume Joseph 1.20~~

Beume Joseph: 1.20

(Ordonné capitaine en chef, en (adopté.)

D. No. arder Marchand

J. C. Sawyer Sec. Tre:

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et
régulière du conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, mardi
le cinquième jour du mois de
juin. Il n'y eut cent vingt
huit, à sept heures de l'après-
midi, à laquelle séance
sont présents M^{rs}. les
Conseillers: Edmond Marchand,
Louis Alme Pefin; Julien Lemuthé,
Lucien Morin; Joseph Pierre Page;

et Son Honneur le Maire
F. N. Marchand, faisant quorum,
sous la présidence de
ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière
séance, sont lus et approuvés.
Il est proposé par le
Conseiller Edmond Marchand -
second par le Conseiller qui
les évaluations, ayant comme
Secrétaire, M. J. C. Sauray,
faient dans le cours du mois
de juillet prochain (1795) un
nouveau rôle d'évaluation pour
notre Municipalité.

Joseph P. Page
F. N. Marchand
J. C.

Il est proposé par le
 Conseil Louis Alma Pefu
 seconde par le Conseil
 par Edmond Marchand
 qu'il soit payé le somme de
 \$0.75 à M. Auguste Lemire
 et celle de \$~~1.50~~ à son fils
 Adrien - Lemire, pour travaux
 de clôture, faite chez M. Ernest
 Brochu, le montant devant
 être chargé à ce Lemire, et que
 le compte suivants soient acceptés:
 et chargé aux intérêts savoir
 Edouard Baulard \$4.17; Alphonse
 Baulard \$4.21; ~~Joseph Baulard~~
~~\$1.50~~; Ernest Brochu
 \$0.10; Henri Desforis \$0.69;
 Pierre Genies \$1.20; Pierre
 Marchand \$4.68; Arthur
 Young \$1.56; M. Lemaire (Cp.)
 \$1.20; Donald Jollet \$2.60

plus \$1.00 pour
 usage de la
 machine de
 M. Majorque
 H. L. de
 L. de M.
 J. S.

Total: - \$31.86, ainsi que
 les comptes suivants:
 Emile Poliquin: - \$1.49 + \$1.50 = \$2.99
 Napoléon Joudain: - \$0.99 + \$1.00 = \$1.99
 Hamel Land H. L.: - \$6.93 + \$4.66 = \$9.27
 Total: - \$18.95 (adopté)

Il est proposé par le Conseil
 Julien Lamotte, seconde par
 le Conseil Lucien Drouin
 que M. Camille Bourque, cultivateur
 de la paroisse de St. Louis de France -
 soit nommé officier exécutif
 aux fins de faire observer

les lois d'hygiène, dans le cas de maladie contagieuse dans les limites de notre Municipalité, et voir à faire observer les règlements relatifs aux épidémies des dites lois. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Julien Lamothe, secondé par le Conseiller Joseph Pierre Page que le Secrétaire-Trouvay soit autorisé à répondre à la lettre reçue du Ministère de la Santé de la Province de Québec, lettre de réclamation en date du 28 mai 1928, pour les avertissements qui il n'y eut pas de négligence dans l'entretien de nos routes d'hiver, et que le Conseil de notre municipalité pour telle raison refuse de faire le compte produit par les Messieurs. (Adopté) ou que le chemin fut ouvert à temps. (Adopté.)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par M. le Conseiller Julien Lamothe, à la dernière séance du Conseil, il est proposé par le Conseiller Julien Lamothe, secondé par le Conseiller Edmond Marchand, et il est fait les présentes qu'il soit réglé, ordonné, statué et règlements, et il est fait les présentes, réglé, ordonné, statué

et règlementé qui a l'honneur
 M. William G. Marchand ne
 fait que trois fois assemblée
 au lieu de quatre assemblée fois
 l'entretien du chemin de front
 du Rang St. Marguerite. (Adopté)

Le Maire Marchand, Maire
 J. C. Sawyer - Sec. Gre.

Comité de Québec,
 Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
 et régulière du Conseil de la
 susdite Municipalité, tenue au
 lieu Ordinaire de séance du
 Conseil, mardi, le quatrième jour
 du mois de septembre, Mil neuf
 cent vingt-huit, à sept heures
 du soir, à laquelle séance sont
 présents M. M. les Conseillers

Edmond Marchand,
 Julien Lamothe -
 Joseph Pierre Caze,
 Charles Brown,
 Lucien Brown,
 Louis-Alain Pappin.

Et son Honneur le Maire W. G. Marchand,
 formant quorum sous la présidence
 de ce dernier.

Les procès de la der-
 nière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil
Edmond Marchand

secondé par le Conseil, Louis Alma
Pépin que la taxe
Municipale, soit de vingt-cents (\$0.20)
par cent parties, pour l'année
1928-29. (adopté.)

Il est proposé par le Con-
seil, Joseph Louis Goy
secondé par le Conseil, Julien Mouin
que le
Secrétaire - Trésorier soit autorisé
à avoir M. M. le Inspecteur
de voir des Rang St. Alexis
et St. Jean qu'il soit à faire
arrêter les propriétaires des
Bourgeois, qu'il ait à repaver d'ici
une semaine son chemin de front, d'ici
à six jours, et pour St. Alexis le pro-
prietaire Joseph Lamine, Alexandre
Fouquet, les propriétaires de part de
route, de repaver cette partie de chemin
de chemin à compter de la route
nationale à l'écoule St. Alexis à aller
de l'autre côté de la deuxième égoutte,
et celle d'ici à six jours, faute de
quoi le Inspecteur soit par le
présent autorisé à faire ou faire
faire tels travaux, et charger telle
de paver aux intéressés. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Julien Mouin, secondé par le Conseil,
Julien Lamotte ~~secondé par le Con-~~
seil que les comptes suivants
soient acceptés et payés, et chargés

aux intéressés, savoir sous Paul
du laurier d'eau: -

Paul Grandis: \$ 3.00 -
 Mme Jos. Houli: 3.00
 Mlle Alice Robet: 3.00
 Mme Marie Hubert: 3.00

Repartition de chemin pour
Paul Grandis: - \$ 8.00 -

Cercueil: - 5.00
 M^{rs} Jos. Houli Cercueil: - 5.00

Entretien de Cordeau: Paul Grandis (Hors)

\$ 4.00 - suivi par le compte de
M. Emile Piquenot, sous ~~no~~ ^{no} 5:33
 fustes (H ^{3:350} ~~3:350~~): \$: - Entretien
 du chemin de fer. (Adoffi)

Il est proposé par le Con-
 seille Joseph Louis Pagi, second
 par le Conseiller Julien Lamotte que
 les amendements suivants soient
 faits au rôle, savoir: - pour F. 573
 l'appartement au barrière St. Louis
 de France, diminué de \$ 10000.00;
 que le lot no. 592th soit ramené de
 \$ 2000.00, que soit élevé de \$ 4000;
 ce lot appartenant à Mme Vve Zoel
 Henri; que le lot. no. 487. apparte-
 nant à M. Charles Tremblay soit
 diminué de \$ 200.00; le no. 294, appa-
 rtenant à M. Lucien Caron, diminué de \$ 100.00;
 le lot no. 603 de M. Rodolphe Fiouly, diminué de \$ 100.00
 le lot no. 488 appartenant à Julien Et Chr.
 Philippe Lamotte soit diminué de \$ 100.00.

Il est proposé par le

Conseiller Aménon, secondé par
le Conseiller Julien Lamotte que
le vote d'adhésion fait au mois
de Juillet, dernier, (1858) soit
soit homologué avec les amendement
faits en résolution en
date de ces jours. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Julien Lamotte, secondé par le
Conseiller Jean Louis Alme Pepin
que M. Charles Fumby, culti-
vateur, soit nommé Inspecteur
~~de~~ Agriers en remplacement
de M. Auguste Lemis, et dernier
ayant quitté le service. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Edmond Marchand, secondé
par le Conseiller Joseph P. Page que
l'Inspecteur de Voirie du Rang
St. Maguente soit autorisé à
faire creuser ou creuser les fossés
du chemin de front du Rang St.
Maguente, partant de Bessan
sua, il est aussi proposé et
secondé par les mêmes Conseillers
que l'Inspecteur Agriers du
Rang St. Alexis soit autorisé
à faire le plichage du Rang
St. Alexis. (Adopté.)

L. N. Marchand,

Maire

J. C. Sawyer Sec. Tr.

Commissaire de Justice
Municipalité de St. Louis
de France,
Comté de Champlain

A une assemblée nouvelle
et régulière du Conseil Muni-
cipalité de la susdite Municipa-
lité. Tenu au lieu ordinaire
de séances du Conseil, le mardi
le sixième jour d'Octobre, Mil
neuf cent vingt-huit, à sept
heures de l'après-midi,
à laquelle séance sont présents
à dix heures de l'avant-midi,
à laquelle séance sont présents
M. M. les Conseillers -

Edmond Marchand,
Joseph P. Gagné,
Julien Parnotte,
Omer Morin,
L. Alma Pepin
Lucien Morin

Son Honneur le Maire F. N. Marchand,
sous la présidence de ce dernier.

Des procès-verbaux de la der-
nière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Edmond Marchand,
secondé par le Conseiller
Dami - Alma Pepin que
M. M. Philippe Parnotte et Eugène
Péfébre

sont
nommés experts aux fins de régler
la question des vi des fosses
à été fait entre M. M. Albin
de Montigny, Lucien Hamelin et

1^{er} du mois
de Novembre

L. M.
J. P.

Commissaire de Justice
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée du Conseil de la susdite Municipalité tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le troisième jour du mois de Décembre, Mil neuf cent vingt-huit, à neuf heures l'après-midi, à laquelle séance sont présents M. le Conseiller Julien Lamotte et Son Honneur le Maire F. X. Marchand.

Une heure s'étant écoulée sans que d'autres membres du Conseil se présentent, et comme il n'y a pas quorum, à la demande de Son Honneur le Maire F. X. Marchand, et de M. le Conseiller Julien Lamotte, la présente séance est ajournée à lundi le dixième jour du mois de Décembre courant, à sept heures de l'après-midi.

J. L. Sauvage
Sec. Gre.

Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France -
Comité de Champlain

A une assemblée d'ajournement de l'assemblée régulière, du mois de Décembre, courant, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi, le dixième jour du mois de Décembre, Mil neuf cent vingt-huit, à sept heures du soir, suivant avis dûment signifiés, à laquelle séance ont assisté, Messieurs les Conseillers:-

Edmond Marchand,

Amé Moir,

Joseph V. Foyé,

Lucien Moir,

Julien Lamotte,

et Son Honneur le Maire F. N. Marchand, formant quorum sous la Présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance ont été lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Julien Lamotte

secondé par le Conseiller Edmond Marchand — que le compte au montant de \$ 7.³⁰/₁₀₀ soit payé au Gouvernement de la Province de Québec, et cette somme payée dans nos routes au printemps dernier. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Julien Lamotte, secondé par le Conseiller Edmond Marchand que les bureaux portant les numéros

492, P. 504, 494, 496, 497, 498 affar-
 Arrent à M. Joseph Beaumier, soient
 rendre au Conseil de Comté,
 faute de paiement de taxes
 Municipales, ainsi que les
 Arrents portant les numéros
 P. 77, 78, P. 79¹ pour du cadastre
 officiel du Comté de Champlain
 pour la faveur de M. Maurier,
 le tout pour être rendu, faute
 de taxes, par le Conseil de Comté
 au mois de Mars prochain, et
 le Secrétaire-Treasurer soit autorisé
 à agir en conséquence, et faire
 le nécessaire. (Adopté.)

L. K. Marchand
 J. C. Sawyer M. S.

appartient
 à M. Donat
 Blais

L. K.
 J. C.

1929

=====
=====
=====

1929

Province de Québec,

Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

A une assemblée des élus
de la Municipalité de la susdite
Municipalité, ayant acquiescé leurs
dites municipales, tenue au
lieu ordinaire des séances du
Conseil de la susdite Municipa-
lité, mercredi, sixième jour
du mois de Janvier, Mil neuf
cent vingt-neuf, de dix heures
de l'aurore midi à midi, le
tout devant et devant au public
dument lu et affiché en date
du 25 Décembre, 1928, suivant
les exigences de l'article 245 du
Code Municipal de la Province
de Québec, par J. C. Savoye,
Secrétaire - Trésorier et Président
d'Élection sous la Présidence
de ce dernier.

Le Président sous-
mentionné ayant ouvert la
séance à dix heures précises,
requiert les électeurs présents
de proposer la nomination de
trois Conseillers en remplacement
de M M. Omer Moire, Lucien
Moire et Edmond Marchand,
leurs Conseillers sortant de
charge, ainsi que la nomination

d'un Maire, en remplacement de
M. Francois-Henri Marchand,
sortant de charge.

Il est proposé par
M.M. les Electeurs Joseph
Lamothe et Philippe Page que
M. Paul Lussere soit
nommé Conseiller en rempla-
cement de M. Edmond Mar-
chand, M. Paul Lussere
étant cultivateur de la susdite
Municipalité.

Il est proposé par M.M.
les Electeurs Joseph P. Page
~~et Philippe Page que~~ et
Randy Faray que M. Philippe
Page, cultivateur, soit nommé
Conseiller en remplacement de
M. Lucien Moir.

Il est proposé par M.M.
les Electeurs Paul Lussere et
Joseph Lamothe que M. Emery
Saloyer, soit nommé Conseiller
en remplacement de M. Amé-
Moir, sortant de charge.

Il est proposé par M.M.
les Electeurs M. de Montigny
et Joseph Baugue que M.
Edmond Marchand, cultivateur
de la susdite Municipalité
soit nommé Maire, en rem-
placement de M. Francois-
Henri Marchand, sortant
de charge.

Il est proposé par M. M.
les Electeurs Joseph S. Page,
et Philippe Page, que M.
Francis Harry Marchand
soit élu Maire de la susdite
Municipalité, pour le nou-
veau terme.

Après examen des bulletins
de présentation ci-dessus re-
latifs, le Président les déclare
tous acceptés.

Plusieurs heures s'étant écou-
lées sans que d'autres conseils
soient proposés, et n'ayant que
le nombre voulu de votes pro-
posés au Conseil, le Président
déclare M. M. Paul Ferron,
Philippe Page et Emery Sawyer,
Conseillers de la susdite Mu-
nicipalité.

Comme il y a deux pro-
posés à la Maire, le Président
déclare et ordonne qu'il y aura
rotation, aux bulletins secrets,
le lundi le quinzième jour du
mois de Janvier, courant,
de huit heures du matin à
six heures de l'après-midi.

J. B. Sawyer -
Président d'Élection

1929

Municipalité de St. Louis de
Francois
Province de Quebec.

Francois - 4

1929

Mous soussignes, Philippe Page
et Emery Savoye, ayant été
nommés Conseillers de la susdite
Municipalité, et Francis-James
Marchand, nommé Maire,
faibles et prompts faiseurs - ou
ment de bien et fidèlement
remplir les devoirs de nos
charges, au meilleur de nos
connaissances et capacités.

et Paul Dussan
J.S.

Munis que nous nous sommes aidés

Philippe Page
Emery Savoye

Paul Dussan

L. N. Marchand

Assemblée tenue ma-
ti St. Louis de Francois, et
Héous jour du mois de
Francois, Mil neuf
cent vingt-neuf.

J. Savoye Sec. Gre.

Province de Quebec,
Municipalité de St. Louis de Francois -

A une assemblée du Conseil
de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de séance du
Conseil, le dimanche jour
du mois de Janvier, Mil neuf
cent vingt-neuf, à neuf heures
de l'après-midi, à laquelle séance
sont présents M M. les Conseillers

Joseph Louis Page, Philippe Page,
Emery Saupé, et son Honneur
de M. de F. V. Marchand-
forment quorum, sous la
Présidence de ce dernier.

Les Jureurs de la dernière
année sont les suivants.

A ce moment le Conseil
Julien Lamotte prend son rang.
Il est proposé par le
Conseiller Joseph P. Page,
secondé par le Conseiller Philippe
Page que Monsieur Louis-Alma
Gépin soit retiré de tous les
devoirs, et pourvu du Conseil
de la Société Municipale, aux
fins de surveiller quiconque
qui oserait se livrer sur nos
chemins à faire soit avec
chaarré, "grade" ou toute autres
machines, ~~de~~ ~~age~~ lui don-
nant le jour soit de leur
devoir de ~~faire~~ ~~travail~~,
dans nos chemins, soit leur
arrêter ~~à~~ le travail, mais
à la condition expresse qu'il
soient un chemin bien
garanti, et d'une largeur
suffisante pour permettre la
circulation facile pour tous,
et de les notifier d'arriver
sans défaillance tous tous ou
vaillants qui seraient de nature

à rendre la circulation difficile, (~~adopté~~)
 et à étendre la neige qui fait
 un rebord trop élevé chaque côté
 des routes. (adopté.)

J. G. Marchand, Maire.
 J. C. Sawyer, Sec. Trés.

Comme de Québec,
 Municipalité de la paroisse
 de St. Louis de France.

À une assemblée d'ajournement
 de l'assemblée régulière du
 mois d'Avril, devant l'église tenue
 mardi, en date du 2 Avril, concert
 et tenue, faite de quorum, tenue
 en date du 8 Avril, Mil neuf
 cent vingt-neuf, à sept heures
 du soir, venant au jour d'aujourd'hui
 signifiés, tenus au lieu ordi-
 naire des séances du Conseil,
 à laquelle séance sont présents
 M. M. les Conseillers

Ernest Sawyer.
 Joseph P. Page.
 H. Elme Lepain.

et son Hameau le Maire F. A.
 Marchand, sous la prési-
 dence de ce dernier.

Les Procès de la
 dernière séance sont lus et
 approuvés.

Il est proposé par le conseil
 Joseph P. Page
 seconde par le conseil J. Alma
 Pepin que M. Mousnier
 soit nommé Inspecteur de
 Voirs pour le Rang St. Jean
 en remplacement de M.
 Emerit Margis, sortant de
 charge. (Adopté)

Il est proposé par
 le conseil Emerit Sauvage
 seconde par le conseil
 J. Alma Pepin
 que M. Emerit Renaud
 soit nommé Inspecteur de
 Voirs pour le Rang St. Alexis
 (Adopté)

Il est proposé par
 le conseil Louis Alma Pepin
 seconde par le conseil
 Emerit Sauvage - que M.
 Edouard Marchand
 soit nommé Inspecteur
 de Voirs pour le Rang
 Maran des Plaines (Adopté)

Il est proposé par le
 conseil Louis Alma Pepin
 seconde par le conseil
 Emerit Sauvage que M.
 Joseph P. Page soit nommé
 Inspecteur de Voirs pour le
 Rang St. Marguerite et
 M. Joseph C. Page
 pour le Rang St. Marguerite
 (Adopté)

M. Jules
 Buisson
 J. P. P.
 J. B.

Il est proposé par le Conseil
Joseph V. Page
Seconde par le Conseil
Louis Alma Pepin
que M. Charles Poliquin
soit nommé Inspecteur de
Voies pour le Rang des
Chenaux. - (Adopté)

Il est proposé par le
Conseil Emery Sawyer -
Seconde par le Conseil
Louis Alma Pepin que
M. les suivants soient
nommés Inspecteurs Agraires -
M. Charles Tumbay
pour le Rang Marais de Pierre,
M. Thomas Renaud
pour le Rang St. Alexis,
M. Lucien Marchand
pour le Rang St. Jean
M. Edmond Marchand -
pour le Rang des Chenaux -
M. Stanislas Gemin
M. pour le Rang St. Margue-
rite (Adopté)

Il est proposé par le
Conseil Joseph V. Page
Seconde par le Conseil
Louis Alma Pepin
que M. M. Lemelle Bouquet
Algaire St. Pierre et Philippe Hevis
soient nommés Gardiens d'indes -
(Adopté)
Il est proposé par

le Conseil Louis Alme Jéfu
 second par le Conseil Joseph
 P. Page.

que le compte au montant
 de \$42.⁰⁰/₁₀₀, montant d'une
 indemnité de la part de ~~M. M.~~
 M. Theophile Ducharme et
 Melle Ritha Ducharme, par
 suite d'un accident qui leur
 fut occasionné, à cause du
 mauvais état des chemins
 dans la route entre les Parcs
 St. Marguerite et St. Jean
 soit ~~soit~~ accepté, et le
 Secrétaire Tirmie autorisé
 à payer tel compte, et
 chargé aux intérêts de
 St. Jean, ~~Parc St. Marg.~~
 et ~~St. Marguerite~~ (adopté)

Il est aussi par le Con-
 seil Joseph P. Page, second
 par le Conseil Emery Sauré
 que le Secrétaire Tirmie soit
 autorisé à payer la somme
 de \$200.⁰⁰ pour salaires de
 la Municipalité. (adopté)
 E. G. D. Marchand, Maire

J. C. Sauré -
 Sec. Tr.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse
de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité tenue au lieu ordi-
naire des séances du Conseil,
lundi le sixième jour du mois
de Mai, à sept heures de l'après-
midi, à laquelle séance ont
assisté MM. les Conseillers

Jules Lamoignon,
Emery Lamoignon,
Louis Alphonse Dupin,
Joseph N. Page,
Philippe ~~Lamoignon~~ Gage,
Paul Lamoignon Lamoignon
quorum, sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Attendu qu'en différents endroits
de la Province le travail de dimanche
est devenu habituel et que cette
habitude tend à se répandre
de plus en plus, attendu qu'il
est du droit de l'autorité constituée
de veiller au maintien soigné et
de faire observer les Lois, Le Conseil
de la Corporation de St. Louis de
France prie instamment les
autorités provinciales de veiller bien
à ce que les citoyens de Paris observent
parfaitement la loi de dimanche.

Non Hameau
de Paris
H. N. Marchand
J. N.

Il est proposé par le Conseil, Joseph S. Page, secondé par le Conseil, Philippe Page suivant la section 43 du Chapitre 35 des Statuts Révisés - 1955, M. l'Inspecteur de Voirie du Rang Ste. Marguerite soit autorisé et est de fait autorisé à défendre et arrêter le trafic lourd, et spécialement le trafic par camion-automobile sur cette partie du chemin de front du Rang Ste. Marguerite à compter de la route publique (Trois-Rivières - Grand-Médecin) à aller aux travaux approuvés par M. J. Achille Desjardis, et qu'affiches soient faites en conséquence, et que tout refractaire à telle défense soit soumis à toute amende ou punition prévue par la loi, et que cette partie du chemin soit fermée pour un laps de temps jugé nécessaire par ledit Inspecteur pour l'achèvement et nivellement de cet chemin. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil, Joseph S. Page, secondé par le Conseil, Philippe Page que tous les Inspecteurs de Voirie de notre Municipalité soit^{ent} autorisés à fermer tous chemins sous

le contenu de Notre Municipalité,
 au trafic bond, le tout suivant
 la forme de la résolution ci-
 dessus, s'ils le jugent à
 propos. (Adopté.)

F. H. Marchand, Maire
 J. C. Sawyer Sec. G.

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis
 de France.

A une assemblée municipale
 et régulière du Conseil de la sus-
 dite Municipalité, tenue au
 lieu ordinaire des séances du
 Conseil, mardi, le quatorzième
 jour du mois de Juin, Mil
 neuf cent vingt-neuf, à sept
 heures du soir, au lieu ordi-
 naire des séances du Conseil,
 à laquelle séance sont pré-
 sents MM. les Conseillers
 Emery Sawyer

M. Sawyer

et Son Honneur le Maire
 F. H. Marchand, sous la
 présidence de ce dernier.

Les Procès de la sus-
 dite séance sont lus et ap-
 prouvés.

Il est proposé par

Commissaires de Québec -
Municipalité de la paroisse
de St. Louis de France

Nous, soussignés, Jules
Burière et Donat Lamotte
ayant été nommés Inspec-
teurs de Voirie; Thomas Mercier
Inspecteur Aiguais, Camille
Bouogue, Gardien d'Écoles
et Lucien Marchand, Ins-
pecteur Aiguais, faisons se-
riement de bien et fidèlement
comptes les deniers de notre
charges au meilleur de
nos connaissances et croyances.
Ainsi que Dieu nous soit
en aide

Jules Burière
Charles Poliquin
Donat Lamotte
Camille Bouogue
Lucien Marchand

Attesté devant
moi à St. Louis de
France, ce 6 Mai -

1829 -

J. B. Sawyer, N. S.

M. et Charles
Poliquin -
Inspecteurs
de Voirie
J. B.

Comité de Tutelle.
Municipalité de St. Louis
de France.

A une assemblée régulière
et mensuelle du Conseil de la
surdité Municipale, tenue
au lieu ordinaire des séances
du Conseil, Mardi, le qua-
zième jour du mois de Juin.
Mil neuf cent vingt-neuf à
sept heures du soir, à laquelle
séance sont présents MM.
les Conseillers:

Emery Sawye -
Louis Alms Depin -
Joseph S. Gage -
Julien Langthe -
Philippe Gage

Et son Honorable Maire
H. X. Marchand, sous la
présidence de ce dernier.

Les Juevis de la
dernière séance sont sur
cet affaire.

Il est proposé par le
Conseil Emery Sawye -
secondé par le Conseiller
Julien Langthe - que les
comptes suivants soient
approuvés et chargés aux
intéressés, et le Secrétaire - Feu
soit autorisé à les payer -
soit:

Les comptes présentés par
M. l'Inspecteur E. Valphel Marchand

Route des Grues Entretien d'heures	Grues Grues: - S. 575 - 6374. P. 586 - P. 589 = #3.95	
	Hoffman's Willie:	# 1.00
	Modern Joseph:	# 1.00
Route Tremblay Entretien d'heures	Boulard Edouard:	# 4.25
	Boulard Alexandre	4.30
	Lamier Joseph:	3.15
	Leclair Victor	2.00
	Lalonde Joseph	6.15
	Lesforges Henri	0.70
St. Alexis Sud Entretien d'heures	Mutis Norat	2.03
Entretien de	Recher William:	3.63
Cordon	Recher William Annie Josephine	6.40
	Napoleon Jousdani:	1.50
Route St. Marie gare	Deville Achille	0.81
	Campagne Carrier Ste:	1.61
	Leblond	1.61
St. Joseph	Gage Joseph:	3.27
	G. J. Gage	3.27
	Jousdani Josephine	4.00
	Jousdani Napoleon	4.00
St. Rose	Mutis Marie David:	14.58
	Total:	# 79.00

St. Joseph
J. M.
J. B.

(Adopté)
Messieurs les Conseillers
Joseph Gage donne avis de
M. Hon. qui à l'assemblée du soir
de Juillet prochain, il propos-
era un règlement, sur les
dépenses des dévotion Philippe
Damothe, Eugène & dument nomme.
Par le Conseil de Notre Mu-
nicipalité, avec qu'il soit
crus en fonds à compte
du chemin de front de Rang

^{N^o 2} et Alcide
Hemmes -

^{N^o 3} la partie
limitant
leur terrain.

M. Jean, dans la ligne limitant
les terrains de M. Lucien Ha-
melin ^{N^o 2} au Nord-Ouest et celle
de M. Alce de Montigny au
Nord-Est du terrain de J. de
Hemmes, et celle jusqu'à l'em-
placement de M. Ernest
Renaud, et de là descendant
dans la ligne limitant les
terrains de M. ~~Lucien Hamelin~~
et Ernest Renaud jusqu'au
fossé de la route Nationale
Trois-Rivières - Grand Meis
et que les terrains et fossés
de tel fossé et de leur entretien
soit réparti également entre
M. Lucien Hamelin, Alce
de Montigny ^{N^o 3} ~~et Ernest Renaud~~
~~et Ernest Renaud~~ et égale-
ment par les trois susdits
Lucien Hamelin, Alce de
Montigny et ^{N^o 2} ~~Ernest Renaud~~
~~et Ernest Renaud~~ fossés faisant
dans la ligne Renaud et Hamelin
susdite. Pour la partie limitant
les terrains de M. Alcide Hemmes
et Alce de Montigny, et des
quatre ententes pour la dernière
partie dudit fossé. ~~et~~

Il est proposé par le
Conseiller Louis-Alma Lepin
secrétaire par le Conseiller Joseph
D. Sage que M. l'Inspecteur
du Région des Chemins soit
notifié et autorisé d'avoir à faire

faire au plus tôt possible, les
réparations nécessaires dans
la Côte dite "Côte de Roche"
dans ledit Rang des Chemaults
(Adopté)

Fr. X. Marchand, Maire
J. B. Sawyer n. r.

Graines de Québec,
Municipalité de
St. Louis de France.

A une assemblée du
Conseil de la saidite Municipa-
lité, tenue au lieu ordinaire des ses
séances, le lundi le cinquiesme jour
du mois d'août, Mil neuf cent
vingt-neuf, à sept heures de
l'après-midi, à laquelle séance
sont présents M. B. N. les Con-
seillers:

Jules Parotte,
Philippe Page,
Joseph P. Page,
Paul Lemeray

et son Honneur le Maire, Fr. X.
Marchand, sous la présidence
de ce dernier.

Les Procès-verbaux de la dernière
séance ont été lus et approuvés.

Il est proposé par le Con-
seiller Joseph P. Page, secondé
par le Conseiller Philippe Page
que les comptes suivants
soient approuvés.

M. de M. Joseph Sage, pour
 1/2 journée d'ouvrage dans le
 X = fait de chemin de M. Nef Jaudan
 au montant de \$ 1.⁵⁰/₄.

Pour faire suite à l'avis
 de M. Nef donné par le Conseil,
 Joseph Pierre Sage, à la suite
 du mois de Juin dernier, il est
 proposé par ledit Joseph Pierre
 Sage, secondé par le Conseil,
 J. Lucien ^{Jemot} et résolu à l'unani-
 mité, et qu'il soit réglé
 règlement et statut et il
 est fait les présentes réglé
 statut et règlement qui il
 soit creusé un fossé à
 compter du chemin du Rang
 St. Jean, dans la ligne limit-
 tant les terrains de M. Lucien
 Hamelin et Alcide Deneys, au
 Sud-Est de l'emplacement de
~~M. Nef de Montigny~~
 de M. Nef de Montigny
 et au Nord-Ouest du terrain
 dudit Lucien Hamelin, et cela
 jusqu'à l'emplacement de
 M. Ernest Renaud, et de là
 descendant dans la ligne
 limitant les terrains d'Alcide
 Deneys et Ernest Renaud
 jusqu'au fossé de la route
 Nationale Trois-Rivieres Grand
 Mer et que les terrains pour
 ouvrage de sel fossé, et de
 son entretien soit réglé

repartis entre ledit M. de
 Mortigny, M. de Demer et
 Lucien Hamelin, ~~comme suit~~
~~suiv.~~ et Ernest Renaud,
 comme suit, savoir:-
 pour la partie limitant les
 terrains d'édifices M. de
 Mortigny et Lucien Hamelin,
 les travaux sont repartis entre
 ces deux derniers; et des
 quatre surdits entreprises
 pour l'autre partie ~~de travaux~~
 de fossés, chacun devant
 commencer à travailler
 dès que le fossé touchera
 à son emplacement et de
 le pousser au delà fossé de
 la dite route nationale.

L. K. Marchand, Maire
 J. B. Sawyer Sec. Tr.

Il est proposé par le
 Conseil Julien Lamotte
 secondé par le Conseil Paul
 Larroque, et rendu à l'unani-
 mité que le Conseil de
 la surdité Municipale
 devant se réunir et pro-
 fiter des avantages de la loi
 de prévention des incendies
 de cette ville, ainsi et
 demande à l'Honorable Ministère
 des Travaux Publics et du
 Travail de bien vouloir faire
 faire l'épanouissement des lieux et
 de faire rapport au surdit

Conseil des meilleurs moyens
à prendre pour la protection
des bêtes de notre Muni-
cipalité. (Adopté) —

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Page, secondé par le Conseiller
Paul Guarreau, que la réparation
concernant la réparation
de la Côte dite Côte de Roche, dans
le Roux des Chenaux. (Adopté)
soit faite suivant la grandeur
des terrains. (Adopté) —

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Page, secondé par le Con-
seiller Julien Lamotte que le
montant de Cent piastres (\$100.00)
permis par l'Inspecteur des
Chenaux à M. Ernest Marchand
pour réparation à la Côte de Roche
soit accepté et chargé aux
intérêts. (Adopté)

Il est proposé par le Con-
seiller Julien Lamotte, secondé
par le Conseiller Joseph P. Page
que les comptes suivants soit
acceptés: —

Wilfrid Boisvert: - \$4.50 Entretien
de leur
Gaut Hardie: - 4.00 = chemin front -
- do - 0.90 Route.

L. B. Marchand, Maire
J. C. Sawyer, M. P.

X

Comité de Québec
Municipalité de la paroisse
de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdite Municipauté, tenue
au lieu ordinaire des séances
du Conseil, mardi, le troisième
jour de moi de Septembre Mil
Ingen cent vingt-neuf, à sept
heures de l'après-midi, à
laquelle séance sont présents
MM. les Conseillers -
Louis Alme Pepin,
Joseph Louis Gagné,
Philippe Gagné,
Jules Pansotte,
Emery Sawyer -

et par Honneur le Maire F. H.
Marchand, formant quorum
sous la présidence de ces der-
niers.

Les Procès de la dernière
séance ont lus et approuvés.
Il est proposé par le Con-
seiller Emery Sawyer, secondé
de par le Conseiller Louis
Alme Pepin, que les comptes
suivants soient acceptés et
payés, et chargés aux inté-
rêts, savoir:-

William Ritchie, pour branches coupées
\$ 1.75; Auguste Labrecque pour
réparation de chemin - \$ 5.⁰⁰
William Ritchie pour coupe d'eau

#1.50; Joseph Lammie, cour
d'eau #0.50 -; (adopté.)

Il est proposé par le Con-
seiller Julien Lamotte, seconde
par le Conseiller, Philippe Page
que M. le Notaire Henri
Bingman, soit nommé
auditeur des livres de la susdite
Municipalité pour les deux
derniers années. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Julien Lamotte, seconde par le
Conseiller, Louis Elme Vêpin
que comme pour faire suite
à l'octroi au montant de \$500.⁰⁰/₁₀₀
accordé par le Ministre de la
Colonisation pour aménagement
de Rang St. Jean, dans les limites
de notre Municipalité, ~~les~~
les propriétaires intéressés fournissent
seul de leur fait un quart
autant que l'octroi accordé,
Et que les travaux soient
exécutés par les intéressés dudit
Rang St. Jean, - les sommes
susdites sont dépensées pour les
travaux, formés et le tout sous
la surveillance de M. F. J. Marchand,
comme ~~Notaire~~ Conducteur.
(Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller, Philippe Page, seconde
par le Conseiller, Julien Lamotte
que le taux Municipal soit
de vingt cent (0.20) par cent
assés. (\$100.⁰⁰/₁₀₀)
pour l'année 1929-30.

Le H. Marchand Maire J. C. Lavoie Sec. Par.

Provinc de Quebec.
Municipalite de St. Louis
de France -

A une assemblee speciale
du Conseil de la susdite Mu-
nicipalite, tenue au lieu or-
dinaire, mardi, le dix-septieme
jour du mois de Septembre, Mil
neuf-cent-vingt-neuf, suivant
avis speciale dument signi-
fie, et lu et affiche a la porte
de l'eglise paroissiale, le dimanche,
le ~~quatre~~ quinzieme jour du mois
de Septembre, courant, et
dont l'original demeure depose
au lieu des presentes a laquelle

La presente assemblee
ayant ete convoque dans
le but de traiter la confection
d'un nouveau code d'evaluation
et la revision ~~de~~ des
limites electorales.

Il est propose par le
Conseiller Philippe Gage -
secondé par le Conseiller Julien
Lamotte - que il
soit fait au plus tot possible
un nouveau code d'evaluation
dans les limites de notre
Municipalite, et qu'a cette
fin M^{rs} Joseph Rouin,
Omer Lemain, Naud Saray -

soient nommes Evaluateurs
dans le but de confectionner
un nouveau code d'evaluation

Les seances sont
tenues M^{rs}
le Conseillers
Philippe Gage,
Joseph S. Gage,
Paul Lussier,
Julien Lamotte,
Emery Sawyer,
et son Honneur
le Maire F. X.
Maesthandt.
fermant sous
la presidence de
ce dernier -

L. G. G.
J. L.

Il est proposé par le Conseil
 Joseph P. Page
 Second par le Conseil
 Emery Savoye - que les sui-
 vant soient entendus comme
 ayant droit de vote aux
 Elections Provinciales ou
 Fédérales, savoir :-
 Charles Edouard de Montigny
 Leon Savoye -
 Charles Blouet
 Emile Blouet
 Rosaire Ducharme -
 Aimar L'anglais
 Fran. Desrosier -
 Gide Desjardins -
 Joseph Fumblay -
 Rodolphe Coult -
 Apres quoi la séance est
 levée :-

Le. R. Marchand, Maire
 J. C. Savoye
 Sec. Tr.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis de France -
 Comté de Champlain -

A une assemblée spéciale
 du Conseil de la susdite Muni-
 cipalité, tenue au lieu ordinaire
 de ses séances Jeudi le 24 Octobre
 Mil neuf cent vingt-neuf, à
 sept heures du soir, devant les
 officiers devant signifiés aux

Conseillers, en date du 2, Octobre,
convenant aux fins de traiter
l'entretien d'un des routes tra-
versant notre Municipalité,
à laquelle séance sont présents

M. M. les Conseillers:

Joseph Desrosiers,

Philippe Payer,

Jacques Abbe Poirier,

Julien Lamotte,

Emery Sawyer,

et son Honorable Maire

H. N. Marchand, formant

quorum, sous la présidence

de ce dernier.

Il est proposé par le Conseil,

Joseph Desrosiers, seconds

par le Conseil, Julien Lamotte

Et Résolu à l'unanimité:

Que le Conseil s'engage à payer
au Département de la Voie de cette
Province, ou à son intermédiaire res-
ponsable, la somme de cinquante
cents (\$ 50.00) de mille, se trouvant
dans les limites de cette Municipalité,
pour l'entretien du chemin
d'un des routes traversant
Spannington - Grand Meis, pour
la saison commençant le premier
mars, prochain, 1899, pourvu
que la Société Municipale
soit libérée de toute responsabilité
quelconque.

H. N. Marchand

J. Sawyer

Sec. G.

Comme de Québec.

Municipalité de la paroisse
de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Muni-
cipalité au lieu ordinaire des séances
dudit Conseil, mercredi le trentième
jour du mois de Novembre Mil
neufcent vingt-neuf, à sept
heures du soir, suivant avis
spéciaux dûment signifiés,
à laquelle séance sont présents
M^{rs} les Conseillers -

Joseph Pierre Page;

Philippe Page;

Louis Alms Sepin;

Julien Lamotte.

Formant quorum pour la Prési-
dence de son Honneur le Maire
M. F. N. Maubaud.

Ladite assemblée spéciale
ayant été convoquée dans le
but d'ordonner le censage d'une
fosse vis-à-vis la propriété
de M. Lucien Hamelin, au
côté Nord-Est, le long de
la route Nationale Trois-Rivières
Grand'Mer.

Il est proposé par le Conseil
Louis Alms Sepin, secondé par le
Conseiller, Joseph Pierre Page et
résolu à l'unanimité que le Secrétaire
Tremier soit autorisé à notifier le

Gouvernement de la Province de
 Québec, par l'entremise du Mi-
 nistère de la Voirie d'avis à faire
 immédiatement en forme de
 loi des propriétés de M. Lucien
 Hamelin, au côté Nord-Est
 (et Sud-Est), lequel forme
 longe la route Trois-Rivières
 Hamelin. — (Adopté)

L. B. Marchand, Maire

J. C. Sawyer

Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité de St. Louis de France

A une assemblée régulière et mé-
 surée du Conseil de la susdite Mu-
 nicipalité, tenue au lieu ordinaire
 de ses séances, lundi, le
 quatorzième jour du mois de No-
 vembre, à sept heures du soir,
 à laquelle séance sont pré-
 sents MM. les Conseillers

Julien Lamotte,
 Louis Alma Lévesque
 Emery Sawyer

et son Honneur le Maire
 F. X. Marchand, formant
 quorum sous la présidence
 de ce dernier.
 Les Procès de la

dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Julien Lemotte, secondé
par le Conseiller Louis Alma
Répin que le Secrétaire-Trouver
soit autorisé à payer: M.
Joseph Babin, la somme de
cinq cents, pour avoir fait
le comptage des taxes et votes
électeurs ou de réceptions, aux
fins d'évaluation. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Louis Alma Répin secondé par
le Conseiller Emery Sauvage que
les taxes ou terrains suivants soient
vendus sous taxes, au Conseil
de la Cité, savoir: - Parties des
lots Nos: 489 et 513 appartenant
à Alfred Braune; Parties
de lot No-278, 546, 547, 549, 540
appartenant à Marie Marie
Blut; lots Nos: 459, 599 apper-
tenant à Théophile Ducharme;
parties: No-526, appartenant à
Alphonse Lévesque; Parties No-69
appartenant à Ferdinand Elor;
Parties No-464 appartenant à
Henri Lévesque; Parties No-513,
appartenant à Alexandre Héroux;
Nos: 589 et 590 appartenant à
Adelard Lemoyne. - Parties: 502, apper-
tenant à Alexandre Lévesque;
Nos: 89, 92 et 93 appartenant à
Edmond Saguené; 512 appartenant
à Robert Richard; Nos: 71, parties
101 et 102 appartenant à Robert Richard;

lots Nos. 78 et partie 77 et 79
 appartenant à Donald Blunt.

et que le Secrétaire Tenour
 soit autorisé à envoyer des avis
 de paiement à tous ceux
 qui ont de l'arriéré. (Adopté)

Il est proposé par le
 Conseiller Julien Gamotte, secondé
 par le Conseiller Louis Alma
 Pappin que les routes dans les
 limites de notre Municipalité
 soient rendues à l'heure pour
 l'année courante, sans l'en-
 Actien d'avis. (Adopté)
 et chaque arriéré de route sera
 responsable des accidents ou autres
 dépens assurés survenant dans
 leurs routes respectives, et
 le prix sera de (\$0.50) cinquante
 cents pour un homme et un
 cheval et de (\$0.25) vingt-
 cinq cents pour un homme
 seul. (Adopté) le Conseil
 se réserve le droit de retirer son
 engagement avec aucun de
 ces fermiers, et pour des raisons
 qu'il jugera à propos. (Adopté)

Il est proposé par le
 Conseiller Emery Sawyer, secondé
 par le Conseiller Julien Gamotte
 que l'évaluation du lot No. 532,
 appartenant à Paul Perreux
 soit diminuée de \$500.⁰⁰
 que les poteaux de bois de la North
 Shore Power soient diminués de
 \$2.00 par poteau, et les toits
 de fer de \$25.⁰⁰; et que cent
 pieds pour le lot No. 72, appa-
 rtenant à Eugène Lafebre. (Adopté)

Il est proposé par le Conseil
 Emery Sawyer, secondé par
 le Conseil Louis Alma
 Sepin

Monsieur le Conseil
 Emery Sawyer, donne avis
 de Motion, qui a la prochaine
 séance du Conseil, en date du
 quatorzième Décembre, prochain,
 (1929) - et propose un Règle-
 ment au sujet de la partie de loi
 No 527 et la loi No 528 ap-
 partenant à Monsieur Honoré
 Marchand, soit à l'égard
 considérés comme faisant
 partie de l'avondissement
 St. Jean, et qu'il ne
 comptent pour aucun es-
 partition ou autres fins dans
 l'avondissement de St. Jean.

Comité de Justice -
 Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée du Conseil
 de la susdite Municipalité, tenue
 au lieu ordinaire de ses séances,
 lundi, le deuxième jour du mois
 de Décembre - Mil neuf cent vingt
 neuf, à neuf heures de l'avant-midi,
 à laquelle séance sont présents

MM les Conseillers:

Joseph S. Page

Philippe Page

Paul Terrence

Julien Lemotte,

et son Honneur F. N. Marchand -
formant quorum sous la
présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés. -

Il est proposé par le Conseil
Philippe Page, secondé par le
Conseiller Julien Lemotte que
les trois résolutions soient rendues
sous l'avis, savoir:

Lot Nos: 459, 399 appartenant à

Thérèse Ducharme;

Parcelle 69 appartenant à Fer-
dinand Elou;

Parcelle 313 appartenant à
Abraham Hérou;

Nos. 78, 79 et parcelle 77 appas-
tenant à Donald Blute;

Il est proposé par le Con-
seiller Paul Terrence, secondé
par le Conseiller Julien Lemotte
que le Conseil Philippe
Page soit autorisé à faire
faire un affichage aux fins
d'entretien des chemins à lui
(adopté)

Il est proposé par le
Conseiller Joseph S. Page,
secondé par le Conseiller -

Roules: - Manuel Genere; Monts des Peres }
 - do - Nouvelle-France }
 - do - St. Alex; - succ. }

X
 Jour 1930.

Paul Lemer, que les comptes
 suivants soient acceptés et payés:
 Jour Bont: William Hatcher: \$1.80
 Honor Hubs: \$1.20; LeLander
 Doung: \$0.30. (Adopté.)

Il est proposé par le Con-
 seiller Julien Lamothe seconde
 par le Conseiller Philippe Page
 que, pour satisfaire à la demande
 d'origine de ~~la part~~ des propriétaires
 du Rang St. Jean, le Secrétaire
 Ferron s'adresse à Monsieur
 le député J. W. Grant, aux fins
 d'obtenir l'aide du Gouvernement
 pour terminer les réparations en
 grand dudit Rang St. Jean, (adopté)
 Et que semblable demande soit
 faite pour le Rang St. Marguerite.
 (adopté.)

En suite à l'avis de motion
 donné lors de la dernière séance
 par le Conseiller Emery Sawyer
 il est proposé par le Conseiller
 Julien Lamothe et seconde par
 le Conseiller Paul Lemer
 Et résolu à l'unanimité qu'il
 soit réglé et réglé et il
 soit de fait réglé et réglé
 que ~~le lot 5-28, appartenant~~
~~à M. Honoré D'Archeand~~
 soit à l'avenir considéré comme
 faisant partie de l'arrondissement
 St. Jean, Et que ces deux terrains

si l'anné ne comptent pour
aucune répartition ou autres
frais dans l'arondissement
des Chemins. (Adopté.)

E. H. Marchand,

Maire

J. B. Sawyer

Sec. Trés.

Commissaires de Québec

Municipalité de St. Louis
de France

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Muni-
cipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, mardi
le vingt-cinq-quatrième jour
du mois de Décembre - Mil
neuf cent vingt-neuf -
sept heures du soir, surant
avis spéciaux dûment signifiés,
au fins de traiter et pourvoir
à l'entretien de certains chemins
de front et routes délaissés
par les entrepreneurs.

A laquelle séance ont
présenté MM. les Conseillers

Emery Sawyer

Julien Lamotte

Joseph G. Page

Paul Lussier

Et son Honneur le Maire

F. X. Naubond, formement guern
sous la Jurisdiction de ce Bureau.

Et sur que l'entretien de
certains chemins de front ou route
a été abandonné par certains entre-
preneurs, et qu'il est urgent de
voir à l'entretien desdits chemins
de front et routes, sous cependant
annuler le Règlement déjà fait,
et ne se régissant que par urgence
et nécessité, il est proposé par
le Conseil Joseph P. Rogé,
secondé par le Conseil Julien
Pamothe, et rendu à l'unanimité
que les chemins de front ou
routes dits Route des Sens et
Route Tremblay soient de nouveau
vendu (ou) publiquement à l'encan,
(ou) et soit rendu au plus
haux enchérissans. (adopté) En témoin
desquels
Le Maire Marchand
J. B. Levesque M. 8.

l'entretien
L. 30
J. B.

Election des
Conseillers.

= 1930 =

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.
Ponté de Champlain.

A une assemblée des Elec-
teurs Municipaux de la circonscription
Municipale, tenue au lieu or-
dinaire des séances du Conseil,
Mercredi, ce huitième jour du
mois de Janvier. Mil neuf
cent trente, de dix heures de
l'aurore - midi à midi, suivant
avis public lu et affiché en
date du 23 Décembre 1929.

suivant les exigences de l'article
"245" du Code Civil de la
Province de Québec, par
J. C. Savoye - Secrétaire - Tre-
sorier de la circonscription Munici-
pale et Président d'élection,
sous la présidence de ce
dernier.

Le Président ayant
ouvert l'assemblée à dix
heures précises, requiert les
Electeurs présents ayant
acquitté leurs taxes Munici-
pales de proposer la no-
mination de trois Conseillers
en remplacement de M. M.
Louis Albert Gépier, Julien
Lanotte et Joseph Poirier

Gage, sortant de charge
 Il est proposé par
 l'électeur Philippe Gage, seconde
 par l'électeur Lucien Nouv
 que M. Freddy Lemire, culti-
 vateur, soit nommé Conseiller
 en remplacement de M. Joseph
 Pierre Gage.

Il est proposé par l'électeur
 Julien Lamotte.
 seconde par l'électeur Emery
 Sawyer, — que Monsieur
 Louis Baron - Fongeur —
 soit nommé Conseiller en
 remplacement de M. Julien
 Lamotte.

Il est proposé par l'électeur
 Ernest Marchand
 seconde par l'électeur Arthur
 Hamois —
 que Monsieur Agapit St. Pierre
 Cultivateur — soit nommé
 Conseiller en remplacement de
 M. Louis Alue, seigneur.

Plusieurs heures se sont
 écoulées sans que d'autres Con-
 seillers soient proposés, le
 Président d'Élection déclare
 les suivants élus Conseillers
 de la surdité Municipale
 pour le nouveau terme, savoir:
 Louis Baron - Freddy Lemire et
 Agapit St. Pierre.

Ernest Daroff - Secrétaire.

J. C. Sawyer, Président d'Élection

Municipalité de St. Louis
de France.
Groues de Québec.

Nous, soussignés, Agapit
St. Julien, Louis Gauthier, et Freddy
Dennis, ayant été nommés Con-
seillers de la susdite Municipal-
ité, à la nomination qui eut
lieu le 8 Janvier, courant: fai-
sons serment de bien et fide-
lement remplir les devoirs de
notre charge - au meilleur de
nos connaissances et croyances.
Ainsi que Dieu nous verra
en aide.

Thomas Baron
Freddy Lemire

Assésmentés, devant moi
J. Coffin, Secrétaire
ce Trentième - jour
du mois de Janvier -
Mil neuf cent vingt
deux.

J. B. Sawyer - Sec. Trés.
Municipalité de St. Louis de France.
Groues de Québec.

A une assemblée rég-
nière et régulière des Conseillers
de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire des séances
du Conseil, le mardi le troisième
jour du mois de Janvier, Mil
neuf cent vingt, à neuf heures
de l'avant-midi, à laquelle
séance sont présents M. M. les -

Councillors: -

Philippe Gage -

Paul Lorrain -

Freddy Lemire

Paul Caum -

et son Honneur le Maire H. N.

Marchand, sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la dernière
année ont été efflués.

Il est proposé par le Con-
seiller Paul Lorrain, secondé
par le conseiller Freddy Lemire
que le compte produit par
M. Edmond Marchand, au
montant de \$ 5:00 - pour frais
de réparation de routes, causés
par suite du mauvais état
de la route dite "route Tremblay"
soit payé, et que cette
somme soit chargée au compte
de l'intérieur Charles Tremblay -
(Adopté.)

Il est proposé par le conseiller
Philippe Gage, secondé par le conseiller
Paul Lorrain, que la demande
de M. J. B. Trépanier, de faire
certaines réparations aux fins d'alléger
nos routes, à compter de la division
du cap de la St. Madeleine à aller
au Rang St. O. Maguette,
pour charroyage à deux chevaux,
soit acceptée, en tant qu'il
fera un chemin uni, et se

~~\$ 5:00~~
change '9'
M. Tremblay

soumettre aux ordres de l'Ins-
pecteur du Roy M. Jean. Monrois
Honot. Gamothe. (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Gueddy Janier, second
par le Conseiller Paul Lemaire
que le Secrétaire, Treasorier soit
Cantonné à notifier tous les
entrepreneurs de chemins & bois
d'avoir à produire à tous les
mois leurs comptes à date
(Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Paul, second par
le Conseiller Philippe Jazy.
Et résolu à l'unanimité, que
le Conseil de la surdité Mu-
nicipale est absolument
contraire à l'abolition de la
sore pour les biens imperichés
existant dans les limites de
notre Municipalité, lesquels
~~so~~ biens sont la propriété
des corporations productives
d'Electricité, et que en outre
elle entend conserver ses droits
de s'opposer sur tels biens. (Adopté.)

L. H. Marchand, Maire

J. B. Lamy, Sec. Tr.

Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale
du Conseil de la dite Municipalité
tenue au lieu ordinaire des séances
du Conseil, lundi, le dix-septième
jour du mois de Février, à sept heures
du soir, suivant avis spécialement
dument signifiés, à la quelle
dite assemblée fut convoquée dans
le but de considérer la demande
d'ouverture de route illicite; M. Jean
et M. Maquenois, à la circulation
pour automobile, faite par la
Compagnie, dite La Carrière St. Louis
de France, Limitée, à laquelle
séances sont présents M. M.

les Conseillers:

Freddy Lemire,

Emery Sawyer,

Louis Gauthier,

Philippe Page.

Et son Honorable Maire F. A.
Marchand, formant quorum
sous la présidence de ce
dernier.

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Page, secondé par le Conseiller
Emery Sawyer - et adopté à l'unanimité
que la demande faite par la Compagnie
La Carrière St. Louis de France d'ouvrir
les chemins ou route nationaux à
la circulation des automobiles soit
acceptée aux conditions suivantes:
savois:-

- 1^o La dite Compagnie sera se faire l'ouverture à ses frais et dépenses;
- 2^o Elle devra ouvrir les dites routes sur toute leur largeur, afin qu'elle aient une largeur nette de ~~vingt~~ ^{quatorze} pieds, quatorze, et l'entretiens telle;
- 3^o Qu'elle entretiens telles routes jusqu'à la fin de la saison d'hiver, c'est-à-dire jusqu'en premier Mai, prochain (1830)
- 4^o Qu'elle entretiens les dites routes, mais, ladite Municipalité ayant le droit, dans tous les cas de négligence de faire les travaux nécessaires dans les dites routes, aux frais de ladite Compagnie;
- 5^o Que ladite Compagnie soit se faire l'ouverture des dites routes, après les tempêtes, aux heures réglées par la Loi;
- 6^o Que ladite Compagnie se ~~soit~~ ^{soit} tenue responsable de tous accidents survenant dans les dites routes;
- 7^o Qu'à cette fin ladite Compagnie, dans le but de garantir plus amplement tous dépens, se pose à la Banque Royale du Canada Trois-Rivières, une somme de deux mille francs, comme garantie cautionnement, lequel ~~est~~ ^{est} restant sera remis à ladite Compagnie, lorsque

toutes les conditions actuellement
imposées, auront été intégralement
accomplies, faute de quoi l'adite
somme ou toute partie d'icelle
sera retenue au moment
que le Conseil le Jugera
à propos.

9^o: Que l'adite Compagnie se
présente par son Président
et son Secrétaire signés un
acte authentique, par lequel
elle se tienne responsable
de tous dépens, dommages,
occasionnés par l'ouverture
des susdites routes, dans les
limites de notre Municipalité,
c'est-à-dire à compter des
limites de la paroisse de Cap
de la Madeleine à aller au
Manoir de Maguette.

10^o: Que l'adite Compagnie s'oblige
à réparer tout dommage à
tout propriétaire de camion
Automobile, contre lequel il
y avait des plaintes fondées
de mauvais conduits ou abus,
de sorte que son insuccès
soit cause de danger ou de
nuisance pour les conducteurs
de voitures conduites traînées
par chevreuil.

11^o: L'adite Compagnie n'aura le droit
de faire telle ouverture de son chemin
à la satisfaction du Conseil le
cantonnement ci-dessus imposés.

L. N. Marchand, Maire
J. L. Sawyer, Sec. Fin.

1/2 avant
d'avoir
L. N. M.
J. L.

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi, le troisième jour du mois de Mai, Mil neuf cent trente, à neuf heures de l'avant-midi, à laquelle séance sont présents M.M. les Conseillers Philippe Page, Paul Desrosiers, Louis Baron, et son Honneur le Maire F. P. Maubaud, ~~se~~ formant quorum sous la Présidence de ce dernier;

Monsieur le Conseiller Louis Baron donne avis de Motion qu'à la prochaine séance du Conseil de la susdite Municipalité, le lundi, le septième jour du mois d'Avril, prochain, Mil neuf cent trente, il proposera un règlement aux fins d'annuler un Règlement déjà fait, par lequel on obligeait Monsieur Ulric de Montigny avec ses fils de creuser et d'entretenir d'un fossé devant limiter les propriétés de ce dernier avec les propriétés des voisins Sud-Est-est du Village de St. Louis de France, par lequel amendement ledit Ulric de Montigny sera être libéré de tout engagement et obligation concernant ledit fossé.

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Sage, secondé par le Conseiller
Paul Laperrière que le Secrétaire
Trésorier soit autorisé à faire à
La Reine Municipale, une carte
annuelle d'abonnement. (adopté)

Il est proposé par le Con-
seiller Philippe Sage, secondé par
le Conseiller Paul Laperrière
que M. Hercule Lacroix soit
nommé Inspecteur de Voirie
en remplacement de M. Emile
Renaud, sortant de charge.
(adopté.)

L. N. Marchand, Maire
J. C. Savoye
Sec. Gre.

Comité de Quatre.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, lundi le
septième jour du mois d'Avril.
Mil neuf cent trente, à neuf
heures de l'après-midi, à laquelle
séance ont été présents Messieurs
les Conseillers :

Emile Savoye -

Paul Laperrière -

Philippe Sage

Fredy Perron et son Honoraire

Le Maire F. X. Marchand, formant
quorum sous la présidence de et
depuis

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis
de M. de Montigny donné par le Con-
seiller Louis Gaudin, ~~et~~
il est proposé par ce dernier,
secondé par le Conseiller Philippe
Page, et résolu à l'unanimité
qu'il soit réglé et statué ~~est~~
il est, par les présents, réglé
et statué que le Règlement
obligeant Monsieur Uric
de Montigny sur terrains de son
forêt, situés du côté Sud-Est
de son emplacement, situés
en le village de la paroisse de
St. Louis de France, et limitant
son emplacement avec ceux
de Pierre Hamelin, Uric de Montigny
et Ernest Rivard, soit annulé
et est de fait annulé, et
saute sans que de droit, de sorte
que ledit Uric de Montigny
est déchargé de tous terrains
dans ses forêts.

L. X. Marchand, Maire

J. C. Sauvage Sec. Tr.

Le Secrétaire - Trésorier donne lecture
d'une ^{lettre} de M. Fernand Guerin
Arrest, réclamant la somme de

Règlement
Uric de Montigny

cent quatre-vingt, au nom de Monsieur Henri Lagne, pour rembourser ce dernier de la perte de son cheval, et mort des suites d'un accident survenu dans le Rang St. Marguerite, et attribuer par le réclamation au mauvais état des chemins.

Il est proposé par le Conseil Louis Lacombe, secondé par le Conseil Freddy Demis que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à répondre à M. l'avocat Armand Duval, que le Conseil de la susdite Municipalité refuse d'acquiescer à la réclamation de M. Henri Lagne, jugeant que les chemins étaient en bon état et à l'endroit de l'accident.
(adopté.) Philippe Page

Les. Mais
J. B. Lavoie, M. P.

Comité de Justice.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité, tenu au lieu ordinaire de ses séances - lundi, le deuxième jour du mois de Juin, Mil neuf cent vingt, à sept heures de l'après-midi, à laquelle séance sont présents M. M. Les Conseillers:

Paul Perreux.
 Agapit St. Pierre
 Emery Sawyer -
 Louis Gagnon -
 Freddy Lemus -
 Philippe Page
 formant quorum, sans le précédent
 de M. Philippe Page; Mais
 suffisant

Les procès de la dernière
 séance sont lus et approuvés.
 Il est proposé par le Con-
 seiller Agapit St. Pierre
 seconde par le conseiller Freddy
 Lemus

que les
 Comptes suivants soient acceptés
 et chargés aux intéressés, savoir:-
Route Tremblay et des Pins:-

Henri Giguère :-	\$ 0.85 V	
Melle Clouffain :-	0.80 V	
Joseph Perreux :-	0.80 V	
Jephthai Chamberland :-	3.75 V	
Joseph Beaumont :-	9.85 V	
St. Alme Jépin :-	8.24 V	
Joseph Leduc :-	5.54 V	
Henri Messier :-	0.63 V	30.46

Route St. Jean

Jean Marchand :- \$ 2.86 V

Route des Chenails

Wilfrid Boissel :-	\$ 2.05 V
Ulysse Gaudet :-	3.93 V
Gaul Grandjean :-	1.63 V
St. Maurice Lumbé Co.	2.60 V

Route St. Alexis - Nord

Edmond Jéguin :-	\$ 2.80 V
Eugène Pélissier	0.40 V

Chemin de front des Chenails

Gaul Grandjean :- \$ 3.00 V

Hippolyte Bouteau : - 0.80 ✓
 Arthur Martin : - 0.68

Route St. Alexis - Sud

Hippolyte Bouteau : - 2.44 ✓
 Eugene Lafleur : - 6.66 ✓
 Donald Duke : - 5.14 ✓
 William Ritchie : - 9.19 ✓

Chemin Sect. Ste. Marguerite
entretien d'eau

Klame David Duke : - 10.40 ✓
 Emile Hamelin : - 4.86 ✓
 Jephthai Perreux : - 2.00 - ✓
 (Adopté) -

17.26

Ordre St. Alexis -

Auguste Dubucq : - 4 2.50 ✓
 Georges Rochet : - 4 2.50 ✓
 William Ritchie : - 4 8.00 ✓
 Emile Burrier : - 4 2.00 ✓

15.00

(Adopté) -

Il est proposé par le Con-
 seiller Paul Perreux, secondé
 par le conseiller Freddy Jemier
 que M. Henri Gingathas, 91 ans,
 soit nommé auditeur des lieux de
 la Municipalité, pour l'année
 finissant le 30 Juin courant -
 (Adopté) -

~~Il est proposé par le conseiller~~
 Le. D. Marchand, Maire

J. C. Sawyer M. P.

Cronique de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le septième jour du mois de Juillet, Mil-neufcent-trente, à sept heures du soir, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers
Freddy Lemire -
Louis Gauthier -
Agapit St. Denis
Philippe Gagné -
Emery Sauvage -
et son Honneur le Maire F. X. Maubaud, formant quorum pour la juridiction de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Freddy Lemire, -
secondé par le Conseiller Emery Sauvage, que le Secrétaire-Treasury soit autorisé à répondre à la demande ou réclamation de M. Louis Boissier, que le Conseil jugeant que le chemin Sts. Marguerite n'est pas dans un état ~~favorable~~ trop mauvais, refuse d'acquiescer à la réclamation de M. M. Louis Boissier. -

Il est proposé par le Conseiller Agapit St. Denis, secondé par le Conseiller Philippe Gagné -

que la répartition concernant les
travaux d'un fort dans le chemin
de front du Rang St. Alexis soit
affairé et l'Inspecteur ait
en fait la collection. (Adopté)

Il est proposé par le
Conseiller Louis Cairn
seconde par le Conseiller Agost
St. Guin

que les propriétaires du Rang
St. Jean soient faire le quart
autant que l'Octroi au montant
de M^{lle} Janté (\$1000.00) accordé
par le Ministre de la Colonisation
pour réparation dudit Rang St. Jean.
Et que les travaux commencent
incessamment; et qui a la direction
du Conducteur des Travaux, les
propriétaires dudit Rang St. Jean
seront les premiers admis à faire
sels travaux. (Adopté).

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Roye seconde par le
Conseiller Louis Cairn que
M. F. X. Marchand, soit
nommé Conducteur des travaux
du Rang St. Jean. (Adopté) --

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Roye; seconde par le Con-
seiller Louis Cairn que il soit
payé une partie et soixante quinze centes la
vingt caries pour ~~chargés~~ la
garde à compte de Mont Cairn
~~si aller au Rang St. Jean~~ (Adopté) --
une fois rendue dans le Rang St. Jean;
achat de la gruelle et charges compa;
et il sera loisible à chacun de

Il est proposé par le Conseil
Louis Caïn, second
présider la séance ou il roudra,
en autant que la séance sera
acceptée par le Conducteur
des travaux. (adopté) —

Il est proposé par le Con-
seil Emery Sawyer, second
par le Conseil Agapit St. Pierre
que l'Inspecteur de Voies du
Rang St. Alexis soit notifié d'ava-
ir faire réparer la jetée petite
côte dudit Rang St. Alexis —
(adopté)

S. X. Marchand, Maire

J. C. Sawyer Sec. Tr.

Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière
et mensuelle du Conseil de la
surdite Municipality, tenue au
lieu ordinaire des séances du Conseil,
le jeudi le quatrième jour de mois
d'août Mil neuf cent trente,
à sept heures du soir, à laquelle
séances sont présents M. C.

les Conseillers :

Philippe Page

Louis Caïn

Emery Sawyer

présent et son Honneur le Maire

F. X. Marchand, sous le pré-
sidence de ce dernier.

Le Jeudi de la dernière

seance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil
Philippe Page, secondé par le
Conseil Emery Savoye.

que les comptes suivants soient
acceptés. Comptes produits par
l'Inspecteur de Voirie Joseph
Page, payable à Lucien Mourin,
\$ 1.50. devant être chargé :

Messieurs Jourdain : - Tenant autorité
de M. Ernest Benoit ^{de \$ 24.73}

devant être chargé à Monsieur

~~Monsieur~~, M. Dubé, pour curage
du fossé de figure de ce dernier.
(adopté) ; le compte de M. Edmond
Pagnon au montant de \$ 5.00

chacun payable par Monsieur Dubé,
pour entretien du chemin de front
de ce dernier ; (adopté).

Il est proposé par le Conseil
Philippe Page, secondé par le
Conseil Louis Caron que
l'Inspecteur de Voirie du Rang
St. Alexis, M. Hercule Lacroix
soit autorisé à faire réparation
sur la Cabrette dudit Rang
St. Alexis, et charger les frais
aux ententes. - (adopté).

Il est proposé par le
Conseil Emery Savoye, secondé
par le Conseil Louis Caron
que M. Lucien Mourin
soit nommé Inspecteur des Terres
devant être exécutés dans le Rang
St. Marguerite. Et que les terres con-
cernées soient confiées à M. Victor Ducharme
ou à son successeur M. Maurice. (adopté).

M. Emery Savoye - donne
avis de Motion qui a le prochain
séance du Conseil devant être
faite au mois de Septembre pro-
chain, et donne ~~proposera~~ propose
un règlement aux fins que les
Chemins d'hiver devant être
ouverts sur une largeur de
cinq pieds de la Marais
et que tout entrepreneur de
route devra couvrir les chemins,
et qu'à l'avenir les chemins
d'hiver devant être vendus
sur fix.

Il est proposé par le
Conseiller Philippe Gage, second
par le Conseiller Louis Baron
que le Secrétaire - Trésorier soit
hautour à servir au Dept Honorable
Ministère de la Voie avec
fins de lui demander de faire
recevoir les fonds bordant la
route Nationale Trois-Rivieres
Grand Meis, dans les limites
de notre Municipalité, et
étant donné que ces fonds sont
dans un mauvais état, et
que les cultivateurs souffrent
du manque d'écoulement
des eaux. (Adopté.)

L. H. Marchand, Maire

J. C. Savoye

Sec. Gre.

Province de Québec
 Municipalité de St. Louis de France -
 A une assemblée du Conseil
 de la susdite Municipalité, assen-
 blée d'ajournement de l'assemblée
 régulière, tenue au lieu ordinaire
 de ses séances, lundi le huitième
 jour du mois de Septembre -
 Il se présenta toute, à sept
 heures du soir, à laquelle séance
 sont présents 95 000. Les
 Conseillers Emery Sawye -
 Paul Gagnon
 Philippe Gage
 Freddy Lemis

et son Honneur le Maire F. H.
 Marchand, formant quorum, sous
 la présidence de ce dernier. -
 Les procès de la dernière
 séance sont lus et approuvés.
 M. Philippe Gage donne
 l'avis de Motion qui a la prochaine
 séance du Conseil, devant être
 tenue au mois d'Octobre il
 propose un règlement aux
 fins que la taxe municipale
 pour l'année 1930-31 soit
 de six cents dix centes par
 cent de valeur.
 A l'avis fait suite à son
 l'avis de motion, M. Emery
 Sawye propose et M. Philippe
 Gage seconde qu'il soit réglé,
 réglé et statué et il est fait

présentes, règlement, règle et statut que les chemins d'huissiers l'avenue doivent être ouverts et entretenus sur une largeur de cinq pieds, les entassements devant les roues, et que lesdits chemins soient rendus à leur état. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil, Freddy Demus, seconde par le Conseil, Lamine, que le compte du Conseil de Comté au montant de \$ 82.⁶¹/₁₀₀ soit approuvé et payé. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil, Lamine, seconde par le Conseil, Philippe Page, que M. Amel Demus soit nommé Inspecteur local pour le Rang ~~St. Louis~~, en remplacement de M. Charles Tremblay, maintenant domicilié en la ville de Cap de la Madeline. (adopté.)

L. F. Maropand, Maire
 J. B. Savoye, Sec. Tr.
 Province de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la Soudite Municipalité tenue au lieu ordinaire de ses réunions, le lundi, le cinquième jour du mois d'Octobre. Mil neuf cents

à Maisie
 des Glaniers
 L. N. M.
 J. B.

tranti, à sept heures du soir, à
laquelle séance sont présents
MM. les Conseillers -

Louis Caron.
Joseph Sawyer.
Philippe Page.
Paul Leroux.
Auguste St. Pierre.
Keddy Lemire
et son Honneur le Maire - F. X.
Marchand pour la Présidence
de ce conseil.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

★ Pour faire suite à l'avis
de motion donné par le Con-
seiller Philippe Page, à la der-
nière séance du Conseil, en
date du huit septembre dernier,
il est proposé par ledit
Philippe Page, secondé par le
Conseiller Paul Leroux -
qu'il soit réglé, statué et réglé -
menté; et il est, par les
présents réglé, statué et réglé -
menté que la taxe municipale
faite pour l'année 1930-31
soit de \$ 0.70 par \$ 100.⁰⁰

L. Deschamps - Maire -
J. B. Sawyer - Sec. Tr.

Il est proposé par le
Conseiller Louis Caron -
secondé par le Conseiller Philippe
Page -
que le Secrétaire - Tremblay soit autorisé

à envoyer des avis d'avis
 payer leurs taxes à tous ceux
 qui ont des arriérés, ainsi
 qu'à tous les propriétaires
 vendant hors des limites
 de notre Municipalité,
 et que j'aurais judiciaires
 plus faire contre tous
 ceux les débiteurs d'arriérés
 n'ayant pas acquittés
 leur compte de taxes quinze
 jours après envoi des
 avis les arriérés d'avis
 à payer leurs taxes, ~~et~~
 et qu'une copie de la
 présente résolution soit envoyée
 avec chaque avis susdit.
 (adopté)

Il est proposé par
 le Conseil Agapit St. Pierre
 seconde par le
 Conseil Freddy Lamer
 que les comptes suivants
 soient acceptés, et chargés
 aux entrées, savoir:

Par St. Alexis

Wonal Henri:	\$ 11.75
William Retcher:	\$ 12.35
Jacquin Edmond:	5.43
Bussier Emile:	3.48

Carlette St. Alexis

Henri Wonal:	\$ 4.32
Retcher William:	4.55
Jacquin Edmond:	2.23
Bussier Emile:	1.28

Gouverneur, M. A. G. et Arthur
Laurier.

2.25

Il est proposé par le Conseil
Agapit St. Pierre
secondé par le Conseil Paul Lacombe.

que La
Municipalité de St. Pierre de France
s'engage à payer au Département
de la Voie de la Province de Québec
une somme de vingt-cinq milliers
(425.00) de mille \$ de ~~la~~
pour l'entretien de ^{dit} route,
en tant que ledit ~~gouvernement~~
situé dans les limites de notre
Municipalité, dite route
Trois-Rivières - Grand Mer,
en tant que pour la saison
commençant le premier jour
de Novembre 1930, pour
que ledit Gouvernement s'engage
à l'entretien de cette route sur
toute la longueur qu'elle a été,
au moyen d'une machine
avec souffleur, et de telle
sorte qu'il n'y ait aucune
voulue de mener à venir
au charroyage par routes
et se charger ~~à faire~~ de faire
le charroyage nécessaire dans
le village, et vis-à-vis les
maisons, afin et que la dite
Municipalité soit déchargée de
toute responsabilité quelconque
concernant la dite route.
(adopté) -

Il est proposé par le
 Conseil Philippe Goy
 seconde par le Conseil Louis Gauthier
 que le démissionnaire du Conseil
 Paul Larocque, étant donné
 que ce dernier a quitté le service,
 soit acceptée, et que Monsieur
 Joseph Dugue - soit autorisé
 comme conseiller en rempla-
 cement de M. Paul Larocque -
 (adopté)

Il est proposé par le Con-
 seil Paul Larocque
 seconde par le Conseil Louis Gauthier
 que le
 Son Honneur le Maire F. J. Marchand
 et le Secrétaire - Trésorier, J. B.
 Savoye - soient autorisés à emprunter
 une somme de deux cents piastres
 (\$ 200.⁰⁰) - à la Banque Royale
 de Canada, à Québec, et qu'ils
 soient autorisés à signer tous
 documents à cet effet. (adopté)

Il est proposé par le
 Conseil Freddy Lemire, seconde
 par le Conseil Agapit St. Denis
 que les rapports des dépenses
 concernant certains travaux
 faits dans le Rang St. Jean -
 au montant de \$ 3 000.⁰⁰
 le ministre de la route soient
 payés 50 % de tel coût soient
 approuvés et confirmés par le
 Secrétaire - Trésorier, savoir :-
 Un compte de \$ 527.50

Un de # 345. 00

Un de # 394. 75

Un de # 345. 25

Un de # 341. 50

Un de # 193. 75

(Adopté)

Il est jugé par le Conseil
Louis Gagné, secondé par le
Conseiller Philippe Gagné
Et il est résolu à l'unanimité
qu'étant donné que la somme
de \$ 2000.00 a été dépensée pour
terram dans le Rang St. Jean
Et \$ 500.00 dans le Rang St.
Maguerite, lesquelles sommes
ont été cédées à l'octroi, les pro-
priétaires des dits Rangs
ne sont plus responsables de
aucune autre somme dépensée
dans les dits Rangs -
(Adopté)

L. W. Marchand, Maire

J. C. Sawyer

Sec. Tr.

Comité de Travaux.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdité Municipale tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
lundi - le troisième jour du
mois de Novembre. Mil neuf
cent trente et sept heures
du soir, à laquelle se sont
présentés M. et M. les
Conseillers:

Philippe Page;

Louis Bacon -

Emery Lamy -

Joseph Dupuis -

Fredy J. J. J.

Agapit St. Pierre -

et son Honorable Maire

F. X. Marchand - formant
quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

Par procès-verbal de la der-
nière séance sont lus et
approuvés:

Il est proposé par le
Conseiller Joseph Dupuis,
secondé par le Conseiller Louis
Philippe Page et résolu que ce
Conseil, après avoir fait connais-
sance des réponses données au
questionnaire ci-joint du Ministère
des Travaux Publics et du Travail

approuve les dites dépenses -
(adopté) -

F. X. Marchand, Maire
J. C. Savoye
Sec. Tr.

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis
de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdite Municipale, tenue
au lieu ordinaire de ses séances
lundi, le premier jour du
mois de Décembre, 1841, à neuf
heures, à sept heures du
soir, à laquelle se sont
présentés M. M. les Conseillers

Ernest Savoye -

Agathe St. Pierre

Philippe Page

Fredy Lemire

Jos. Gagnon

Joseph Dugas

Et son Honneur le Maire F. X.
Marchand - formant quorum,
sans la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la
dernière séance ont été
approuvés.

Attendu que, après une
considération, le Conseil de
notre Municipalité, jugeant
notre Municipalité trop pauvre
pour fournir l'aide
part. soit la somme de
deux cents francs, pour

réfonde aux réclamations du
 Département des Travaux publics
 et du Travail, demandent
 cette surdité quote fait,
 en fournissant lui-même
 une somme de trois mille
 francs, pour venir en
 aide aux chômeurs.

Attendu que cette
 quote-fait mettrait notre
 Municipalité dans une
 situation financière difficile.

Il est proposé par le
 Conseil Philippe Sage, second
 par le Conseil Joseph Dugas
 et résolu à l'unanimité que
 le Secrétaire-Trésorier soit au-
 torisé à écrire au surintendant
 Département au fins d'ex-
 pliquer la situation de notre
 Municipalité, et demander
 au dit Département que
 notre Municipalité serait
 priée d'accepter tout montant
 jugé à propos par le Départe-
 ment - en autant que notre
 Municipalité ne serait pas
 appelée à fournir aucune
 quote-fait l'adopte.

Attendu que l'existence des
 rentes constituées en remplacement
 des droits seigneuriaux est de
 encore dans un très grand
 nombre de Municipalités
 de la Province.

Attendu que l'existence de ces
certes causes des immeubles considérables
à ceux dont les terres
ou les lots de villes sont affectés.

Il est proposé par le Conseil
Agapit St. Pierre, secondé
par le Conseil Louis Cour
Et rendu à l'unanimité que
le Conseil de la Municipalité
de St. Louis de France suit
le mouvement de la
Provinciale Québec d'adopter
au cours de la prochaine
session un loi basé sur
celle de 1929. pour abolir les
rentes seigneuriales. (adopté)

Il est proposé par le Conseil
Emery Savoye, secondé par
le Conseil Freddy Lemire
que les terres appartenant à
Zéphirin Perron - Et désignées
comme suit, savoir: 587,

P. 471 - P. 339 et P. 366 - soient
produites au Conseil de Comté
pour être rendues pour taxes
à moins que telle taxes
soient acquittées d'ici au
15 Décembre. comme suit: (adopté)
~~avec que l'emplacement~~
que l'emplacement de M. Donald
Page - portant le No - P. 471: -

Il est proposé par le
Conseiller Philippe Page, secondé
par le Conseil Agapit St. Pierre
soit de 6% sur toutes surcharges
de taxes dues, la Municipalité

accordant cependant une
 somme de \$6000.00 -
 sous ceux qui acquitteront
 leurs taxes avant le premier
 Janvier, chaque année -
 (adopté).

Attendu que la route
 Nationale Trois-Rivières - Grand
 Défilé est trop étroite :-

Attendu que le chargement
 sur route est dangereux,
 étant donné le grand nombre
 d'automobiles passant sur
 cette route :-

Il est proposé par le
 Conseiller Louis Gauthier -
 secondé par le Conseiller
 Freddy Lemire que le
 Conseil de notre Muni-
 cipalité s'adresse au Maire
 de la Ville de la Grande
 Duchesse pour lui
 demander l'élargissement
 de la susdite route dans
 les limites de notre Muni-
 cipalité (adopté).

Le Conseiller Philippe
 Gagné donne avis de motion
 qui à la prochaine séance
 du Conseil de notre Muni-
 cipalité fera un règlement
 pour les vendeurs de bois
 dans les limites de notre
 Municipalité, ne rentent
 des gains élevés d'une
 façon uniforme de

Freddy
 Lemire
 J.P.
 J.S.

ou des pains
 de quatre livres
 deux livres pes
 demi-pain
 et une livre
 par quart
 de pain
 J.B.

six livres, ou trois livres par
 demi-pain et une livre et
 demi par quart de pain, et
 que chaque pain forte l'été
 qu'est garanti par le fabricant
 Et forte à tout vendeur de
 se conformer à tel règlement
 le vendre possible à l'usage
 de par moins de dix parties
 pour chaque infraction et
 la au pluriel règlement
 et qu'une copie du Règlement
 lorsqu'il sera en force soit
 envoyé à tout vendeur
 (deux envois en may & bon)

Le Marchand,

Mais
 J. B. Sawyer
 Sec. Tre.

Election d'un
 Maire et de
~~trois~~ trois Con-
 seillers.

1930

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis
 de France.

A une assemblée des Elec-
 teurs municipaux de la susdite
 Municipalité, tenus au lieu
 ordinaire des séances du Con-
 seil, Mercredi, ce quator-
 zième jour du mois de
 Janvier. Dit neuf cent
 trente-un, de dix heures
 de l'avant-midi à midi,
 suivant avis publiés lors
 et affichés en date du dix-
 septième - 1930, suivant les
 exigences de l'article 245
 du Code Municipal de la
 Province de Québec par
 J. B. Sawyer - Secrétaire -
 Pierre Lalonde Président d'Élection,
 sous la présidence de ce
 dernier.

Le Président ayant
 ouvert l'assemblée à dix
 heures précises, requiert
 les Electeurs présents, de
 ayant acquitté leur taxe
 municipale, de proposer la
 nomination d'un Maire en
 remplacement de M. F. X.
 Marchand. Maire sortant
 de charge et de trois Conseillers.

en remplacement de M. M. Emery
Sauger - Philippe Page et
Joseph Dugès - sortant de
charge.

Il est proposé par les
Electeurs Philippe Page et
Alfred de Montigny que Monsieur
Octave Heim, architecte de St.
Louis de France soit nommé
Mais en remplacement de
M. F. F. Marchand sortant
de charge.

Il est proposé par les
Electeurs Emery Sauger et
Louis Caron que M. Camille
Bauger, architecte soit
nommé Conseiller en rempla-
cement de M. Emery Sauger
sortant de charge.

Il est proposé par les
Electeurs Fancède Heoup et
Stephane Page que M.
Joseph Dugès, architecte,
soit reçu Conseiller pour
le Pays des Chenaux.

Il est proposé par les
Electeurs Philippe Danthès
et Freddy Lamié que
M. Philippe Page soit
reçu Conseiller pour le
Pays St. Marguerite.

M. M. les Electeurs Fancède
Heoup et Stephane Page ayant
leur retiré leur proposition, il

Proposé par les Electeurs
Joseph Duge et Charles Po-
liquin que M. Omer
Germain soit nommé
Conseiller en remplacement de
M. Joseph Duge.

Plusieurs autres étant
écarter sans que d'autre
Candidat soit proposé;
Le Président d' Election de la
Municipalité Octave Héron,
Maire de St. Louis de
France, pour le nouveau
Vernier et Messieurs Camille
Bouquet, Philippe Page
Et Omer Germain Con-
seillers de la susdite
Municipalité pour le nou-
veau Vernier.

Lucien Neou

Secrétaire d' Election

J. C. Sawyer
Président.

Commissaires de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

Nous, soussignés, Octave
Heon, ayant été fait Maire de
la susdite Municipalité, en date
du quatorzième jour du mois de
Janvier courant, et Philippe
Page, Camille Bourque et
Omer Germain ayant été
faits Conseillers de la susdite
Municipalité en la susdite
date, par les présentes,
faisons serment de bien et
dument remplir les devoirs de
nos charges respectives au
meilleur de nos commissions
et croyances.

Octave Heon
Omer Germain
Camille Bourque
Philippe Page

Assésment devant moi
J. C. Sawyer, Secrétaire
Fieroux, ce dix-septième
jour de Janvier. Mil
neuf cent vingt-un.

J. C. Sawyer
Sec. Fier.

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

N^o: - Chomage

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Mu-
nicipalité, tenue au lieu or-
dinaire de ses séances, samedi,
le dix-septième jour du
mois de Janvier, Mil neuf
cent. Trente-un à huit
heures du soir, suivant avis
divinement affichés, les membres
du Conseil ayant reconnu
à l'obligation d'être avisés
par écrit, par le Secrétaire
Personnel, suivant correspon-
dances unanimes en date
du 14 Janvier, concernant
laquelle assemblée fut
spécialement convoqués par
MM. les Conseillers Freddy
Dennis et Louis Gagnon
après de brèves discussions
sur la responsabilité de notre Conseil
auprès les Gouvernements
Provinciaux et Fédéraux pour
ce qui est des argentés accor-
dés pour remédier au chômage
dans les limites de notre
Municipalité, et de quelle
manière et pour quelle fins
ces argentés seraient employés.
Les Conseillers présents
à la dite assemblée sont
MM. Philippe Pigeon

Freddy Lenoir -
 Paul Caumont -
 Camille Bouquet -
 Ozme, Herman
 Pygaret St. Pierre
 Et son Honneur le Maire F. F.
~~Municipal~~ Octave Henin, for-
 mant quorum sous la
 présidence de ce dernier. -

Il est proposé par le
 Philippe Gage, secondé par le
 Conseiller Paul Caumont et voté
 à l'unanimité que le Conseil
 de la circonscription Municipale
 rectifie le contrat concernant
 l'octroi fait subvenu au chômage
 intermu et signe entre notre
 Municipalité et les Souve-
 nements Provincial et Fédéral
 et accepte toute et chacune
 des clauses et obligations
 dudit contrat. - (adopté) -

Il est proposé par le
 Conseiller Camille Bouquet,
 secondé par le Conseiller
 Freddy Lenoir qui a même
 les sommes accordées pour le
 chômage une somme de
 quatre cents francs (\$400.00) -
 soit attribués pour faire un
 ouvrage d'un fruit ~~à~~ dans les
 limites du village de notre
 Municipalité, lequel fruit
 sera remis en cas de feu;

une somme de deux cents
 livres pour le Marais des
 Plaines, une somme de
 deux cents livres pour
 le Rang des Cheneaux - et
 le balance repartie entre
 les Rangs St. Marguerite
 et St. Alexis, pour achat
 et charroyage de foin
 pour l'entretien des chemins.
 Et qu'en outre que le
 genre des travaux surdits
 se feroient, les vrais
 chemins devroient être
 employés.

Il est proposé par le
 Conseil d'avis d'ac-
 corder par le Conseil
 Denis Bernier que
 M. Chr. Edouard Parnotte
 soit nommé surveillant
 genéral pour achat et charroyage
 de foin - et que Monsieur
 André Beronche sur-
 veillant pour le charroyage
 du foin. - (adopté.)

Acte en Honneur
 J. B. Savoye
 Sec. Gre.

France de Quebec -
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée régulière et
mensuelle du Conseil de la susdite
Municipalité tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, le mardi le
deuxième jour du mois de Février,
Mil neuf cent trente-un, à
sept heures de l'après-midi, à
laquelle séance sont présents
M M. les Conseillers:

Ernest Steman,
Philippe Gagné
Camille Bouquet
Freddy Lemire
Agapit St. Pierre
Louis Gagné

et Son Honneur le Maire
Octave Hébert, sous la présidence
de ce dernier, formant quorum.

Les procès-verbaux de la der-
nière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil
Philippe Gagné, secondé par le
Louis Gagné qui une somme de
\$15.⁰⁰ pour faire faire le Conseil
pour illumination de la lampe
du Sacre-Coeur, situé au
le village de Notre Municipalité
(elle est).

Il est proposé par le Con-
seiller Freddy Lemire, secondé
par le Conseil Camille Bouquet

Re: Octroi
pour l'éclairage
du SACRE-COEUR

que toute l'attention et
la considération soit faite
à la lettre de M. le Curé de
la paroisse, concernant une
certaine taxe devant être im-
posée à tout travailleur et
Champenois dans les limites
de notre Municipalité, et
que les décisions concernant
celles suggestions soient
renvies à la prochaine séance
du Conseil, devant être
tenue en date du 2 Mars-
prochain - (1931) (adopté.)

Il est proposé par
le Conseil Louis Cam-

concernant
l'élargissement
de cette
Trois-Heures
Grand-Mess
D. J. P.
J. P.

secrétaire par le Conseil, adopté
H. Viret que la lettre de
M. le Curé S. Pagnier
soit prise en considération et
qu'une assemblée spéciale
soit convoquée à cette fin
pour samedi prochain, le
septième jour de Février
prochain - à huit heures
du soir, les Conseillers
ici présents venant à l'avis
de convention. (Adopté.)

Il est proposé par
M. le Conseil Camille
Bourque, secondé par le
Conseiller Omer Lemarié
que M. le Secrétaire - Trésorier
doit avoir à répondre à
M. P. J. Pagnier, la lettre
de M. P. J. Pagnier -

Et de lui exprimer le regret de ne pas
 l'avoir convenu d'avance de
 faire faire le ~~compte de son~~
 pour satisfaction de nos chemins;
 Et que il n'y eut aucune
 malice de la part de votre Conseil
 mais plutôt décision spontanée.
 (adopté) -

Retour de Hon

J. C. Sawyer

Sec. Tr.

Comité de Travaux

Municipalité de St. Louis de France.

Il y a une assemblée régulière
 et mensuelle de Conseil de la
 susdite Municipalité, tenue
 au lieu de séances du Conseil,
 lundi le deuxième jour du mois
 de Mars - Mit vers cent
 quatre-vingt, à neuf heures de
 l'avant-midi, à laquelle séance
 sont présents MM. les
 Conseillers:

Philippe Page

Camille Bouquet

Freddy Genie

Omer Gervain

Agapit St. Pierre

Jean Biron

et son Honneur le Maire
 Octave Heon, formant quorum
 pour la présidence de ce dernier

1931 =

RES - NOMINATION

DES

INSPECTEURS

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseil Philippe Rogé, se-
condé par le Conseil Gamilly
Bouquet et voté à l'una-
nimité que M. Georges
Jamotte —

soit nommé Inspecteur de
Voies pour le Rang St. Jean,
en remplacement de
M. Honoré Jamotte: —

M. Honoré Bobet —

Inspecteur de Voies pour
le Rang St. Alexis, en rem-
placement de M. Hercule
Gacour; M. Amédée Lemis.

Inspecteur
de Voies pour le Rang
Marais des Glacis, en
remplacement de M. Edouard
Marchand; M. Adolphe
Quark —

Inspecteur de Voies pour
le Rang St. Marguerite,
en remplacement de M.
Jules Burrier, et
Romeo Gage —

Inspecteur de Voies pour
le Rang Capit. St. Marguerite
en remplacement de M.
Joseph Charles Gage
(Adopté) M. Joseph Huges
Inspecteur.

de voir pour le Rang des Chemaults
en remplacement de M. Charles
Edouard Poliquin. — (adopté).

Il est proposé par le Con-
seils Arne Lemain, — seconde
par le Conseil Agostel St. Pierre
et résolu à l'unanimité que
les suivants soient nommés
Inspecteurs Agraires, savoir:

M. Joseph Beaumier;

pour le Rang de Marais de
Blain; M. Eugène de Montigny
pour le Rang St. Alexis:

M. Emile Caon. —

pour le Rang St. Jean; M.
Ezra Marchand — pour
le Rang des Chemaults. M.
Klaud Saray — pour le Rang
St. Marguerite: —

Il est proposé par le Con-
seils Louis Caon, seconde par
le Conseil Freddy Lemire
et résolu à l'unanimité que
les suivants soient nommés
Gardiens d'Arbres, savoir:

Joseph Hamelin, Nion Coutheau
et Théophile Page.

Il est proposé par le
Conseils Philippe Page;
seconde par le Conseil Louis
Caon, que le Secrétaire Tré-
sorier soit autorisé à payer
la somme de \$ 10.⁰⁰ pour un
an d'abonnement à la Revue
Municipale (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 législatif de Québec, secondé
 par le Conseil Philippe Sago,
 et résolu à l'unanimité, que
 le Secrétaire-Trésorier soit
 autorisé à s'adresser au Gou-
 vernement de la Province
 de Québec - au Département
 de la Colonisation aux fins
 d'obtenir de cet dit
 Département octroi aux
 fins de couper la première
 coupe se trouvant à
 l'entrée du chemin de
 front du Rang St. Alexis,
 de manière qu'en laissant
 la route publique Trois-
 Rivières - Grand'Vallée
~~non~~ nous atteignons
 directement la deuxième
 coupe. Tel retournement
 étant devenu urgent par
 le dit entretien dudit
 chemin tel qu'il est
 actuellement, et par les
 dangers qu'il occasionne
 et qui en outre, soit
 autre demande pour
 continuation de l'amélioration
 du Rang Ste. Marguerite
 et pour rapprochement
 du Rang St. Jean (adopté)
 ainsi que pour le Rang
 St. Pierre des Plaines (adopté)

Il est proposé par le Conseil
 Camille Bouquet, seconde fois
 le capit. St. Denis et résolu
 à l'unanimité que M. Louis
 Baron soit nommé Juge de
 Paix de la susdite Muni-
 cipalité. - (adopté.)

Acte de l'Assemblée
 de la Municipalité
 de St. Louis
 de France.

Commissaires de la
 Municipalité de St. Louis
 de France.

Nous, soussignés
 Honoré Robert - Arnel Lemire -
 Rodolphe Proulx -
 Georges Lavoie -

ayant été fait Inspecteurs de
 Paix, par les présentes, faisons
 serment de remplir les devoirs
 de notre charge, au milieu de
 nos connaissances et croyances.
 Ainsi que Dieu nous soit
 en aide.

Honoré Robert -
 Arnel Lemire
 Rodolphe Proulx
 Georges Lavoie

Comité de Québec -
Municipalité de St. Louis de France

Nous, soussignés, ayant
été faits Inspecteurs Généraux de
la susdite Municipalité, par
les présentes faisons serment
de remplir les devoirs de notre
charge au mieux de nos
connaissances et croyances.
Ainsi que Dieu nous
soit en aide.

Elzear Marchand
Daud Savary

Attestés de moi
J. Cyfus Savary -
le St. Louis de France.

Ce - quinzième
jour du mois de Mars -

Mil neufcent trente - un -

J. C. Savary. Sec. Gen.

Comité de Québec -

Municipalité de St. Louis de France -

Nous, soussignés, ayant été
faits Gardiens d'Enclô. pour la
susdite Municipalité, par les pré-
sentes faisons serment de remplir
les devoirs de notre charge, au
mieux de nos connaissances et
croyances.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.
Joseph Lamela, Denis Courteau

Attestés de moi, J. Cyfus Savary,
ce jour du mois de Mars 1931

Provinces de Québec -
Municipalité de St. Louis
de France -

À une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Mu-
nicipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi, le neu-
vième jour du mois de Mars -
Mil-neuf-cent-trente-un, à
dix heures de l'avant-midi,
à laquelle se sont
présentés spécialement
affichés à la porte de l'Église paroissiale,
après avoir été lus, les
membres formant le susdit
Conseil, ayant tous été
véritablement convoqués, et
tous ayant renoncé à
la signification d'avis par
écrit, le tout dans les
délais voulus par la Loi
à laquelle seules sont
présents M. M. les Conseillers
Carnille & Bouquet.

Louis Caumon -
Armes Germain -
Agapit St. Denis -

La présente assemblée
a été spécialement convoquée
dans le but de traiter et
décider quelle quelle sera
l'attitude de la Municipalité
concernant une poursuite
intentée contre elle par
M. Henri Gagné devant
la Cour portant le 158 Cours
Supérieur - 1931 -

RE - POUR SUITE
HENRI GAGNÉ

En l'absence de
 son Honneur le Maire
 Octave Heni, et du Maire
 Suppléant, il est proposé
 par le Conseil, Camille
 Bouquet, seconde fois
 le Conseil, Louis Caumont
 que le Conseil, Legéfit
 St. Pierre soit nommé
 Maire "ad hoc" et Président
 de la Jurande essentielle,
 formant quorum.

Il est proposé par le
 Conseil, Ormes Germani,
 seconde fois le Conseil,
 Camille Bouquet, que
 le Secrétaire Ferron, soit
 autorisé à engager les services
 de M^{rs}. Francois Lajoie,
 Avocat, de la Cité des Trois-
 Rivieres, aux fins que
 ledit Procureur comparera
 au nom de la susdite
 Municipalité, et demande
 renvoi de la cause formant
 l'objet de la Jurande
 ci-dessus, à la semaine
 prochaine. (adopté.)

Il est proposé par
 le Conseil, Louis Caumont
 seconde fois le Conseil,
 Ormes Germani, Camille
 Bouquet et Legéfit St. Pierre
 que le Secrétaire - Ferron

convoque une assemblée spéciale, aux mêmes fins susdites, c'est-à-dire définies l'attitude de la susdite Municipalité, concernant le jour susdit, samedi prochain, le 14 Mars. Commencement à 7 heures du soir. (Adopté)

Agapit St Pierre
 J. B. Savoye,
 Sec. Gen.

Comité de Québec.
 Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale du Conseil de la susdite Municipalité, ~~sur~~ dument convoquée par les Conseillers Louis Baron-Agapit St. Pierre, Camille Bourque, Omer Gervais, les autres Conseillers ayant renoncé à l'honneur par écrit. A été ordonné de tenir des séances du Conseil, samedi le quatorzième jour du mois de Mars. À huit heures et demie - ou à sept heures de l'après-midi, à laquelle séance sont présents M. M. les Conseillers Louis Baron-Omer Gervais

Camille Prougue,
 Philippe Page -
 Agapit St. Pierre
 Freddy Lemire

X Octave
 Henri
 G. H.
 J. S.

Et Son Honneur le Maire
~~F. H. M. M. M. M.~~, faisant
 fonction, sous la présidence
 de ce dernier.

Comme la présente
 assemblée est spécialement
 convoquée dans le but de
 décider quelle sera l'attitude
 de la dite Municipalité
 concernant une poursuite
 intentée contre cette dernière
 relativement à un accident
 qui est survenu au cheval
 d'un ~~de~~ nommé Henri
 Gagné - le ou sur le 7 Mars
 1930 -

Il est proposé par le
 Conseil Philippe Page
 secondé par le Conseil
 Freddy Lemire -
 Et vu à l'unanimité
 que le Conseil de la dite
 Municipalité ~~est décidé à~~
~~se défendre contre~~ se croyant
 aucunement responsable
 de l'accident survenu au
 cheval dudit Henri Gagné,
 décide de se défendre contre
 l'accident survenu au cheval
 dudit Henri Gagné, et

en conséquence, le Secrétaire -
 Trévis, soit autorisé à activer entre
 l'Oréal de la dite Municipalité,
 M. M. François Lajoie, à fin
 faire les procédures y nécessaires
 l'adopte.

Attendu Cependant
 le Conseil de la susdite
 Municipalité, voulant et
 jugeant une accord d'amitié,
 Et sans se reconnaître res-
 ponsable des dommages
 occasionnés audit Henri Lajoie
 par suite du susdit accident,
 Et sans se départir de
 ses droits, actives, fera
 par le Conseil pour cause
 seconde par le Conseil
 Ormes, Herman, résolu à
 l'unanimité, le Secrétaire
 Trévis à proposer audit
 Henri Lajoie une compensation
 ne dépassant pas cinquante
 francs, (\$ 50.00) pour dommages
 à lui occasionnés par suite
 de l'accident survenu à
 son cheval le ou vers le
 7 Mars - 1931. (Adopté.)
 (Vu en - en marge - m.)

Octave Léon, Maire.

J. C. Sawyer
 Sec. Trévis

Comunes de Québec.
Municipalité de St.
Louis de France.

A une assemblée pu-
blique et manuelle du Conseil
de la saidité Municipalité
tenue au lieu ordinaire de
ses séances, mardi le
septième jour du mois d'Avril
Mil neuf cent trente - un -
à sept heures de l'après-
midi, à laquelle séance
sont présents, MM.

Mrs Conseillers :
Camille Bouquet,
Philippe Page,
Agapit ~~St. Pierre~~ St. Pierre.

Et Son Honneur le Maire
M. Octave Héris, forment
procurum, sous la pré-
sidence de ce dernier.

Les précédents de la
dernière séance sont
lus et approuvés.

M. le Conseiller Camille
Bouquet donne ~~suite~~ avis
de Motion, qu'à la prochaine
séance du Conseil, devant
être tenue en date du 4 Mai
prochain, qu'il propose un
réglement, par lequel tout
journalier ou ouvrier étranger
de la saidité Municipalité

deux Juges une taxe de deux
 Joints (\$ 2.⁰⁰) par annee. Jours
 ont eue le droit de conseil, dans
 les limites de notre Municipalite.
 Et que tout journalier ou ouvrier
 domicilié dans les limites de
 la surdite Municipalite deux
 Juges une taxe de une Jointe
 (\$ 1.⁰⁰) par annee. Jours les
 memes fins. -

Il est propose par le
 Conseil Philippe Page,
 seconde par le Conseil
 Agapit St. Pierre que les
 comptes suivants soient
 acceptés, Et payés, et que
 ces comptes soient charges
 aux interessés, savoir: -

Jour entretien du chemin de
 Front du Rang St. Alexis -
 (entretien d'heures) -

- William Ritchie : - \$ 8.⁰⁰
- M. ~~Adolphe~~ Lefevre : - } \$ 3.⁰⁰
- M. George Rochellea : - }
- M. Ernest Marchand : - \$ 1.⁰⁰
- M. ~~Adolphe~~ Bussier : - \$ 2.⁰⁰
- (adops.)

Acte Ste. Marie
 J. L. Sawyer N.P.

1931
 comp 188
 X

Comité de Justice -
Municipalité de St. Louis
de France -

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
sûreté Municipale tenue
au lieu ordinaire des séances
du Conseil - lundi - le
quatrième jour du mois de
Mai - Mil neuf cent trente -
un, à sept heures du soir -
à laquelle étaient
présents M. M. les Con-
seillers:

Philippe Page;

Camille Bourgeois -

~~Joseph Bourgeois -~~

Omer Humain -

Agapit St. Julien

et son Honneur le Maire

Pierre Henri, formant quorum,
sous la présidence
de ce dernier.

Les procès-verbaux de la
dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Philippe Page, secondé
par le Conseiller Agapit St. Julien
que M. le Conseiller Omer
Humain soit autorisé à
faire une enquête concernant
le bon ou le mauvais état des
chemins vicinaux par M. Bouché.

Frankley, - concernant un accident
qui est survenu à M. Edmund
Marchand, durant l'été de
1929-1930 - et que le Con-
seil de sa Jurisdiction seance
jugera si la réclamation dudit
Edmund Marchand est
bien fondée. (adopté) -

Il est proposé par le
Conseil de la Banque -
recommande par le Conseil
Omer Gervais, et résolu
à l'unanimité que le Con-
seil de la saidite Muni-
cipalité serait très recom-
mandé à M. B. J. Trépanier,
d'employer autant que
faire se peut des travail-
lant domiciliés dans les
limites de la paroisse de
St. Pierre de France, dans
~~la paroisse~~ de la paroisse
de Jesus, que ledit B. J.
Trépanier exploite actuel-
lement, dans le Rang St.
Maguelite de notre Paroisse,
et que une copie de la
résolution revoluton soit
remise audit B. J. Trépanier.
(adopté)

Grand de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdite Municipale, tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
lundi, le premier jour du mois
de Juin. Mil-neuf-cent
Sept-vingt-un, à sept heures
du soir, à laquelle sont
présents M M M M. les
Conseillers :

Camille Bouquet,

Freddy Lemire.

Arme Gervais,

Agapit St. Pierre,

Jean Baron.

Et son Honneur le Maire
Octave Héon, formant
quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la
dernière séance sont lus
et approuvés :

Il est proposé par
le Conseil Arme Gervais,
secondé par le Conseil
Agapit St. Pierre que les
comptes suivants soient
acceptés et le Secrétaire - Trésorier
soit autorisé à les faire
savoir :

Roulé Petit St. Marguerite

Geoffrui Larocque : 2.00

Dupuis W. 1.62

Napoleon Joudan : 2.08

Walter O Connor : 10.50

Emile Harscher : 4.90

Route St. Alexis Sud

Hypolite Courteau	\$ 3.97
J. Edouard Toupin	1.31
Baron	2.79
Ernest Jacob	2.72
Martinet Bureau	8.37
Auguste Labeque	4.25
William Ritchie	15.00

St. Alexis Nord

Marie Vic George Buisson	\$ 1.60
Antoine Page	1.90
Hypolite Courteau	1.60
Thoise Looney	0.64
<u>Route Tremblay</u>	
Agapit St. Pierre	9.60
Geoffrin Chembland	3.30
Geoffrin Jallut	3.30
Lucien Levesque	0.05
Victor Levesque	1.60
Ernest Brochu	0.05
St. Anne Pepin	7.32
Agapit St. Pierre	2.15
Henri Desjardins	0.56

Fort Lefevre

Edouard Toupin	\$ 1.26
Baron	2.70
Leon Rochefort	1.14
Ernest Jacob	3.60

Fort Percy

Change fait par Lucien
 Drouin, chemin de la saramie,
 au compte de Napoleon \$ 1.50
 Jourd'ain

Il est approuve par le
 Conseil Fuddy Lemire,
 secouru par le Conseil

Camille Bouquet que M. M.
 Vlier de Montigny, Louis
 Caumont, Omer Humeau
 et soient auteurs d'un
 questionnaire d'un
 rapport incendie, offert
 par la faune d'Yamachiche
 au tant au dit rapport
 et à faire leur rapport
 à la prochaine séance du
 Conseil, devant être tenu
 au mois de Juillet, pro-
 chain. (adopté.)

Il est proposé par le
 Conseil Freddy Lemire,
 secondé par le Conseil
 Agapit St. Pierre que
 M. Charles Tremblay soit
 obligé de payer la somme
 de cinq piastres (\$ 5:00),
 pour accident survenu à
 M. Edmond Orsmond.
 (adopté.)

Philippe Page, Geo. Maitre
 J. C. Larue
 Sec. Sec.

Grincet de Quebec.
 Municipalité de St. Jean de France -
 A une assemblée des
 Conseillers du Conseil de la susdite
 Municipalité tenue au lieu
 ordinaire des séances du Conseil,
 lundi, le sixième jour du mois
 de Juillet, l'heure étant
 venue, vers six heures
 de l'après-midi, à laquelle
 séance, sont présents 00000
 les Conseillers : -
 Omer Leman -
 Camille Bourque,
 Louis Gagnon -
 Philippe Page -
 Freddy Lenoir -

formant quorum, sous la
 présidence de M. Philippe
 Page - M. Lenoir,
 M. Lenoir étant absent
 pour cause de santé.

Il est proposé par le
 Conseil, Freddy Lenoir -
 secondé par le Conseil, Camille
 Bourque - que les comptes
 suivants soient acceptés, et
 le Secrétaire lue, autour
 de la table, les pages : -

Rang St. Jean: Entretien d'été: -
 Robert Ducharme: ~~0.75~~ 1.50
 Walter O'Connor: 0.40
 Rang des Chemants: # 8.67
 Robert Bellefleur: 3.22
 (adopté.)

Il est proposé par le Con-
 seille Omer German
 seconde par le Con-
 seille Bouquet que
 le Conseil de la municipalité achète de
 la farine d'Yamachibi
 une provision à incendie
 au prix de \$ 160.⁰⁰; from-
 age \$ 4.⁰⁰, 200 fards de
 Boyars \$ 40.⁰⁰ de 100 fards;
 sucre \$ 12.50 lances
 et bees \$ 15.⁰⁰, formant
 un total de \$ 271.⁰⁰ et
 que le Secrétaire - Tré-
 sorier soit autorisé à payer
 tel compte, et que le
 Secrétaire - Trésorier soit
 autorisé à faire une répartition
 spéciale à cette fin, s'il
 y a lieu (adopté.)

Il est proposé par le
 Con-
 seille Louis Baron
 seconde par le Con-
 seille Omer German que le
 Secrétaire - Trésorier soit au-
 torisé à signer à son
 lieu l'Inspecteur ~~de~~ de Voirie -
 pour la voirie et surveiller
 les chemins soumis à
 leur surveillance. (adopté.)

Il est proposé par
 M. le Con-
 seille Omer
 German, seconde par le
 Con-
 seille Freddy Lemire

que le denier de 100.
 Eugène de Montigny, comme
 Inspecteur Agraire du Rang
 St. Léon soit refusé, les
 raisons alléguées n'ayant
 pas été jugées suffisantes.
 N. adopté. P.

Cocture St. Léon, Mais

J. L. Sawye,

Sec. Tr.
 Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis
 de France.

Après assemblée du Conseil
 de la susdite Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire des se-
 sances, le lundi le troisième
 jour du mois d'août. Mil
 neuf cent trente-cinq à
 sept heures du soir, à laquelle
 séance sont présents 100000.
 les Conscillers:

Philippe Papp

Freddy Lemis

Cyril Leman

Paul Leman

Agapit St. Pierre

Et Son Honneur le Maire F. H. O'Brien
 M. H. O'Brien, sous la présidence
 de ce dernier.

Les Procès de la
 dernière séance sont lus et
 approuvés.

Il est proposé par le
 Conseil, Philippe Page,
 seconde par le Conseil
 Freddy Lemire que les
 comptes suivants soient
 acceptés et payés, et chargés
 aux intéressés, savoir: -
 Eau de Eau St. Alexis

Marcel Buisson: - \$ 7. 50
 Hans George Buisson: 4. 69 3. 69
 Arthur Martin: - 1. 25

Il est proposé par le
 Conseil Louis Baron -
 seconde par le Conseil
 Freddy Lemire que M.
 Philippe Page soit nommé
 surveillant des travaux
 de Voirie qui seront faits
 dans le Rang St. Maquente
 et Julien Dumolles pour
 le Rang St. Jean - Et
 que son honneur le Maire
 et M. D. D. les Conseillers
 Louis Baron et Philippe
 Page soient chargés
 et surveillés des fins
 de la gravelle et de la
 pierre et autres matériaux
 avec fins d'amélioration
 des sentiers chemins et
 qu'ils fassent rapport
 au susdit Conseil lundi
 le 11 août, prochain. (adopté)

Il est proposé par le Conseil,
 M. Leman, secondé
 par le Conseil, a adopté
 M. Guin que le secrétaire -
 Trévis soit autorisé à payer
 une somme de \$ 8.⁰⁰ à
 l'entrepreneur de la route des
 Pins, et montant devant
 être ajouté à la répartition
 de l'année 1932. (adopté.)

Ottawa, le 10

J. C. Sawyer Sec. Trévis

Comité de Trévis.

Municipalité de St. Louis de France.

À une assemblée spéciale
 du Conseil de la susdite Muni-
 cipalité, assemblée spécialement
 convoquée dans le but de discuter
 le genre des travaux à être
 faits dans les Parcs St. Marguerite
 et St. Jean, assemblée dûment
 convoquée devant son public
 en date du 6 ~~juin~~ ~~juillet~~ ~~août~~
 courant, tenu au lieu ordi-
 naire des séances de Conseil,
 lundi, et dixième jour de
 mois d'août. Il est neuf
 cent trente-un, à sept
 heures du soir, à laquelle
 séance, sont présents
 M. M. les Conseillers
 Philippe Page
 Freddy Lemire
 M. Leman
 Et son Honneur le Maire

Octave Henon, sous la presi-
dence de ce dernier, formant
quorum. —

Il est proposé par le
Conseiller Philippe Dage,
secondé par le Conseiller Omer
Herman, que le travail
de charroyage de gravelle pour
amélioration de Bay St. Jean
commence le 1^{er} Juin, tout
provisoirement. Et qu'il soit
payé \$ 0.35 la verge pour
l'achat de gravelle, et \$ 0.70
la verge pour le charroyage.
Et que le Surveillant de
Bay St. Marguerite, M.
Philippe Dage, soit autorisé
à acheter la pierre au plus
bas prix, et si le prix
offert est le même d'acheter
telle pierre, de toutes les
carrières à pierre de St. Louis
de France, et qu'il n'y
aura que les contribuables
de St. Louis de France
qui soient admis à char-
royer et à travailler dans
les ruelles et chemins. Et
que le prix du charroyage
de la pierre dans le Bay
St. Marguerite soit de
\$ 0.25 la tonne pour la pierre
concassée et de \$ 0.40 pour
la grosse pierre. (adopté.)
Et que le salaire des journaliers
soit de \$ 2.⁰⁰ par jour. Et

celui des surveillants de \$ 2.50
(adopté.)

Octave Héon, Maire.
J. C. Sawyer, Sec. Trés.
Grouse de Tucker.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdité Municipale, tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
mardi, le huitième jour du mois
de Septembre - 1931 - à sept heures
des soir, lundi ayant été fête
légal, à laquelle séance sont
présents Messrs. les Conseillers

Philippe Pagné -
Camille Bouquier -
Freddy Lemay -
Agapit St. Pierre -
Omer Gervais -
Louis Gervais -

et son Honorable Maire Octave
Héon, faisant fonction sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire, Tremblay ayant
fait rapport des Revenus et Dépenses
de la surdité Corporation Mu-
nicipale, pour la dernière année,
ce rapport a été accepté à
l'unanimité.

M. le Conseiller Louis
Gervais donne avis
de Motion qui se fera à la prochaine séance

vingt-cinq

O H
J. B.

du Conseil il a proposé un
Règlement fixant le taux de
la taxe Municipale à ~~cin-~~
~~quante~~ cent pour cent pour
les jours d'année nouvelle.
Il est proposé par le Conseil
Philippe Roy -
secondé par le Conseil
Bouvier - que les comptes
de Banque de la dite Municipa-
lité soient transférés de la
Banque Royale du Canada
à Québec à la Banque Canadienne
de Commerce - Trois-Rivières
et que le Secrétaire-Trésorier
soit autorisé à signer tout
acte nécessaire à tel transfert
et qu'il soit autorisé à
signer pour et au nom de
la dite Municipalité tout
chèque, billet ou autre article
de Banque en rapport avec
les dits comptes.

Le Conseil a fait ensuite
la réunion des Juges Electeurs
et il est proposé par le
Conseil

secondé par le Conseil
que les noms
suivants soient ajoutés et
inscrits sur les listes Electorales
savoir: - Willis Alau; Alfred
Bail; Martial Buisson;
H. S. Baple; Antonio Bellonci.
Rene Beaume; Richard
Beaume; Emile Buisseau;
Joseph Boivin; Horace Bouché;

Alfred Baiche; Lem Savary; Arthur Veillon; 273
Pierre Page; Freddy Page; August Page;
André Pommerehne; Thomas Page; Lionel Pepin;
Chs. Edouard Poliquin; Rodolphe Proulx; Charles Pothier;
Freddy Chausette; Ferdinand Chausette; Michel
Caron; Albert Caron; Charles Caron; Dominique Ducharme;
Rosario Ducharme; Joseph Dupere; Donald Haurst;
Charles Haurst; Charles Edouard de Montigny; George
de Montigny; Armand Geman; Pierre Houls; Rosario
Hamelin; Zephirin Jallut; Jean Lacroix; Hercule
Lacroix; Arnel Lemis; Lucien Lemis; Noels
Loupel; Yvon Loupel; Pierre Lussere; Ovide
Lefebvre; Camille Lefebvre; Henri Lefebvre; Arnie Lefebvre;
Jean Lefebvre; Roland Lemis; Edouard Lefebvre;
Alfred Luperin; Steven Marchand; Paul Marchand;
Walter O'Conor; Alphonse Marchand; Rev. Pothier Piquin;

Le Conseil de la Juridiction
Municipale ayant pris connaissance
des ouvrages des taxes municipales,
il est propose par le Conseil
Arnie Geman - secondé par le
Conseiller Philippe Page -
et résolu à l'unanimité que le
Secrétaire Ternier soit autorisé
à envoyer des avis enregistrés
à tous ceux qui ont de l'ouvrage,
en leur chargeant \$0.35 par
avis, suivant les exigences
du Code Municipal de la Prairie.
Et qu'il soit autorisé à remettre
à un avocat, tous comptes
non acquittés d'ici au 15
Octobre prochain, (1931) afin
que procédures judiciaires y
nécessaires soient intentées
contre tous ceux qui n'auront
pas acquittés les ouvrages
de taxes en date dudit 15
Octobre prochain (adopté.)

Il est proposé par le Conseil,
 Freddy Lemire, secondé par
 le Conseil, Agapit St. Pierre
 que Honoré Couvreur —
 soit nommé Inspecteur de
 l'œuvre pour le Rang St. Alexis
 en remplacement de M. Honoré
 Robit. ce dernier ayant
 quitté la paroisse. (Adopté.)

Acte de l'Évêque, Monseigneur
 J. C. Sawyér - Dées. Fac.
 Province de Québec
 Municipalité de St. Louis de France
 A une assemblée spéciale
 du Conseil de la susdite Municipi-
 cité, tenue au lieu ordinaire
 de ses séances, mardi le
 vingt-deuxième jour du mois
 de septembre Mil-neuf-cent
 quatre-vingt-sept heures du
 soir, suivant avis spéciaux
 et en date du vingtième jour
 du mois courant, spécialement
 convoqués dans le but de
 statuer de la nécessité de
 faire un fermier-vental pour
 un cours d'eau du Rang
 St. Alexis, à laquelle séance
 sont présents M. M. les
 Conseillers
 Freddy Lemire,
 Philippe Gagné -
 Samuël Bourgeois
 Omer Thériault,
 Agapit St. Pierre

Louis Savon -
 et son Honneur le Maire, Octave
 Héon, faisant quorum.

Le Secrétaire - Furon, ayant
 donné lecture, comme susdit,
 du but de l'Assemblée, il est
 proposé par le Conseiller Philippe
 Gagné; secondé par le Conseiller
 Omer Geman, et résolu à
 l'unanimité qu'il soit dressé
 un ~~procès-verbal~~ sur la requête
 présentée au Conseil par les
 citoyens Eugène de Montigny
 et Marcel Buisson, laquelle
 requête est acceptée, que Monsieur
~~Adrien Furon~~ J. C. Sawyer
 soit nommé Surintendant spécial
 pour juger de la nécessité qu'il
 a de dresser un ~~procès-verbal~~
 pour un cours d'eau dans le
 Parc St. Adélie —, et
 que tel ~~procès-verbal~~ soit
 présenté pour homologation
 au Conseil de la susdite
 Municipalité, à sa séance
 du quatrièm — jour d'Octobre,
 prochain - 1930. Et qu'en cas
 où ledit Surintendant ne
 jugerait pas nécessaire
 de dresser un tel ~~procès-verbal~~
 qu'il sera tenu de faire
 son rapport à la susdite
 séance du Conseil du mois
 d'Octobre prochain - et que

Pierre de Quebec.
 Municipalité de St. Louis
 de France.

Je soussigné Louis Beau-
 cefant été nommé Juge de Paix
 par le Conseil de la susdite
 Municipalité, j'ai le serment
 fait serment de bien et dument
 remplir les devoirs de mes charges
 au malheur de mes communi-
 cations.

Ainsi que Dieu me veut
 en aide.

Louis Beau-
 cefant devant
 moi - le 8ième jour
 du mois de Septembre -
 Mil-neuf-cent-huit.

J. C. Sawyer
 Secrétaire

Sedit Surintendant soit à
convoquer une assemblée des
intéressés dans les délais surdits
Et faire tout ce que requiert
la loi ~~pour~~ avec fins surdites.

Octave Léon
Maire
J. C. Sawyer
Sec. Gre.

Comme de Québec
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée du Conseil
Municipal de la surdite Municipalité
tenue au lieu ordinaire de ses
séances, lundi, le cinquième jour
du mois d'Octobre. Mil neuf
cent trente-un - à sept heures
du soir, assemblée régulière et
mensuelle, à laquelle séance
sont présents M M. les
Conseillers:

Dani Baum -
Camille Bourque,
Philippe Page,
Freddy Lemire -

et Monsieur Le Maire Octave Héon -
faient serment, sous la
Présidence de ce dernier.

Les Procès-verbaux de la der-
nière séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire-Trouvé donne ensuite lecture du Ministère de la Voirie, concernant l'élargissement de la route nationale - Troie - Rivière - Grand'Ornière - Pour faire suite à l'avis de motion donné, à la dernière séance du Conseil, par Louis Caumont, il est proposé par le Conseil, Louis Caumont, secondé par le Conseil, Freddy Lemaire, que le taux de la taxe municipale pour l'année courante soit fixé à 0.45 par cent francs. (adopté.)

Pour faire suite à la lettre de ci-dessus mentionnée, il est proposé par le Conseil, Louis Caumont, secondé par le Conseil, Philippe Lemaire, que la question de l'achat du terrain concernant l'élargissement de la route nationale Troie - Rivière - Grand'Ornière, soit prise en considération et remise à une assemblée ultérieure. (adopté.)

Le Secrétaire-Trouvé donne ensuite lecture d'un procès-verbal concernant un murceau situé dans le Bourg St. Alexis de la paroisse de St. Louis de Trarzac, communément appelé "murceau

"Lefebvre - Robert", Procès-verbal
 donné par le Secrétaire - Tré-
 sorer, agissant comme Surin-
 tendant spécial, et il est
 proposé par le Conseil
 Philippe Page, seconde par
 le Conseil Camille Bouquet
 que ledit Procès-Verbal soit
 homologué, et entre immé-
 diatement en force, et soit
 considéré comme le seul
 Procès-verbal, en force, en-
 ce qui concerne ledit ~~Procès-verbal~~
 (adopté) nouveau (adopté)

Il est proposé par le Conseil Philippe Page, seconde par
 le Conseil Camille Bouquet, et adopté à l'unanimité
 que les travaux d'eau du Rang St. Jean soit révisés et
 que M. Emory Sawyer, soit nommé Surintendant des Travaux

Octobre 1868
 Procès-verbal Sec. 1^{er}
 Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale
 du Conseil de la susdite Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances, mardi, le treizième jour
 du mois d'Octobre Mil-neuf
 cent-trente-un, à sept heures
 du soir, conformes et convoqués
 suivant avis spécial, en date
 du dixième jour du mois d'Octobre
 courant - la laquelle séance
 sont présents MM. les Conseillers
 Camille Bouquet
 Philippe Page
 Freddy Lemire

Regapit St. Pierre
Omer Haman
Et son Honneur le Maire
Octave Héon, sous la Présidence
de ce dernier

Comme la présente as-
semblée est spécialement dans
le but de décider de la latitude
de notre Municipalité
concernant l'éloignement
de la route Nationale Trois-
Rivieres - Grand Mer, laquelle
route traverse notre Mu-
nicipalité

~~Il est à regretter que
la route Trois-Rivieres soit
si étroite, et qu'elle donne
le trafic de plus
en plus compromettant de
cette route~~

Il est proposé par le
Conseil Regapit St. Pierre
secondé par le Conseil Omer
Haman que notre
Municipalité s'engage à
payer la somme de deux cents
dollars (\$200.00) pour le
achat de terrain nécessaire
à l'éloignement de la
route Nationale
en autant que pour
l'édification de ces travaux
la main d'œuvre locale
soit employée de préférence
à toute autre

Octave Héon, Maire
J. L. Savoye Sec. Tr.

dans les
limites de
notre Mu-
nicipalité

O. H.
J. L.

Il est proposé par le Conseil
 Philippe Page, second par
 Conseil Agapit St. Pierre,
 et résolu à l'unanimité, que
 le Conseil de la surdite Muni-
 cipalité, en son état financier,
 et la faiblesse de ses
 contributions, se reconnait
 incapable de payer
 quoique ce soit pour l'achat
 du terrain nécessaire à
 l'aménagement de la route
 Trois-Rivières - Grand'Maison
 (adopté).

Acte de Léon, Maire

J. C. Sawyer,
 Sec. Gre.

Comune de Québec -
Municipalité de St. Louis de France: -

A une assemblée municipale et
publique du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue en lieu
ordinaire de ses séances, le
deuxième jour du mois de
Novembre, Mil neuf cent
deux - un, à sept heures
du soir à laquelle sont
présents MM. les
Conseillers: -

Omer Gervais,
Cornille Baugue
Philippe Page,
Freddy Jones,

et son Honorable Maire
Octave Hébert, formant quorum
sous la présidence de ce
dernier.

Les procès de la
dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Omer Gervais -
secondé par le Conseiller

Philippe Page - et Résolu
à l'unanimité que le Secrétaire -
Thémis de la susdite Municipalité
M. J. B. Sawyer - est par
les présentes autorisé à tenir,
accepter, signer et remplir tous
billets à ordre, chèques, mandats

d'argent et lettre de change; à payer
 et à recevoir tous deniers et à en donner
 quittance; à céder et à transporter
 à la Banque toutes actions, obligations
 et autres valeurs; à emprunter, à
 l'occasion de l'argent de la
 Banque Canadienne de Commerce
~~ou autrement à débiter~~, et en
 général, pour et au nom de la
 susdite Municipalité de St.
 Jami de Franck de transiger
 avec ladite Banque toutes
 les affaires qu'il jugera à
 propos.

Et que ledit Secrétaire
 Tournier de, J. C. Sawyer
 soit, pour les jurés autours; pour et
 au nom de la susdite Municipalité
 à négocier, à déposer ou à transporter
 à ladite Banque tous billets à
 ordre, chèques, mandats d'argent,
 lettre de change et autres effets
 négociables, et, à ces fins, à les
 endosser comme Secrétaire
 Tournier de la susdite Municipalité,
 et aussi, à l'occasion, de produire
 registres, balances et recevoir tous
 les livres et comptes entièrement
 conjointement la susdite
 Municipalité et la susdite
 Banque; et à recevoir tous
 les chèques payés pièces pro-
 bantes et à signer la formule
 de règlement de compte et
 de quittance de Banque.

Il est proposé par le Conseil,
Omer Guerin, secondé par
le Conseil Philippe Page
et résolu à l'unanimité que
le rôle de paiement au
montant de quatre-vingt-
onze francs et vingt-
cinq centimes, concernant
les travaux effectués dans
le cours d'eau de Saint-
Jean, soit accepté et
approuvé.

Il est proposé par le
Conseiller Omer Guerin,
secondé par le Conseil
Freddy Lemire que son Honneur
le Maire Octave Héon, Monsieur
le Curé J. P. Pothier, Jacques,
M. le Secrétaire-Trésorier J. C.
Sawyer et un des conseillers
soient autorisés à aller rencontrer
M. Guenond, président
du Comité du Change, aux
fins de traiter des secours
nécessaires à notre Muni-
cipalité et que tous dépens
à cette fin soient chargés
à la dite Municipalité.

Octave Héon, Maire
J. C. Sawyer D. S.

+ = pour être collectés }
avec les taxes de 1932 }

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis -
de France -

A une assemblée mensuelle et
régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, lundi, le
septième jour du mois de décembre -
Mil neuf cent trente-deux, à
sept heures de l'après-midi,
à laquelle étaient présents
Monsieur les Conseillers :

Camille Baugues,

Philippe Page,

Louis Baum -

Arme Gennari -

Agapit St. Jean -

Freddy Lemire -

Et son Honneur le Maire

Peter Heon, formant
quorum, sous la présidence
de ce dernier.

Les procès-verbaux de la
dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Freddy Lemire, secondé
par le Conseiller Louis Baum -
et résolu à l'unanimité que les
comptes suivants soient acceptés,
pour réparation du chemin de
front de Percy Schib St. Marguerite,
~~sur~~ savoir 9 hrs d'ouvrage
dans le Chemin de Lucien Marchand
à 35 cts de l'heure : \$ 3.15; Paul
Blucharme 8 heures : \$ 2.80; Napoleon

Janvier Oct. 1932
X

Comm. Oct. 1932
X

Jourdan 6 heures - # 2.10 -
Total payable : Fredmond
Charotte - # 8.55 ; -
Emile Hamelin 3 hrs = \$ 1.05
~~Mlle G. G. 14 hrs = \$ 4.90~~
Total payable : Alfred Dupuis
3.95 (adopté) -

Il est proposé par le
Conseil, Camille Bouquet,
deuxième par le Conseil, Omer
Mannan et rendu à l'unanimité
voté que le Conseil de
la surdité Municipale
s'adresse à l'Honorable
Ministre de l'Agriculture
Gallou, et M. T. Bouchard
pour leur demander de
faire passer une loi pour
faire disparaître les surds
supplémentaires, loi qui aurait
dû être faite depuis
longtemps et qui aurait
coûté fort cher à
l'assurance et qui aurait
profité surtout à la classe
agricole, et qu'une copie
des présents soit adressée
à nos Honorables Ministres
et députés. (adopté) -

Le Secrétaire, T. G. G. ayant
ensuite donné lecture d'un
rapport de M. Henri Brousseau
au montant de \$ 15.25 pour
dommages à son "Travail" -

le Conseil prend le compte
en considération et prendra
une décision à la prochaine
séance du Conseil. (adopté.)

Attendu que la farine de St. Louis
de France est sans industrie, d'abord,
par ses carrières à char et à pierre; en
second lieu, par le grand nombre de
journaliers travaillant d'habitude soit
dans les villes avoisinantes, soit dans les
chantiers, et qui composent une grande
partie de sa population;

Attendu que suivant un relevé, dont
copie est déposée avec les présentes,
il y a soixante-quatre sans-travail
dans les limites de notre Municipalité,
dont quarante-un père de famille,
sel que l'attestent les listes ci-
annexées, composent et les sans-
travail et les mineurs;

Attendu que les dits sans-
travail se trouvent dans la misère et
que nous comptons au moins dix-
neuf familles devant être nourries
et entretenues dans le cours de
l'hiver par notre Municipalité,
Et que déjà nous avons com-
mencé à distribuer de la soupe;

Attendu que la misère s'aggrave
de plus en plus, par la fermeture de
industries sur dits de char et de
pierre, ainsi que par le fait que nos
journaliers ne trouvant pas d'ouvrage
dans les villes avoisinantes ou dans les chantiers;

Attendu que la Municipalité
de St. Louis de France, est une
des plus faibles du Comté de Champlain;

Attendu que la susdite Muni-
cipalité ne peut par elle-même sub-
venir à tous les besoins des vieillards:

Il est proposé par le Conseil, Phi-
lippe Dage, secondé par le Conseil,
Camille Bouquet et résolu à l'unani-
mité que le Conseil de la susdite
Municipalité s'adresse au Ministère
des Travaux Publics et de Travail, de façon-
ment de l'Aide aux Chômeurs, afin
d'en obtenir, autre, un certain mon-
tant comme secours direct,
certains octrois qui permettraient
l'exécution des travaux suivants, savoir:

1^o Pose de tuyaux d'égout sur
un parcours approximatif de cinq
milles, afin de procurer l'eau
potable à tous les occupants du
Rang "Des St. Jean", ces travaux
devant être exécutés par les chômeurs,
et le travail de charriage à la
pelle à mains, du côté total
et approximatif de trois mille
pieds;

2^o Rechercher l'amélioration du Rang
St. Marguerite au moyen de
travaux concourus:

N. B. En faisant les Canalis-
sations, qui n'emploient que des
journaliers surmont leurs fortes
jours, et en un certain temps, les
cultivateurs dudit Rang St. Marguerite
s'engageant à faire le charriage
à pelle gratuit.

Le coût total approximatif
sera de quinze cents piastres (\$1500.00).

3^o Travaux nouveaux surmont
à travers la forêt, afin d'arriver

une partie d'une route dite: "Petite Route
du Rang St. Alexis"; laquelle route est
 quasi impernelle, traversant un terrain
 bas ou moyennement élevé. Les travaux de
 défrichement donnent de l'ouvrage à
 quelques hommes, et le coût approximatif
 sera de Mille dollars (\$ 1,000.00) -

Il est aussi résolu à l'unanimité
 qu'une copie des résolutions ci-dessus
 soit adressée au Ministère des Travaux
 Publics, et de prier instamment les
 Honorables Membres de ce Département
 de considérer nos demandes, tant
 pour ce qui est du secours direct, fi-
 scalement qu'il nous en coûtera une
 somme approximative de Mille fi-
 castes, pour subvenir aux besoins
 des travaux de notre Muni-
 cipalité, tant pour l'exécution
 des travaux susdits, lesquels
 ne peuvent être exécutés qu'avec
 l'aide précieux des Gouverne-
 ments Fédéral et Provincial,
 sur lesquels nous comptons. -
 (adopté.)

Octave Héon, Maire

J. B. Savoye

Sec. Gre.

Election de
trois Conseillers

- 1932 -

Province de Quebec -
Municipalité de St. Louis
de France -

A une assemblée des
Électeurs Municipaux de la
surdité Municipale, tenue
au lieu ordinaire des séances
du Conseil, Mercredi, le
vingt-neufième jour du mois de
Janvier, Mil neuf cent
 Trente deux, de dix heures
de l'avant-midi à midi,
suivant avis public donné
in et affiché, en date du
25 Décembre 1931, le tout
suivant les exigences du
Code ~~Local~~ Municipal de
la Province de Quebec, articles
243. Par J. C. Sawyer -
Secrétaire - Trésorier et Pré-
sident d'Élection.

M. Emery Sawyer
a été nommé Secrétaire
de la Société d'Élection
ou Nominations.

Le Prévient ayant
ouvert l'Élection à dix
heures de l'avant-midi,
requiert les Électeurs ayant
acquitté leur taxes mu-
nicipales de proposer la
nomination de trois Conseillers
en remplacement de M. M.

Freddy Lemire, Agapit St. Pierre
et Louis Gauthier, sortant de
charge.

Il est proposé par l'Electeur
Louis Gauthier, seconde par l'Electeur
Samuel Boivin que M. Emile
Gauthier, cultivateur, soit nommé
conseiller de la surdité Municipale
au siège de M. Louis
Gauthier.

Il est proposé par l'Electeur
Eugene de Montigny, seconde
par l'Electeur Honoré Renaud
que M. Louis Alphonse Pepin
~~soit nommé~~ cultivateur,
soit nommé conseiller de
la surdité Municipale
au siège de M. Agapit
St. Pierre. -

Il est proposé par l'Electeur
Philippe Page, seconde par l'Electeur
Freddy Lemire que M. Lucien
Morin soit nommé conseiller
en remplacement de M. Freddy
Lemire. -

Deux heures s'étant écoulées
sans que d'autres candidats
aient été proposés. Le Président
d'Élection a proclamé les dits
Emile Lucas, Louis Alama
Régis et Lucien Moreau —
Conseillers de la susdite
Municipalité pour le
nouveau Terme.

J. C. Sawyer
Président d'Élection

Asssementation des Conseillers - 1932
Nous, soussignés, Emile Baron -
Louis Alma Pepin et Lucien
Morin _____ ayant été
nommés Conseillers de la
surdité Municipale, par les
Électeurs, à la nomination qui
eut lieu en date du 13 Janvier
1932, faire jurément,
façons serment de remplir
les devoirs de notre charge,
au mieux de nos con-
science et conscience.
Ainsi que Dieu nous
soit en aide.

Asssementés devant
moi - J. C. Sawyer -
Secrétaire - Fermier
et Notaire de
jeu de mois de
Janvier - Mil neuf
cent trente deux.

Louis Alma Pepin
Lucien Morin
Emile Baron

J. C. Sawyer
Sec. Fer.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Muni-
cipalité, tenue au lieu ordi-
naire de ses séances, samedi
le vingt-troisième jour du
mois de Janvier-Mil-neuf
cent Trente-deux, à sept
heures du soir, dûment
convoquée par son Honneur
le Maire Octave Héris,
aux de définir les travaux
à être exécutés dans les
limites de la susdite Mu-
nicipalité, pour aider
aux chômeurs, à laquelle
assemblée sont présents
MM. les Conseillers
Philippe Page,
Emile Caumont -
D. Alma Pepin,
Cagnille Pouquet
Lucien Morin -
Omer Gauthier -

~~Par~~ Et son Honneur le
Maire Octave Héris, faisant
procureur sous la présidence
de ce dernier. -

Il est proposé par
le Conseil Philippe Page,
secondé par le Conseil Emile
Caumont et résolu à l'unanimité,
que pour faire suite à la demande

faite au Gouvernement de de certains
 octrois pour l'exécution de travaux
 devant être exécutés dans les limites
 de la juridiction Municipale, et
 et étant donné que il fut
 accordés un octroi total de
 la somme de trois mille cinq
 cents piastres, une somme
 de douze cents piastres soit
 attribué pour continuer l'amé-
 lioration du chemin de fer
 du Rang St. Maguerite; une
 somme de six cents piastres
 pour ouvrir un nouveau chemin
 à l'entrée du Rang St. Alexis
 et une somme de dix sept
 cents piastres pour l'instal-
 lation d'un acqueduc, au
 fins de desservir les occupants
 du Rang Bas St. Jean. Le
 tout suivant les résolutions
 de demande à cette fin.
 Et en outre pour ce qui
 est du dit acqueduc,
 les Intéressés du Rang Bas St. Jean
 viennent en entente avec les propriétaires
 de l'acqueduc actuellement
 existant. (adopté)

Il est proposé par le
 Conseiller Camille Pringue,
 secondé par le Conseiller
 Louis - Alma Repin, que
 les travaux susdits com-
 mencent immédiatement

et de continuer, en autant
que possible, jusqu'à faire
l'exécution et que le plus
nécessaire pour l'accomplissement
l'exécution de dits travaux
soit achetée de la dite Compa-
gnie dite. Carnier St. Martin,
Et Carnier St. Louis, en
part égale. - (adopté.)

Il est proposé par
le Conseil Julien Dorin,
secondé par le Conseil
Omer Gagnon que M. Marreux
Philippe Page soit nommé
surveillant des travaux pour
le Rang St. Marguerite,
(adopté), et que M. Marreux
Eugène Brochu soit nommé
surveillant de du Rang
St. Alexis; - Et M. Marreux
Julien Lemotte pour le
Rang St. Jean.

Il est proposé par le
Conseil Omer Gagnon, secondé
par le Conseil Camille Bourque,
Et résolu à l'unanimité que la
résolution ci-dessus concernant
l'achat de la pierre soit annulée,
Et qu'il soit à la discrétion
des intéressés d'acheter ou
ils le voudront, ~~ou en tant~~
~~achetés~~ devant acheter de
la Compagnie qui sera en
mesure de donner le plus
d'avantage aux hommes. (adopté.)

Otave Lévesque, Maire.
J. C. Sawyer, Sec. Trés.

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis
de France -

Une assemblée générale et
régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, le lundi;
le premier jour du mois de
Mars, Mil neuf cent treize
deux, à neuf heures de
l'après-midi, à laquelle
séance sont présents

M. M. les Conseillers
Ernest Baron -
Philippé Gagné,
L. Alma Dupin,
Lucien Drouin,
Camille Bourque -

sur l'honneur le Maire
Octave Hébert, formant
quorum, sous la pré-
sidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la
dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Philippé Gagné, secondé
par le Conseiller Lucien Alma
Dupin que le compte présenté
par M. Eugène de Dorostigny
au montant de \$ 3.30 pour
travaux de voirie au cours
du mois de Mars - Lequel est
accepté et chargé à l'intérêt
de M. de M. Georges Bessière
(adopté).

Il est proposé par le
 Conseil Emile Baum -
 secondé par le Conseil
 Louis - Anna Pepin que son
 Honneur le Maire Octave
 Henon soit autorisé à signer
 pour et au nom de la susdite
 Municipalité un contrat
 d'achat d'une certaine
 parcelle de terrain pour
 nécessaire à l'ouverture
 d'une nouvelle route
 à l'entrée du Bourg St.
 Léon, et pour acquiesce
 de M. Joseph Lammes
 du Café de la D. Madeline,
 pour le prix et somme
 de cinquante francs
 (adopté) - et le Secu-
 raire - Ferron autorisé
 à payer la susdite somme
 de cinquante francs. (adopté)

Il est proposé par le
 Conseil Philippe Pige,
 secondé par le Conseil
 Omer Morin; et rendu
 à l'unanimité que les
 travaux de construction
 d'un aqueduc pour le Bourg Pres.
 St. Jean commenceront
~~immédiatement~~ immédiatement, tel
 que spécifié dans les
 résolutions intermédiaires à cette
 fin, et ayant eu entendu

entre les intéressés, ~~comme suit~~
~~les intéressés~~ des propriétaires
 de ~~la~~ de l'aqueduc du Haut
 St. Jean - et que Monsieur
 l'Ingénieur Morissette
 soit autorisé à préparer les
 estimés, plans et devis
 a cette fin. - (adopté.)

Octave Héon, Maire
 J. C. Sawyer
 Sec. Gre.

Commissaire de Québec -
Municipalité de St. Louis
de France -

A une assemblée
spéciale du Conseil de la
surdite de la Municipalité, tenue
au lieu ordinaire des séances
du surdit Conseil, mardi
le seizeième jour du mois de
Février, Mil-neuf-cent-trente-
deux, à sept heures du soir,
suivant avis spécial
dument signifiés aux mem-
bres du surdit Conseil,
samedi, le 14 Février
courant, assemblée spé-
cialement convoquée dans
le but de décider quelles
doivent être les dispositions
du surdit Conseil contre
un Monsieur C. Thom-
marron, qui s'est permis
de faire l'ouverture sur
voies d'été de certains
chemins situés dans les
limites de la surdité Mu-
nicipalité, ~~et~~ ~~contre~~
~~contrairement~~ et cela en
malgré la défense qui
fut faite audit Thom-
marron par M. le Juge
de Paix de la surdité Mu-
nicipalité, et contrairement
aux exigences du Code

Municipal de la Province de
 Québec, à laquelle se sont
 jointes les communes de
 la

Conseils:
 Philippe Page,
~~Joseph~~ ~~Joseph~~ ~~Joseph~~
 J. Alma Repin,
 Emile Gagnon -
 Camille Bourque,
 Omer Gagnon

et son Honneur le Maire
 Octave Henon, pourant
 quorum sous la présidence
 de ce dernier.

Attendu que d'après l'article
 480 et suivants du Code Mu-
 nicipal de la Province de Québec
 les Municipalités Rurales sont
~~seules responsables des~~
~~chemins~~ ~~situés dans les~~
~~limites~~ ~~de~~
~~leurs~~ ~~territoires~~
~~respectives~~, pour l'entretien
 et l'usage, sont et le sont
~~absolument~~, absolu de l'entretien
 d'un des chemins situés dans
 les limites de leur territoire
~~abandonnés~~ respectifs.

Attendu que chaque Mu-
 nicipalité est responsable
 de rendre chemins d'usage.

Attendu qu'à cette fin
~~elle~~ ~~pour~~ la Municipalité
 de St. Louis de France
 a nommé certains entepis
 pour ~~se~~ devant se charger

ont tracé
 et ouvert
 les chemins
 pour les
 voitures
 d'été
 O H
 J. B. S.

de l'entretien des dits chemins
 et ouvert son route:
 Attendu, que les dits
 entrepreneurs, en temps
 opportun, c'est-à-dire
 lorsqu'il y eut une épais-
 seur de neige suffisante
 aux chemins d'été; et
 ont planté les balises.
 Tel que voulu par le Code
 Municipal de la Province
 de Québec:

Attendu que sans une
 permission spéciale du
 Conseil de la susdite Mu-
 nicipalité, aucune fu-
 sion ne peut changer
 les tracés faits par les
 entrepreneurs, ces derniers
 agissant sous la dictée
 des Inspecteurs:

Attendu qu'un Mon-
 sieur Charles Thomassin
 de Chambray Falls
 sans autorisation ~~de~~
 au préalable et signé à
 s'est permis de faire
 certains travaux dans
 les routes traversant de
 Nord-Ouest au Sud-Est
 de susdite Municipalité;
 travaux consistant à
 ouvrir les dits routes aux
~~voitures~~ voitures d'été,
 et cela au moyen de

charrues ou autres outils agricoles
 et des camion-automobiles;
 attendu que ledit Charles
 Thomassin a refusé d'obéir
 aux ordres de M. Louis
 Baron, Juge de Paix de la
 susdite Municipalité,
 lorsque et depuis, sur les
 ordres de son Honorable
 Collègue, ordonna audit
 Charles Thomassin de
 discontinuer les susdits
 travaux;

Attendu que l'état
 des routes desdits travaux,
 l'état desdites routes n'est
 pas avantageux aux char-
 royages par chemins
 et peut être cause de nom-
 breux accidents;

Attendu que par le
 déplacement de la neige
 il s'est fait des empâtements
 assez élevés, et qu'en cas
 de tempêtes, la neige s'y
 amoncellera, ce qui rendra
 les routes plus dangereuses
 lesdits chemins, et
 moins avantageux le
 charroyage par chemins;

Attendu que la Muni-
 cipalité de St. Louis de
 France entend user
 de ses droits;

Il est proposé par les
 Conseillers Philippe Page,
 secondé par les Conseillers
 Emile Caumont, et Perrotin
 à l'unanimité, que la
 dite Municipalité
 prenne par l'intermédiaire
 de M. M. Messin l'écrit
 Charles Bourgeois, toutes
 incidences, judiciaires,
 et administratives, dans le
 but de réclamer dudit
 Charles Thomassin
 le montant maximum
 que la loi lui permet
 de réclamer dans l'oc-
 currence, et que cette
 fin poursuivie se soit
 immédiatement intentée
 contre ledit Charles Tho-
 assin, ~~et ce~~
 Et que son honneur
 le Maire de la Ville de
 soit autorisé à signer
 tous documents à cette
 fin (adopté) (Unanimité)
 (uniquement) (Fait à la séance du 27/11/1906)
 exécute Jean, Maire

J. C. Sawye
 Sec. Trés.

Commissaires de Québec.

Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Municipa-
lité tenue au lieu ordinaire de
ses séances, le vendredi le
vingt-cinquième jour du
mois de Février, soit neuf
cent trente-deux à sept heures
de l'après-midi, spécialement
convoquée dans le but de
s'adresser au Gouvernement
de la Province de Québec,
Département du Commerce,
aux fins d'obtenir un nouvel
Octroi aux fins de terminer
la construction d'un égout
devant desservir les occupants
du Rang ^{St. Jean} - à laquelle
séance sont présents
M^{rs} les Conseillers:

Ormeu Yeman,
Philippe Roy,
Lucien D'Or,
Camille Bourque,
Bernard Gagnon -
Et. Alvin Lévesque -

Et son Honneur le Maire
Octave Héon - prenant quorum
sous la présidence de
ce dernier.

Il est proposé par
le Conseil Ormeu Yeman,
secondé par le Conseil

Philippe Sage, et rendu à
 l'unanimité que le Con-
 seil de la susdite Muni-
 cipalité s'adresse au Sou-
 vernement de la Province
 de Québec, Département
 de Commerce, aux fins
 d'obtenir un nouvel octroi
 de \$ 2000.00, aux fins
 de son territoire. La Com-
 mission d'un acquiesce
 lequel pour lequel acquiesce
 il a déjà été question dans
 des résolutions antérieures,
 et ce faisant, nous ne
 y ~~avons~~ nous adressons
 respectueusement nos
 hommages.

Acte de Léon
 J. L. Mans
 J. L. Savoye
 Sec. Tr.

Quinze de Québec.
Municipalité de St. Louis
de France.

A une assemblée générale
du Conseil de la susdite Munici-
cipalité tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le
septième jour du mois de
Mars - Mil neuf cent
Sept - deux - à sept heures
du soir, à laquelle séance
sont présents 00000.
les Conseillers:

Philippe Page,

Jean Monin,

Dr. Alme Dupin,

Emile Gagnon,

Camille Bouyer,

Onésime Gagnon

Et son Honorable Maire

Octave Heni, formant

quorum, sous le prési-

dence de ce dernier.

Les procès de la
dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Philippe Page,
reconnu par le Conseil,
Onésime Gagnon, et passé
à l'unanimité que son Honorable
Maire Octave, ~~soit autorisé~~
Et le Secrétaire - Fervois J. L.
Laurier soient autorisés à
s'emparer, pour et au nom
de la susdite Municipalité,

à la Banque Canadienne
de Commerce, Trois-Rivières,
une somme de mille
à quinze cents piastres,
aux fins de payer ceux
qui ont travaillé pour le
compte de la surdité Mu-
nicipalité, dans les travaux
spéciaux pour remédier
sans chômage, et qui à
ces fins les Maîtres et
Secrétaires Travaux soient
autorisés à signer tous
billes promesses et autres
documents qu'y neces-
saires. (Adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Amiel, ^{second} secondé
par le Conseiller Lucien
Mouin, qu'en réponse à
la lettre de M. Charles
d'Armasin, le Conseil
de la surdité Municipalité
est absolument satisfait
de ses dispositions, et
qu'en autant qu'il restera
responsable des accidents
que pourraient survenir dans
ses routes, il pourra con-
tinuer l'ouverture de dites
routes pour la route d'été.
(Adopté.)

Octave Héon, Maire.

J. L. Savoye
Sec. Gr.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière
et mensuelle de Conseil de la
surdite Municipale, tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
lundi, le onzième jour du mois
d'Avril. Mil neuf cent trente-
deux, à sept heures du soir
à laquelle séance sont présents
sont présents M. M. les
Conseillers:

Louis Alma Dépin,
Philippe Poyé -
Bernille Bourque -
Emile Baron -
Omer Hamon -

Et Son Honneur le Maire
Octave Hébert, prenant séance
sous la présidence et se dénie.
Les Procès de la
dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par
le Conseiller L. Alma Dépin -
secondé par le Conseiller
Omer Hamon

que Son Honneur le Maire
et le Secrétaire - Trésorier
soit autorisé à donner, au
nom de la Municipalité
une telle promesse
en faveur de M. J. E. Thibodeau

au montant de huit cents
 piastres. (\$ 800.⁰⁰)
 En accompli pour achat
 de tuyaux récurvains et
 l'acqueduc du ~~sanctuaire~~
 Rang Bas St. Jean -
 ce billet devant être donné
 en attendant que ~~le~~
 nous recevions l'argent
 accordé par le Gouvernement
 de la Colonie de Québec -
 pour venir en aide aux
 Chômeurs. (Adopté.)

Octave Hébert, Maire
 J. C. Sawyer, Sec. Tr.
 Comité de Québec.
 Municipalité de St. Louis
 de France.

A une assemblée mensuelle
 et régulière du Conseil Muni-
 cipale de la susdite Municipalité,
 tenue au lieu ordinaire de
 ses séances, lundi, le deu-
 xième jour du mois de Mai,
 Mil neuf cent trente deux,
 à sept heures de l'après-
 midi, à laquelle séance
 sont présents:

M. M. les Conseillers:
 Omer Hébert,
 Emile Caron,
 Camille Bouquet.

Philippe Page
 Et son Honneur le Maire Octave
 Henri, formant quorum sous
 la présidence de ce dernier.

Les procès de la
 dernière séance sont lus
 et approuvés.

Il est proposé par le
 Conseil par Philippe
 Page - secondé par le
 Conseil par Lemaire

que son Honneur
 le Maire Octave Henri, et
 le Secrétaire Trévor J. C.
 Sawyer soient autorisés
 à signer un billet provisoire
 pour de cinq cents francs
 au profit de M. J. B.
 Thibodeau, ledit billet à deux
 mois, ~~à compter de~~ aussitôt
 que les travaux rendus
 par ledit J. B. Thibodeau
 à la susdite Municipalité
 seront sur les lieux de
 leur destination, et qu'ils
 auront été soulevés, ~~et~~ et
 ajustés et approuvés. (Adopté)

Il est proposé par le
 Conseil par Lemaire, secondé
 par le Conseil par Lemaire
 Laquelle Bouquet, que M. M.
 Louis Baron et Uric de Montigny

Monsieur le Maire, Philippe Page
Et Freddy Lemire Professeurs
M. Lucien Moreau, Comptes
Conseillers de la Municipalité
de St. Louis de France, au sujet
de Freddy Lemire.
St. Louis de France - 13 Janvier 1939
Philippe Page
Freddy Lemire

accepté

Pour entretien de chemin

Georges Rocheleau \$ 2.75

Richer \$ 8.00

Eugène Demontigny

soient ramené surveillants
de la pompe à incendie,
de manière qu'elle soit
toujours en état de bon
fonctionnement, et qu'ils
~~croient~~ soient autorisés à
acheter les accessoires neces-
saires à ladite pompe, et
qu'ils soient payés sui-
vant les tarifs qui els
spécifient. (adopté.)

Il est proposé par le
Conseil, Camille ~~Comte~~ ^{Provenç}, second
par le Conseil, Emile Caumont
que l'Inspecteur de Voirie
Edu. Marais se fasse soit
autoriser à faire ^{par} les réparations
nécessaires sur un déboulis
fait dans la Route des Pins,
et que les travaux soient
exécutés par tous les entrepreneurs
dans les terrains de ladite
route, et que l'édit Ins-
pecteur soit autorisé à
~~faire faire un fosse~~ faire
D. L. L. L. à creuser
un fosse ~~sur~~ ~~à~~ ~~sa~~
terre, afin d'enlever de nouveaux
éboulis. (adopté.)

Octave Stéven, Maire
J. C. Sauvage
Sec. G. P.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis
de Nance.

A une assemblée régulière
et manuelle de la susdite
Municipalité, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, lundi
le septième jour du mois
de ~~juin~~ mai, mil neuf cent
sept à sept heures
de l'après-midi, à laquelle
séance sont présents 0000.

Les Conseillers
Philippe Jaz
L. Alme Lepin
Camille Bouquet -
Omer Leman -

Et Son Honneur le Maire
Octave Heur, formant
quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les procès de la
dernière séance sont lus
et approuvés.

Il est proposé par
le Conseil, Camille Bouquet
secondé par le Conseil
que les suivants soient
nommés évaluateurs
pour aux fins de confes-
sionner un nouveau code
d'évaluation au mois de

x Philippe
Jaz
O. H.
J. S.

Guilleb. Frochain, saron:
 Joseph Boivin -
~~Joseph~~ Sarauy -
 Edmond Moreland -

Vert propose par le
 Conseil L. Alma Dupin -
 Secondé par le Conseil
 Omer Lemari

que les compléments
 soient payés et chargés
 au intervenés, saron:

Rang Petit St. Marguerite, par l'Ins-
 pecteur Philippe Page payable à
 l'anné de l'Année - Entretien d'Ann:

Jean Lepere: \$ 1.00
 Malte C'Connor: \$ 9.25 } Total: \$ 14.58
 Emile Hamelin: \$ 4.33

Rang St. Marguerite: Inspecteur Rodolphe
 Groulx: - Entretien d'Ann (Route)
 payable à Philippe Lamothe:

Arthur Lemire: \$ 0.33
 Melte A. Veillet: \$ 0.66 } Total: \$ 3.30
 Arthur Veillet: \$ 0.33
 Carrière St. Louis: \$ 0.99

Rang Marie de France: Route Tremblay -
 Inspecteur Harold Lemire: Entretien d'Ann

Guillaume Lemire: \$ 0.05
 + Joseph Beaumier: \$ 6.05
 Victor Lelaudier \$ 1.20
 Ernest Brochu \$ 0.05
 Henri Mesfossé \$ 0.42 } Total: \$ 7.77

Route des Pins:
 Adelaud Lemire: \$ 4.62
 Alfred Beaumier: \$ 1.32 } Total: \$ 11.94
 + Joseph Beaumier: \$ 1.00
 Richard Morat: \$ 1.00
~~Joseph~~ Gosselin: \$ 1.00
 Henri Alexandre: \$ 3.00

St. Alexis Sud : Entretien d'Herse.
 Inspecteur : Henri Couiteau payable :
~~Henri Marchand~~ :

+ M^{de} M^r George Bussiere : 1.20 +
 Pierre Houle # 3.60 Martial Bussiere # 4.59
 Arthur Martin # 1.02 Auguste Labrecque # 2.92
 Emile Leblanc # 3.06 ^{Suppl} William Ritchie 8.23
 Adolphe Paquin (cap) # 0.72
 + Marie Laprise : # 3.37 Total : - # 33.83
^{payé} Georges Rocher # 6.12 _{1.20 +}
 + Marie Laprise entretien chemin de front _{35.03}
 # 2.00

St. Alexis : Entretien d'Herse. Chemin de Front
 Inspecteur Henri Couiteau

+ M^{de} George Bussiere : 2 arpents : # 2.00
 Georges Rocher # 1.50
 Auguste Labrecque : - 3 1/2 # 3.50
 Succ. William Ritchie 7 arpents # 7.00
 Rang St. Charles : Route d'Herse (Sus. Joseph Kluge)
 The Shaninigan, Valis Sous : # 2.80

Il est proposé par le Con-
 seiller L. Alma Dupin, seconde
 par le Conseil, Orme Semain
 que l'Inspecteur du Rang St.
 Alexis soit autorisé à faire
 faire les travaux nécessaires
 dans la petite route du Rang
 St. Alexis, et à cette fin
 forcer les intéressés à faire
 les travaux ~~à~~ et dans le
 cas de refus engagez la
 main d'œuvre nécessaire,
 il sera cependant loisible
 aux intéressés de fournir le
 payement de la route.

soit actuellement en con-
 struction, et il est aussi
 supposé que M. Thomas
 Renaud soit autorisé à entrer
 la terre se trouvant acti-
 uellement sur la tête de
 M. Arthur Martin, et la
 placer dans son tas dans
 la nouvelle route, après
 avoir préparé le terrain
 à cet effet. (Adopté) Sur et
 cela faire le prix ou somme
 de quarante piastres ou
 balance d'argent restant
 encore à verser l'octroi du
 Mouvement. (Adopté)
 (Cinq cents rayés; nuls; un gramme en marge bon)

Octave Héon, Maire
 J. L. Sauré,
 Sec. Gre.

Comité de Québec,
 Conseil Municipal de St. Louis
 de France.

A une assemblée du
 Conseil Municipal de St. Louis
 de France, tenue au lieu
 ordinaire de ses séances, lundi,
 le septième jour du mois de
 Juillet, Mit lieu à sept heures de
 l'après-midi, tenue au
 lieu ordinaire à laquelle séance
~~Les~~ ~~présents~~

~~de la dernière séance sont~~
 sont présents M.M. les Conseillers: Philippe Gage,
 Camille Proulx, Omer Germain, Emilé Gosselin
 et son Honneur le Maire Octave Héon, pourant
 quorum, sous la présidence de ce dernier.

Assemblée
 6 Juillet. 1882

~~x. Philippe Gage~~

Les procès de la dernière séance sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Camille Bourque —
secondé par le Conseiller
Emile Caron — que Monsieur
Henri Cingman, Notaire soit
nommé auditeur des livres de
la Société Municipale, et
qu'il lui soit payé la somme
de quinze francs (\$15.⁰⁰.) —
pour telle audition. (Adopté.)

Il est proposé par
le Conseiller Omer Gervais —
secondé par le Conseiller
Camille Bourque — que
les comptes produits par
l'Inspecteur de Voirie
Georges Lamoignon, pour compte
de livres soient acceptés, et
qu'ils soient chargés au
budget de la ville.

Joseph Caron	:-	\$ 903
Pierre Dupin	:-	155
Armand Renaud	:-	090
Julien Proulx		155

Il est proposé par le
Conseiller Omer Gervais, secondé
par le Conseiller Emile Caron —
qu'une somme de huit francs
soit payée à la Revue Municipale
pour abonnement jusqu'au 1^{er} Mars
1933 (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Philippe Dugas, secondé par le Con-
seiller Camille Bourque que Monsieur

Nominations
Auditeur
1932

soit notifié
d'avoir
O. 86
J.G.

Nomination
de M. VICTOR
HUGHARME
comme Con-
seiller

L'Inspecteur de Voirie, Monsieur
Armand Lemire doit e faire faire
les réparations nécessaires dans
les routes des Ruis et Tenkay -
(adopté.)

Comme Monsieur Lucien
Morin a donné sa démission
comme Conseiller de la
surdité Municipale, il
est proposé par le Conseil
Philippe Page, second par
le Conseil, Emile Caron
premier et résolu à l'unanimité
que Monsieur Victor Hugharme,
culturateur, soit nommé
Conseiller pour le vice et
devant occuper par ledit
Lucien Morin (adopté.)

Proposition de
Joseph
Hamelin
Inspecteur
agréé

Il est proposé par le Conseil,
Philippe Page, second par le
Conseil, Omer Lemain
premier et résolu à l'unanimité
que Monsieur Joseph Hamelin -
culturateur, soit nommé Inspecteur
agréé pour le Parc St. Jean -
en remplacement de M. Emile
Caron, maintenant Conseiller.
(adopté.)

restant Léon - Maie -
J. G. Sawyer
Sec. Tré

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis de France -
Je, soussigné, Victor
Bluchaine, ayant été nommé
un conseiller de la susdite Mu-
nicipalité, en date du 6 juillet
1932, fais serment de bien
remplir les devoirs de ma charge,
au meilleur de mes connais-
sances et capacités.

Ainsi que Dieu me verra
en aide.

Victor Ducharme

Assesment devant moi
ce 1er jour de mois
d'août Mil neuf
cent trente-deux.

J. C. Lavoie,
Sec. Gre.

Comité de Québec.
Municipalité de St. Louis de France

A une assemblée municipale
et régulière du conseil de la
susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
samedi, le premier jour de mois
d'août, Mil neuf cent trente-
deux, à sept heures du soir,
à laquelle séance sont présents,

MM. les Conseillers:

Omer Lemaire,

Camille Bouquet,

Victor Ducharme,

Philippe Page,

L. Alma Lepin,

et Son Honneur le Maire, Octave
Henri, formant quorum, sous
la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Le Secrétaire - Ferron, donne
procès de lecture d'une lettre
de M. l'arresté J. H. Huand,
concernant les routes des
Paris et Tremblay, il est
proposé par le Conseiller Camille
Bouquet, secondé par le
Conseiller Omer Lemaire
qu'une copie de la susdite
lettre soit remise à M. l'Ins-
pecteur Armand Lemire, avec
ordre de faire exécuter les
travaux les jugés nécessaires,
et faire rapport au Conseil
(adopté.)

Le Secrétaire - Ferron
ayant donné lecture d'une
réclamation au montant de
\$ 3.75, présentée par M.
James A. Thompson, pour
avoir cassé un ressort de
son automobile dans le
chemin de fer de M. Adona

Parrache, laquelle est prise en
considération (adopté.)

Il est proposé par le
Conseils Victor Ducharme,
secondé par le Conseil
Philippe Page que le compte
de \$15.00 pour fonds de réserve
des frues soit payé.
Comme Monsieur Joseph
Hamelin est déjà Maitre d'Enco-
et qu'il a droit de refus d'être
Inspecteur agraire, il est proposé
par le Conseil L. Ulme Lepin,
Secondé par le Conseil Omer
Gervais que M. Joseph Parrache
soit nommé Ins-
pecteur agraire pour le Rang St. Jean
en remplacement de M. Emile
Garn, maintenant Conseil.
(adopté.)

Philippe Page, Maire
J. C. Lavoie
Sec. Gre.

Province de Québec,
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Muni-
cipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, leudi, le
quatrième jour du mois de Sep-
tembre, Mil neuf cent trente-
deux, à sept heures du
soir, suivant avis spécial
donné en date du vingt-six
août dernier, lu et affiché
à la porte de l'Eglise de
St. Louis de France, demeuré,
le 28 août - 1932 -

Sont présents M M.

les Conseillers :

Armes Lemain,

Comille Baugues,

Philippe Page,

Emile Caron,

Victor Ducharme.

Le Citoyen Jépin - forment
quorum sous la présidence
de M. Philippe Page. —
Pro-Maire.

Comme la susdite
assemblée a été spécialement
convoquée dans le but de
~~se réunir~~ nommer un
Maire, en remplacement de
M. Octave Héon, décédé der-
nièrement, il est proposé
par le Conseiller Comille Baugues
secondé par le

et cetera
à l'unanimité

P P
J.B.

Conseillers Emile Cairn, que
M. Philippe Page, soit nommé
Maire, en remplacement de
M. Octave Héris.
Comme M. Philippe Page
est déjà Conseiller, et qu'il est
ici présent, il donne, par
les présentes sa démission comme
Conseiller, afin d'être admis à
la charge de Maire.

Il est proposé par le
Conseiller F. Céline Lepin,
secondé par le Conseiller
Victor Ducharme, et adopté
à l'unanimité que cette
démission soit acceptée.

Philippe Page
Maire
J. C. Sawye Sec. Trés.
Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France.

Je, soussigné, Philippe
Page ayant été nommé Maire
de la susdite Municipalité, je
par Conseil, en date de ce
jour, par les présentes, fais
serment de remplir les devoirs
de ma charge au mieux
de mes connaissances et
conscience.

Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Assurément devant
moi, ce 1er septembre Philippe Page
1932
J. C. Sawye Sec. Trés.

Comité de Québec -
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdite Municipauté, tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
mardi, le sixième jour du mois
de septembre - Mil neuf cent
vingt deux, le lundi ayant
été fête légale, tenue à
sept heures du soir, à
laquelle séance sont présents
M M. les Conseillers :

Camille Bourque -

Emile Gagnon -

Victor Ducharme,

J. Alma Pepin,

Omeg Gervais.

Et son Honneur le Maire
Philippe Roy, formant
quorum sous la présidence
de ce dernier.

Les Procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Comme depuis la dernière
séance, le Conseil par son
Honneur le Maire Octave
Roy, est décidé le Conseil
de la surdité Municipauté
de faire son décret, et il est
proposé par le Conseiller
Omeg Gervais, secondé
par le Conseiller Camille
Bourque, et résolu à l'unanimité

que les sympathies de conseil
de St. Louis de France soit
adversé à la famille, avec ses
gh. niceil, regret, et que
qu'une somme de vingt
cinq mille francs (25.000) soit
faite pour faire chanter
sur Grande Messe. Pour
le repos de l'âme de son
Océan Henri. (Adopté.)

Il est proposé par le
conseiller Omer Heuman, secondé
par le conseiller Victor Puchanet.

abandonner
ont jugé
raisonnable
par le Conseil
de la Municipalité

qu'une somme de vingt-cinq mille francs
soit accordée
à la Société de l'Académie Haut
St. Jean et pour le terme et
l'espace de vingt-cinq années
comptés de ce jour. ~~En~~ accordant
à ladite Société le droit exclusif
de fournir de l'eau à tous ceux
qui résident dans les limites du village
de la paroisse de St. Louis.

Le Conseil de France, jusqu'à ce que le tiers de
Emile Caen, dans
Oris de Moten,
qui à la prochaine
séance du Conseil,
devant être tenu
au date du 30 Oct
1932, il proposera
un règlement,
ans fins que la
Mairie Municipale
pour le conseil
annoncé soit de
20.45 par 100.00.

Il est proposé par le
conseiller Camille Baugue,
secondé par le conseiller
Omer Heuman, et adopté à
l'unanimité que M. Jules
Bessière, cultivateur de St.
Louis de France soit nommé
conseiller en remplacement
de M. Philippe Baye, élu
Maire démissionnaire. (Adopté.)

42

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis
de France.

Je, soussigné, Jules Bussière,
alternaire de la paroisse de St. Louis
de France, ayant été fait
Conseiller de la susdite Mu-
nicipalité, en date du 6 Septembre
1932, j'ai les présentes fais
serment de remplir les devoirs
de ma charge, au mieux
de mes connaissances et
conscience.

Puisse que Dieu me soit
en aide.

Jules Bussière

Le serment devant
moi, ce 10 Septembre -
Mil neuf cent
Trente-deux -

J. C. Savoye, D. P.

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée générale
et mensuelle du Conseil de la
susdite Municipalité, tenue
ordinaire de ses séances, lundi,
le troisième jour du mois d'Octobre,
Mil neuf cent Trente-deux
à sept heures du soir à laquelle
séance, ont présents MM.

les Conseillers
 Camille Bouquet,
 Omer Hermann -
 Emile Baron -
 Victor Ducharme -
 Jules Brossier

et son Honneur le Maire
 Philippe Royé, formant quorum
 sous la présidence de et de me.

~~Les procès de la dernière~~
~~seance sont lus et approuvés.~~
 Pour faire suite à l'avis
 de motion donné par le Conseil
 Emile Baron, à la dernière seance
 du Conseil, en date du 6 septembre
 dernier, il est proposé par le Con-
 seiller Emile Baron. —

secondé par le Conseiller Victor
 Ducharme — et rendu à
 l'unanimité, et qu'il soit par
 les présentes, règlements et statuts
 que le taux de la taxe Municipale
 pour l'année courant du 1er juillet
 1932 au 30 Juin - 1933 soit
 de quarante-cinq cents (\$0.45)
 par cent franchises, et il est par
 les présentes règlements et statuts
 que le taux de la taxe Municipale
 pour l'année en cours - demeurera
 l'année soit de quarante-cinq cents
 par cent franchises. —

Il est proposé par le
 Conseiller Camille Bouquet,
 secondé par le Conseiller Omer

Monsieur le
 Maire Philippe
 Royé refuse
 de signer les
 procès de la
 dernière seance
 jusqu'à ce
 et donne la
 paroi suivante:
 dans la résolution
 accordant une
 franchise à
 l'acquiescer
 Haut-St-Jean
 sera être étudiés
 en novembre
 et il approuve
 les autres pro-
 cès, en con-
 séquence les
 procès de la
 dernière seance
 seront présentés
 à une seance
 subséquente.

P. P.
 J. B.

Semain, et rendu à l'unanimité
 que le Secrétaire - Trésorier -
 J. C. Savoye, soit averti
 Si notifié M. l'Inspecteur
 de Voirie du Rang St. Alexis
 qu'il s'il est en néglige de
 faire faire les travaux né-
 cessaires d'amélioration et
 de réparation dans la petite
 route St. Alexis, et qu'il
 payer l'amende que
 permet le Code Municipal
 Régul de la Ville de Québec,
 et que les travaux soient
 faits incessamment
 (adopté.)

Il est proposé par le Con-
 seille Victor Ducharme, secondé
 par le Conseille Omer Semain
 que l'Inspecteur de Voirie
 du Rang St. Marguerite soit
 notifié à faire faire les
 réparations nécessaires au pont
 se situe sur de M. Joseph
 Jordan Semain (adopté.)

Il est proposé par le
 Conseille Jules Bessière,
 secondé par le Conseille
 Camille Boivin que les
 comptes suivants soient
 approuvés et chargés aux
 intéressés: un compte de
 l'Inspecteur Eugène de Montigny
 pour le fis de travail dans
 le foras entre M. Eugène Pélissier

et Melle Marie Lafuze, payable
par cette dernière audit Eugène
Lefebvre. # 12. 2.

Compte produit par l'Inspecteur
Rodolphe Brouly, pour réparation
au fort St. Marguerite, et
devant être chargé aux suivants:

Arthur Veilken	# 0. 25	
Carrière St. Louis	0. 77	
Mme. Foy	0. 25	}
Mme. Foy	0. 11	
Arthur Demie	0. 26	
(adopté)		<u>2. 64</u>

Il est proposé par le
Conseiller Victor Ducharme,
secondé par le Conseiller
Jules Durois, et voté à
l'unanimité, que le Rôle
d'Évaluation fait dans
le cours du mois de Juillet
dernier soit homologué tel
qu'il est rédigé. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Camille Bouquet, secondé par
le Conseiller Omer Germain
et voté à l'unanimité que
le Conseil de la municipalité
s'adresse aux
autorités de la Compagnie
Canadienne Pacifique Railway,
lui faisant de leur mieux
voter et ouvrir une gare à
l'endroit appelé Station des
Pêles, ce qui serait d'un
grand avantage pour les habitants

de notre faveur, et qu'une copie de la journal révolution soit adressé à M le député Wallis Grant, et une autre aux autorités du C. de Canadian Pacific Railway (adopté.)

Il est proposé par le Conseil Amos Herman, secondé par le Conseil Victor Ducharme que le Secrétaire Tremblay s'adresse à M. l'abbé Pigeon, Archevêque Colonniateur aux fins de demander un octroi en faveur de M.

Alfred Hébert, nouveau venu et nouvel nouveau cultivateur de notre faveur. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil Camille Bourgeois, secondé par le Conseil Jules Durieux, que le Conseil de la cité Municipale achète des plaques d'annuaire pour être placées sur les maisons, et qu'elle fournisse une de ces plaques gratuitement à tous ceux qui en achèteront une, et deux ou plus à titre gratuit à tous ceux qui en achèteront deux ou plus, et que M. Emery Sawyer soit chargé d'acheter telles plaques et à les revendre aux conditions ci-dessus. (adopté.)

Philippe Rogé, Maire

J. Sawyer
Sec. Tr.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis
de France. —

A une assemblée régulière et
générale du Conseil de la susdite
Municipalité, tenus au lieu ordi-
naire de ses séances, lundi
le septième jour du mois de
Novembre. Mil-neuf-cent-trente-
deux, à sept heures du soir,
à laquelle étaient présents
20100. les Conseillers:

Émile Caumon
Camille Bourque
Omer Gemin
Victor Ducharme,
Fr. Alme, Copin,
Jules Bussières
Et son Honneur le Maire
Philippe Roy, formant
quorum sous la présidence
de ce dernier. —

Des procès de la
dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le
Conseil Émile Caumon, secondé
par le Conseil Omer Gemin,
et résolu à l'unanimité que le
Secrétaire - Trésorier donne commu-
nication de M. Alfred Hamelin
des lettres qu'il a reçues de
Arresté Bussières, Biquet et Gamin,
et qu'il se tienne responsable
de tous dépens que ces lettres
et autres procédures occasionneront

à la susdite Municipalité.
(Adopté)

Attendu que M. C. Thomassin
de Stannigen Fallo a adressé
au Conseil de la Municipalité
de St. Louis de France, une
lettre, dans laquelle il demande
la permission d'entretenir les
chemins d'hoies dans les
limites de notre Municipalité
propres au trafic automobile.
Il est proposé par le Con-
seiller Emile Casign, secondé
par le conseiller Jules Bessière,
et résolu à l'unanimité que
M. M. Charles Thomassin
le Conseil de la susdite
Municipalité ~~soit~~ ^{occade} audit
Charles Thomassin ~~soit~~ le
droit de maintenir la route
Trois-Rivières Grand'Mer,
dans les limites de Notre
Municipalité, ouverte au
trafic d'été, en autant
qu'il tiendra la dite route
ouverte, ~~soit~~ en bon état en
tout temps, sur une largeur
raisonnable; devant ~~soit~~
déblayer les entrées des chemins
et passages; d'ouvrir
la route pour le passage
du Postillon, aux heures
réglementaires; de se tenir
responsable de tous accidents
qui pourraient survenir dans

RESOLUTION PER-
METTANT PLEIN TRE-
PIEN DE CHEMINES
D'HOIES - PAR
CHARLES THOMASSIN
1932-

Les dites routes, en a cette fin
 fournir un caution qui sera
 approuvé par le Conseil,
 Et en compensation, en autant
 cependant qu'il tiendra ledite
 en bon état pendant toute
 la saison d'hiver, le Conseil
 à la fin de la saison d'hiver,
 s'engage à payer audit
 Charles Thomassin une
 somme de cent francs
 (\$100.⁰⁰) - pour la totalité
 des routes soumises à
 l'entretien dudit Charles
 Thomassin (adopté)

Il est proposé au le Conseil
 Camille Bouquet, secondé par
 le Victor Ducharme, et secondé
 à l'unanimité, que le Conseil
 de la susdite Municipalité
 s'adresse au Ministre de la
 Voie, afin de lui demander de
 lui vouloir envoyer un In-
 génieur pour faire la visite
 de deux forts situés dans le
 Rang St. Jean - dont l'un
 est de chez Joseph Lemotte
 Et l'autre fort de chez Alfred
 Hamelin, afin d'obtenir les
 devis nécessaires pour refaire
 ces deux forts suivant les
 lois du Ministre de la
 Voie. (adopté)

à route

P.P.S.
J.B./

Ponts du Rang
 St. Jean pour
 les pénis de vis
 -1932-

M. le Conseiller Victor Ducharme
 donne lecture de Motion
 qui a la prochaine séance
 du Conseil, devant être tenue
 en date du 5 Décembre.
 prochain, il proposera un
 règlement aux fins d'accorder
 à ~~la~~ la Société de l'Ac-
 queduc Haut St. Jean, le
 privilège exclusif de fournir
 l'eau ~~aux~~ pour le Haut
 St. Jean et le Village
 de St. Pierre de Fregnes, devant
 se limiter avec la ligne sepa-
 rant actuellement les terres
 de M. Ernest Haug, d'une
 celle de M. Omer Bolduc
 et cela pour la durée et
 espace de quinze ans
 à compter de la passation
 dudit règlement, ce dernier
 devant être rédigé suivant
 ce qui est exigé par l'article
 408 du Code Municipale
 de la Province de Québec.

Il est proposé par le
 conseiller L. Elme Repin. Secondé
 par le conseiller Omer Lemarié
 et rendu à l'unanimité que
 le compte de \$14.75 soit approuvé
 compte produit pour dommages
 à son camion automobile de
 Pont situé dans le Parc St. Marguerite
 près de chez Joseph E. Lacroix.

par M.
 Lucien Héon

P. P.
 J. H.

est que l'Inspecteur de Voirie
M. Rodolphe Troulx soit notifié
d'avoir à collecter le montant
aux intéressés. (Adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Victor Ducharme, secondé par le
Conseiller Camille Bougué que
les comptes présentés par l'Ins-
pecteur de Voirie du Rang St. Alexis
soient approuvés et chargés aux
intéressés suivant, P. P. Francom
dans la route et Rang St. Alexis.

Auguste Levesque:	\$ 2. 70
William Ratchin:	\$ 2. 70
Amiel LeBlanc:	0. 60
Emile Buenaui:	0. 60
L. J. Caion:	0. 20
Maurice Lapierre	2. 00

(Adopté)

Attendu que la paroisse de St. Louis de
France est semi-industrielle:

Attendu que au moment en celui,
~~dont le nombre dont copie de~~
annexée il affecte que dix-sept
familles, ~~représentant~~ comprenant
dix-sept chefs de famille et
quatre-vingt-sept dépendants, sont
dans l'indigence, et qu'ils ont
besoin d'aide pour subvenir à
leur existence, ~~il est donné~~

Attendu que notre Municipalité,
une des plus pauvres de la Province
de Québec ne peut par elle-même
suffire aux demandes de secours
qu'il lui ^{sont} faites:

Procès
Verbal de
1933

Attendu que le mieux s'oppose
de plus en plus aux progrès
des industries de champs et de
jardin, lesquelles manufactures
se trouvent situées dans les
limites de Notre Municipalité:

Il est proposé par le
Conseil Camille Paquet,
Second par le Conseiller J.
Alma Poirier, et Résolu à l'unanimité
que le Conseil de
la susdite Municipalité s'adresse
au Ministre des Finances Publiques
et du Travail, Département de
l'aide aux Chômeurs, afin
d'en obtenir le montant jugé
raisonnable pour ~~aider~~, ~~comme~~
~~il convient~~, pour venir en
aide aux industries de la
susdite Municipalité.

Il est aussi résolu à
l'unanimité qu'une copie des
présentes soit remise au Minis-
tre des Finances Publiques et du
Travail. (Adopté.)

Philippe Poirier, Maire

J. C. Lavoie, Sec. Tr.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée générale et régulière du Conseil Municipal de la Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le cinquième jour du mois de Décembre - Mil neuf cent trente-deux, à sept heures du soir, à laquelle séance sont présents et ont
les Conseillers:

Omer Gervais,
Emile Baron,
Camille Bouquet,
L. Alma Pepin,
Victor Ducharme,
Jules Buisson

Et son Honorable Maire Philippe Gagné, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis de Motion donné par le Conseil, Victor Ducharme, à la séance du 7 Novembre dernier (1932) - il est proposé par le Conseil, Victor Ducharme -

Secondé par le Conseil, Omer Gervais - et Résolu à l'unanimité qu'il soit réglé, réplémenté et statué et il est, par les présents Règles, Réplémenté et Statué que le Conseil M. de.

La susdite Municipalité accorde
 à la Société dite "L'Éclaircie de
 Haut St. Jean, le privilège ex-
 clusif de fournir et procurer
 l'eau pour tous les ayants
 droit d'eau, demeurant dans le
 Bourg Haut St. Jean, et
 dans le Village de la paroisse
 de St. Louis de France, le faucon
 devant se limiter à la ligne
 séparant actuellement les
 terres appartenant à M^{rs} M^{rs}
 Ernest Dargis et Omer Bolduc,
 sur les du susdit Village,
 et que le susdit privilège
 soit accordé pour le terme et
 les faits de quinze ans, à
 compter de ce jour, et que le
 présent Règlement prenne
 effet aussitôt après sa pro-
 mulgation. (Adopté.) Philippe Poge, Maire
J. B. Gagnon, Sec. G^{ral}

Il est proposé par le
 Conseil Omer Gagnon, Secrétaire
 par le Conseil Victor Ducharme,
 et rendu à l'unanimité, que
 le Secrétaire-Trouver soit autorisé
 à signer une lettre au sujet
 la Loi de tous ceux qui sont
 canalisés de trois ans dans le
 faucon de leurs terres, et que
 cette lettre soit adressée au
 Conseil de Comté, afin que
 les immovables appartenant
 à ceux qui sont ci-après
 nommés, soient rendus pour

- tates, sorsis:
 ✓ Joseph Beaumont, lots No: - 492 -
 493; 494; 495; 496; 497; 498
 ✓ Alfred Bellemare: - P. 555; P. 559;
 P. 562; 556
 Hame d'Amenezille Martel: - P. 476;
 ✓ Emile ^{Hamelin} Hamelin: - P. 77
 ✓ Emile Clement: P. 252; P. 310; 311
 ✓ Norbert Cossette: P. 493;
 Hugeron Lucand: - P. 256;
 Emile Godin: - 483; 494; 495; 484; 485
 ✓ Emile Hamelin: - P. 514;
 ✓ Frederic Jallet: - P. 464;
 ✓ Zephirin Laramée: - 582; P. 471; P. 539
 ✓ Joseph Longuet: 109; 110
 Marchand d'Amenezille: 507;
 Walter O'Connor: P. 278; 546; P. 547; 548; 540
 ✓ Raquin Edmond: - 89; 92; 93
 (Adopté)

Attendu que le chemin
de front du Rang St. Jean, a
été granlé;

Attendu que le Gouver-
nement de la Province de Québec
est prêt à prendre à ses
charges l'entretien de tel
chemin, si la condition expresse
que les intéressés dudit Rang
se chargent de l'entretien et
confection des ponts et fon-
ceaux situés dans le dit
Rang, aussitôt long temps
que les dits ponts et
fonceaux sont faits et
confectionnés ~~sur~~ surant

Les Plans et Plans imposés par
 le Ministère de la Ville,
 et est proposé par le Conseil
 Camille Bourque, secondé
 par le Conseil Emile Gaim
 et résolu à l'unanimité que
 le Conseil de la cité Mu-
 nicipalité s'adresse au Gou-
 vernement de la Province de
 Québec, Ministère de la Ville,
 afin qu'il accepte pour
 l'entretien de chemins
 de fer du Rang St. Jean,
 les intérêts dudit Rang
 et chargeant de l'entretien
~~et~~ des ponts et pontons
 situés dans le dit Rang
 aussi longtemps qu'ils
 n'auront pas refait ces
 ponts et pontons d'après
 les Plans et Plans imposés
 par le Ministère de la Ville,
 et qu'il, ~~soit~~ le dit Mi-
 nistère de la Ville de
 leur vouloir acquiesce à
 leur demande, et de leur
 faire remis des plans et
 plans nécessaires à la cor-
 rection dudit ponts et
 pontons. (Adopté.)

Il est proposé par le
 Conseil L. Alma Lepin, secondé
 par le Conseil Jules Bussier,
 et secondé par le Conseil Résolu
 à l'unanimité que M. l'Inspecteur

de Voirie de Rang Haut Ste. Marguerite
 soit notifié d'avoir à faire repaver le
 bout chemin qui n'est pas encore
 repavé dans le Rang Ste. Marguerite,
 soit au moyen de fèves, soit au
 moyen d'autres matières propres
 à telle réparation. (Adopté.)

Philippe Page, Maire
 J. C. Sawyer D. P.

= 1933 =

Province de Québec;
Municipalité de St. Louis
de France -

A une assemblée des
Electeurs municipaux de la
surdite Municipality, tenue
au lieu ordinaire des séances
du Conseil, Mercredi, le
vingt-neuf jour de mois de
Janvier, Mil-neuf-cent-trente
trois, de dix heures de l'aurore
cinq à midi, suivant avis
publics lus et affichés, en date
de premier Janvier, courant,
et dont l'original demeure
dans les archives de la sur-
dité Municipality, le tout
suivant les règlements du
Code Municipal de la Pro-
vince de Québec, article 245,
par J. C. Sauray, Secrétaire
Général et Président d'Élection.

Le Président ayant
ouvert la séance à dix
heures précises, reçoit les
Electeurs présents, ayant
acquiescé leur titre munici-
pales, de proposer la
nomination d'un Maire,
en remplacement de Monsieur
Philippe Gagné, sortant de
charge, et de trois Conseillers

en remplacement de M^{rs} Camille Bourge, Jules Bussien et Omer Lemaire, sortent de charge.

Il est proposé par les Electeurs Joseph Buchame, Auguste Lemaire, Ernest Marchand, Zéphirin Larousse, Philippe Heuon, Henry Lemaire, Fougère Heuon, J. Guenifrage, Pierre Page, Victor Buchame, M^{de} M^{rs} Lucien Roucet, Philippe Lamothe, Rodolphe Buchame, Joseph Larousse, Arthur Kellner, Wilfrid Lemaire, Alric de Montigny, Georges de Montigny, Gus Monnaie J. Achille Bédard soit nommé Maire en remplacement de M. Philippe Page, sortent de charge.

Il est proposé par les Electeurs Philippe Lamothe et Rodolphe Buchame, tous deux cultivateurs que M. Joseph Erwan Larousse, cultivateur, soit nommé Conseiller en remplacement de M. Jules Bussien, Conseiller, sortent de charge. —

Il est proposé par l'Electeur Philippe Page, secondé par l'Electeur Julien Lamothe Honoré Lamothe, que Monnaie Julien Lamothe cultivateur, soit nommé Maire, en remplacement de Monnaie Philippe Page, sortent de charge. (adopté.)

Il est proposé par le
 l'Electeur Camille Bourque,
 secondé par l'Electeur Emery
 Sawyer que Monsieur Ernest
 Hargis, soit nommé Con-
 seiller, en remplacement
 de M. Camille Bourque.

Il est proposé par
 l'Electeur Elard Savary
 secondé par l'Electeur
 Julien Lamotte que
 Monsieur Omer Geman,
 substitué soit reçu Con-
 seiller.

Deux heures s'étant écoulées
 sans qu'il y ait d'autres
 propositions au charge de
 Conseiller, le Président d'Electon
 proclamant M. M. Joseph
 Erard, Erard - Omer Geman,
 Ernest Hargis, Conseillers
 de la municipalité
 pour le nouveau terme.

Comme après les deux heures
 écoulées, la loi sont
 écoulées, et qu'il y a deux
 propositions à la charge de Maire
 M. M. J. Achille Hédou
 et Julien Lamotte, le J. G.
 saumon J. Cyrille Sawyer -
 Président d'Electon, met
 en nomination le dimanche J. Achille
 Hédou et Julien Lamotte,
 et la rotation avec lui, lundi;

le seizième jour du mois de
Janvier, couvant, de huit
heures du matin à six heures
du soir.

Lucien Théon
Secrétaire d'Electeurs

J. C. Sawye,
Président d'Electeurs

Comité de Québec
Municipalité de St. Louis de France.

Je, soussigné, J. Achille
Desjardis, élu Maire de la susdite
Municipalité, Je, soussigné,
Joseph Levasseur, élu
Conseiller de la susdite Mu-
nicipalité, Je, soussigné,
Ernest Hays, élu Conseiller
de la susdite Municipalité,
fais serment et jure que
je remplirai de bon cœur et
de ma charge, au mieux de
mes commettants et citoyens.
Ainsi que Dieu me
sait en aide.

J. A. Desjardis

Joseph Levasseur

Assemblés devant moi
J. Cyprien Sawye - Notaire
et Secrétaire - Théon, &
St. Louis de France, c.

Janvier - 1933 - J. C. Sawye
Sec. G. P.

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis de France.
 J. C. Sauvage, Curé de St. Louis,
 Curé de St. Louis de France, ayant
 été nommé Conseil, de la
 susdite Municipalité, par les
 Prêtres, fait serment de
 remplir bien et fidèlement
 les devoirs de sa charge, au
 mieux de ses connaissances
 et croyances.

Dieu que Dieu me
 soit en aide.

Ernest Dargès

Assemblée devant
 moi à St. Louis de
 France le sixième
 jour du mois de
 Février Mil-neuf
 cent vingt-trois.

J. C. Sauvage

Sec. Gre.

Province de Québec.
 Municipalité de St. Louis de France.
 Aucune assemblée men-
 suelle et régulière du Conseil
 de la susdite Municipalité, tenue
 au lieu ordinaire de ses séances,
 lundi, le sixième jour de Février,
 Mil-neuf cent vingt-trois,
 à sept heures du soir à
 laquelle séance sont présents:

MM. les Conseillers : -
 Emile Baron -
 Ernest Kargis -
 Omer Gervais,
 Fr. Alma Pèpin,
 Joseph Laroche -
 Victor Ducharme -
 Et son honneur le Maire
 J. A. Hébert, formant
 quorum, sous la presi-
 dence de ce dernier.

Les procès de la der-
 nière séance ont été lus et
 approuvés.

Il est proposé par le
 conseiller Joseph Laroche -
 secondé par le conseiller Fr. Alma
 Pèpin - et résolu à l'unanimité - que
 le conseiller Emile Baron

soit nommé
 Pro-Maire de la susdite
 Municipalité, pour le nouveau
 terme. - (Adopté)

Il est proposé par le
 conseiller Emile Baron, secondé
 par le conseiller Fr. Alma Pèpin,
 et résolu à l'unanimité que les
 comptes produits pour aide
 aux chômeurs de notre Muni-
 cipalité, pour les mois de
 Décembre - 1932 - et Janvier
 1933 - au montant total
 de \$ 154.88, soit approuvés et
 que ces comptes les comptes
 produits par les fournisseurs de
 matériel soient acquittés, autrement

à cette fin, le Secrétaire
 Fernier a proposé les comptes
 (adopté.)

Il est proposé par le
 Conseil Joseph Fernier
 Secrétaire par le Conseil Ernest
 Dargis, et Résolu à l'unanimité
 que le Conseil de la susdite
 Municipalité accorde la permis-
 sion d'ériger et maintenir
 sa ligne de téléphone à la
 Compagnie "The Bell Telephone
 Company of Canada" le tout
 tel qu'indiqué au plan et
~~attaché~~ produit au susdit
 Conseil, et portent les Nos
 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 des statuts
 de ladite Compagnie portant
 le No. 2720. En outre
~~que cette~~ que cette
 autorisation n'a aucun in-
 térêt pour les intérêts de la
 susdite Municipalité, et
 sera ~~revoquée~~ révoquée dès que
 les susdits intérêts seront
 en péril (adopté.)

Monsieur le Conseil
 Joseph Ernest Fernier donne
 avis de Motion qui à la
 prochaine séance du Conseil
 devant être tenue en date
 du 6 Mars prochain, il
 proposera un Règlement aux
 fins d'accorder à la Société
 dite "Académie St. Marguerite"

le droit exclusif de fournir l'eau
 à compter de l'embouchure de
 ledite aqueduc à elle, à l'école
 dudit Rang - Ste. Marguerite,
 et cela pour le terme et espace
 de vingt ans, le tout tel
 que relaté par une requête
 à cette fin, laquelle requête
 vient d'être lue au Conseil.
 (adopté)

J. A. Desilets Maire.
 J. C. Savoy Sec. Tr.
 Groupes de Quatre -
 Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée régulière
 et mensuelle du Conseil de la
 susdite Municipalité, tenue au
 lieu ordinaire de ses séances,
 lundi, le sixième jour du mois
 de Mars, Mil neuf cent
 trente-trois, à sept heures
 du soir à laquelle séance,

sont présents :-
 M^{rs} les Conseillers :-
 Ernest Bayle -
 Emile Caum -
 Omer Geiman -
 Victor Ducharme -
 Joseph E. Germain -

Et son Honneur le Maire J. A.
 Desilets, formant quorum sous
 la présidence de ce dernier.

- 1933 -

Les Procès de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par les Conseillers Ernest Hargreaves -
Secondé par le Conseiller Emile Gannon -

que les suivants soient nommés Inspecteurs de Voirie pour le nouveau terme, savoir :

M. Ernest Bodue - Cultivateur,
pour le Rang St. Jean ; -

M. Alexis Gauld -
pour le Rang St. Alexis ;

M. Alphonse Frenaud,
pour le Rang Marais des Plaines ;

{ Inspecteurs
de
VIRIE

M. Fancielle Héroux -
pour le Rang Bas - St. Marguerite ; -

M. Arthur Veilleux -
pour le Rang Haut - St. Marguerite ;

M. Charles Rodrigue
pour le Rang des Chemaux ; -

Il est proposé par le
Conseiller Joseph E. Garneau -
Secondé par le Conseiller Omer Héroux -

que les suivants soient nommés Inspecteurs Agraires, savoir :

M. Joseph Beaumier,
pour le Rang Marais des Plaines ;

M. Eugène Lefebvre -
pour le Rang St. Alexis ;

M. Joseph Héroux -
pour le Rang St. Jean ;

M. Aimé Jafrenais
pour le Rang des Chemaux ;

M. Louis Plouffe
pour le Rang St. Marguerite ;

{ Inspecteurs
Agraires

Il est proposé par le
 Conseiller Victor Ducharme -
 Secondé par le conseiller Emile
 Caou - que les suivants soient
 nommés Gardiens d'Encls, savoir:
 M. ~~Philippe~~ Lamotte Edouard,
 M. Fancide ~~Hubert~~ Hubert
 M. Arthur Martin -

M. le Conseiller Joseph E.
 Laramée donne l'avis de Motion
 qu'il ne propose le Règlement
 pour l'acquiesce M^{re} Mayeurité
 qu'après l'avis de l'Assemblée de trois
 d'avis, sur le (1933) -

Il est proposé par le
 Conseiller Joseph Laramée - Secondé
 par le Conseiller Emile Caou -
 qu'après avoir pris connaissance
 des applications données par la
 Compagnie dite Canadienne Rock
 Products Limited, l'évaluation
 municipale des propriétés, et sur
 pétitions en la paroisse de St. Louis
 de France, Comté de Champlain,
 appartenant à ladite Compagnie,
 soit et diminuée à la somme
 de deux mille quatre cents (adopté).

Le Secrétaire - Fermier ayant
 fait rapport que la Résolution du
 Conseil ayant trait à l'acceptation
 de l'Actin, au montant de \$ 150.⁰⁰,
 accordé par le Gouvernement de
 la Province de Québec, pour venir
 en aide aux nécessiteux de notre
 Municipalité, a été omis dans

le présent titre des délibérations
du Conseil, et est proposé par
le conseiller Omer Deunon,
secondé par le conseiller
Joseph Lecomte - et Rendu
à l'unanimité, que ledit
Acte a été ~~donné~~ et est par
les parents dûment-accepté,
aux conditions imposées par
ledit Gouvernement sous
l'obtention de tel Acte, et
que la susdite Municipalité
faite, comme de fait, elle
la déjà fait le tiers de tel
Acte (adopté) -

Attendu que les avis reçus
sous les présentes séances ont été
donnés :

Proposé par le conseiller Victor Hudon,
secondé par le conseiller Ernest
Hauger :

Qu'en ce matière est par
les parents donnés, qui à
la prochaine séance de ~~conseil~~
qui sera tenue le vingt-neuf
jour de ~~mois~~ de Mars - courant -
1933 - à l'endroit où les séances
du Conseil se terminent à sept
heures de l'après-midi, un
Règlement sera proposé pour
accorder une franchise à la
Compagnie Shermingon Water
& Power Company, pour la
distribution de l'électricité, de la

chaleur et de la force motrice dans
les limites de la Municipalité,
et un contrat avec la dite Compagnie
pour l'usage des rues et autres
terres. - (Adopté.)

J. R. Desideri, Maire
J. C. Sawyer,
Sec. Trés.

Comité de Québec -
Municipalité de St. Louis
de France.

Une Assemblée spéciale
du Conseil de la dite Muni-
cipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi, le
vingt-huitième jour du mois de
Mars, s'est réunie à huit
heures, à sept heures du soir,
suivant avis publiés, donné
affiché en date du 17 Mars - 1933.
Et suivant avis de l'Officier
Municipal, en date du
19 Mars - 1933 -

Règlement
No-1-1933

Sont présents
MM. les Conseillers
Louis Alvin Jégin,
Joseph E. Lussier,
Victor Lussier,
Omer Giguère,
Ernest Hargis
et son Honneur
le Maire
J. A. Desideri,
Président
pour la séance
de ce jour
M. Desideri
p. A. J.
J. C.

Attendu qu'un avis
de motion a été donné;
Attendu que les avis publiés ont été donnés;
Attendu qu'il est de l'avantage des contribuables de la
municipalité d'avoir le service de l'éclairage, la chaleur
et la force motrice.
Attendu que la Compagnie Sheringham Water & Power
Co. se offre à la municipalité un projet de contrat
ci-après relaté.
Attendu que le dit projet est trouvé avantageux;
Il est proposé par : Joseph E. Lussier -
Secondé par : Ernest Hargis -

Qui s'ont, par les présentes, réglé et statué comme suit, savoir; —

Que la proposition suivante entre la Compagnie Shaurinigan Water & Power Co. et la municipalité, tel que ci-après relaté soit acceptée;

1^o En considération des avantages qu'elle retirera, en s'assurant, pour elle et ses contribuables, un service électrique ou autre, capable de répondre à tous les besoins qui pourront se présenter, la Corporation accorde à Shaurinigan Water & Power Co., le droit d'installer et maintenir, dans la municipalité tout l'appareillage électrique ou autre nécessaire ou utile à fournir l'éclairage, la chaleur ou la force motrice;

2^o En considération du droit d'exploitation que la municipalité lui accorde, la Compagnie s'engage à maintenir l'appareillage nécessaire à ses fins;

3^o La Compagnie aura le droit d'établir, construire, réparer, remplacer et enlever dessous ou sur la sur la propriété de la Corporation, les voies et appareils de transmission et de distribution électrique ou autre, et ce, en tout temps durant la période du présent contrat;

4^o Il sera livré à la Compagnie, par la Corporation un passage clair pour ses lignes, aux endroits où elle passera dans les rues ou chemins ou places publiques, ce qui comprendra l'émondage des arbres, lequel se fera

sous la direction d'un officier de la Corporation nommé à cette fin. La Compagnie payera le coût de l'émou-dage. Un avis par écrit de huit (8) jours du temps où l'émou-dage devra se faire sera donné à la Corporation. Si celle-ci n'envoie pas un officier pour diriger cette opération, la Compagnie en assumera la direction pour la Corporation, mais devra le faire de la façon la moins dommageable possible. Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera le travail sans avis.

5^o
La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en vertu des présentes. Elle sera aussi tenue de garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans les cas où les tiers pourront également réclamer contre la Corporation, Tel que les dommages auront été causés par suite des travaux entrepris en vertu des présentes.

6^o
Tous les poteaux de la Compagnie existant actuellement sur les propriétés de la Corporation sont reconnus comme étant placés à un endroit convenable. Pour l'avenir, la Compagnie devra s'entendre avec la Corporation quant à la localisation des poteaux additionnels qu'elle désirera ajouter. A défaut d'entente après huit (8) jours d'avis, la Corporation Compagnie les placera aux endroits les plus convenables pour

elle-même. Tous déplacements demandés par la Corporation seront à la charge de cette dernière.

7^e

Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra remettre le tout dans le même état qu'avant les travaux, et ceci, sans A délai inutile.

8^e

Toute l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc, etc... sera achetée de la Compagnie qui s'engage à fournir le tout aux taux de la Compagnie filés à la Commission des Services publics de Québec, et aux conditions établies par les règlements de la dite commission. Ces taux seront basés sur ceux en vigueur dans les territoires ruraux identiques, desservis par la Compagnie.

9^e

La Compagnie ne paiera que vingt-cinq (25%) pour cent des taxes qui sont ou qui seront imposées contre la Compagnie suivant l'article 656a du Code Municipal tel que prévu par la loi 21 George V, chapitre 119. La Municipalité accorde à la Compagnie une commutation de taxes quant à la balance. Cependant cette commutation ne s'appliquera nullement aux lignes supportées par des tours ou pylônes d'acier.

10^e

Le présent contrat est fait pour une période de dix ans (10 années),

à commencer le premier jour de mars,
 1933 et expirant le premier jour de mars.
 1943
 110-

Le paiement des comptes dus par la Corporation à la Compagnie se fera dans les quinze (15) jours de l'envoi du compte ou du passage du collecteur. La Compagnie aura le droit de charger six pour cent (6%) d'intérêt sur tout compte dû ou en souffrance pendant plus de trente jours. Tous les paiements devront être faits sans réduction pour réclamation ou contre-réclamation que la Corporation pourra prétendre avoir contre la Compagnie. Toute telle réclamation de la Corporation contre la Compagnie devra être faite par écrit, et soumise à la Compagnie, à son bureau-chef dans les trente (30) jours qui suivront le fait lui donnant naissance. Tous les comptes seront payables au bureau le plus rapproché de la Compagnie.

12.

Il est entendu que rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant un privilège exclusif à la Compagnie quant à la fourniture du courant aux particuliers ou contribuables de la Corporation.

13.

Au cas d'interruption totale dans la fourniture de l'électricité, pour l'éclairage des rues, résultant de quelque cause ou raison que ce soit, pour une période de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives, une

remise proportionnelle sur le compte de la Corporation lui sera faite pour cette période d'interruption. Ce rabais est strictement limité en compte de l'éclairage municipal. La Compagnie ne sera pas responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption ~~quelque~~ quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la municipalité, soit pour l'éclairage municipal ou autre distribution électrique quelconque à la municipalité ou aux particuliers sauf le rabais ci-dessus mentionné.

14^e La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'énergie électrique au delà d'une distance de trois cents pieds du dernier poteau du réseau actuel.

15^e

Si la Compagnie met en vigueur une réduction de taux dans la municipalité, la Corporation en bénéficiera, nonobstant le présent contrat.

16^e Que la susdite Municipalité deux copies des taux fournis par la Compagnie, soient lettres adressées à notre Municipalité, en date du 24 Novembre - 1932 - laquelle lettre deux demeuris au contrat a été signée entre notre Municipalité et ledite Compagnie :

17^e Que son Honneur le Maire est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation un contrat avec

la Compagnie Chemin de Fer
 et Power Company lesi du le present
 Règlement

J. O. Deilely, Maire
 J. C. Sawyer,
 Sec. Tr.

Attendu que un Octroi de
 \$150.⁰⁰ fut accordé, dans le Cour
 du mois de Décembre, dernier
 (1932) à notre Municipalité
 pour venir en aide à nos neces-
 sités.

Attendu que ce montant
 est totalement dépensé, et
 qu'à l'heure actuelle, une
 somme approximative de Cent
 cinquante dollars est dépensé.

Attendu que la susdite Mu-
 nicipalité aura obtenu en aide
 à son bureau ~~travaux~~ pour
 les mois de Mars courant
 et Avril, prochain (1933) - ne
 faisant aucune contribution
 au point de vue travaux, avant
 le mois de Mai prochain.

Il est proposé par le Conseil
 Victor Ducharme, Secrétaire par
 le Conseil, Orme, Gervais,
 et Rivet. à l'unanimité qu'une
 nouvelle demande soit faite
 au Ministère des Travaux
 Publics et du Travail, Département
 du Commerce, afin d'obtenir
 un nouvel octroi de trois
 cents dollars, devant servir

à couvrir les dépenses déjà
 faites, et à couvrir les dépenses
 futures, pour les années
 de Mars et Avril (1933)
 (Adopté.)

P. A. Desilets, Maire

J. C. Sawyer

Sec. Trés.

ASSERMENTATIONS des OFFICIERS

1933

Province de Quebec

Municipalite de St. Louis de France

Monsieur sous-signés, Omer Bolduc, Pierre Hault, Alphonse Ferland, Fancède Thivierge, Arthur Veilleux, Charles Bohiquon, ayant été nommés Inspecteurs de Voirie pour le nouveau terme - 1933 - 1934 - faisons serment de remplir les devoirs de notre charge - au mieux de nos connaissances et croyances.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

- Pierre Hault
- Alphonse Ferland
- Omer Bolduc
- Fancède Thivierge
- Arthur Veilleux

25.00 petite Rose

H. Allen

Attestement devant moi ce 15^{ème} jour du mois Mai - Mil neuf cent trente-trois

J. C. Sawyer, N.P.

Comté de Québec -
 Municipalité de St. Louis de France -
 Nous soussignés - Joseph Beaume,
 Eugène Lefebvre - Joseph Hamelin
 Aimé Lafrenière, Lévesque, Houcquet
 ayant été nommés Inspecteurs
 Agraires de la susdite Mu-
 nicipalité, pour le nouveau tems
 faisons serment - chacun pour
 soi de remplir les devoirs de
 notre charge - au meilleur de
 nos connaissances et croyances.
 Dieu que Dieu - me soit
 en aide.

Eugène (ex-maire) Lefebvre -
 Joseph Hamelin

Assurément desent
 moi - à St. Louis de
 France - le
 jour du mois d'Avril -
 Mil neuf cent trente-trois -

Comté de Québec -
 Municipalité de St. Louis de France
 Nous soussignés,
 Forcés de l'être - Edouard Lemotte
 nommés Gardiens d'Enclaves -
 faisons serment de remplir
 les devoirs de notre charge, au
 meilleur de nos connaissances
 et croyances.

Ainsi ~~fiat~~ que Dieu me
soit en aide.
Toujours de Dieu
Abel Lamotte

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle et régulière
du Conseil de la susdite Municipalité, le mardi
le troisième jour du mois d'Avril. Mil neuf cent
vingt-trois, à sept heures du soir, à laquelle
étaient présents MM. les Conseillers L. Alma
Pépin, Joseph E. Germain, Ernest Hays, Omer Gher-
main et son Honneur le Maire J. O. Desilets, for-
mant quorum sous la présidence de ce
dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseiller Omer
Ghermain, secondé par le Conseiller
Joseph E. Germain et adopté à l'unanimité
quels comptes suivants soient
approuvés, et le Secrétaire Tournier
autoriser à les payer:

272.46 dus à divers commerçants
pour secours divers:

2.31 à Joseph Lemire pour #1.40 pour
Alfred Hébert et #0.91 pour Honoré Daps
#5.06 à Lucien Hamelin pour pain
fourni à Honoré Daps.

Il est proposé par le Conseiller Ernest
Hays, secondé par le Conseiller Omer Ghermain
que les intérêts sur les avances de taxes
soient comptés et calculés pour une année
entière, à compter du 1^{er} Mai prochain (adopté)
J. O. Desilets J. C. Savoye Sec. G. G.

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis
de France -

A une assemblée spéciale
du Conseil de la susdite Mun-
icipalité, tenue au lieu ordi-
naire des ses séances, samedi,
le quinzième jour du mois
d'Avril, Mil neufcent trente-
trois, à sept heures du soir,
suivant avis dûment affichés
Et adressés aux membres du
susdite Conseil en date
du 9 avril - courant, (1933) -
sont présents MM les
Conseillers:

~~Victor Blachère,~~

Lo. Alme Pefin,

Omer Gervais,

Eugène Doyon -

Joseph S. Desrosiers -

Emile Caou - et

Son Honneur le Maire J. Achille
Hésiles formant quorum, sous
la présidence de ce dernier.

Tant que la présente assemblée
a été spécialement convoquée
dans le but d'accepter un
nouvel octroi des ~~taxes~~
Fédéral et Provincial, au
montant de \$225.00 pour sub-
venir aux besoins des ~~municipalités~~
de la susdite ~~Municipalité~~

Et vu que suivant
lettre en date du 31 Mars - dernier -

(1933) - de M. Fran. E. Vallée,
 les Gouvernements Fédéral et
 Provincial accorde à la susdite
 Municipalité, un nouvel Octroi
 de \$ 225.⁰⁰ pour subvenir aux
 besoins des nécessités de la
 susdite Municipalité :

Attendu que cet octroi
 est accordé à la condition que
 la susdite Municipalité paie
 le tiers de cet octroi :

Il est proposé par le Con-
 seil Municipal, Messrs. Dugas, Secondé
 par le Conseil, Messrs. Ger-
 main, et Résolu à l'unanimité
 que le susdit octroi, au
 montant de \$ 225.⁰⁰ et
 que la susdite Municipalité
 contribuera pour un tiers
 dudit montant.

En second lieu :

Attendu que le Conseil
 de la susdite Municipalité a,
 depuis, le premier jour d'Avril
 courant, changé son mode
 de subvenir aux besoins de
 ses services, en supplantant
 au mode actuel des quêtes
 à domicile, et qu'en consé-
 quence aucun demande d'octroi
 n'a été faite pour le mois d'Avril
 courant, ~~non plus et les~~
~~non plus et espère~~ fournir ainsi
 subvenir aux besoins de ses ser-
 vices pendant plusieurs mois

à soit
 accepté

MD

Attendu que le montant total des dépenses depuis le mois de Décembre dernier (1932) s'élève au 1er Avril courant se chiffre à \$426.46:-

Attendu que le montant total des octrois accordés se chiffre à la somme de \$373.⁰⁰/₁₀₀:-

Attendu que le déficit final est de \$51.46:-

Il est proposé par le Conseil Municipal Baron, Secondé par le Conseil Joseph E. Terrien et Resolu à l'unanimité qu'un nouvel octroi de \$51.46 soit accordé conformément avec le surdit octroi de \$373.⁰⁰/₁₀₀ aux mêmes conditions, acceptant à l'oracé toutes et chacune des conditions de tel Octroi (adopté.)

J. C. Desautels

J. C. Sauvage

Sec. Trés.

Cronique de Québec.

Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée régulière et ordinaire du Conseil Municipal de la paroisse de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire de ses séances, le premier jour du mois de Mai - Mil neuf cent Trente-trois - à sept heures du soir - laquelle séance sont présents MM. les Conseillers - Ernest Hargé - Emile Lacombe - Victor Ducharme - Do. Celma Piquet -

Et son Honorable Maire J. A. Hébert, formant quorum pour la validité de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le Conseil, Emile Lacombe - Secondé par le Conseil, Victor Ducharme, que le compte au montant de \$ 375.⁰⁰ pour l'année de l'année 1931 - soit approuvé et le Secrétaire tenu de le faire effectuer le paiement. (Adopté.)

Attendu que l'an dernier un nouveau tracé a été fait pour ouvrir la petite route St. Alexis.

Attendu que des travaux
 ont déjà été faits :
 Attendu que le defuchage
 a été fait et qu'un grand
 que de l'ouvrage a été fait :
 Attendu qu'une requête
 signée par onze contribuables
 non intervenus dans ladite
 route, ont demandé la
 confection de la nouvelle
 route, et qu'ils sont prêts
 à fournir chacun deux à
 trois jours de leur temps
 afin d'aider les intervenus :
 Il est proposé par le Conseil
 J. Alme Dupin, secondé par
 le Conseil, Ernest Haiger
 et Résolu à l'unanimité que
 M. l'Inspecteur de Vignes
 soit autorisé à terminer les
 travaux de confection de
 la nouvelle route telle
 qu'actuellement tracée,
 Et qu'en tant que les
 signataires de la susdite
 requête sont participants
 dans travaux comme susdits,
 les intervenus soient forcés
 à faire leur part de travaux
 comme les autres, et que
 les travaux soient faits
 dans le temps le plus pra-
 tique pour les contribuables
 dont travail à telle route
 à la direction de l'Inspecteur

et les travaux ne doivent com-
mencer qu'après qu'on aura
intervenir avec elle dument donnée
par M. l'Inspecteur
de Voirie (adopté.)

Il est proposé par le Conseil,
L. Alina Pepin, secondé par le
Conseiller Victor Ducharme - Et
Révisé à l'unanimité que M.
Louis Baron soit autorisé à
allonger les bords de la fosse
à incendie de manière que les
bords d'avant fussent aussi
la même hauteur que celle d'arrière
et qu'il fasse un "patronne"
(pote) pour telle fosse -
(adopté.)

Attendu que Gouvernement
de la Province de Québec, par
l'intermédiaire de son ministre
des Travaux Publics est en
fait certains travaux d'amélioration
sur la route Trois-Rivières -
Grand-Vieux ; -

Attendu que dans le but
d'amélioration de la côte dite
de la Rivière - Caché a été
tracé à nouveau ;

Attendu que ~~ladite~~ côte
est déjà que travaux de
~~curage de la fosse~~ a été
effectués dans la dite côte
sont déjà très avancés ;

Attendu que la pente nord
est très prononcée, de sorte que
le défilé moyen est de deux
pieds plus prononcés de plus

que l'ancienne route ; -

Attendu que ces travaux
seront faits pour une durée
très appreciable ; -

Attendu que pour la bonne
amélioration de la dite route
il faudrait un chaussement
d'au moins deux pieds
de côté nord de ladite
route ;

Il est proposé par le
Conseil Emile Dargis,
secondé par le Conseil,
Emile Caon - et Resolu
à l'unanimité que le
Conseil de la Société
Municipale s'adresse
à l'Honorable Ministre
des Travaux Publics, et
lui demande de lui rendre
acquiescence à la ~~son~~ l'humble
suggestion qui lui est pré-
sente fait d'élargir
d'environ deux pieds la
route ou ~~route~~ côté nord
de la côte de la Rivière Cadée
sur la route Trois-Rivières-
Grand-Mère - et que
copies de la présente résolution
soit adressés à l'Honorable
Ministre des Travaux Publics
à M. J. M. Gend
Député du Comté de
Champlain (adopté.)

15 Mai

x Attendu qu'un nouvel octroi de
 # 57. 46 a été accordé à notre
 Municipalité par le Ministre
 des Travaux Publics, Département
 du Commerce, afin de couvrir le
 déficit des derniers défenses
 encourues par notre Municipa-
 lité, pour venir en aide aux
 misères de notre faubourg.

Il est proposé par le Conseil,
 Victor Ducharme, second par
 le Conseil, La. Alma Pélissier,
 et résolu à l'unanimité que
 ledit octroi soit accepté, et
 que notre Municipalité
 fasse un tiers de cet octroi,
 et que toutes les conditions
 imposées pour l'obtention de
 cet octroi soient observées.
 (adopté.)

J. Desjardins, Maire

J. L. Sawyer

Sec. Gre.

Cronique de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée extraordinaire et régulière du Conseil de la dite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances le lundi, le cinquième jour de moi de Juin, à sept heures du soir, à laquelle étaient présents M^{rs}. les Conseillers :

M^r. Lemarié,
Victor Ducharme,
James Hargis -
L. Alme Répin,
Joseph E. Perreault.

Et son Honneur le Maire
J. A. Verlet, formant quorum
sous le présidium de ce dernier.

Les Procès de la
dernière séance sont lus et
approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Louis Alme Répin,
secondé par le conseiller
Victor Ducharme qu'un
Motion est faite par les présents
donné qu'à la prochaine séance
du Conseil, un Règlement
sera proposé à l'effet de
~~ce~~ remplacer la petite
route St. Alexis, ~~par~~ par
une autre route, déjà tracée,
et à l'effet que cette dernière
soit reconnue comme route
publique. (adopté.)

à devant être
tenue en date
du 3 juillet
prochain (1853)

M^r.
J^r.

Il est proposé par le Conseil, Am. Herman, Secours par le Conseil, Ernest Dargis, que les comptes suivants soient acceptés, et le Secrétaire - Juronis autorisés à les payer et les charger aux entités:

Comptes produits par l'Inspecteur Arthur Veilleux: Rang Petit

St. Marguerite: (Côté de Bas)

- Alfred Dupin: 0.75
- M. G. Gaudin: 1.50
- Emile Hamelin: 2.20
- Géorgin Larocque: 2.00

(1933-1934)

Par Joseph Beaune, sous-secrétaire d'avis pour cordon Marais des Plaines:

- J. Morgan: 8.25 payé
- Victor Lévesque: 1.75
- Julien Lamotte: 2.00
- Thérèse Maudouard: 1.00

Par Pierre Houde, sous-secrétaire d'avis St. Alexis - Sud:

- Hypolite Coiteau: 0.86
- Ch. Truquet: 0.29
- Jos. Bouchard: 0.60
- Leon Rochefort: 0.26
- Ernest Jacot: 0.85
- Marcel Breyer: 1.50
- Auguste Levesque: 0.77
- Stee William Pittet: 3.23

8.86

St. Alexis - Nord

- Hypolite Coiteau: 0.72
- Jos. Bouchard
- Jos. Bouchard

1933

X

X

Thomas Howard
\$2.00 : Marie Lefevre
Inspecteur et Mrs. Cadogan

Entretien d'heures Chemin de
front St. Alexis

Sub. William Ritchie	# 5.25
Auguste Lebeque	2.40
Joseph Lamine	3.00
Par l'Inspecteur Charles Cotiquin, pour entretien d'heures Chemin de front des Cheminots	
Alfred Bellemare	# 1.35
M. Wilfrid Boireau	# 2.00
St. Maurice Linder	1.75
Honat Morgan	0.50
(adopte.)	

Un compte de \$12.⁰⁰ produit
par A. L. Bailly & Fils pour
laide fournie par les pompiers
de St. Maurice pour feu
Omer LeBlond (adopte.)

Il est propose par le
Conseille Omer LeBlond,
Second par le Conseille
Emest Dageis que la propo-
sition de Replancement devant
accorde a une franchise a
l'aqueduc St. Marguerite
soit renis a la prochaine
seance du conseil (adopte.)

~~Il est propose par le
Conseille Emest Dageis, Second
par le Conseille Louis Prouseu-
accord a l'amenete que demande
soit immediatement faite
au Ministre de la Colonisation
afin d'obtenir les octrois ordinaires,~~

510

E. machet 24 et d'abord 2 h.

Il est jugé par le Conseil
Ome Humain, Secrétaire par le
Conseil F. Alme Pepin et cetera
à l'unanimité que le service de
ceux qui ont travaillé dans les routes
pour l'entretien d'ici soit le
suivant:

- 1 homme seul : - \$0.25 de l'heure
- 1 homme et 1 cheval : \$0.40
- 2 hommes et 1 cheval : \$0.75 " "

Et que (~~adopté~~) les comptes suivants
soient acceptés, et chargés aux
intéressés et le Secrétaire - Frenche
autorisé à les payer, savoir:

~~Comptes pour compte~~ produits
par l'Inspecteur Alphonse Traland
pour l'entretien d'ici routes
~~M. P. P. Tremblay~~

M. Pierre Agafet :-	\$ 3.33
Lemire Amel :-	1.50
Beaume Joseph :-	6.03
Beland Victor :-	1.20
Vallée Joseph :-	2.16
Messonier Henri :-	5.42
Boisard Yves Ferdinand :-	2.37
<u>Route Les Pins</u>	

Forsight Gordon	2.35 - page
Wells Humphreys	0.25
Messault J. Bte.	1.90
Young Arthur	0.65
Lemire Amel	0.60
Beaume Joseph	0.50
Transeau Julien	0.50

Entretien chemin forestier Maitre -
Leprieux par Thomas Renaud : \$2.00
J. A. Desilets Maitre (adopté)
J. C. Sawyer Sec. Gre.

P
~~from~~

Comité de Québec
Municipalité de St. Louis
Le Triomphe -

A une assemblée spéciale
du Conseil Municipal de la
surdite Municipalité, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, lundi,
le douzième jour du mois de
juin, Mil neuf cent quatre
vingt trois, à sept heures du soir, à
~~laquelle~~ furent mis spécialement
devant eux, et affiché, en
date du 9 Juin, courant, et dont
l'original demeure annexé au
Texte des présentes, à laquelle
séance sont présents tous
les conseillers :

Victor Ducharme,
Le Alma Leprieux,
Joseph E. Larsson
Omer Lemire -
Emile Laroche -
Ernest Margie -
et son Honneur le Maire J. A.
Désilets, formant quorum
sous la présidence de ce dernier.
A l'ordre des Messieurs Edouard
Lefebvre, son avocat, M. Rodolphe Beaulac,
a donné un avis au Conseil
de la surdite Municipalité, qu'il
faisait réclamer en justice de
la surdite Municipalité, une
somme de \$ 1000.⁰⁰ pour dommages
qu'il avait subis, à
la suite du mauvais état des
chemins sous le Rang St. Marguerite

et St. Jean:

Attendu que le chemin de Rang Haut Ste. Marguerite, passe sous une grande (ou une boubine (pl.) et au fond, ~~qui n'est pas~~ sur lequel parcoure il est raisonnable d'exiger un chemin trop soigné:

Attendu que l'autre chemin de sortie sous Monsieur Edouard Thompson Lupien est le chemin de Rang des Chenambres - lequel chemin, sur les propres déclarations dudit Edouard Lupien, faites au Bureau de Surtaxe d'Hydro, en la Cité des Trois-Rivières, le ou sur le premier jour du mois de Juin, courant (1933) était état en très bon état, à l'exception d'un pont, alors défectueux, et pour lequel ledit Edouard Lupien demandait des réparations, ce qui fut fait dans un délai ~~plus court~~ plus court que l'exige le Code Municipal:

Attendu que ledit Edouard Lupien s'est alors déclaré très satisfait en autant que les réparations dudit Pont avaient été faites:

Attendu qu'en un seul an

du mauvais état du chemin
 du Rang Haut St. Marguerite
 fut donné au susdit Conseil
 par ledit Edouard Lupien,
 il y a plus de deux ans, et
 que dans les réparations jugées
 nécessaires furent faites,
 et que depuis ledit Edouard
 Lupien, à l'exception de
 quelques ans, n'a fait
 aucune plainte au susdit
 Conseil, d'où il ~~faudrait~~
 apparaître ~~évident~~ et vrais-
 semblable qu'il avait
 subi des dommages pour
 une valeur de \$ 1000. ~~et sans~~
 qu'il ait fait avant ce
 jour aucune réclamation;

Attendu que dans le cours
 du mois de Mai - dernier
 (1933), ledit Edouard Lupien
 a déclaré à son Honneur le
 Maire J. A. Benoit, que si
 le Conseil de la susdite
 Municipalité ne l'aiderait
 à se reconstruire ses latrines
 détruites par incendie, il
~~ferait~~ poursuivrait ledit
 Conseil pour une somme
 de cinq cents francs, d'où
 il faut déduire dans son
 l'avis de réclamation ci-dessus
~~réclamé~~ mentionné, une mes-
 grance. Plutôt qu'une récla-
 mation sans fondes;

Attendu que le dit
 l'édit Edouard Dupuis a été
 notifié d'être présent à
 la présente assemblée, afin
 de donner toute les expli-
 cations que le Conseil
 aurait besoin, afin de
 juger si réellement l'avis
 de Réclamation avait ou
 n'avait été;

Attendu que pour la
 bonne administration des
 affaires Municipales, le
 Conseil de la Municipalité
 Municipale avait le
 droit de demander au dit
 Edouard Dupuis d'être
 présent à la présente
 assemblée;

Attendu que sur une
 lettre datée du 12 Juin
 concernant l'édit Edouard Dupuis,
 a refusé de venir fournir
 au Conseil, tous les rensei-
 gnements qu'il est en droit
 d'avoir;

X des Chemins
 Attendu qu'au cours de ces jours
 les Inspecteurs de Voirie des
 Rues St. Marguerite et
~~St. Louis~~ Polignac, n'ont jamais
 reçu d'avis du dit Edouard Dupuis,
 avant ce jour, que lesdits
 chemins étaient en mauvais état
 et que l'édit Edouard Dupuis
 avait réellement subi des dommages;

Attendu qu'il est évident
 que ledit Edouard Luperin ma-
 nifeste de la manière solennelle ;
 Attendu que si réellement
 ledit Edouard Luperin avait
 subi certains dommages, il
 avait et de son fermier bien
 avertis qui de droit, et le second
 lui donne détail de tels
 dommages au feu et à mesure
 qu'il les a subis, afin de
 remettre au susdit Conseil
 de se réunir immédiatement
 de ~~la~~ le suite de ces dom-
 mages.

Attendu Il est proposé
 par le Conseil Victor Ducharme,
 Second par le Conseil Omer
 Gervais, et résolu à l'unanimité
 que le Conseil de la susdite
 Municipalité, ~~ne se~~ ~~conferant~~
~~aucunement~~ reconnaissant le
 mal fondé de l'avis de
 réclamation ci-dessus mentionné,
 refuse tout paiement, pas
 même le paiement des frais
 d'avis, mais sera toujours
 prêt, dans la mesure du possible,
 de satisfaire aux réclamations
 jugées justes et raisonnables
 faites contre lui, et qu'une copie
 de la présente résolution soit
 adressée au ~~Monsieur~~ le Procureur
 dudit Edouard Luperin. M^{rs}
 Rodolphe Beaulac. (Adopté.)

J. A. Desjardis Maire
 J. C. Laperle
 Sec. G^{ral}.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.
A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi, le troisième
jour du mois de Juillet, Mil
neuf cent trente-trois, à sept
heures du soir, à laquelle séance
ont été présents M. M. les Con-
seillers :

Victor Ducharme -
Omer Lecomte;
L. Alma Bégin -
Joseph E. Lacombe -
Ernest Hargis -

et Son Honneur le Maire
J. O. Hébert, formant quorum
pour la validité de sa séance.
Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'ordre
de motion donné à la dernière régulière
séance du Conseil, par le Conseil,
L. Alma Bégin, il est
par proposition par le Conseil,
L. Alma Bégin, secondé par
le Conseil, Victor Ducharme -
et résolu à l'unanimité qu'il
soit et il est par les présentes
résolu, réglementé et statué que
la Petite route dite "Petite
Route St. Alexis" soit remplacée
celle qu'elle est actuellement par

Reg. No. 7.
1933 -
Petite Route
St. Alexis

une autre route, qui est déjà
 tracée, et ouverte, et pour la
 confection de laquelle il y a
 déjà d'un certain quantité
 de jems de rendue sur les
 lieux, et que la nouvelle
 route soit reconnue comme
 seule route dite Petite route
 St. Alexis, et qu'ensuit
 que ledit le Jurement de Règlement
 aura été Jurement de l'In-
 specteur de Voirie soit à faire
 faire les travaux et néces-
 saires pour la confection
 et le parachèvement de la
 nouvelle route, et ceci par
 les intendants dans l'adite
 route de ~~Paroisse St. Alexis~~ existent
 actuellement, dite Petite Route
 du Rang St. Alexis - et à
 l'avenir ~~les~~ leur fait
 dans la dite route sera
 transportés, en suivant
 la même proportion, dans
 la nouvelle route, et comme
 Jureurs continuelles, ~~non~~
 n'ayant aucune part dans
 la dite route, se sont engagés,
 par requête présentée au
 Soudit Conseil, à faire leur
 quote part des travaux
 nécessaires pour le parachèvement
 de l'adite route, tous les requi-
 sitions de l'adite requête, devant
 donc donner leur part de

travail conjointement avec
les intenses, mais seule-
ment pour le parachèvement
de la dite route, l'entretien
à l'origine devant resté être
à la charge de ceux qui ont
des factos de route dans la
route actuelle.

Le présent Règlement
sera désigné sous le nom
Règlement de la Petite Route
St. Alexis - No 2 - 1933 -
~~St. Alexis~~ (adopté.)
J. L. Duille, Maire
J. C. Sawyer,
Sec. Gre.

Il est propre par le
Conseille Victor Ducharme -
secondé par le Conseille Omer
Lemay - et rendu à l'unanimité
que les comptes, revenus, soit
approuvés et payés, et chargés
aux intenses, savoir:

Comptes produit par l'Inspecteur
Charles Poliquin pour Part
des Chemins:

St. Maurice Lemay : \$ 1.65 -

Napoleon Joudan : 0.95 -

Saul Lemay : 1.50 -

Comptes produit par l'Inspecteur
Ferdinand Hebert pour entretien

à l'axe Route St. Marguerite:

Garnier St. Maurice : \$ 1.75

Il est proposé par le Conseil
 Orme Gennevain, secondé par
 le Conseil Ernest Margis,
 et rendu à l'unanimité que le
 compte au montant de 48.⁰⁰
 Judicul par M. Eugène Lefebvre
 contre Monsieur Naël Renaud
 ne soit pas payé par la Muni-
 cipalité, et qu'on donne l'ambi-
 guité de ~~l'eff~~ la réclamation.
 (adopté.)

Sous suite à l'avis de
 motion donné à la séance de moi-
 de Février, dernier, par le Conseil
 Et Joseph E. Lemoine, il est
 proposé par ce dernier, secondé
 par le Conseil Orme Gennevain,
 et rendu, qu'il soit et il est
 par les présents réglé, règlement
 et statue, que le Conseil de
 la dite Municipalité accorde à
 la société dite "Acqueduc" St.
 Marguerite le privilège exclusif
 d'exploiter pour eux-mêmes et
 l'utilité publique, un acqueduc,
 dont le parcours complet de la
 tête de M. Jean Richard à
 aller à la petite Rivière, ~~sur~~
 passant par de M. Victor
 Ducharme, avec droit et obligation
 de procurer l'eau à tous ceux
 qui le désirent, sur le ruisseau
 Jacques - et que le privilège
 soit accordé pour le terme
 d'un espace de quinze ans à
 compter de l'entrée en vigueur

du present Reglement, et
 que les taxes a ete charge
 pour pour suite d'icea soit
 fait par le conseil de la
 dite Municipalite, au
 cas de dividendes entre les
 fournisseurs et les acheteurs
 (C'est le present Reglement
 entret enue en force aussitot
 apres sa promulgation, et
 Apres le No - 3 - 1933
 Reglement approuve par
 l'Assemblée (adopté.)

J. A. Desilets, Maire
 J. C. Sawyer, Sec. Tr.

Il est propose par le
 Conseil Joseph E. Fournier, seconde
 par le Conseil Victor Ducharme,
 seconde par le conseil et
 sur l'unanimité que le
 Honneur le Maire J. A. Desilets
 soit autorise a acheter une échelle
 a incendie, laquelle devra
 faire partie des accessoires
 de la pompe a incendie (adopté.)

J. A. Desilets, Maire
 J. C. Sawyer, Sec. Tr.

Comité de Quilès.

Municipalité de St. Louis de Tronçay.

A une assemblée mensuelle et régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le septième jour du mois d'août Mil-neuf-cent-trente-trois, à sept heures du soir, à laquelle sont présents MM. les Conseillers :

Victor Ducharme -

Joseph E. Lussseau -

F. Alma Pèpin -

Ernest Hargis -

Emile Gagnon - et son Honneur

le Maire J. Achille Desrochers -

forment quorum sous la présidence de ce dernier.

Les procès-verbaux de la dernière séance sont lus et approuvés.

Monsieur le Conseiller F. Alma Pèpin ayant été chargé de faire l'inspection de fosse entre les murs de M. Honoré Rivard et Eugène Lefebvre - pour ce qui est de la réclamation au montant de \$ 8.⁰⁰ fait rapport que la fosse tel qu'il est actuellement est en bonne condition, mais que la réparation au montant de \$ 8.⁰⁰ trop élevée; en conséquence il est proposé par le Conseil, Joseph E. Lussseau, secondé par

le Conseil émet d'urgence, que
la réclamation de M. Eugène
Péfebvre soit diminuée à la
somme de quatre francs (#4.⁰⁰)
et que M. Honoré Ruisid soit
obligé de payer telle somme -
(adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
L. Alms Depin, secondé par
le Conseiller Emile Caumont
et résolu à l'unanimité que les
comptes produits par l'Ins-
pecteur Arthur Villiers, pour
travaux ~~de~~ décausent dans
le chemin front de Rang
Petit St. Marguerite, soit
acceptés, et payés - et chargés
aux entretiens, sans dans le
chemin de front d'Emile Hamelin
40 francs à 0.10 de l'heure. #4.⁰⁰
dans le chemin de front de
M. Napoleon Jourdain
35 francs 80.10. #3.⁵⁰
(adopté.)

Monsieur le Conseiller
L. Alms Depin, donne
avis de Motion que la
prochaine séance du Conseil,
qui aura lieu, mardi, le
cinquième jour du mois de
Septembre - prochain, à Sept
heures du soir, il sera proposé
l'annulation purement et
simplement du Règlement portant
le No. 2-1933. Et ayant

pour objet l'ouverture d'une
nouvelle route, devant remplacer
la route délaissée "Petite Route St. Alexis".

Il est proposé par le Con-
seils Emile Caumont - Secrétaire par
le Conseil St. Alexis P. P. P.
Victor Ducharme que le Secrétaire
Frenier soit autorisé à écrire à
M. l'Inspecteur de Voies afin
de l'inviter de faire faire les
réparations nécessaires à un
fossé longeant la terre de
M. Lucien Marchand, lequel
fossé fait de délaissée (adopté)
Et qu'il l'invite que certains
terres devant être ajoutés dans
le fossé longeant le Rang St. Jean.
(adopté.)

J. A. Desilets, Maire

Provinc de Québec - J. C. Sawyer, Sec. Trés.
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil Municipal
de la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances,
mardi, le quinzième jour du
mois de Septembre - Il y eut neuf
cent trente-trois, à sept heures
du soir, à laquelle séance ont
assisté MM. les Con-
seillers:

Victor Ducharme
Joseph E. Lussan
Emile Caumont
Omer Lussan

et son Honneur le Maire
à St-Alexis, formant quorum
sous la présidence de et de mes
Les procès de la
dernier séance sont lus et
approuvés.

Pour faire suite à
l'avis de Motion donné à la
dernier séance du Conseil par
le Conseil, L. Almy Lepin
il est proposé par le Joseph E.
Leroux et Secours par
le Conseil, Omer Gervais
et Résolu à l'unanimité, qu'il
soit et il est, par les présentes,
résolu, règlement et statut que
le Règlement portant le
No-2-1733 ~~soit et est annulé~~

~~soit et est annulé~~
concernant
la petite route de Rang
St-Alexis, soit et est par
les présentes annulé préce-
ment et simplement. J. H. Desjardis Maire
J. B. Sauvage Sec. Par.

Il est proposé par le
Conseiller Joseph E. Leroux -
Secours par le Conseil, Omer
Gervais et Résolu
à l'unanimité qu'à la demande
de plusieurs contribuables de
Rang St-Alexis, il soit fait
un Procès-Verbal dans le but
de décider de l'opportunité d'ouvrir
une nouvelle route devant remplacer
la route actuelle dite "Petite Route"
St-Alexis, et de sa manière

ou que le
procès-verbal
déjà existant
(s'il y en a un)
soit annulé

J.H.D.
J.B.S.

et proportion avec laquelle les honoraires de confection et d'entretien de ce monument ont été répartis; (adopté.)

Il est proposé par le Conseil Emile Baron -
 Secrétaire - et par le Conseil Victor Ducharme -
 Et résolu à l'unanimité que M. Adrien Lacombe de St. Maurice soit nommé Surintendant Spécial
 Concernant les Process Verbaux ci-dessus mentionnés. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil Joseph E. Perron - Secrétaire
 par le Conseil Emile Baron -
 Et résolu à l'unanimité que le Secrétaire - Fernier soit autorisé à adresser une lettre à tous ceux qui ont plus d'une année d'arriérés sur leur taxes, les avisant que si tels arriérés ne sont pas payés avant le premier Octobre - prochain (1933) leurs comptes seront remis à l'Arcaire de la Municipalité pour collection. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil Victor Ducharme, Secrétaire par le Conseil Onésime Gervais, Et résolu à l'unanimité, qu'une somme de deux cents et cinquante francs (\$250) soit attribuée à M. le Professeur Alfred Raiche, pour le récompenser de l'entretien de salle des séances et aussi dans le but de l'aider à encourager l'Instruction dans

les limites de la Municipalité.
(adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Amiel-Carré, Secrétaire
par le conseiller Victor Ducharme
et Regoli à l'unanimité que
M. J. A. Hébert, Maire -
soit autorisé à acheter à peu
près deux cents ~~autres~~ pieds
de tuyaux pour compléter
les accouplements de la pompe
à incendie. (adopté) avec
les accouplements y nécessaires.
(adopté.)

M. le conseiller Omer
Gervais donne avis de motion
qui à la prochaine séance du
Conseil, devant être tenue en date
du 2 Octobre, prochain, il déposera
un règlement aux de fixes le
taxes foncières municipales à
quarante centimes par \$ 100. ⁰⁰.

J. A. Hébert Maire
J. C. Sauvage
Sec. Tr.

Province de Québec.
Municipalité de St. Louis de France.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la
surdite Municipale, tenue au
lieu ordinaire de ses séances,
lundi le deuxième jour du mois
d'Octobre - Mil-neuf-cent-trente-
trois, à sept heures du soir,
à laquelle séance sont présents
M.M. les Conseillers:

Omer Gagnon -
Joseph E. Lussier -
Jules Hargis -
Emile Gagnon -

et Son Honneur le Maire
J. A. Hébert, prenant chacun
sous la présidence de ce
dernier.

Les Procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Pour faire suite à l'avis
de motion donné par le Con-
seiller Omer Gagnon, à la
dernière séance du Conseil
il est proposé ledit Omer Ga-
gnon

10-3-1933
Règlement
1933-34

par le Conseil, Joseph E. Lussier -
secondé
Et Résolu à
l'unanimité qu'il soit et il
est, par les présentes, réglé,
réglementé et statué que la
taxe foncière municipale
pour l'année courante soit

de quarante-centum (\$0.40) par
cent piéces. (adopté) Règlement No. 3-1933

J. A. Desilets Maire

J. C. Savoy

Sec. Tr.

Il est proposé par le
Conseiller Omer Gagnon, Secunde
par le Conseiller Emile Caum -
que M. le Notaire A. J. O. Beugnot
de St. Germain soit nommé
auditeur des livres de la susdite
Municipalité pour l'année - Juin
1932 à Juillet - 1933. (adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller Emile Caum, Secunde
par le Conseiller Joseph E. Perreux
et rendu à l'unanimité que le
compte pour loyer de la Salle
Sacrificale au montant de \$15.⁰⁰
soit payé à M. le Curé J. P.
Lamy. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Joseph E. Perreux, Secunde par
le Conseiller Ernest Haegis que
le Secrétaire - Ferron soit autorisé
à faire sur ses propres personnes
qui ont fourni certains marchan-
dises pour le recou. du dit durant
le mois de Mai et Juin - 1933
jusqu'à commencement de la
semaine de: \$102.16 (adopté.)

J. A. Desilets Maire

J. C. Savoy

Sec. Tr.

Municipalité de St. Louis de France.
Gouverneur de Québec.

A une assemblée mensuelle
et régulière du Conseil de la susdite
Municipalité, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le septième
jour du mois de Novembre - Mil
neuf cent trente-trois, à sept
heures du soir, à laquelle séance
sont présents M^{rs} les Conseillers

Oscar Gervais,

Victor Ducharme.

Emile Caou.

Dr. Alme Pepin

Emile Waige.

Et Son Honneur le Maire J. A. Rivest,
à sous la présidence de ce dernier,
fontant qu'on

Les procès de la dernière
séance sont lus et approuvés.

Il est proposé par le
Conseiller Victor Ducharme -
secondé par le Conseiller

Dr. Alme Pepin - Et Résolu à
l'unanimité que les comptes
suivants soient approuvés et
le Secrétaire - trésorier autorisé à
les payer :

240. " Le Service de l'Assistance Publique
pour des malades : M^{rs} Lucile Lefebvre,
Camille Lefebvre et Fernand Marchand;
Gaul E. Bergeron - pour occasion de pompes
à incendie # 95. " 40 : Corporation du
Comté de Champlain # 40. 01; S. W. Ayotte
pour divers fournitures # 741;
35. " : Adrien Lussier pour Service Verbal
de la route "Petite Route St. Alexis"

Le Secrétaire - Ferron ayant
 donné lecture d'un Décret Verbal
 du M. Adrien Ferron -
Président Spécial concer-
nant l'ouverture d'une route
de replacer la route dite
"Petite Route St. Alexis" il est
proposé par le Conseiller Omer
Blanchin, secondé par le
Conseiller Emile Caumont
et par l'unanimité que
ledit Décret - Verbal soit, et
il est par les Présents Honorable
tel que redigé, et qu'une copie
soit adressée au Bureau d'Enregis-
trament du Comté de Champlain
pour enregistrement. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller
Victor Blanchin
secondé par le Conseiller
Dr. Alma Pepin et par l'unanimité que le
Secrétaire - Ferron soit autorisé à envoyer
à adresser des avis, par lettres
recommandées, à tous ceux
qui doivent trois années de taxes,
et des avis, par lettres non recom-
mendées, à tous ceux qui ont
une année ou deux années d'ar-
rages de taxes, et que les fees
de ces avis soient chargés aux
intéressés. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller Dr. Alma Pepin
 secondé par le Conseiller Omer Blanchin et par l'unanimité que le role de faire présenter par
M. Fernand Sauvage concernant certaines
Arbres écrits dans le compte d'au dit
"Sauvage" soit approuvé tel que redigé.
 (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
 D. Alma Lepin, Secrétaire du
 Conseil, Ernest Dargès et Résolu
 à l'unanimité que M. Armand Lemire
 soit nommé Inspecteur de Voirie
 du Rang Marais des Plaines &
 remplacement de M. Alphonse
 Heuland, Inspecteur non
 qualifié. (adopté.) -

J. A. Desjardins Maire

J. C. Sawyér

Sec. Tr.

Je soussigné, Armand Lemire,
 Municipalité de St. Louis de France,
 ayant été nommé Inspecteur
 de Voirie pour le Rang Marais
 des Plaines, fais serment de
 remplir les devoirs de ma charge
 au mieux de mes connaissances
 et croyances. ~~Armand Lemire~~
 Ainsi que Dieu me verra en aide.
 Armand Lemire

Armandement devant moi
 ce 6 Novembre 1833.

J. C. Sawyér

Sec. Tr.

Province de Québec -
Municipalité de St. Louis de France -

A une assemblée régulière
et mensuelle du Conseil de
la susdite Municipalité, tenue
au lieu ordinaire de ses séances -
le lundi le quatorzième jour du
mois de Décembre - Mil neuf
cent trente-trois, à sept heures
du soir, à laquelle étaient
présents M^{rs} les Conseillers :

J. Alma Pénin.

~~Joseph Pénin~~

Victor Ducharme -

Amédée Haigis -

Orme Dumais -

Et Son Honneur le Maire J. A.
Berthelot furent présents sous
la présidence de ce dernier.

Les procédés de la
dernière séance ont été approuvés.

Le Secrétaire, Fournier ayant
donné lecture ayant donné lecture du rapport
de l'auditeur des biens de la
susdite Municipalité pour la période
s'étendant du premier jour du
mois de Juillet - Mil neuf cent trente
deux au premier jour du mois de
Juillet - Mil neuf cent trente
trois - ~~et de la période~~ et le Conseil
ayant fini l'examen complet
et entier dudit rapport, ainsi que
des revenus et dépenses effectués dans
ledit laps de temps, ainsi que

Il est proposé
par le Conseil
d'investir M. J. O. Bergeron
secondé par le
Conseil
M. J. O. Bergeron
Rendu à
l'unanimité par
le dit Conseil

tous autres renseignements contenus
dans ledit rapport, ainsi que
dans les livres de la susdite Mu-
nicipalité; approuve ledit rapport
tel que rédigé par l'auditeur
M. J. O. Bergeron, approuve tous
ajournements qui ont été faits dans
ladite période courant du premier
jour du mois de Juillet. Mil
neuf cent trente-deux au premier
jour de Juillet - Mil neuf cent
trente-trois, afin de non suppléer
au défaut d'autorisation en temps
et lieu, et ratifie tout ce qui
a été fait et exécuté dans la
période susdite, et même durant
toute période antérieure jusqu'à
ladite date du premier jour du
mois de Juillet - Mil neuf cent
trente-trois -

J.P.
J.P.

Rendu à
l'unanimité par
le dit Conseil

Il est proposé par le
Conseil G. Elme Dupin
secondé par le Conseil
Comme d'habitude et rendu à l'unani-
mité qu'il soit fait une somme
de vingt-cinq francs (\$ 25:00)
à M. J. O. Bergeron pour
auditeur des livres de la susdite
Municipalité pour la période
s'étendant du 1er Juillet 1932
au premier Juillet - 1933.
(adopté.)

Le Secrétaire-Trésorier
ayant donné lecture d'une lettre
signée par Alfred Dupin

concernant certaines réclamation
pour entretien de chemin, il
est proposé par le Conseil
Omer Gervais, secondé
par le Conseil Victor Huchamps
Et résolu à l'unanimité qu'aucune
suite ne soit donnée à cette
lettre etant donné que les
réclamations sont illégales -
sans fondement jugés
notable. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Omer Gervais, secondé
par le Conseil Ernest Haegis
Et Résolu à l'unanimité que
les comptes suivants soient
approuvés et le Secrétaire
Gervais autorisé à les payer:
7.50 à J. V. Ayotte pour un
rôle de Réception; # 6.75 à
Monsieur Paris Marchand
pour travaux dans la route
nationale, dans le cours du
mois de Mars-dernier (1933);
29.80 pour M. Paris Bacon
pour divers ouvrages (construction
de routes d'hiver, etc. etc.) pour
la journée à incendie. (adopté.)

Il est proposé par le Conseil
Ernest Haegis, secondé par le
Conseil Omer Gervais, Et Résolu
à l'unanimité que le salaire
du Secrétaire - Gervais soit de
deux cents et demi par mois
(\$12.50), et que ce salaire
soit rétroactif à compter du
1er jour du mois de Juillet-dernier

(1923), ce salaire devant être fourni tout le travail sera appelé à faire dans ses charges de Secrétaire - Trésorier, ayant cependant droit à des honoraires spéciaux pour confection de Bots d'Evaluation; pour l'élection des membres du Conseil, et pour frais d'avis adressés aux contribuables, pour collection de taxes. Le Secrétaire - Trésorier est autorisé à effectuer ses paiements mensuellement, lui donnant à cette fin autorisation générale. - (adopté.)

Il est proposé par le
Conseiller, Sr. Alma Dupin -
secondé par le Conseiller

Ernest Haugis — et résolu
à l'unanimité que les routes situées
dans les limites de la susdite Muni-
cipalité soient rendues à l'entreprise
publique et à l'entreprise (Job) -
et données à l'entreprise au moins
permanente. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller,
Ernest Haugis, secondé par le
Conseiller, Omer Gervais et résolu
à l'unanimité que le Secrétaire
Trésorier soit autorisé à faire
en faire des chèques, au nom
de la Municipalité de St. Louis de
France. (adopté.)

Il est proposé par le Conseiller,
Omer Gervais, secondé par le Conseiller,
Victor Duchamps - et résolu à l'unanimité
que le Secrétaire - Trésorier, soit

autorisés à recevoir de M. Charles Thomson
 l'éventualité qui est donnée les
 requises de l'avis et le manque
 d'instruments propres à entretenir
 ces routes caronables. Pendant
 la présente saison présente
 savoir et mes, il sera ce sera
 de faire dans ces routes
 avec des charmes ou autres
 instruments propres à
 faire l'entretien des routes.
 (adopté)

J. A. Deukels Maire
 J. C. Sawyer D. P.

Page 42

achat d'un Coffre fort

Musfal 50

Sedaro 75

~~4.00~~
= 4.00

Reglement Aqueduc St-Marguerite

Page 385 -

Reglement Aqueduc du Village

Page 337